


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

LETTRES

ET PIÈCES

RARES OU INÉDITES

PUBLIÉES

ET ACCOMPAGNÉES D'INTRODUCTIONS ET DE NOTES

PAR M. MATTER

Conseiller de l'Université, Inspecteur général des Bibliothèques du Royaume, Membre du Comité de publication des Monuments écrits de l'Histoire de France

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6, RUE DE LA PAIX

1846

LETTRES ET PIÈCES

RARES OU INÉDITES

Autres ouvrages du même auteur :

HISTOIRE DE L'ÉCOLE D'ALEXANDRIE, 2e édition, 4 vol. in-8.
(*Les deux derniers sous presse.*)

HISTOIRE CRITIQUE DU GNOSTICISME, 2e édition, 3 vol. in-8.

HISTOIRE GÉNÉRALE DU CHRISTIANISME, 2e édition, 4 vol. in-8.

HISTOIRE DES DOCTRINES MORALES ET POLITIQUES, 3 vol. in-8.

DE L'INFLUENCE DES MOEURS SUR LES LOIS, 2e édition, in-8.

LA PHILOSOPHIE DE SCHELLING, 1 vol. in-8.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

LETTRES

ET PIÈCES

RARES OU INÉDITES

PUBLIÉES

ET ACCOMPAGNÉES D'INTRODUCTIONS ET DE NOTES

PAR M. MATTER

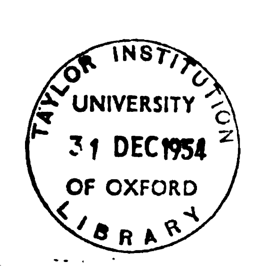
Conseiller de l'Université, Inspecteur général des Bibliothèques
du Royaume, Membre du Comité de publication des Monuments écrits
de l'Histoire de France.

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6, RUE DE LA PAIX

1846



A MONSIEUR

LE COMTE DE SALVANDY

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

GRAND MAÎTRE DE L'UNIVERSITÉ

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ETC., ETC.

HOMMAGE DE RESPECT ET DE DÉVOUEMENT

PRÉFACE.

Les pièces que je publie, ou que j'analyse, sont émanées des personnages suivants :

Un anonyme du xe siècle;
Un anonyme du xiiie siècle;
Un anonyme du xive siècle;
Un anonyme du xve siècle;
Un anonyme du xviie siècle;
Louis XI;
Marguerite de Valois;
Marguerite d'Angoulême;
Charles-Quint;
De Brézé;
Un anonyme du xvie siècle;
Marie Stuart;
Henri III;
Henri de Navarre (Henri IV);
Xylotectus;
Conrad Peutinger;
Casaubon;
Louis XIII;
Un anonyme du xviie siècle;
Charles Ier;
Christine, ex-reine de Suède;
Descartes;
Ménage;
Mlle de Scudéry;
Isaac Vossius;
Godefroy;
D. de Wicqfort;
Fouquet;
Chapelain;
Colbert;
Le Ménestrel;
Bochart;
Thévenot;
Bigot;
Adrien de Valois;
Louis XIV;
Un anonyme du xviie siècle;
Mlle de La Vallière;
Scarron;
Mlle Scarron;
Mlle d'Aubigné (Mme de Maintenon);
Maimbourg;
La Fontaine;
Le P. Pouget;
Louis XV;
Stanislas, ex-roi de Pologne;
Voltaire;
Buffon;
Diderot;

Tronchin;
Réaumur;
Moncrif;
Comte de Saint-Florentin;
Montesquieu;
D'Alembert;
Condillac;
Malesherbes;
La Condamine.

J'ai peu de chose à dire de celles de ces pièces qui, déjà publiées, étaient devenues rares, et que j'ai admises dans ce recueil. Elles sont si remarquables et si précieuses, que personne ne sera tenté d'en chicaner le nouvel éditeur ni sur le degré de rareté qu'elles offrent, ni sur la manière dont elles sont reproduites.

Pour ce qui est de leur rareté, ce caractère n'est pas le véritable motif qui a déterminé mon choix. Ce motif est tout entier dans l'importance de chaque pièce pour le plan que j'avais à réaliser.

Pour ce qui est de la manière dont je reproduis ces pièces, il n'en est que deux, je crois, que j'aie prises dans des recueils imprimés, et que j'ai publiées sous leurs formes connues. Telles sont la lettre de Henri IV à Casaubon, et l'allocution de La Fontaine aux députés de l'Académie. Toutes les autres je les donne d'après des manuscrits consultés à cet effet, soit copies, soit originaux, et je donne ces documents sous des formes nouvelles

avec des modifications plus ou moins importantes. La lettre de la reine Christine, par exemple, était à ce point défigurée dans Arckenholtz, qu'en exagérant tant soit peu, je pourrais dire qu'elle était méconnaissable, du moins que la suppression qu'on y avait faite empêchait complétement d'en saisir le but réel.

Quant aux pièces inédites, qui forment la grande majorité, c'est à peine si j'ai quelques mots à dire sur les sources où j'ai puisé, sur le choix que j'ai fait et sur le degré de fidélité que j'observe.

Les sources où j'ai puisé sont indiquées pour chaque pièce. Mais j'ai de grands devoirs de reconnaissance à remplir envers les personnes qui ont protégé, favorisé ou secondé mes recherches, mon travail.

J'ai rempli le premier de ces devoirs à la tête de mon recueil. J'éprouve le même bonheur à remercier d'une rare bienveillance et d'une assistance aussi empressée que savante, les illustres gardiens des dépôts que j'ai consultés. Mais ayant visité, pour cet objet, plusieurs grandes bibliothèques de France, d'Angleterre et d'Allemagne, j'aurais l'air de faire une sorte de liste de conservateurs si je nommais tous les hommes éminents auxquels j'ai des obli-

gations. Je ne puis, toutefois, me dispenser de proclamer ici ma reconnaissance pour MM. Hase, Champollion, Paulin Pâris et Claude, de Paris; pour M. Forshall, du British Museum à Londres; pour M. Boehmer, chef de la bibliothèque de Francfort; pour MM. Pertz, Spiker et Pinder, de la bibliothèque royale de Berlin; pour M. Falkenstein, directeur de la bibliothèque royale de Dresde; pour les chefs des bibliothèques de l'Université et de la ville de Leipzig; pour M. le comte de Dietrichstein et M. le baron de Munch-Billinghausen, l'ancien et le nouvel intendants de la bibliothèque impériale de Vienne; M. de Bergmann, directeur de la collection d'Ambras; M. de Lichtenthaler, directeur de la bibliothèque royale de Munich; M. Smeller, un des chefs de ce riche trésor; MM. Gfroerer et Staelin, chefs de la bibliothèque de Stouttgart.

Mais je n'ai pas été protégé et favorisé seulement dans mes recherches de la manière la plus généreuse, j'ai été aidé avec le dévouement le plus laborieux et la plus heureuse perspicacité par mes compagnons de voyage, dont l'un du moins, mon fils Albert, licencié en droit de la faculté de Paris, ne peut m'empêcher de le nommer. Il ne s'est pas

borné à me servir de secrétaire; il a souvent guidé et toujours éclairé mon choix.

Mon choix a été dicté nécessairement par le plan que j'avais, par le but que je poursuivais.

Ce but était de réunir ceux des documents, et surtout celles des pièces émanées de personnages éminents qui pourraient jeter le plus de jour sur l'état des lettres dans leurs rapports avec les mœurs.

C'est à ce point de vue que j'ai subordonné tous les autres.

J'en ai eu d'autres, de secondaires : celui de réunir surtout les documents qui jettent du jour sur les rapports des lettres avec les mœurs et les luttes religieuses; et celui enfin de recueillir les pièces les plus précieuses, les plus dignes de servir de modèles, sous le rapport du style épistolaire dans les divers genres.

Ainsi j'ai voulu donner des lettres de science et d'érudition, des lettres de religion et de philosophie, des lettres de morale et de politique, des lettres d'affaires, de famille, d'intérieur; et enfin des lettres que j'appellerai académiques.

Sous plusieurs de ces rapports mes investiga-

tions ont été heureuses au delà de toutes mes espérances.

Cette abondance m'a permis un choix entièrement conforme à mon plan, et je crois n'avoir rien admis qui n'y rentre, comme je n'ai rien donné qui ne fût dans les originaux eux-mêmes.

J'ai cependant à expliquer en quel sens cette publication est fidèle.

En typographie la fidélité absolue est une chimère parce qu'elle serait une barbarie. Il n'y a que le calque qui reproduise les documents, originaux ou copies, tels qu'ils sont. L'impression les embellit toujours un peu, si scrupuleuse qu'elle soit à les respecter. Elle leur donne d'autres formes, plus graves, plus nettes, plus lisibles. Lors même qu'elle en conserve l'orthographe ou les fautes d'orthographe, elle ne saurait conserver toutes les négligences; elle est forcément et heureusement infidèle.

En ce sens je le suis avec elle.

J'ai religieusement conservé l'orthographe caractéristique de chaque époque; mais j'ai adopté presque partout les secours de la ponctuation moderne et les lumières de l'alinéa. J'indique les exceptions; mais je le sais, les uns me trouveront trop libre,

les autres trop servile. Ceux-ci ne me pardonneront pas d'avoir imprimé Buffon négligeant l'accord du participe, et Voltaire dédaignant l'apostrophe.

J'espère que ces critiques se feront balance.

Maintenant il ne me reste plus qu'à m'expliquer sur les éclaircissements dont j'ai cru devoir accompagner toutes ces pièces.

Ces pièces sont de deux catégories très-différentes : les unes, des catalogues de bibliothèques, les autres des lettres, des mémoires, des testaments, des déclarations, de simples notes.

Toutefois il m'a semblé que, pour les uns et les autres de ces documents, je devais adopter, quant aux éclaircissements, le même principe, celui d'y laisser subsister le moins d'obscurités qu'il m'était possible.

Pour les catalogues, il m'a fallu y apporter une grande modération et une grande sobriété, afin de ne pas en faire des volumes de pure bibliographie. Mon but étant d'éclairer, par des pièces nouvelles et authentiques, les rapports des lettres avec les mœurs, je n'ai dû annoter que ce qui gagnait à l'être sous ce point de vue.

Pour les autres pièces, j'ai dû indiquer la situa-

tion où elles furent écrites et les lumières qu'elles répandent sur ma question, c'est-à-dire que j'ai dû les faire comprendre et les faire apprécier. Je n'ai pas dû aller plus loin.

Ici encore les uns trouveront peut-être trop, les autres trop peu. J'ai indiqué moi-même des doutes et des hésitations. J'aurais voulu garder le tout jusqu'au moment où j'aurais pu tout expliquer; mais je n'ai pas manqué de m'apercevoir que, pour moi, ce moment ne viendrait jamais, et que pour servir la cause des lettres, il faut savoir faire acte d'humilité. Il ne m'en coûte pas le moins du monde de solliciter des lumières, et je mettrai toujours plus d'empressement à profiter d'une critique, même injuste, qu'à me justifier d'une erreur, même involontaire.

La plus douce récompense que je pusse obtenir, ce seraient des communications qui me missent à même d'améliorer et de compléter un recueil fait avec un grand amour pour les lettres et un grand respect pour ceux qui les ont honorées dans des siècles de crises et de progrès.

Ce respect, je le transporte peut-être avec quelque exagération sur les reliques que je publie; mais

il me semble qu'on ne saurait attacher trop d'importance, maintenant que la vérité se fait jour dans nos mœurs comme dans nos institutions, à savoir la vérité sur le passé comme sur le présent. Quand les lettres sont appelées à jouer un si grand rôle dans l'avenir; quand toutes les questions qui s'y rapportent deviennent des questions de philosophie, de religion et de politique, comment ne chercherions-nous pas à savoir ce qu'elles ont été dans d'autres âges? Et comment le saurions-nous si ce n'est par des documents authentiques? L'histoire morale des lettres, où est-elle donc, si ce n'est dans les confidences les plus intimes et dans les dépositions les plus pures de ceux qui les ont le mieux cultivées?

Ou je me trompe, ou les lettres de Casaubon et de Gronovius, celles de Descartes et de La Condamine ajouteront quelques faits nouveaux et quelques nuances aux faits anciens. Je ne m'exagère pas l'importance des révélations qu'elles apportent. Je ne m'exagère le mérite d'aucune autre pièce de ce recueil. Je n'y vois rien qui soit de nature à changer complétement d'anciennes opinions. Mais j'estime qu'il n'est aucun de ces documents qui ne soit une

source d'instruction ou de jouissance morale, un modèle de style ou une leçon de correspondance.

Dans un siècle où l'on ne sait plus écrire ni la lettre intime, ni la lettre utile, ni la lettre gazette ; dans un siècle où l'on n'écrit pas toujours avec soin même ce qu'on imprime, et où tout s'imprime, la correspondance familière a peut-être besoin d'étudier de nouveau ces lettres faites avec tant de dévouement, empreintes de tant de grâce et d'esprit, riches de tant d'instruction, que nos devanciers s'adressaient jadis d'un bout de l'Europe à l'autre.

LETTRES ET PIÈCES
RARES OU INÉDITES.

I.

CATALOGUE
D'UNE COLLECTION DE LIVRES
DU Xe SIÈCLE.

BIBLIOTHÈQUE DE WILELM
SUR
LES SEPT ARTS LIBÉRAUX.

Ce document, un des plus anciens et des plus curieux de ce genre, se trouvait perdu, inaperçu du moins, à la fin d'un volume manuscrit de la bibliothèque du Roi, où M. Paulin Pâris me le fit remarquer. Il n'a que deux feuillets.

Le volume qui contient cette précieuse relique, petit in-folio, coté 7581, est intitulé *Expositio Sermonum anticorum*.

C'est un recueil, non pas de sermons anciens, mais de

traités de grammaire et de rhétorique, de traités sur le discours, d'après les théories des anciens. Il est écrit tout entier de cette écriture courante, fine et belle, qui caractérise le xe siècle. Les deux feuillets qui s'y trouvent joints sont d'un caractère, d'un parchemin et d'un calligraphe différents; ils n'y tenaient pas dans l'origine. C'est par un heureux hasard que l'esprit conservateur d'un savant, ou la précipitation d'un ignorant, les y a rattachés. Cependant ils sont également ou de la fin du même siècle ou du commencement du xie.

Détachés comme ils le sont, ils ne disent pas de quelle collection ils offrent le registre; mais c'est sans nul doute une collection du nord ou du centre de la France. Peut-être les paléographes nous renseigneront-ils à cet égard d'après le fac-simile que je me propose d'en publier ailleurs. Ici, je donnerai d'abord la traduction de ces feuillets, en les expliquant; j'y rattacherai ensuite quelques considérations générales sur l'état des lettres et des mœurs, objet spécial de ce volume. Voici les deux feuillets.

Cette cédule-ci contient la liste pure
Des livres de Wilelm, leur ordre et leur nature.

Ces deux lignes, pour ne pas dire ces deux vers, répondent à un distique latin qui forme l'intitulé du catalogue, et qui promet de faire connaître quels sont ces livres, quel en est le nombre et en quel ordre ils sont rangés [1].

1. Le premier est l'ouvrage de Donatus, qui contient ceux de Caton, d'Avianus, et le petit Priscien.

Les noms de Priscien et de Donatus, les deux grammairiens les plus

[1] « Hæc retinet scedula Wilelmi nomina certa
Librorum, qui sint et quot simul ordine pandit. »

célèbres, annoncent qu'il s'agit de la collection d'un littérateur, et qu'à cette époque on mettait à la tête d'une bonne bibliothèque les deux grammairiens les plus illustres.

En effet, on suivait la classification des sept arts libéraux, dont le premier était la grammaire.

Avianus est un poète ou plutôt un versificateur qui a mis en vers élégiaques quarante-deux fables d'Ésope; mais j'ignore s'il est question ici d'un ouvrage de poésie. Peut-être est-ce de quelque traité de grammaire qu'il s'agit. Il est vrai, toutefois, que la plupart des grammairiens de la décadence étaient aussi poëtes, et qu'au besoin on avait pu relier un poëme dans un volume de traités de grammaire. En général, cette première partie de la bibliothèque de Wilelm contenait beaucoup de poëtes.

Caton d'Utique s'est occupé de questions de style et d'éloquence; mais je présume qu'il s'agit ici du grammairien Valerius Cato, affranchi gaulois, dont les écrits sont maintenant perdus.

2. Le second [volume] contient l'ouvrage de Donatus et celui de Servius.

3. Le troisième contient l'ouvrage de Donatus, celui de Servius et un glossaire.

4. Le quatrième contient le grand ouvrage de Donatus avec le Barbarisme.

Nous avons de Donatus, qui fut le professeur de saint Jérôme, trois ouvrages : Le *Premier Art* (le petit), qui traite des lettres, des syllabes, des pieds et des tons; le *Second Art* (le grand), qui traite des huit parties du discours; et le *Traité du Barbarisme, du Solécisme, des Figures et des Tropes*.

5. Encore un autre grand Donatus avec le Barbarisme et l'ouvrage de Remigius.

6. Il y a, de plus, un troisième Donatus avec le Barbarisme, et un commentaire sur les petites parties (lettres, syllabes, etc.), avec l'ouvrage de Persius et celui d'Homère.

On est tenté de croire qu'il s'agit des satires de Perse et des épopées d'Homère, et cela avec d'autant plus de raison qu'il va être question ci-après de Térence et de Virgile.

A la vérité, cette première partie de la bibliothèque paraît se composer essentiellement de livres de grammaire, et il pourrait être question aussi dans ce catalogue de quelque traité de Persius l'orateur, que Cicéron appelait le plus savant homme de son temps (*De Orat.*, II, 6) et de quelque imitation latine d'Homère comme il s'en fit à Rome. Toutefois nous allons rencontrer tout à l'heure, avant d'arriver à la rhétorique, des ouvrages de théologie et de philosophie, et il n'est pas impossible que Perse le poëte ou un texte original d'Homère se soient trouvés dans la bibliothèque de Wilelm.

7. Après ceux-là suit le commentaire sur la voix (*vocis*), la lettre, la syllabe, les pieds, les accents, les parties majeures et les énigmes (difficultés) du Barbarisme.

8. Il y a aussi l'ouvrage [où un livre] de Caton, celui de Priscien sur la Formation, celui du grammairien Phocas (Focce), celui de Persius, celui de Prudentius sur la Sichomachie [Psychomachie], et celui d'Avianus.

Phocas était un grammairien de Constantinople, antérieur à Priscien et à Cassiodore, qui le citent. Il a écrit en latin.

9. Puis il se trouve un autre livre de Phocas, avec l'exposition d'Augustin sur les Catégories.

L'on attribue à saint Augustin, outre les Catégories, qui sont de lui, un assez grand nombre de traités de grammaire, de rhétorique et de philosophie, dont il n'est pas l'auteur.

10. Il y a aussi un troisième ouvrage de Caton, avec les déclinaisons, les parties et la guerre aux sottes questions.

Le texte dit : *stultarum prepulsione questionum*. Je ne connais pas ce traité de Caton le grammairien.

11. Suivent deux livres de Bède sur l'art métrique.

12. Vient ensuite l'ouvrage de Priscien des Douze

Vers (*de Duodecim Versibus*), et celui d'Euticius, qui fut son contemporain.

Priscien était poëte assez distingué.

Eutychius ou Eutychès était disciple de Priscien, et, par conséquent, son contemporain. Il professait à Constantinople; mais son ouvrage *de discernendis Conjugationibus* libri II, est écrit en latin, comme ceux de Phocas.

Il n'est donc pas question ici de textes grecs; et il n'est pas certain qu'il en ait existé dans cette bibliothèque.

13. Ensuite le livre de Pompée avec Isidore le jeune.

Pompée, grammairien du ve siècle, a écrit un commentaire sur l'art de Donatus. — Il a laissé aussi un *Commentariolus in librum Donati de Barbaris et Metaplasmis*, publié par M. Lindemann avec d'autres traités.

14. Suit le livre des Gloses avec l'Orthographe de Bède.

15. Puis les livres de Prosper.

On a de Prosper Tyro un petit poëme : *Exhortation à ma femme.*

16. Ensuite l'ouvrage de Sedulius.

Auteur d'un poëme héroïque sur la vie de Jésus Christ, composé vers 130, très-estimé au moyen âge.

17. Après celui-là, l'ouvrage de Prudentius *de Sidemachia*, avec le traité du Corps et du Sang du Seigneur.

Le poëme de Prudence, dont Wilelm possédait trois exemplaires, est intitulé *Psychomachia*, le combat de l'âme contre le vice. Il était très-répandu au moyen âge, comme les autres vers de ce poëte.

18. Puis un autre ouvrage de Sedulius, avec la *Sichemachia* [!] de Prudence et le livre d'Homère et de Servius.

Plus haut il y avait Persius et Homère; je crois bonne une seule de ces leçons; l'autre me paraît une faute de copiste.

19. Vient Juvencus, des Évangiles.

20. Puis un commentaire de Sedulius, et des Traités de Bède et de Caton.

21. Suit le Phisialogus.

22. Après celui-là vient le traité de Remus Faunus des Poids et Mesures, avec lequel se trouve celui de Cento Maro.

Il s'agit de Q. Rhemnius Fannius Palæmon Vicentinus, le premier grammairien du temps de Claude. On attribue plus communément à Priscien le poëme des *Poids et Mesures*. Sueton., *de illustribus Grammaticis*, cap. 23. — Jahn, *Proleg. in Persium*, p. VI.

23. Puis vient Boëce, de la Consolation, qui contient cinq livres.

24. Suit Térence, avec deux livres de la Consolation.

25. Ensuite Virgile, où sont les Églogues, avec les quatre livres des Géorgiques et les douze des Énéides (*Eneidorum*).

26. Puis le grand ouvrage de Priscien, où sont dix-huit livres. Somme totale, cent livres [1].

LIVRES DE DIALECTIQUE.

27. D'abord les livres de Porphyre avec les Catégories d'Auguste et d'Aristote.

---

[1] On voit que le rédacteur du catalogue tient à un chiffre élevé. Il compte pour autant de livres de simples traités, des églogues, des chants. Ainsi les dix églogues, les quatre livres des *Géorgiques* et les douze chants de l'*Énéide* sont pour lui vingt-six livres.

De là vient que les vingt-six articles de la première catégorie de sa bibliothèque forment *cent* livres. Mais ce n'étaient que vingt-six volumes.

On sait que Porphyre a fait un ouvrage sur les Catégories d'Aristote, et saint Augustin un autre. Ce sont ces deux traités que possédait Wilelm.

28. Puis deux commentaires de Porphyre où se trouvent dix livres.

Il y est joint un commentaire sur les Catégories d'Aristote, divisé en trois livres.

Ceux-là sont suivis d'une géométrie.

29. Vient le traité des Divisions, avec lequel se trouve le traité de l'Interprétation (*peri ermenias*), avec le premier commentaire divisé en deux livres.

30. Suit le second commentaire sur le même traité.

31. Ensuite vient l'ouvrage qui a pour titre les Toniques.

A ceux-ci est joint un traité de M. T. Cicéron, le Songe de Scipion.

32. Puis vient le livre de saint Augustin, du Maître.

Ce n'est pas un traité de dialectique, comme on sait. Ce livre roule sur l'idée, Que Dieu seul est le vrai précepteur de l'homme.

Avec ces livres se trouve Alcuin, de la Dialectique, de la Rhétorique, de la Musique, de l'Arimétique (*sic*), de la Géométrie, de l'Astronomie.

Le traité d'Alcuin roulait sur six des sept arts libéraux. Il n'omettait que la grammaire. Et c'est précisément pour cela qu'on le met ici à la suite du chapitre des grammaires.

33. Ensuite le livre des Notes de Julius, avec l'Exposition des vers, par Boëce. On y trouve aussi la géométrie d'Adalbaldus à Gerbert.

On connaît un évêque d'Utrecht du nom d'Adalbeldus.

RHÉTORIQUE.

34. Cicéron, des Rhétoriques, divisé en deux livres.

MUSIQUE.

35. Manuel de Musique, et Questions sur les huit tons.

ASTRONOMIE.

Nous allons trouver encore quelques traités de grammaire sous cette rubrique, par la raison qu'on reliait ensemble des ouvrages très-divers.

36. Premièrement Aratus, avec lequel est le livre *de Quadrifario opere Dei*.

Le rédacteur du catalogue se borne pour tout titre au seul mot *Aratus*. Comme il ne savait pas le grec, sa sobriété pourrait faire croire qu'il s'agit du texte du célèbre poëte et qu'il n'a pas su en écrire le titre.

Dans le même *volume* sont aussi Chalcidius, sur les Anciens Discours, et un auteur (*quidam*) sur la Dialectique, ainsi qu'Isidore jeune, de la Différence des Mots, et le commentaire de Priscien, de la Formation, et enfin les Proverbes de Sénèque.

Chalcidius, grammairien du IVe siècle, est connu par sa traduction et son commentaire du *Timée* de Platon.

37. Puis vient Hyginus, avec les Invectives de Cicéron, avec le Songe de Scipion.

Il y a eu deux grammairiens du nom d'Hygin. Le premier, et le plus illustre, vécut sous Auguste. Jules Hygin, dont nous avons deux cent quarante-quatre fables empruntées aux Grecs, était grammairien moins célèbre et astronome très médiocre, ou plutôt simple compilateur.

Il y a un troisième *ouvrage* sur l'*Astronomie*, traitant sommairement de tout.

En effet, le poëme astronomique d'Hygin traite, en quatre livres, des

sujets d'astronomie, de mathématiques, de mythologie et de philosophie.

38. Suit Ptolémée, *de Orologio*, et la Description des Étoiles et de leur position, ainsi que l'explication de l'Astrolabe (*Astrolapsi*, dit le texte).

C'étaient, sans doute, des traductions que possédait Wilelm sous le nom de Ptolémée.

SCHEDULÆ.

J'ignore si l'auteur entend sous ce mot des tables ou de simples feuilles. Ce qui est évident, c'est que ce qu'il va énumérer se rapporte à l'arithmétique.

39. Quatre abacus (machines à calculer), et un traité de leur usage (*de eorum ratione*).

Les abacus sont trop connus pour qu'il soit besoin d'en parler. Ils remontaient à l'antiquité.

40. Une table de Comput, c'est-à-dire la plus grande, celle de Dionysius.

Ce Dionysius, qui n'est pas l'inventeur de l'ère ancienne de Denys, mais celui d'une combinaison de chronologie ecclésiastique, est surnommé *le Petit*. Voir mon *histoire de l'École d'Alexandrie*, t. II, p. 266.

VOLUMES DIVINS.

Ce ne sont pas des textes sacrés, ce sont des ouvrages sur les textes sacrés et des traités de morale.

41. Un livre, des Vertus qu'il faut rechercher et des Vices qu'il faut fuir.

Dans ce *volume* se trouvent les questions d'Orose à Augustin et les réponses d'Augustin à Orose.

Suivent aussi les Synonymes et l'Élégance des Discours.

42. Puis les *Glossæ* sur toute la divine (sainte)

Histoire, et une Exposition sur l'Arrogance des Prologues.

43. Vient la Cène de Cyprien.

44. Ensuite deux livres de discours (*orationum*), et puis un bréviaire.

Une autre main ajoute d'une encre plus pâle :

45. Un ouvrage sur le Comput, et un quaternion sur le même sujet.

La preuve que ces deux derniers ouvrages sont inscrits par une autre main est dans la différence de l'encre et de l'écriture. D'ailleurs le rédacteur primitif les aurait mis sous la rubrique *Arithmétique*.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR CETTE BIBLIOTHÈQUE.

En tout, cette bibliothèque de quarante-cinq volumes embrasse environ une centaine d'ouvrages et près de deux cents livres, selon le compte du rédacteur.

La composition en était soignée. On y trouvait, en fait de littérature profane, les choses les plus utiles, ou du moins les choses les plus essentielles pour un homme instruit qui ne fût ni prêtre, ni médecin, ni avocat.

Or il est d'abord hors de doute que cette collection n'était ni celle d'un médecin ni celle d'un avocat.

Ce n'était pas non plus, ce me semble, celle d'un prêtre, quoiqu'il s'y trouve un bréviaire, des volumes divins et un peu de théologie; il ne s'y rencontre pas assez de Pères pour un membre du clergé.

C'est encore moins la bibliothèque d'un couvent ou d'un évêché.

Il n'y a qu'un seul bréviaire.

Il n'y a pas de Bible, pas de Pères; il n'y a du moins qu'un traité historique de saint Augustin.

C'est cependant la collection d'un homme savant et riche. Elle est d'abord plus considérable que cette bibliothèque de neuf volumes qu'on cite comme la première des Bibliothèques royales.

Elle est ensuite choisie avec un soin plus complet. Elle a été formée systématiquement, de manière à présenter une sorte d'encyclopédie du temps.

En effet, elle nous offre la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la musique, l'astronomie, l'arithmétique et la géométrie. Ce sont les sept sciences libérales du temps.

Quel a dû en être le propriétaire?

Dans le mot de Wilelm les deux feuillets si heureusement sauvés nous apprennent-ils le nom de l'auteur du catalogue ou celui du propriétaire de la bibliothèque?

Pour moi, il n'y a pas de doute. L'interprétation, *Cette cédule de Wilelm*, me paraît peu juste; je traduis, *Cette cédule contient les noms exacts des livres de Wilelm*. C'est donc Wilelm qui est pour moi le fortuné possesseur de la collection; mais j'ignore quel est ce Wilelm, et je me borne à livrer son nom aux investigations spéciales, à le recommander au souvenir des bibliographes. Ils trouveront peut-être un jour quelque trace qui nous mettra sur celle du personnage lui-même; et de quelque voile qu'ils soient couverts pour nous maintenant, ces feuillets joueront leur rôle dans l'histoire des lettres [1].

Ils montrent dès aujourd'hui que ceux qui avaient de la fortune pouvaient se procurer, même au xe siècle, des ouvrages assez spéciaux sur certaines matières; mais que le

---

[1] Je n'ai pas besoin de dire que je compte en publier le texte ou le fac-simile. Il entrera dans ma nouvelle édition du *Voyage littéraire de dom Ruinart*.

choix des livres sur ces matières était très-borné. En philosophie, par exemple, Wilelm n'avait qu'un ouvrage d'Aristote, et celui de Boëce; pas une page de Platon.

En général, la poésie, la philosophie, la physique, l'histoire naturelle, tout ce qui, dans les études profanes, élève le plus et affranchit le mieux la pensée, était alors comme retiré du commerce de la vie littéraire.

Or, cela ne fut pas désastreux seulement pour l'état de la science, cela fut désastreux pour les mœurs. C'est là ce qui livra la société du moyen âge, société d'autant plus difficile à conduire qu'avec plus de force physique elle avait une sphère d'intelligence plus restreinte,—c'est là ce qui la livra à toute cette littérature frivole et superstitieuse que nous allons trouver dans une bibliothèque du xve siècle, appartenant à une femme distinguée.

Nous voulons parler de celle de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, collection que nous allons rencontrer tout à l'heure.

Nous ajouterons seulement, avant de l'aborder, que, depuis la fin du xie siècle, il n'y avait pas de milieu entre les bibliothèques tout à fait religieuses, ecclésiastiques même, et les bibliothèques tout à fait frivoles. Sauf quelques-uns de ces livres de piété qu'on mettait au milieu des ballades et des romans, l'instruction sérieuse manquait partout.

Nous avons en effet, sur les ouvrages qu'on étudiait, toute sorte de catalogues, les uns publiés, les autres inédits. Nous avons surtout, parmi les derniers, celui de la Sorbonne, de la fin du xiiie ou du commencement du xive siècle, monument précieux qu'on ne saurait trop se hâter de faire paraître par la voie de la presse. Eh bien, tous ces catalogues attestent la même lacune.

Ainsi, le monde fut livré à la scolastique et aux romans. Il n'y avait pas d'études sérieuses, indépendantes de la

théologie, je veux dire d'études de philosophie, d'histoire, de physique, de politique. Or, en l'absence de ces choses, c'était naturellement à la scolastique, aux légendes, à l'astrologie, à la magie, à l'alchimie, au fabliau, à la ballade et au roman que devait échoir l'intelligence humaine, trahie par de cruelles destinées.

Nous allons, d'après les catalogues des bibliothèques, voir d'abord la société engagée dans la scolastique; nous la verrons ensuite engagée dans le roman.

II.

LES LIVRES

D'UNE

MAISON D'ÉTUDES RELIGIEUSES

A LA FIN

DU XIIIe SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XIVe,

D'APRÈS UN CATALOGUE MANUSCRIT

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE.

On a de cette collection, de la bibliothèque de la Sorbonne, un catalogue manuscrit des années 1290 et 1338.

D'après ce document, dont la publication, confiée à des mains exercées, ne se fera pas attendre, la première et la plus illustre de toutes les maisons d'études religieuses, cette forte institution qu'il importerait peut-être de rétablir sur une échelle conforme au nouvel état de la science, la Sorbonne, possédait en 1338 :

Soixante-deux Bibles, du prix de 480 livres 10 sous;

Vingt-quatre ouvrages d'histoires bibliques, ecclésiastiques ou scolastiques, du prix de 84 livres 6 sous;

Dix-huit gloses sur les Livres de législation de l'Ancien Testament;

Huit gloses sur les Livres historiques, du prix de 76 livres 10 sous;

Dix-sept gloses sur le Psautier, du prix de 159 livres;

Quinze gloses sur les Livres de sapience, du prix de 83 livres 6 sous;

Vingt gloses sur les Livres prophétiques, du prix de 105 livres 4 sous;

Vingt-neuf gloses sur l'Évangile, du prix de 135 livres;

Douze gloses sur les Épîtres de saint Paul, du prix de 125 livres;

Vingt-sept gloses sur Job, les Actes, les Épîtres canoniques et l'Apocalypse, du prix de 101 livres 27 sous;

Sans compter les gloses sur les Livres mixtes, les *Postilles* sur tous, et les *Concordances*.

Puis venaient, après les textes sacrés et les ouvrages sur ces textes, les travaux propres des docteurs, les *Sentences*, les *Ouvrages* et les *Questions* sur les sentences, le tout d'un nombre considérable et d'un prix élevé.

Aux Sentences et aux Questions succédaient les *Sommes* de ces questions et de ces sentences, en grand nombre et d'un grand prix encore.

A ces volumes succédaient ceux des Pères, parmi lesquels les écrits d'un seul, saint Augustin, prennent *huit* pages du catalogue.

Il est vrai que les autres Pères latins y prennent moins d'espace, et que les Pères grecs manquent complétement; mais en revanche les scolastiques sont d'autant plus nombreux.

Aux scolastiques succèdent les *OEuvres mêlées des saints et des philosophes*, union très-belle et très-flatteuse en apparence pour la philosophie. Mais d'abord cette rubrique se comprend peu; car ce ne sont pas les œuvres des saints ordinaires qu'on entend, ce sont celles des docteurs de

l'Église, de saint Ambroise, saint Augustin et de saint Grégoire. Ensuite, dans cette rubrique il n'y a pas de philosophes ; il n'y a que quelques traités de Cicéron, de Sénèque et de Boëce, moralistes estimés, mais étrangers à la métaphysique. Enfin ce qui domine dans cette classe, ce sont des traités de théologie et de morale, au milieu desquels on est surpris de trouver, sous un tel titre, les livres de la Sibylle et une chronique.

Sous le titre de *Flores originalium*, la Sorbonne possédait encore des extraits d'écrits théologiques. Le titre de *Flores* y a fait mettre un ouvrage d'histoire naturelle intitulé *de Arboribus, Fructibus et Metallis.*

Elle avait douze ouvrages sous le titre général de Chroniques ; mais dix de ces ouvrages étaient des légendes ou des biographies de saints et d'abbesses.

Sa richesse en *Distinctions* n'était pas grande; mais elle abondait en *Sommes morales*, et surtout en *Sermons.*

Les livres d'église ou d'offices ecclésiastiques ne prennent que deux pages du catalogue.

Les ouvrages de grammaire étaient très-nombreux, mais on rangeait dans cette catégorie les auteurs classiques, et nous rencontrons les poëtes Horace, Virgile, Ovide, Juvénal, Lucain, Stace, Térence et un livre de *Lyriques*, à côté de Priscien et de Marcianus Capella.

La Sorbonne possédait seize volumes de logique, la plupart imités ou traduits d'Aristote, mais traduits ou imités de loin.

Sous la rubrique de *Libri naturales non commentati*, elle possédait des ouvrages de physique et de métaphysique, des traités de la génération, de la corruption, de la vie, du sommeil et de la mort, dont le fond remontait encore à Aristote.

Elle avait aussi les livres de morale et de politique du célèbre philosophe, les œuvres de Sénèque, de Cicéron, de

Boëce, et parmi les *Libri mixti philosophorum*, les traités d'Agazel et d'Alpharabius, sur la logique et les sciences en général.

Elle possédait près de soixante volumes de commentaires et de questions sur les œuvres d'Aristote, dont plusieurs étaient mis à la chaîne ou à la disposition de tous (*catenati*).

Elle comptait, en ouvrages de médecine, vingt-huit numéros dont trois manquaient aux armoires (étant à la chaîne pour l'usage commun) et quatre d'une manière absolue.

Elle comptait, sauf les enchaînés et les absents, soixante-dix-neuf articles *quadriviaux*, sur les quatre derniers des sept arts libéraux (la géométrie, la musique, l'astronomie et l'arithmétique), rubrique où Ptolémée et Albumazar, c'est-à-dire l'astrologie, jouaient un rôle considérable.

Elle en avait treize de Raimond Lulle, mais dont deux seulement se trouvaient aux armoires.

Elle possédait bon nombre de livres de jurisprudence.

Elle avait enfin dix volumes français.

Mais un seul de ces dix, un écrit sur Moïse, se trouvait présent quand fut dressé le catalogue que nous analysons.

Tout cela formait incontestablement la plus belle collection de livres qu'on eût dans le monde occidental et septentrional en deçà des Alpes, et l'on ne saurait donner trop d'éloges au fondateur d'une bibliothèque aussi précieuse, aux nombreux donateurs qui l'enrichirent sans cesse par des générosités nouvelles. En effet, la plupart de ces volumes si curieux et si chers, de ces volumes de quarante à cent marcs, on les avait reçus par voie de dons et de legs.

Mais, envisagé sous le point de vue d'une science élevée, cela ne formait pas une bibliothèque suffisante pour les immortels besoins de l'intelligence humaine. Il n'y avait pas là d'ouvrages d'histoire, pas de livres de philosophie proprement dite, point de sources d'histoire naturelle, aucun traité de législation et de politique nationales. Il y avait en

abondance de la théologie latine, de la philosophie romaine, de la politique grecque, de la morale polythéiste, de l'histoire ecclésiastique : il n'y avait pas l'instruction nécessaire, la science complète pour une éducation française.

Le nombre des volumes de la Sorbonne était de mil sept cent cinquante-neuf. On les a classés dans le catalogue manuscrit dressé de 1290 à 1338 en cinquante-neuf chapitres, dont le dernier intitulé : *Libri in Gallico*. Ce registre forme un fort volume in-folio. Il est à la bibliothèque de l'Arsenal, coté 1583. Il ne porte aucun intitulé général et commence immédiatement par le mot *Biblia*. Il n'indique jamais le format, mais il indique d'habitude le prix et le donateur de l'ouvrage, ainsi que cette circonstance, s'il est à chaîne pour l'usage commun, ou dans une armoire.

A l'exception des dix ouvrages français et d'un autre, tous étaient en latin. Cet autre, enregistré p. 144, parmi les *Originalia mixta Sanctorum et Philosophorum*, est intitulé : *Liber quidam in græco vel arabico vel hebraïco*, intitulé qui révèle l'état de la science. On ne distinguait pas les caractères de ces trois langues, et l'on attribuait tout naturellement le livre inconnu à un saint ou à un philosophe.

Or, je l'ai dit, c'est l'absence de la vraie science, d'une science nationale, grave et forte, qui a jeté les gens d'Église dans la scolastique dont nous venons d'énumérer les œuvres.

Elle a jeté les gens du monde, dans cette littérature frivole et superstitieuse que nous allons trouver entre les mains des grands et des femmes du monde, au XIVe et au XVe siècles, et dont la bibliothèque de madame la duchesse de Bourgogne est, je crois, l'expression la plus franche, si non la plus complète.

III.

UNE COLLECTION
DE LIVRES D'UNE FEMME DU MONDE
A LA FIN
DU XIVe ET AU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE.

BIBLIOTHÈQUE
DE MARGUERITE DE FLANDRE.

Avant de donner ce catalogue, et afin de mieux en faire apprécier l'importance pour l'histoire des lettres et celle des mœurs, nous devons quelques indications sur la personne de Marguerite de Flandre, sur l'origine de sa bibliothèque, sur l'inventaire qui en fut dressé, et sur le degré de nouveauté qu'offre ce document.

Marguerite de Flandre, née en 1350, recherchée par le prince de Galles, à l'âge où toutes ses grâces s'étaient développées comme ses talents, épousa Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Dans ces temps de renaissance où plusieurs princes faisaient de nobles sacrifices pour se procurer des manuscrits, le duc était un de ceux qui attachaient le plus de prix à ces trésors. Il augmenta à grands frais ceux

que ses pères lui avaient laissés, et la duchesse de Bourgogne fut, sur ce point, la noble rivale de son époux. De même qu'elle distingua toujours les États qu'elle tenait de son père, de ceux du duc, son mari, qui en avait pris possession avec elle, elle distingua aussi sa *librairie* (bibliothèque) particulière de celles qu'elle avait trouvées ou établies, soit dans les villes de la Bourgogne, soit dans celles de la Flandre.

Devenue veuve, Marguerite mourut l'an 1405, quelques années seulement avant l'invention d'un art qui l'aurait comblée de joie, et qui aurait singulièrement accru la collection dont nous publions l'inventaire.

Cet inventaire fut dressé sans doute peu de temps après la mort de la princesse. Mais il ne fut reçu à la chambre des comptes de Dijon que l'an 1412. Nous ignorons les raisons qui en firent retarder la remise; mais le document lui-même nous apprend qu'on observa à son égard les formalités voulues, qu'il fut revêtu du seing de l'évêque de Bayeux.

Le manuscrit d'après lequel nous le publions, appartient aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Troyes, où il porte le n° 202. Il appartenait autrefois à la collection de Bouhier, président du parlement de Dijon [1].

Ce document est inédit. M. Barrois avait donné, d'après un autre inventaire, une sorte d'extrait qui répondait parfaitement au dessein de son ouvrage [2], mais qui ne pouvait pas faire connaître la collection tout entière. C'est la première fois que celle-ci se révèle dans l'histoire littéraire, et rien ne nous paraît plus propre à faire bien apprécier les

---

[1] Il était coté A, 53 dans l'ancien fonds Bouhier. Nous devons notre copie à la main habile de M. Harmand, bibliothécaire de la ville de Troyes.

[2] *Bibliothèque protypographique*, Paris, 1830, 1 vol. in-4.

goûts, les lectures, les études plus ou moins sérieuses d'une femme instruite de cette époque, que cette liste de livres appartenant à une princesse éminente.

Dressé au XVe siècle, ce catalogue d'une collection faite au XIVe, n'est pas le seul inventaire de livres, ou plutôt de manuscrits que nous ayons de cette époque. Le garde de la librairie du Louvre, Gilles Mallet, en rédigea la liste l'an 1373; collationnée en 1380 et continuée jusqu'en 1410 par Jean Lebègue, elle est imprimée. D'autres listes de collections plus importantes que celles de Marguerite de Flandre, le sont également. Mais s'il en est qui ont plus d'importance pour l'histoire générale de la littérature savante et de la bibliographie érudite, aucune ne peint comme celle que nous publions l'état général des belles-lettres mises à la portée du public choisi; aucune ne répand plus de jour sur la situation morale du temps.

C'est sous ce rapport que nous ferons apprécier ce document, soit dans les notes dont nous l'accompagnons, soit dans les considérations que nous présenterons à sa suite.

Voici le document, qui n'est, ainsi qu'il le dit, que la partie de l'inventaire relative aux livres de la princesse, qu'un extrait du tableau général de ses joyaux; car les manuscrits étaient classés parmi ses *joyaux*.

Extraict de l'Inventaire des Joyaux et autres Biens, meubles de feue Madame la Duchesse de Bourgoingne, envoyez en la Chambre des Comptes à Dijon par l'ordonnance de Monseigneur, par révérend Pere en Dieu l'Evesque de Bayeulx, et encloz soubz son signet.

Receu en ladicte Chambre le quinziesme jour de décembre mil quatre cens et douze.

Du coffre signé par L.

Nous donnons entre crochets l'orthographe suivie dans d'autres manuscrits que le nôtre, et nous ajoutons en petit texte quelques notes sur certains ouvrages.

Un Livre de Droict en François, signé dessus le livre : Jean de Jus...

Le Livre des Fableaux [Fabliaus].

Le Livre de la Foy, et d'autres choses.

Ce volume porte ordinairement pour titre, *De la foi chrétienne.*

Le Romant [Roumant] de Sidrac.

Ce nom est écrit d'autres fois Sydrac, Cidrac et Sidrach, et l'on ajoute à ce mot ceux-ci : « de toutes sciences, » ce qui indique, je crois, une science générale et un peu mystérieuse plutôt qu'une encyclopédie. Le roman de Sidrac est la même chose que le livre de Sidrac *le philosophe* ou *le Trésor des Sciences.*

Un Livre de Balades et de Virelas [Virelays]...

Les balades, dits d'amour, lais, virelais et rondeaux formaient un cycle.

Le Livre de Chastelain de Coucy [du Castelain de Couchy]...

Le Livre de Sebille d'Ayeul et de Clye [Sebile d'Ayeul et de Hélie]...

On mettait souvent dans le même volume les prophéties de Sébille et celles de Merlin.

Le mot Ayeul est écrit quelquefois Ayoul.

On a aussi la Sebille (Sibylle) des quinze signes.

Un Livre de Médecine...

Nous reparlerons de cet ouvrage au sujet de la seconde copie qu'en possédait la duchesse.

Un Livre de l'histoire du sainct Greal [Graal].

Ou de la Sainte-Écuelle, type de tous les romans de la Table ronde.

Le livre est imprimé en trois vol. in-fol.

Un Livre de l'histoire de Troyes.

Les destinées de Troie ont joué un grand rôle dans les lettres et dans les traditions du moyen âge.

Ce livre a été imprimé à Cologne, vers 1470, in-folio, comp. Paulin Pâris, *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, V, 878.

Le Livre des Veux du Paon...

Ce livre est de Jacques Louguion. Il donne les statuts et les engagements de l'ordre du Paon.

On a aussi les Vœux du Héron, imprimés dans les Mémoires de Sainte-Palaye, sur l'ancienne chevalerie.

Un Livre de Salhadin, et de la prise de Constantinople [Constantinoble].

On a aussi l'Histoire du soudan Salhadin, ou du roi Salhadin.

Le Livre de pèlerinage de vie humaine.

Il a été composé en vers latins, en 1330, par Guillaume de Guilleville, mis en prose par Gollopes, vers 1380. Il est imprimé.

Le duc Philippe avait payé un exemplaire de cet ouvrage 400 francs d'or, ou 2,400 francs de notre monnaie. Bibl. protypographique. p. XVI.

Le Romant du Roy Artus, et de Lancelot du Lac....

On a le roi Artus, par Gaultier Map, et la mort du roi Artus.

On a aussi la nativité de Lancelot, ses faicts et chevalurs.

Un Livre du Gouvernement des Provinces.

C'est *Princes* qui est la leçon véritable. Le titre ordinaire est : Du gouvernement des rois et des princes.

L'ouvrage original, écrit en latin, est de Gilles [Ægidius Colonna] de Rome. Il joue un rôle dans l'histoire de la politique (V. Matter, *Histoire des doctrines morales et politiques*, t. I), comme dans celle de la littérature (Paulin Pâris, *Manuscrits*, V, p. 87).

Le Livre des Vies des Anciens [Anchiens] Pères et des philosophes...

C'étaient deux livres différents.

La vie des Anciens Pères est imprimée, Paris chez Vérard, 1495.

Le Livre de la Rose...

On a aussi le livre de la Violette, etc.

Le Romand de Clomadès et de Bertlye.

Il faut lire Cléomadès et Berthe. Est-ce Berthe aux grands pieds? Le roman de Cléomadès est attribué à Adenez, ou à Girardin d'Amiens.

Il est en vers.

Philippe Camus l'a mis en prose.

Il est imprimé.

Le Livre des Évangiles en françois...

Le Livre du Renclus [Reuclus] de Moliens [Morleens].

Il est en vers rimés, et porte aussi ce titre : La charité du reuclus de Morléens.

Il est d'environ trois cents douzains, et remonte au XIIIe siècle.

Le Livre du baril et d'autres plusieurs choses.

Il faut lire sans doute, le livre du *barisel*.

Le Romant Regnaut.

Est-ce Regnaut de Dammartin ou Regnault de Montauban?

Ce dernier roman est en cinq forts volumes in-folio. Nous en avons quatre à la Bibliothèque de l'Arsenal. La Bibliothèque Royale de Munich en possède le cinquième, qu'elle destine, je crois, à la France.

Le Livre des guerres [gherres] de Constantinople.

Le Livre de cent balades.....

Un Livre de la complainte de Nostre Dame et d'autres choses....

On a aussi la Complainte de l'Église.

Le Livre de Bestiaire.........

On a sous ce titre, tantôt des fables, tantôt des traités d'amour, dont les comparaisons et les moralités sont empruntées aux mœurs des animaux. Ces mœurs étaient d'ailleurs mal étudiées et l'on citait beaucoup d'animaux fabuleux. On avait des Bestiaires d'amour en rime et en prose. Le Bestial d'Amors, par Richard de Furnival (XIIIe siècle) a été imprimé à Paris, par Jehan Trepperel, in-4°. La Réponse au Bestiaire d'amors, faite par une dame, est supérieure au Bestiaire. Elle rétorque les exemples allégués, pour montrer que les femmes y trouvent plus de motifs de résister que de complaire.

Le Livre des Veux du Paon.

C'était une seconde copie d'un ouvrage déjà nommé.

Un Livre de Ruth, de Thobie, et d'autres choses.

Le Livre de Lancelot...

Le Livre de Machaut.

Il est appelé aussi le Livre de Guille de Machaut.

Le Romant d'Ogier.

C'est le roman d'Ogier le Danois, par Adenez, du XIIIe siècle.
Imprimé à Paris sans date.

La Vie (de) saint Grégoire Pape...

Le Romant de Basin et (le roman) du Boucher d'Abeville.

Ce sont deux ouvrages différents. Le roman Basin est en rimes.
Le roman du bouchier d'Abbeville est d'Eustace d'Amiens.
Il est imprimé.

Le Livre des Enseignemenz des Philosophes...

On a aussi les Enseignements d'aucuns rois et princes.

Le Livre du buisson d'Enfance,

Et le Miroir des Estatz du monde.

Ce sont deux ouvrages.
L'Estat du monde, de Ruteboeuf, est-il autre chose que le miroir des Estats du monde?

Le Livre de Cent balades.

Plus haut on a déjà relevé des livres de ballades.

Le recueil des *Cent* ballades est appelé d'autres fois *le Livre de cent balades d'amans et de dames.*

On voit que la princesse possédait deux copies de cette production.

Le Livre de Esmery de Narbonne, de Guillaume d'Orenge, et de Renouart au Tinel.

Ce sont trois ouvrages intitulés aussi, Guillaume de Nerbonne, Guille d'Orenge, Renouart au Tyner, c'est-à-dire au Cuvier.

Le Livre de Bestiaire et de Mapemonde.

Ce sont deux ouvrages, et d'autres copies de livres déjà cités.

Le Livre des Dis (ou dits, de *dicta*) de Fortune, et de St. Jean de Paulus.

Ce sont deux ouvrages.

Les dicts de saint Jehan Paulus sont les plus connus.

Le Livre de la Voie de Paradis, et d'Enfer.

Ce sont, je crois, deux titres pour un seul ouvrage.

La Voie de Paradis est de Rutebeuf.

Elle est imprimée.

Le Livre de Zacharie Albazarish [Zacarye Albazarye].

Ouvrage d'astrologie connu sous le nom *du Zachaire.*

Le Livre en papier de la Voie de Paradis et d'Enfer....

Les mots *en papier* indiquent que le reste était en parchemin.

Le Romant [Roumant] de la Capette [chapette, chapelle?] Martinet.

Cet ouvrage m'est inconnu. Je ne le trouve mentionné qu'ici.

Serait-ce le roman de la Charette commencé par Chrestien de Troyes, achevé par Geoffroy de Ligny?

Un Livre de Astronomie.

Cet ouvrage était traduit de l'Espagnol, et remontait aux Grecs par les Arabes.

Un Mandenelle en papier.

C'est sans doute le romant de messire Jehan de Mandeville.

Un Livre de Messire Gasse.

On a les Déduits et les Avis de messire Gace.

Le premier traitait du Déduict des chiens et des oiseaux.

Un Livre de la propriété des pierres.

Sans doute un traité de spéculations mystiques sur les pierres.

On a aussi des traités De la nature des Pierres, et Des propriétés des Herbes.

Un petit Romant.

Du coffre signé par M.

Le Livre des Fableaux [fabliaus].

Le Livre de Messire Guillaume des Barres, et des Sept Saiges.

On avait, outre le livre des Sept Sages, ceux des Sept Vertus, des Sept Péchés mortels, des Sept Seaumes.

Il paraît que les deux titres réunis ici se mettaient ordinairement ensemble. Le premier chapitre de monseigneur des Barres est intitulé, *Conseil que ly mariage est bon.* Les sept Sages du roman ne sont pas ceux de la Grèce. V. Paulin Pâris, t. II, p. 114, et t. I, p. 110.

La Bible en françois.

Il serait difficile de dire quelle était cette version; mais on sait que la première traduction française de la Bible qu'on ait imprimée, est de Julien Macho. Lyon, 1477, in-folio.

Le Livre du Roy Meliadus.

C'est une traduction faite par Rusliciens de Pise ou Girart d'Amiens.

A l'histoire de Méliadus était jointe, quelquefois, celle du chevalier Sanpeur, appelé le Brust, ou le Brut.

La Legende d'Or.

Sans doute la traduction française [par Jehan de Vignay] de l'ouvrage latin de Jacobus à Voragine.

Le Livre de la Dame à la unicorne.

Ce roman porte ailleurs le titre suivant, De la Dame à la Licorne et du beau Chevalier.

Le Livre de la propriété des choses.

C'est une traduction faite par Corbechon, du livre *de Proprietatibus rerum*, de Bartholomée Langlois. V. Paulin Pâris, Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, t. II, p. 217.

Le Livre du St. Greal de Tristan et de Galaard.

C'étaient, je crois, deux ou trois écrits différents.

Nous avons déjà cité celui du Saint-Graal.

Tristan était le fils du roi Méliadus. Galaad était associé à Palamède.

Le cycle des romans de la *Table ronde* embrassait le Saint-Graal, le Merlin, le Lancelot, la mort d'Artus ou la Quête du Saint-Graal, le Tristan et le Bret (Brust), et le Palamède.

Les rédactions de ces contes remontent au commencement du XIIIe siècle, et l'érudition religieuse qui règne dans le Saint-Graal, paraît confirmer l'opinion que l'original, écrit en latin, est de Gaultier Map, chapelain de Henri II, roi d'Angleterre.

Le roman Merlin est emprunté aux traditions politiques de la Bretagne.

Les amours de Lancelot du Lac et de Genièvre offrent moins d'intérêt.

Le plus beau de ces récits est celui des aventures de Tristan.

Le Romand de Cléomadès, de Robert le Diable, et d'autres choses...

Robert le Diable a été imprimé par P. Mareschal, Lyon, 1596, in-4°.

Le duc Philippe, le mari de Marguerite, avait payé 400 écus d'or un exemplaire de cet ouvrage.

Un Livre d'Amour.

On a un Livre d'amours de Guillaume Machault, écrit vers 1349, et un Livre d'Amour et Amitié.

Le Livre de Caton en françois.

Il s'est fait au xve siècle plusieurs éditions du Caton français.
On a aussi le Cathon en anglois.

Le Livre de Boèce, de Consolation.

On avait de cet ouvrage une traduction par Jean de Meun, et plusieurs autres versions en prose et en vers; c'était en général un des livres les plus répandus dans les bibliothèques du moyen âge.

Le Livre des Miracles Nostre Dame.

On a des miracles de N. D., en rimes, par Gautier de Coinsi.

Un livre de Mapemonde, et autres choses.

Le livre de Mappemonde ou Mapamonde, est de Gautier de Metz. Il est imprimé.
On a une Mappemonde espirituelle, par Jehan Germain.

Un Romant en papier.

Les mots en *papier*, nous l'avons déjà dit, indiquent que les autres manuscrits étaient sur velin ou sur parchemin.

Les Croniques de France.

C'est probablement l'ouvrage de Froissard. On le trouve sous le même titre qu'ici dans l'inventaire du duc de Berry, frère de Charles V.

Le Romant du Roy Bauduyn de Jhrlm (Jérusalem).

A distinguer de Baudouin ou Baudewin (Baldewin) de Constantinople.

Le Livre des authoritez du chevalier au Lion, et d'autres choses...

Le Livre des Proverbes, et des douze moyens.

On a les Proverbes de Salmon, les Proverbes et disciplines, les Proverbes français.

Un greal noté.

C'est évidemment un Graduel noté, c'est-à-dire accompagné de notes pour le chant.

Du coffre signé par O.

Une Bible en françois.

C'est un second exemplaire que possédait la savante princesse.

Une Cronique de France.

La Légende dorée.

Ces deux titres donnent lieu à la même remarque.

Le Romant du bon Larron. De Lestat du monde, et d'autres choses.

Ce sont au moins trois ouvrages différents.

Deux Bréviaires notez.

Notés, veut-il dire accompagnés de notes pour le chant des hymnes?

Le Livre de Mellin.

On disait Mellin pour Merlin, Challes pour Charles, pelles pour perles. L'histoire de Merlin, par Bouron, est imprimée à Paris, chez Vérard, 1498, 3 vol. in-folio.

Le Livre de Cassidorus.

Il est à distinguer du livre de Cassidoine, car Cassidorus était dit empereur de Constantinople.

Le Livre de Lespinache, autrement du Gouvernement du monde.

Il est appelé d'autres fois le livre de l'Espermache.

Un Romand de Bataille.

Ailleurs, il est désigné ainsi, Roumant de Batailles.

Trois Autres Romans en papier.

Quatre Livres de Droict civil, est assavoir le Code digeste vielle, digeste neufve, un Forsards.

L'un de ces trois ouvrages, le Code, était, d'après l'indication du tabellion, en deux livres.

La collection des Pandectes se distinguait au moyen âge en trois parties, *le Vieux Digeste, l'Infortiat* et *le Nouveau Digeste.*

Il y avait sans doute *Infortiat*, au lieu de Forsards.

La Somme dassâ.

C'est la Somme d'Asse sur Code et sur Institute, autre ouvrage de jurisprudence également volumineux.

Un Chine.

Je me suis demandé d'abord si ce serait le *Cy nous dit*, qui traicte de la Saincte Escripture ? ou le *Sy no dic ?* Mais c'est, je présume, le roman en vers rimés, cité ailleurs (dans le catalogue de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruges, Barrois, p. 202), traitant du chevalier au Chisne.

Un Livre de lexposition des Evangiles en Romand.

Ce sont des prônes ou des homélies sur les textes sacrés. Ils étaient destinés aux prédications des dimanches et fêtes. Ils sont l'ouvrage de Maurice de Sully, archevêque de Paris. On les a imprimés, non plus en roman, mais en style rajeuni, à Chambéry et à Lyon, 1484 et plus tard. V. Histoire littéraire de la France, t. XV, p. 149-158. Il paraît que ces petits discours en français ont été prononcés dès avant 1160.

Un Livre des battements [Esbatements, P. R; et roulle d'Esbatemens].

Du coffre signé par P.

Un [g] Livre bien enluminé où sont plusieurs Oraisons [Orisons] en latin et en françois.

Lequel livre est mis en un [ung petis] coffre garni d'argent.

Le Livre de la propriété d'aucune [s] Pierre [s].

Mis en une bourse de veliau vermeil [veluyeau vermeil].....

C'est du mot veluyeau que vient celui de velours.

Un autre livre en latin d'une [et une] Evangile composé [e] de la Concorde du texte des quatre Évangiles ;

à couverture de perles, et cloux [cloans] d'or et de perles ;

en un estuit [estuy] de cuir couvert de drap d'or vert (à Lusage).

Ce sont des traductions latines d'ouvrages originairement écrits en grec, sous le titre d'Harmonies ou de Synopsis des Évangiles.

Les clous étaient en métal, en argent, ou même en or, mais rarement.

Deux Breviaires de Rome, l'un grand et l'autre petit.

Plus tard, en 1419, le duc Philippe le Bon paya [en écus d'or], 3,000 fr. un bréviaire de Rome bien enluminé, dont il voulut faire cadeau à la duchesse sa femme.

Un Livre (où le calendrier est au commencement) de Nostre Seigneur et Nostre Dame et de plusieurs saincts et sainctes, suz escriptures.

Les derniers mots ont-ils été bien ou mal copiés par le tabellion ?

Un autre livre neuf, seur cloans, ou sont plusieurs Messes ;

et est couvert de vermeil.

Un Psaultier.

Une grande Heures de Nostre Dame ;

en un grand coffre garni d'argent.

Une autre grande Heure ;

en une bourse de veliau vermeil.

On avait des Heures de N. D. avec toutes les épithètes, celles de *grandes*, *petites*, *riches*, *belles*, etc.

Une autre Heure;
de cuir vermeil, à clouans, de verde soye et d'or;
mise en un sachet blanc.
Une autre Heure;
couverte de satin vermeil, à deux clouans d'or, à deux tissus, battus à or.
Une autre Heure;
couverte de drap de damas pers.

Le pers est le bleu foncé.

Une autre Heure;
couverte de satin pers, a cloans d'or garnis de perles.
Deux autres Heures;
petites, d'une façon;

C'est-à-dire toutes les deux de la même façon.

couvertes d'un drap de damas vermeil, à cloans d'or.
Une grande Heure;
couverte de cuir rouge, à cloans d'or;
et y a un pentoir à enseignes, garni de IX gros [ses] pelles [perles];

Dans l'inventaire de 1405, on lit *pençoir* pour *pentoir*. Barrois, p. 111.

et sont mises en une vielle bourse de veluiau noir.
Une autre petites Heures;
couvertes d'un drap d'or vert à fremaulx d'or.

L'inventaire du Louvre (Barrois, p. 53), quoique plus ancien (1373), a *fermoers* au lieu de *fremaulx*. Il a aussi *clous* pour *cloans*.

Une petite Heure;
couverte de satin noir, à cloans d'or, garnie de 3 perles, et une [quatrième] perdue...

Une autre petite Heure;
couverte de drap de soye ynde, à deux cloux d'or.

La soye ynde est de la soie bleu azur.

Un petit livre [t] de deux Evangiles;
et les Heures de la Croix, à couverture garnie d'or, et de 58 grosses perles [perles grosses];
et sont mises en un estuit [ung estuy] de camelot pers, à une grosse perle, et un bouton de menues perles.

Le camelot pers est du camelot bleu foncé.
Les *Heures de la Croix* formaient un écrit à part, comme les *Heures de la Passion*, les *Heures du Saint-Esprit*.
On voit que le même étui contenait deux volumes.

Un petit livre [t] de plusieurs Oraisons [Orisons] en latin et en françois;
couvert de drap de soye noire;
et mise en un estuit [estuy] de hauteliche à P et à M d'or.

Les lettres P et M formaient les initiales de Philippe et de Marie.

Une [sic] livre de Romant, de la Moralité de[s] nobles hommes sur le jeu des Eschetz;
couvert de drap de soye a florettes, blanche et vermeille, à cloans d'argent doré sur tissu vert....

C'est le livre des *Moralités du jeu des eschiés*, traduit au XIIIe siècle par Jean de Vignay. On avait les Moralités des mouches à miel, des moines, des philosophes, etc.

Un autre petit livret de plusieurs Oraisons en Romant;

couvert de damas vermeil à cloans d'or sur tissu battu à or.

On trouve ailleurs des Oroisons en latin, en françois, en flameng, en almant. Dans les catalogues je ne remarque que celles-ci en *romant*.

Un autre livret de plusieurs oraisons en Romant ;
couvert de satin noir à cloans d'or sur tissu vert, de P et M battu à or.

Un autre livret d'Oraisons en Romant ;
escrit de lettre courante, à couverture de cuir noir, à cloans d'argent doré ;
mis avec le livret précédent en une bourse de soye.

Un autre livret de plusieurs oraisons [orisons], historiées d'images ;
couvert de cuir rouge, à cloans d'argent doré ; et au pentoir des enseignes, quatre petites perles et deux mauvaises pierres ;
mis en une bourse vermeil.

Une [s] Heure [s] ou sont plusieurs oraisons [orisons] en flament [flameng], et ung autre petit livret du psautier sainct Hierosme abbregé [abrégié] ;
couvert de cuir rouge suz clans [sans cloans] ;
mis en ung sachet de toille blanche, avec plusieurs rôles d'Orisons, une viesle patrenostre et aultres escritures.

On a, outre le psautier de saint Jérome, le psautier de saint Louis, le psautier de saint Thomas, le psautier de saint Bonaventure.

Une petite Heure ;
couverte de drap de soye vermeil, et tanné couleur du tan, brun, à cloans d'argent doré sur tissu vert.

Et un autre petit livre d'Oraisons en françois [franchois] ;

sur cloans, avec plusieurs roles d'oraisons, une patenostre viesle, et autres escritures ;

mises an [en] sachet.

Un petit livre qui traicte de medecine...

Son titre ordinaire est : *Le livre de médecine*. Il paraît que c'était un extrait des vingt-cinq livres de médecine de Helhain.

Parmi d'autres choses trouvées en la chambre de feue Madame :

Un Romant de Guillaume de Palenine [sic, pour Palerme].

Le roman de Guillaume ou de Guille de Palerme a été imprimé à Paris, in-4°, chez Bonnefons, sans date.

Un livre de Ditz pour tirer aux filez.

On avait le *Dict de la Pasture*, et le *Dict de la Perdrix*. Mais nous ignorons si ces ouvrages étaient du même genre que celui des *Dicts pour tirer aux filets*, que madame la duchesse de Bourgogne avait dans sa chambre, avec un roman.

OBSERVATIONS.

Quand on compare cette bibliothèque à celle de Charles V, roi de France, à celle du duc de Berry, son frère, ou à celle que Philippe le Hardi, le mari de Marguerite, avait à Paris, et dont l'inventaire fut dressé par maître Richart, le barbier du prince, en 1404, après le décès de ce dernier, on la trouve inférieure, assurément, à chacune de ces collections. Et non-seulement elle est beaucoup moins nom-

breuse, mais elle est moins savante. Mais aussi faut-il considérer que ce n'est ni une bibliothèque publique ni une bibliothèque encyclopédique de l'époque. C'est la collection privée d'une femme du grand monde.

Sous ce point de vue, ce trésor caractérise les goûts et l'éducation des grands ou des gens du monde du temps.

En effet, on y voit ce singulier mélange de frivolité et de recueillement, tout cet esprit de curiosité et d'amour sincère de la science qui distinguent le mouvement de la renaissance; on y voit cette piété véritable et cette grossière crédulité qui, héritage du passé, tranchent si vivement avec les idées nouvelles.

Afin de pouvoir nourrir des sentiments de religion et se rendre raison de sa foi, la princesse a reçu de ses pères, ou bien acheté de ses deniers, en un mot elle possède non-seulement des bréviaires, des oraisons, des heures, des évangiles, des concordes, mais des bibles entières et des expositions sur les évangiles.

On ne trouve pas chez elle de théologie proprement dite, mais elle a des ouvrages de philosophie; elle a Boëce, et d'autres livres de morale.

Elle a des traités de politique et même des recueils de jurisprudence.

Elle s'est entourée de chroniques et de livres d'histoire.

Elle a été curieuse d'avoir, sinon des livres d'histoire naturelle, du moins quelques traités sur les propriétés des choses, et spécialement la nature des pierres.

Voilà qui caractérise la femme pieuse et instruite de la renaissance. Mais ce qui tranche d'une manière bien frappante avec ces goûts si élevés, ce sont les affections et les habitudes qui datent d'un autre temps, l'amour du roman, la passion du merveilleux, l'attachement aux superstitions de l'astrologie et de la magie. Je ne veux pas inférer d'une manière rigoureuse de la présence de certains volumes

dans cette bibliothèque, que Marguerite en a partagé les tendances; mais, en général, si le style est l'homme, les livres aussi sont l'homme. Or, il y a dans la collection de la duchesse de Bourgogne un bien grand nombre de romans, plusieurs volumes de fabliaux, de ballades et de virelais, toute sorte de légendes et deux traités d'une astronomie fort suspecte. Serait-on trop sévère, sinon pour Marguerite, du moins pour les grandes dames de son siècle, ses égales, si l'on admettait, d'après ce document, qu'en dépit de la grave restauration qui se faisait jour dans les études et dans toute l'éducation, aux approches de la renaissance et de la réforme, elles tenaient encore beaucoup aux frivolités et aux superstitions de l'ancien temps, et feuilletaient infiniment moins les évangiles et les chroniques que les ballades et les virelais, moins le Boëce et l'Égidius que les Merlin et le Lancelot?

Telle qu'elle était, la bibliothèque qui donne lieu à ces inductions avait dû coûter des sommes considérables, et les contemporains, la postérité, ont dû la surveiller avec jalousie. Plusieurs générations de princes ou de princesses riches et passionnés pour les livres s'étaient appliqués à la former : que devint-elle après la mort de Marguerite?

Nous voyons, dans l'inventaire dressé et signé par un évêque, le haut prix qu'on attachait à ces *joyaux*. Et cependant ils ne furent pas conservés dans la maison de Bourgogne. Ces princes, aussi passionnés pour le faste que pour les arts, firent souvent des dépenses qui dépassaient leurs ressources, et furent obligés de céder, à d'impatients créanciers, leur mobilier le plus précieux. Marguerite de Flandre avait partagé les goûts généreux et prodigues de Philippe le Hardi. A la mort du duc, ses meubles furent saisis et vendus par une foule de créanciers; ceux de la duchesse n'auront pas été à l'abri de ce malheur; sa bibliothèque se sera dispersée. Une note qu'on lit dans le préambule de l'in-

ventaire des joyaux et livres de Bourgogne, dressé en 1485, peut mettre la conjecture sur la voie des destinées de notre collection.

« Lesquels (livres et joyaux, dit la note) sont les aucuns engaigez, les aultres vendus et distribuez[1]. » Il paraît que les livres de Marguerite ont eu le même sort.

Quand on rédigea, à Bruxelles, l'an 1545, l'inventaire du mobilier de Charles-Quint, ce fortuné héritier des ducs de Bourgogne et des duchesses de Flandre, il ne se trouva plus que *vingt-huit* volumes de manuscrits.

Pareille destinée a été commune aux bibliothèques plus sérieuses et aux bibliothèques plus frivoles.

Nous allons, maintenant, pour donner une idée plus complète de l'état des lettres dans leurs rapports avec les mœurs, faire suivre le catalogue de la bibliothèque d'une femme du monde du catalogue de la bibliothèque d'une maison religieuse, dressé, soixante ans plus tard, dans une autre province depuis acquise par la France.

Ces deux documents compléteront les deux précédents, et nous feront voir ainsi, d'une manière authentique, ce qu'il y avait dans le commerce de la vie lettrée, un peu avant et un peu après la découverte de Fust, laquelle ne fut d'abord que l'art de multiplier les copies à moins de frais.

---

[1] Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. xx.

IV.

BIBLIOTHÈQUE

D'UNE MAISON RELIGIEUSE DU XVe SIÈCLE.

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE PRINCIÈRE

DE MURBACH.

[Dressé au nom de Barthélemy d'Andlau, par frère Sigismond.]

L'abbaye de Murbach était une des plus anciennes et des plus riches maisons de la haute Alsace. Fondée au VIIIe siècle et dotée d'immenses territoires, elle étendit sa domination, dès le IXe, non-seulement sur quelques vallées du pays, celle de Saint-Amarin par exemple, mais jusque sur la ville de Lucerne, en Suisse. Il en résulta dans les préoccupations de ses chefs quelque chose de mondain qui, heureusement, ne se communiqua pas tout à fait aux simples religieux. Ainsi l'abbé, prince du saint-empire et membre de la diète d'Allemagne, suivait d'habitude avec un peu trop de complaisance les questions générales de la politique, allemande ou française; mais ses pieux collaborateurs se vouaient, avec plus d'abnégation que leur chef, à l'étude des saintes lettres, sans exclure toutefois les autres.

Au xvᵉ siècle, la maison de Murbach s'accrut de l'adjonction à l'abbaye de Lure. Elle fut un peu ravagée au xviᵉ siècle par les Suédois, mais elle reprit tout son éclat au xviiᵉ, en passant à la France. Cette révolution lui enleva quelques privilèges, mais son chef, tout soumis qu'il était au roi de France, demeura prince du saint-empire, et cette qualité était prise, naguère encore, par le religieux que Louis XVI avait nommé abbé sur une liste de trois candidats présentés par le chapitre peu de temps avant les lois de 1793.

A cette époque l'ancien chapitre de Murbach avait transmigré, avec sa bibliothèque et ses archives, dans la jolie ville de Guebeviller, où il s'était établi avec une sorte de magnificence, qu'on peut comparer encore à la modestie de sa première demeure. En effet, cette dernière, qui subsiste, n'a rien que de très-simple et de très-ordinaire.

Le catalogue que nous publions fut dressé, l'an 1464, par les ordres de l'abbé Barthélemy d'Andlau, issu d'une de ces anciennes familles des bords du Rhin qui se sont établies à la fois sur la rive droite et la rive gauche du fleuve[1].

Ce document est extrait d'un cartulaire du xviᵉ siècle ayant appartenu à l'abbaye, et déposé aujourd'hui aux archives départementales du Haut-Rhin. J'en dois la copie que je livre au public à l'habile obligeance de M. Hugot, un des plus savants élèves de l'école des Chartes, et conservateur des collections publiques de Colmar.

J'en ai mis le texte en français et j'en ai éclairci quelques obscurités, autant que cela m'a paru utile.

J'ai indiqué par des chiffres arabes la série et le nombre des traités ou des ouvrages que le catalogue indique simplement par des alinéa.

---

[1] Aujourd'hui encore cette famille conserve ses deux branches, l'une française, l'autre allemande. Le monde diplomatique connaît surtout le baron d'Andlau, ministre plénipotentiaire de Bade à Vienne.

Je compte publier le texte même dans une nouvelle édition du voyage littéraire de dom Ruinart en Lorraine et en Alsace.

ROLE DES CODES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MURBACH.

LIVRES DU BIENHEUREUX CÉCILIUS CYPRIEN.

Le texte porte *Libri beati Sesilii Cipriani*. On voit par là que l'orthographe du document est fort mauvaise; je la conserverai dans le texte latin; il y aurait eu de l'affectation à vouloir la simuler en français.

1. A Donatus, un livre.

C'est une lettre sur les périls que l'âme trouve dans le monde.

Je conserve les alinéa de l'original, et je donne à chaque volume, ainsi que je viens de dire, un numéro d'ordre qui n'est pas dans l'original, mais qui pourra en faciliter les citations.

Chaque alinéa de l'original indique-t-il un fascicule ou un codex à part, ou bien les quinze livres de saint Cyprien ne formaient-ils qu'un seul volume ? Je laisse cette question en suspens; mais j'y rends le lecteur attentif. Tout à l'heure j'y reviendrai.

2. Aux Vierges, un livre.

C'est le traité de *l'Habit des Vierges*.

3. A Démétrianus, un livre.

Le sujet de ce traité est le même qui a préoccupé aussi Orose et saint Augustin; c'est ce reproche fait au christianisme par les païens, que le mépris des anciens dieux a couvert l'empire de tous les genres de fléaux.

4. De la Mortalité, un livre.

Composé à l'occasion d'une peste.

5. De l'Œuvre [de miséricorde] et des Aumônes, un livre.

6. De la Patience [ou de la réitération du baptême des hérétiques], un livre.

7. De l'Envie et de la Jalousie, un livre.

8. De l'Unité, un livre.

C'est un traité de l'Unité de l'Église.

9. De l'Oraison dominicale, un livre.

10. Des Tombés, un livre.

De ceux qui ont renié la foi chrétienne dans le feu des persécutions.

11. Ad Fortunatos, un livre.

Il y a un traité de s. Cyprien Ad Fortunatum.

12. Aux C[th]ibaritaniens, un livre.

L'écrit qu'on veut désigner n'est qu'une lettre.

13. Que les Idoles ne sont pas des Dieux, un livre.

C'est un petit traité dont les deux premières parties sont prises dans Minutius Felix, et la troisième dans Tertullien.

14. Du rejet des Juifs, un livre [du témoignage contre les Juifs], et du sacrament de Jésus-Christ. Dans ce même volume sont plusieurs autres traités du même.

Cette dernière ligne, d'après l'original, ne se rapporte qu'au n. 14, et, d'après cette indication, chacun des traités de saint Cyprien aurait formé un livre, un fascicule ou un volume à part; mais cela étant, on n'aurait eu en quatorze volumes qu'une partie des œuvres de saint Cyprien, que nous mettons toutes en un seul. Est-ce probable? L'auteur du catalogue ne s'explique pas à cet égard. D'ordinaire il ne dit rien non plus sur le format de ses volumes; mais on peut inférer de son silence habituel et de quelques notes d'exception qu'ils avaient celui de l'in-folio, généralement adopté pour les écrits des Pères.

L'auteur est contemporain des premiers essais et des premiers produits de l'art typographique. C'est à vingt lieues de Strasbourg qu'il écrit, et il y a vingt-quatre ans que le monde est rempli du bruit de cette merveille. Pour lui, il en fait abstraction, quelque intérêt qu'y ait la collection qu'il décrit. Il ne s'occupe que de manuscrits, et il ne compte pas beaucoup sur le succès de la nouvelle invention, ou n'en conçoit pas très-bien la portée, car il n'espère pas que l'abbaye pourra se procurer bientôt par l'imprimerie ce qui lui manque de saint Cyprien.

En effet, il va nous apprendre tout simplement que, malgré les richesses et les efforts de ses habitants, l'abbaye n'a pu se procurer encore tous les traités de l'évêque de Carthage, et il n'a pas l'air de songer au moyen que leur fournira la belle invention de l'époque.

Les autres livres du même, nous les cherchons encore.

Cela se comprend, car Murbach n'avait ni le traité de la *Pénitence* ni toutes les *Lettres* de saint Cyprien.

LIVRES DE SAINT HILAIRE, ÉVÊQUE DE POITIERS.

15. De la Sainte Trinité, douze livres.
16. Épître aux catholiques contre l'arien Auxence.
17. Le livre sur saint Mathieu, un volume.
18. Le livre de la vie de saint Hilaire.
19. Exposition des Psaumes.
20. Traité de la Foi, aux catholiques.

Ainsi il manquait aussi aux religieux de Murbach plusieurs traités de saint Hilaire, celui des *Synodes*, les deux *Requêtes*, et l'*Invective* contre Constance. Le rédacteur du catalogue n'en exprime aucun regret. Et cependant nous allons voir qu'il ne craint pas de répéter le : *Nous les cherchons*, lorsque tel est son sentiment

LIVRES DE SAINT AMBROISE.

21. L'Hexameron, en six livres.
22. Du Paradis, un livre.
23. Des Offices des Ministres [ou des devoirs des ecclésiastiques], trois livres.
24. A sa sœur Marcella, deux livres.
25. Du bien de la Mort, un livre.
26. Sermon de la vigne de Nabuthe [Naboth].
27. Sermon aux Évêques.

28. Exposition de saint Luc, sept livres.
29. Exposition des Épîtres de saint Paul, moins celle aux Hébreux.
30. De la Foi, à l'empereur Gratien, cinq livres
31. Du Saint-Esprit, au même, trois livres.
32. De l'Incarnation du Seigneur, un livre.
33. Exposition du cent dix-huitième psaume.
34. La Vie de saint Ambroise.

Il manquait donc à l'abbaye quelques-uns des traités les plus précieux de l'évêque de Milan, et surtout la *Morale des ecclésiastiques*. Aussi le rédacteur du catalogue ajoute-t-il ce qui suit :

Nous cherchons encore les ouvrages suivants :
De l'Arche de Noé, un livre;
D'Isaac et de l'Ame, un livre;
Des Patriarches, sept livres;
Contre les Novatiens, un livre;
Exposition d'Isaïe;
De la fuite du siècle, un livre;
Du Sacrement du Baptême.
Nous désirons en trouver encore plusieurs autres.

LIVRES DE SAINT JÉRÔME.

35. Solutions des questions du pape Damase.
36. De Caïn et de Lameth, et des Vengeances, et le reste. Un petit livre, et la Vie de Paula.

Cette indication, *unus libellus*, que signifie-t-elle? Le rédacteur du catalogue veut-il dire que le traité de Caïn et de Lameth, et le reste ne formaient qu'un seul petit livre ou qu'un seul écrit? Évidemment non. Était-ce un seul volume qu'il entend ? Dans ce cas, il fallait mettre ces mots après, *Et Vita Paule*, puisque cette biographie faisait partie du volume.

37. Questions hébraïques, un livre.

38. Noms hébreux expliqués, un livre.
39. De la meilleure méthode d'interprétation, un livre.
40. Canons de saint Jérôme et de Pélage.
41. De l'Homme prodigue et de l'Homme sobre.
42. Des Hommes illustres [ou des écrivains ecclésiastiques], quatre-vingt-cinq chapitres.
43. Des quarante demeures, un livre.
44. Explications sur Isaïe, dix-huit livres.

L'auteur ajoute : Nous cherchons les autres. Or il n'y avait que 18 livres sur Isaïe, il en entend donc d'autres.

45. Sur Jérémie, six livres.

Il nous manque les autres.

Était-ce d'autres commentaires ?

46. Sur Daniel.
47. Sur les douze Prophètes, vingt livres.
48. Sur saint Matthieu, quatre livres.
49. Aux Galates, trois livres.

Ce n'était pas l'Épître de saint Paul qu'on avait, comme le ferait croire le titre ; c'était un commentaire, ainsi que les ouvrages suivants.

50. Aux Éphésiens, trois livres.
51. A Titus, un livre.
52. A Philémon, un livre.
53. Contre Elvidius, un livre.
54. Sur l'Ecclésiaste, un livre.
55. Les Chroniques de saint Jérôme.
56. Sur le Cantique des Cantiques.
57. Deux Homélies d'Origène, traduites par s. Jérôme.
58. Manuel du Psautier.
59. Quelques Psaumes complétement expliqués.

60. Épîtres diverses. Interprétations de Noms, et Opuscules divers, en plusieurs fascicules [ou volumes, *in diversis codicibus*].

Ici le rédacteur emploie pour la première fois le mot *codex*. En bonne latinité, ce mot indique un ouvrage à part, un volume. Je pense que l'auteur, quoique mauvais latiniste, l'a pris dans ce sens. Toutefois, comme il embrasse des codes divers en un même alinéa, il n'est pas certain que ces traités n'aient pas été réunis en un seul volume.

Nous cherchons les ouvrages qui suivent :

Du livre intitulé La Genèse.

De ce qui traverse les saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme une ligne tracée par la même plume.

Du Nouveau Testament.

Questions nécessaires appartenant à la même loi.

Commentaires sur le prophète Ezéchiel.

Le Livre des Lieux.

Sur les Paraboles de Salomon.

Le Livre aux Jurisconsultes.

LIVRES DE SAINT AUGUSTIN.

61. Contre les Académiciens, trois livres.

62. De la Vie heureuse, un livre.

63. De l'Ordre [de la divine providence], deux livres.

64. Soliloques, deux livres.

Le moyen âge aimait beaucoup ce traité, dont il avait une traduction française sous le titre, *Le seul Parler de saint Augustin*.

65. De l'Immortalité de l'Ame, un livre.

66. Contre les manichéens, deux livres.
67. De la quantité [ou de la grandeur] de l'Ame, un livre.
68. Du Libre Arbitre, trois livres.
69. De La Genèse, contre les manichéens, deux livres.
70. De la Musique, six livres.
71. Du Maître, un livre.

Traité sur l'idée que Dieu est le seul maître ou précepteur véritable.

72. De la vraie Religion.
73. De l'utilité de croire, un livre.
74. Des deux Ames, un livre.

Le traité *Des deux Ames*, l'une bonne, l'autre mauvaise, est la réfutation d'une erreur ou d'une hypothèse des manichéens.

75. Actes contre Faustus le manichéen, un livre.
76. Du Sermon de la Montagne, un livre.
77. Explication de quelques propositions.
78. Épître de l'Apôtre [*sic*] aux Romains, un livre.
79. De quatre-vingt-trois questions, un livre.
80. Du Mensonge, un livre.

Voilà *ceux* [les traités] que nous avons du premier livre des *Rétractations*; les autres nous les cherchons.

Les deux livres des *Rétractations* sont une sorte de récension ou de revue critique des ouvrages de saint Augustin. Ce n'est pas un recueil de traités, comme pourraient le faire supposer les lignes du bibliothécaire. Cet écrivain, en disant : Voilà les traités que nous avons du premier livre des *Rétractations*, rend fort mal sa pensée. Il veut dire : Voilà les traités que nous avons de ceux qui sont passés en revue dans le premier livre des *Rétractations*. Suivent ceux qu'on cherchait.

Un Psaume contre le parti de Donatus [c'est un hymne religieux mais populaire]

Le Livre contre l'hérétique Donatus.

Le Livre contre Adimante, disciple de Manichée.

Un Livre, inachevé, sur la Genèse entendue littéralement.

Saint Augustin, peu satisfait de cet essai d'interprétation littérale, ne l'acheva pas. Nous allons tout à l'heure rencontrer un second ouvrage qu'il entreprit sur le même sujet.

Le Livre [de la Foi et] du Symbole.

Le Livre de l'Exposition de l'Épître aux Galates.

L'Exposition commencée de l'Épître aux Romains.

Du second livre [c'est-à-dire des ouvrages cités au second livre] des Rétractations, nous avons :

81. Du Combat Chrétien, un livre.

82. De la Doctrine Chrétienne, quatre livres.

83-86. Confessions, treize livres.

87. Contre le manichéen Félix, deux livres.

88-92. Contre le manichéen Faustus, trente-trois livres.

93. De la Nature du Bien, un livre.

94. Questions sur les Évangiles, deux livres.

95. De la Trinité, quinze livres.

96. De l'Accord des Évangélistes, quatre livres.

97. Du Baptême, sept livres.

98. De l'Œuvre des Moines, un livre.

99. Du Bien Conjugal, un livre.

101. De la Sainte Virginité, un livre.

102. De la Genèse entendue littéralement, douze livres. [Saint Augustin en a fait XIII].

C'est ici le nouveau travail dont nous avons parlé ci-dessus.

103. Six Questions expliquées, contre les païens, un livre.

104. Des Mérites et de la Rémission des Péchés, et du Baptême des petits enfants, à Marcellin, trois livres.

105. De la Grâce du N. T., à Honoratus, un livre.

106. De l'Esprit et de la Lettre, à Marcellin, un livre.

107. De la Foi et des Œuvres, un livre.

108. De la Nature et de la Grâce, un livre.

109. De la Cité de Dieu, vingt-deux livres.

C'est le chef-d'œuvre de l'auteur.

110. A Jérôme, prêtre, deux livres, l'un sur l'Origine de l'Ame, l'autre sur une maxime de saint Jacques.

111. De la Présence de Dieu, à Dardanus, un livre.

112. Deux livres à Albinianus et à Melancianus [lisez ad Albinam et Melaniam] contre Pélage et Célestin, sur la Grâce par Christ et le Péché originel.

113. Deux livres à Valérius, sur le Mariage et la Concupiscence.

114. Locutions, sept livres.

Les locutions dont il s'agit sont tirées des sept premiers livres de la Bible.

115. Questions, sept livres.

On a aussi de saint Augustin *deux livres de Questions* sur saint Mathieu et saint Luc, et *deux livres de Questions* adressées à Simplicien.

116. Des Mariages adultères, deux livres, à Pulencius [Pollentius].
117. Contre l'Adversaire de la Loi et des Prophètes.
118. Contre le Mensonge, un livre.

C'est encore un second travail, le premier n'ayant pas satisfait l'auteur.

119. Contre Julien, six livres.
120. De la Foi, de l'Espérance et de la Charité, un livre, à Laurent.

C'est un résumé de la doctrine chrétienne que Laurent, grand seigneur de Rome, avait demandé à l'auteur.

121. Des soins à prendre des Morts, un livre, à l'évêque Paulin.
122. De la Grâce et du Libre-Arbitre, à Valentin et aux moines qui sont avec lui, un livre.
123. Aux mêmes, de la Correction et de la Grâce, un livre.

Nous cherchons encore les autres [*ceteros*].

Suit l'énumération de vingt-trois traités ou ouvrages de saint Augustin, dont quelques-uns se composent de plusieurs livres.

Quant aux Sermons de saint Augustin, nous en avons les suivants :

124. Vingt-trois sur saint Mathieu.
125. Quatorze sur saint Luc.
126. Vingt-sept sur saint Jean.
127. Trente-quatre sur les Épîtres de saint Paul, saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, et sur les Actes des Apôtres.
128. Soixante-dix sur saint Jean l'évangéliste.
129. Sept sur la première Épître de saint Jean.

130. Des décades sur tout le Psaultier.

131. De Decem Cordis.

132. De la Femme courbée [sous ses infirmités] et d'autres Sermons et Lettres du même, un volume.

On a de saint Augustin environ trois cent soixante-trois sermons authentiques; l'abbaye en possédait ainsi une bonne moitié.

On a du même Père deux cent soixante-dix lettres; Murbach était donc moins riche dans cette catégorie que dans celle des sermons.

133. De l'Origine du Mal.

134. Le Livre appelé le Miroir.

C'est le *miroir des saintes Écritures*, suite de textes sacrés.

A ces ouvrages nous désirons joindre, si cela se trouve :

L'Épître du diacre Philippe à l'évêque Nectaire, et l'Exposition de Job, trois livres.

La Vie de l'évêque Martin.

ORIGÈNE.

135. Homélies sur la Genèse, seize livres.

136. Sur l'Exode, douze livres.

137. Sur la Prophétie de Balaam.

138. Les Homélies quatorzième à vingt-huitième sur le livre des Nombres. Les treize précédentes nous manquent encore.

139. Sur Josué, fils de Navé (*in Jesum Nave*, dit le texte) vingt-six livres.

Ce ne sont que vingt-six homélies.

140. Sur les Juges, huit livres.

On n'avait donc à Murbach, ni l'ouvrage d'Origène contre Celse, ni les Hexaples, ni en général les écrits les plus importants pour la science.

Le rédacteur du catalogue n'exprime aucun regret sur l'absence de ces ouvrages de philologie sacrée, de polémique et de philosophie.

LIVRES DE SAINT BASILE.

141. Des Principes de la Genèse, neuf livres.
142. De l'Institution des Moines, un livre, qui a [ou dont nous avons] deux cent deux chapitres.
143. Une très-excellente Épître aux Moines.

Tous ces volumes étaient des traductions latines sans doute; du moins ne trouvons-nous pas trace explicite de textes grecs à Murbach.

JEAN BOUCHE D'OR (le texte dit *Os aurei*)

144. Sermon sur saint Mathieu.
145. Du retour de la chute, un livre.
146. De la componction du cœur, un livre.
147. A Eutrope.
148. De son expulsion, et autres opuscules.

Les volumes qui suivent n'ont pas de titre général.

149. Le livre de Primasius contre les hérétiques.

Dupin (Bibl. des A. E., V, 80) croyait cet ouvrage perdu.

150. Le livre de Fulgence sur la sainte Trinité.
151. Les Prognostiques, trois livres de Julien.
152. Épîtres et livres d'Athanase, onze livres.
153. Cinq livres de Vigile, évêque africain.

Ces cinq livres, dirigés contre Eutyche, sont les seuls que l'évêque de Thapse ait donnés sous son nom. Il mettait les autres sous l'autorité des plus grands docteurs de l'Église.

154. Épîtres et autres opuscules de Cyrille évêque.

Tout indique dans ce titre qu'il s'agit de saint Cyrille d'Alexandrie, et

non de saint Cyrille de Jérusalem. Ce dernier n'a laissé qu'une seule lettre et deux grands traités, tandis que le patriarche d'Alexandrie a laissé soixante lettres et beaucoup d'opuscules.

DE GRÉGOIRE, SOUVERAIN PONTIFE.

[Grégoire Ier le Grand.]

155. Homélies, trente-cinq livres.

Ce sont les *Moralia* ou *Expositiones* in librum Job.

156. Règles Pastorales, un livre.

157. Dialogues, quatre livres.

158. Homélies sur les Évangiles, quatre livres.

Ce sont quarante homélies distinguées en deux livres. On voit par cet exemple qu'il ne faut pas attacher au mot *livre* du rédacteur un sens très-précis.

159. Homélies sur Ezéchiel.

160. Un livre [ou un volume] de Lettres du même.

Saint Grégoire en a laissé deux livres.

161. Deux Homélies sur le Cantique des Cantiques.

162. Vie de saint Grégoire.

D'ISIDORE [évêque de Séville].

163. Que Dieu est souverain et immuable, en [*cum*] trente et un chapitres.

164. De la Sagesse, de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, deux livres, quarante-six chapitres.

165. Des Fléaux de Dieu, quarante-six chapitres.

166. Des Vices, quatre chapitres.

Le traité du *Combat des Vices et des Vertus* n'est ni d'Isidore ni de saint Augustin ; il est d'Ambroise Auspert, de Bénévent.

167. Le Livre des Prix [premiorum].

168. De la Vie et de la Mort de quelques saints.

169. De l'Interprétation des noms et des sens allégoriques.

170. Des Offices.

171. Des Différences [des noms].

172. Les Soliloques.

173. Rotarum [gothorum?] duo libri.

Je suppose que le copiste a mis *Rotarum* pour *Gothorum*. Isidore a écrit deux livres sur les Goths.

174. Vingt livres d'Étymologies.

175. A sa sœur Florentine, deux livres.

C'est un traité contre les Juifs.

176. L'Allégorique, sur la Genèse.

Le rédacteur y a regardé superficiellement, ou sa bibliothèque n'a pas eu l'ouvrage complet; l'Allégorique traite des huit premiers livres de l'Ancien Testament.

177. Abusiva [douze livres].

On attribuait à saint Cyprien un traité *De duodecim abusionibus sæculi*. Mais Isidore n'a rien laissé sous ce titre.

Mêmes remarques sur les numéros 163, 164, 165, 167, 172.

Le reste nous manque.

BÈDE [le Vénérable].

178. Du tabernacle, de ses vases et des vêtements sacerdotaux, trois livres.

179. De la construction du temple de Salomon, un livre.

180. Trente Questions sur le livre des Rois.

181. Sur les proverbes de Salomon, trois livres.

182. Sur Esdras et Néhémie, trois livres.

183. Sur Tobie pris allégoriquement, un livre.

184. Sur l'Évangile de saint Marc, quatre livres.
185. Sur l'Évangile de saint Luc, six livres.
186. Homélies sur l'Évangile, deux livres.
187. Sur les Actes des Apôtres, un livre.
188. Sur les sept Épîtres canoniques, sept livres.
189. Sur l'Apocalypse de saint Jean, trois livres.
190. Vie de saint Gutbert, écrite en vers et en prose.
191. Histoire de la Nation Anglaise.
192. Martyrologe pour les nativités des Saints, un livre.

Ouvrage supposé ou du moins incertain.

193. De la Nature des Choses, un livre.
194. Des Temps.
195. Des Temps, un livre. Il est plus grand.

La note indique que c'est le même ouvrage en format plus grand (major).

196. De l'Art Métrique.
197. Des Figures.
198. Des Tropes, livres détachés (*singulos libros*).

Nous n'avons pas encore les ouvrages suivants [de *Bède*].

Suit une liste de neuf ouvrages.

DE L'AUTEUR DE CE CATALOGUE.

Cet auteur n'est pas Barthélemy d'Andlau, c'est frère Sigismond, qui a travaillé par ses ordres.

On est surpris, au premier moment, de voir intercaler des ouvrages du xv° siècle, entre ceux de Bède et ceux de Cassien. Mais cette surprise cesse quand on considère que ce n'est pas d'ouvrages de Sigismond qu'il s'agit, que c'est de traductions en prose ou en vers et de versions revues d'écrits de saint Athanase, de saint Paulin, et d'autres écrivains anciens. Cependant, si l'amour-propre n'eût pas un peu aveuglé l'auteur du cata-

logue, c'est sous ces grands noms, et non pas sous une périphrase du sien qu'il aurait fait figurer ses travaux.

199. D'entre les histoires des Saints, j'ai traduit en prose le Livre de la Vie et de la Passion de saint Félix, par Paulin.

On voit que l'écrivain peu exercé substitue l'énoncé d'un fait à l'énoncé du titre d'un ouvrage.

199 *bis*. Le Livre de la Vie et de la Passion de saint Athanase, mal traduit du Grec et plus mal corrigé par quelqu'un d'inexercé, je l'ai corrigé selon le sens (*ad sensum*, ce qui ne veut pas dire selon le sens littéral ou le texte original, mais ce qui signifie, selon le vrai sens) aussi bien que j'ai pu.

C'est encore un fait qu'on expose au lieu de donner un simple titre.

200. Histoire des Abbés de ce monastère, où je me réjouis de servir avec une piété protégée d'en haut [ou, par la bienveillance de mon supérieur, *pietate superna*].

201. Vie ou Histoire de Benoît, Ceolfrid et Henetberect [sic], en deux petits livres.

On a de Ceolfrid une lettre sur la Pâque et la tonsure.

202. Un livre d'Hymnes divers, en mètres.

203. Un livre d'Épigrammes, en mètre héroïque ou élégiaque.

Frère Sigismond était poëte. Il nous le dira encore une fois.

Maintenant, après être descendu du VIII[e] siècle au XV[e] pour énumérer ses ouvrages, il va remonter à plusieurs écrivains du V[e].

DE CASSIODORE [OUVRAGES].

204. Exposition de tout le Psautier, en trois volumes.

205. Institutions des Lettres divines et profanes.
206 De l'Ame, un livre.

DU MOINE CASSIEN.

207. Les Livres des douze collations des saints Pères, sur diverses choses spirituelles. Chaque collation ayant son titre spécial; réunis en un volume [ou un livre].

On voit encore ici que le mot de *liber* est pour le rédacteur, tantôt un *traité*, tantôt un *ouvrage*, tantôt un *fascicule*, tantôt un *volume*.

208. Dix autres collations, en un autre volume (*in alio libro*).

Cassien a laissé vingt-quatre collations de ce genre.

209. Sept collations, la première de la perfection, etc., en un volume.
210. Sept autres, dont la première traite des trois espèces de moines, en un volume.

OUVRAGES DE SAINT PROSPER [D'AQUITAINE].

211. De la Vie active et de la Vie contemplative, trois livres.
212. Exposition des cinquante derniers Psaumes. Nous cherchons encore celle des cent premiers.

On ne les a pas, mais le rédacteur croyait évidemment qu'ils pourraient se trouver. Il ajoute sur Prosper :

« Quant à ses trois livres d'Épigrammes, qui sont d'une autorité toute divine et qu'il a rangées sous cent trente-trois titres, ainsi que sa *Chro-*

nique et ses autres excellents ouvrages, nous les recherchons avec la plus grande ardeur. »

On n'a que deux livres d'Épigrammes de saint Prosper.

OUVRAGES DE PRIMASIUS.

213. Sur l'Apocalypse, cinq livres.

Nous désirons aussi rencontrer ses autres Opuscules, surtout *Quid faciat Heroboam.*

Le rédacteur oublie ici qu'il a déjà inscrit plus haut un opuscule très-précieux de Primasius, évêque d'Adrumet.

OUVRAGES DE JULIEN, ÉVÊQUE DE TOLÈDE.

214. Prognostiques, trois livres

On voit, par l'indication qui suit, que c'est un autre exemplaire de cet ouvrage que le catalogue a déjà cité plus haut.

Dans ce volume sont contenues ses ou deux (*sue* ou *due* pour *duae*) Lettres à Julien.

Il y a aussi cinq autres Lettres.

OUVRAGES DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE.

215. L'Apologétique, un livre.

216. Sur l'Épiphanie ou la naissance du Seigneur, un livre.

217. Des Lumières.

218. De la Foi.

219. De la Pentecôte et du Saint Esprit, un livre.

220. De la réconciliation, etc., un livre.

221. De la grêle et de la dévastation, un livre.

222. D'Arrianus [*il faut lire* des Ariens] un livre.

223. [Traités divers] au nombre de dix. [Numero decem], en un seul volume.

224. Lettres de divers Pères, Athanase, Proculus, Ambroise, Jérôme, Augustin, Cyrille, Gélase, Vigile, en un seul volume.

225. Apponius, sur le Cantique des Cantiques.

226. Pélage, Exposition des Épîtres de saint Paul.

OUVRAGES DE BOÈCE.

227. Arithmétique, deux livres.

228. Géométrie, un livre.

229. Musique.

230. Sur la Dialectique d'Aristote.

231. Des consolations de la Philosophie, cinq livres.

232. De la Sainte Trinité.

Suivent ces volumes sans intitulé général :

233. Justin, évêque, sur le Cantique des Cantiques.

234. Du même, sur le Cantique des Cantiques.

235. Extrait de divers opuscules de saint Grégoire, par l'évêque Tagius.

236. Extraits d'opuscules de saint Grégoire, par Paterius.

237. Junilius, des règles des divers ouvrages [du saint code], deux livres.

OUVRAGES D'ALBINUS, MAITRE MODERNE (MAGISTRI MODERNI).

238. Exposition de saint Jean.

239. Sur l'Épître aux Hébreux.

240. De l'Art grammatical.
241. De l'Art oratoire.
242. De la Dialectique.
243. De la Sainte Trinité.
244. Livre d'Eugippius, en [ou avec des] chapitres.
245. Livre d'Euchère, des Formules spirituelles.

Le livre d'Euchère, évêque de Lyon, a ce titre : *Liber formularum spiritalis intelligentiæ.*

246. Le cycle de Denys, avec une Lettre sur le calcul de la Pâque.
247. Livre des Euglogues Ladcen (?) fils de Baith.

Dans une table générale des auteurs, ce mot de Ladcen est écrit *Ladten.* Ni ce mot, ni ceux de Filius Baith ne m'ont permis de découvrir ce que pouvait renfermer ce volume d'*églogues* sacrées ou d'*eucologes*, car c'est d'un ouvrage de cette nature qu'il s'agit probablement : ce qui suit et ce qui précède le prouvent. Origène a laissé aussi des *églogues* spirituelles.

248. Exposition du Lectionnaire.
249. Vie des Pères, en deux volumes, l'un plus grand, l'autre plus petit.
250. Livre des Sentences, volume où sont aussi contenus d'autres Opuscules.
251. Quatre livres de Passions (martyres), ou Vies de Saints.
252. Diverses feuilles (schedule), où sont contenues des Passions ou des Vies de Saints.
253. Livre des Gloses.

DE L'ABBÉ RABAN, SUR L'HISTOIRE SAINTE.

254. Sur le Livre des Nombres, quatre livres.
255. Sur le Deutéronome, quatre livres.

256. Sur le Livre de Jésu Navé (Navé ou Nun), trois livres.
257. Sur les Juges et Ruth.
258. Sur les Rois, quatre livres.
259. Sur les Paralipomènes.
260. Sur Judith et Hester [Esther].
261. Sur le premier livre des Maccabées, un livre.
262. Sur le second livre, un livre.
263. Sur saint Mathieu.

Tous les commentaires de Raban sont tirés des Pères, et ont par cela même une grande valeur.

HISTORIENS [1].

264. Josèphe, dix-neuf livres sur les antiquités et sur la captivité judaïque.
265. Hégésippe, cinq livres.
266. Orose, pour la défense des Chrétiens contre les païens, sept livres.
267. Histoire d'Eusèbe, évêque de Césarée, dix livres.
268. Histoire Tripartite, douze livres.
269. Histoire de Clément, dix livres.

POÈTES CHRÉTIENS.

270. Juvencus, sur les quatre Évangiles.
271. Sédulius, de même, trois livres.

---

[1] L'auteur dit *de Historiis Josephum*, etc., ce qui veut dire, d'*Entre les histoires nous possédons* Josèphe, etc.

272. Arator, sur les Actes des Apôtres, deux livres.

273. Paulin, de la vie de Félix, douze livres.

274. Du même, la vie de Martin, six livres.

275. Épigrammes de Prosper.

Le rédacteur témoignait ci-dessus le regret de ne pas avoir ce précieux ouvrage.

276. Alterchinius Avitus, sur la Genèse.

277. Le même à sa sœur, un livre.

278. Fortunatus, deux livres sur diverses choses.

279. Le même, de la vie de Martin.

280. Prudence, sur diverses choses et en divers mètres.

281. Un poëme [metrum] de Cresconius.

On a aussi de Cresconius une collection de Canons.

282. Un poëme d'Atthelmus [Althelmus].

283. Un poëme de Bède, sur la vie de Gudpert.

Le catalogue en citant cet ouvrage ci-dessus n° 190, appelait le saint, Gutbert.

SUIVENT LES PAÏENS.

284. Dix livres d'Histoires de Tite-Live.

285. Extraits de Trogue Pompée par Justin, quarante-quatre livres.

286. Vies des Césars ou des Tyrans depuis Hélle Adrien jusqu'à Carus Carinus, sept livres.

287. Cicéron, de l'Amitié, un livre.

288. Les Offices, du même, trois livres.

289. La Rhétorique du même Tullius, deux livres.

290. De l'Art grammatical, édition [sic] des deux Donatus.

291. Commentaire de Servius Honoratus.

292. Exposition de Pompée sur les parties majeures.

Nous avons rencontré ce grammairien dans la curieuse bibliothèque de Wilelm, n° 13.

293. Autre Exposition sur les parties majeures, par quelque [cujusdam] chrétien.

294. Grammaire de Probus.

295. Grammaire de Smaragdus.

296. Le Petit et le Grand Priscien.

POETES PAÏENS.

297. Virgile, les Bucoliques.

298. Les Géorgiques.

299. L'Énéide, ouvrage du même.

300. Dire. Ciris.
Culicis.[1] Catalepion.
Ethne. Priapeia.
Copa. Moretum.
Mecenas.

Je mets ces titres comme les met l'auteur, qui donne un alinéa à chacun d'eux. Cependant l'analogie me porte à penser que tous ces écrits étaient contenus dans un même volume. En effet, c'est ainsi que l'auteur du catalogue indique les Lettres de différents Pères. (V. ci-dessus, n° 224), dont il dit expressément qu'ils ne formaient qu'un seul volume.

---

[1] L'auteur met le génitif, parce qu'il entend sans doute *liber*.

Quant à ces opuscules mêmes, qui sont faussement attribués à Virgile, ils donneraient lieu à beaucoup d'observations, et l'on est fort surpris d'en rencontrer plusieurs dans une maison consacrée aux saintes études.

Le *Priapeia* est un recueil de quatre-vingt-sept épigrammes à Priape, d'une excellente latinité, mais d'une obscénité révoltante.

Le *Culex* est un poëme burlesque plus innocent. Le thème en est l'ombre d'une mouche qui demande la sépulture. Virgile avait fait sur cette donnée un petit poëme que les anciens louaient beaucoup; mais celui qui nous reste n'est pas de lui.

Le *Ciris* a pour objet le mythe de Nisus et de Scylla, et c'est un travail si distingué qu'il a été donné à Catulle comme à Virgile, quoiqu'il ne soit ni de l'un ni de l'autre.

Le *Copa*, ou l'aubergiste, est une invitation d'entrer, qu'un hôtellier bavard adresse au lecteur, si ce n'est au voyageur.

Le *Moretum* (le ragoût) est de 123 vers, style de la belle époque.

Le *Catalecta*, dont les copistes ont fait à Murbach le *Catalepion*, est un recueil de quatorze petits poëmes, qui dateraient de la jeunesse de Virgile, s'ils étaient son ouvrage.

Le petit poëme intitulé *Diræ*, les Furies, se compose de deux parties, dont l'une renferme les imprécations de propriétaires dépouillés pendant les guerres civiles, l'autre les plaintes d'un amant sur l'absence de Lydie. Ce nom de Lydie a fait attribuer le poëme au grammairien Valerius Caton que nous avons trouvé dans la bibliothèque de Wilelm.

On voit dans l'*Encyclopédie* (le Miroir) de Vincent de Beauvais, qu'au moyen âge ces petits poëmes étaient attribués à Virgile. On les recherchait et les prisait sans doute, puisqu'on les avait même à Murbach.

301. Lucain, dix livres.

302. Épîtres d'Ovide Nason, quatre livres.

303. L'ouvrage de Lucrèce.

304. Jules Fronton, de la Géométrie.

Je suppose ici trois fautes. D'abord ce n'est pas de Fronton, le rhéteur, qu'il s'agit, c'est de Frontin, le guerrier, qui se nommait *Jules*. Ensuite Frontin n'a pas écrit sur la géométrie. Il a laissé un traité *de Qualitate agrorum*, qui se trouve dans le recueil des auteurs qui ont écrit sur les limites. Enfin les copistes de Murbach ont pris à tort cet ouvrage pour un écrit de géométrie.

305. Vitruve, de l'Architecture, dix livres.

306. Salluste, Catilinarius.
307. Le même, la Guerre de Jugurtha.
308. L'Orthographe de Cécilius Vindex.

L'auteur se nomme Cæsellius Vindex.

309. L'Orthographe de Quintus Papirius.
310. L'Orthographe de Caper et d'autres, en un même volume.

Le grammairien Flavius Caper, qui a laissé aussi un traité *des Verbes douteux*, est d'une époque incertaine.

311. Épîtres de Sénèque à Lucillus.
312. Les Bucoliques d'Olibrius.

On connaît peu l'empereur Olybrius. Le poëte Olybrius est devenu plus fameux.

313. Le poëme de la Médecine, de Quintus Serenus.
314. Les Fables du poëte Anianus.
315. Les Énigmes de Symphosius [sic].

Le rédacteur entend désigner le poëte *Symposius*, du IVe siècle, qui a laissé cent énigmes en vers, qu'on a quelquefois attribuées à Lactance, auteur d'un *Symposium*.

MÉDECINE.

316. Huit livres d'Urnasius [?].
317. Ouvrages de Placitus.
318. Ouvrage hébreu d'Urnasius.
319. Un grand ouvrage compilé de divers écrivains sur la médecine.
320. Livres de notes.

Rien n'indique de quelle nature étaient ces *notes*, qui n'avaient assu-

rément rien de commun avec la musique, et qui ont dû se rapporter ou à la médecine ou à l'astrologie, sinon à l'une et à l'autre.

Nous avons remarqué dans la bibliothèque de Wilelm les *Notes de Julius*, parmi les livres de dialectique.

Aperçu des livres de l'abbé Isghter, moins les ouvrages qui sont déjà mentionnés en partie dans le catalogue précédent[1].

Petite collection acquise par l'abbé de Murbach et jointe à sa bibliothèque, mais avec distinction d'origine. On ne sait de quelle maison Isghter, dont le nom est encore plus irrégulier qu'il n'est rude, a été l'abbé. Quoi qu'il en soit, sa collection de livres était un complément utile et curieux de celle de Murbach.

Ce catalogue est encore plus mal fait que le précédent, et on y trouve non-seulement les mêmes erreurs sur les écrivains et les titres de leurs ouvrages, mais il s'y rencontre plus d'ouvrages supposés.

1. Épître et Canons divers, un volume.
2. Questions hébraïques et dissertation sur les Quarante demeures, un volume.
3. Extraits d'un Philosophe moraliste, par saint Jérôme.
4. Actes des Papes et Épîtres de saint Jérôme sur les degrés du prêtre, un volume.
5. Lettre d'Alexandre à Aristote et à sa mère Olympias.
6. Orose, description des provinces.
7. Jérôme, sur le même sujet.

---

[1] On comprend ce que veut dire l'auteur : il ne veut pas écrire deux fois les titres des mêmes ouvrages. Mais ce qu'on ne s'explique pas, c'est la raison de ce système, qu'il n'a pas suivi d'ailleurs. Puisqu'il déplorait les anciennes dilapidations, il aurait dû, au contraire, dresser un inventaire détaillé de tout ce qu'il était parvenu à rassembler.

8. Isidore, de la Terre.

9. Cosmographie de Jules César.

J'ignore ce que l'on avait sous ce titre.

10. Solinus, du Site de la terre, un volume.

11. Questions d'Albinus sur la Genèse.

Ouvrage qui existait aussi dans la bibliothèque du couvent.

12. Questions d'Augustin et d'Orose sur la Genèse.

13. Gloses sur le livre des Rois.

14. Bachaïus, de la Réparation de la chute.

Bachaïus est inconnu. Je présume que l'auteur qu'on entend, est Bachiarius, qui a laissé une lettre à Januarius, *De lapsis recipiendis*.

15. La ruine des Troyens (*exitium Troianorum*).

16. Tite Lucrèce, de la Nature des choses, un volume.

17. Exposition de l'Apôtre [sic], par saint Augustin, un volume.

On appelait apôtre, *Apostolus*, le recueil des Épîtres apostoliques.

18. Rabanus, sur le Livre des Rois, un volume.

19. Du Comput (*de Compoto*). — De l'Astrolabe. — De la Grammaire de Focus (Phocas?) et d'Aratus. — Vers de Téodulfe, un volume.

Aratus n'a pas fait de grammaire. Mais le traité de l'*Astrolabe* explique la présence d'un de ses poëmes dans ce volume qui renfermait toute sorte de choses.

20. Rabanus sur Jérémie, un volume.

21. Geometrica et Ignius [?], un volume.

22. Des parties du grand et du petit Donatus, de la Déclinaison et du Verbe, un volume

23. Rabanus, du Comput.
24. Bède, de l'Art métrique.
25. Priscianus jeune, des Écrivains des livres sacrés.
26. Bède, de la Nature des choses.
27. Isidore, les Accents, et le Martyrologe, un volume.
28. Lettre d'Hippocrate à Antiochus.
29. Lettre du médecin Antimius à l'empereur Titus.
30. Chrysostome, des Natures [*sic*] des animaux.
31. Fables d'Anianus, d'Ésope, de Phèdre, d'Alexandre, de Didymus. — Le diacre Ferrand, de la Formule de la vie. — Exploits d'Alexandre. Un volume.
32. Pline second, trois volumes.
33. Loi des Ripuaires et des Alemands.
34. Chronique de Sévérus, deux livres.
35. Seize Homélies d'Origène sur le Lévitique.
36. Histoires de Jordanès, deux livres.
37. Vegetius Renatus, des Instruments de guerre, quatre livres.
38. L'ouvrage d'Athulfe, du Site des lieux saints.
39. De la Foi catholique, par l'empereur Justinien.
40. Mythologie de Fulgence.
41. Marcien Félix Capella.
42. Claude, sur saint Mathieu.

OBSERVATIONS SUR CE DOCUMENT.

A la suite de ses deux catalogues, le rédacteur met une table d'auteurs qui embrasse les deux bibliothèques et dont le nombre total s'élève à 81.

Dans cette table, les noms propres sont un peu mieux orthographiés que dans les catalogues mêmes. Cependant, il s'y rencontre encore des fautes bien grossières : Eugippius, Jaseppus, Alchunus, Cresmus, Serecas, Pruasius, Ladten.

Ce qui est étrange, c'est que les mots *Vitæ Cæsarum* et *Historia Alexandri* tiennent la place de deux noms d'auteurs.

Mais ce qui l'est davantage, c'est que le rédacteur de la table y met des écrivains qu'il n'avait pas cités dans les catalogues de ses bibliothèques, tels que S. *Effrem* et *Tertullien*; tandis qu'il ne met pas *Didymus, Anianus, Ferrandus, Bachaius, Solinus, Urnasius*, etc., dont il avait enregistré les ouvrages.

Il était difficile de procéder avec plus de légèreté pour une bibliothèque souvent maltraitée, et qu'on voulait disputer désormais à de nouvelles dilapidations.

Le fait est, que pour les 350 à 400 ouvrages ou traités que possédait la bibliothèque de Murbach, il y avait à indiquer environ cent auteurs, et si le frère Sigismond eût été réellement aussi dévoué aux lettres qu'il voulut bien le paraître aux yeux de son noble chef et le dire à la suite du catalogue dressé par l'ordre de Barthélemy d'Andlau, il eût fait avec plus de soin et d'exactitude un travail, qu'en sa qualité de poëte et de prosateur, il était plus capable qu'aucun autre de faire avec intelligence.

Son amour-propre y était d'ailleurs engagé.

En effet, voici ce qu'il dit à la fin de sa table : «Et plût à Dieu que par les soins du révérend seigneur Barthélemy d'And-

lau, tous [*les ouvrages*] eussent été trouvés ou pussent être recouvrés avec ceux que je me suis efforcé d'y ajouter! »

Cette ardeur à rechercher ce qu'on ne possédait plus, ou pas encore, Sigismond la manifeste, à chaque occasion, dans le cours de son catalogue. Mais, en ce cas, il fallait rédiger ce dernier avec beaucoup moins de précipitation et surtout prendre plus de peine pour en bien dresser la table.

On ne trouve d'excuse pour Sigismond, qu'en considérant sa qualité de poëte.

Cette qualité le domine et l'aveugle au point, nous l'avons vu, qu'il met ses ouvrages au milieu des plus importants et plus anciens de la collection. Il va plus loin. Dans une lettre écrite au supérieur qui a restauré la bibliothèque de Murbach, la naïveté de son amour-propre lui promet que jamais le temps ne pourra rien contre la gloire de Barthélemy.

« Si mes poëmes ont quelque puissance[1], lui dit-il, ton nom passera à travers les âges, sans que les siècles puissent couvrir ta renommée. »

Sigismond aimait réellement la littérature et les arts. La lettre que nous venons de citer, et qui a pour objet la description de quelques tapisseries que possédait Murbach[2], lettre qui sera publiée[3], en fournit la preuve, malgré la barbare incorrection de son style.

Si l'on nous demande maintenant ce qu'est devenue la bibliothèque si généreusement rassemblée par le seigneur d'Andlau, abbé de Murbach, et décrite avec tant d'amour et d'orgueil par le frère Sigismond, notre réponse sera très-embarrassée. Les abbés de Murbach n'ont pas fait de dettes comme les ducs et les duchesses de Bourgogne. Leurs livres

---

[1] *Si quid mea carmina possunt.*

[2] Epistola de antiquis tapetiis in monasterio Morbacensi.

[3] Par M. Hugot, je l'espère.

n'ont pas été saisis par d'avides créanciers. Leur bibliothèque s'est accrue de génération en génération. Aux manuscrits se sont joints les imprimés. Cela était facile près de Sélestat, où vivait Béatus Rhenanus; près de Strasbourg, où imprimaient Gutenberg, Mentel et tant d'autres.

Mais elle a été d'abord transportée de Murbach à Guebeviller, au nom et par les soins de l'abbaye.

Elle a été transportée ensuite de Guebeviller à Colmar, au nom de la république et par les soins de ses administrateurs. Elle a souffert dans l'une et l'autre de ces émigrations. A la suite de la seconde, la préfecture et la bibliothèque de Colmar se sont partagé ses dépouilles; cependant la première n'a eu que les pièces d'administration; la seconde, qu'un petit nombre des manuscrits cités dans notre catalogue.

Que sont devenus les autres? Se retrouveront-ils? C'est le cas, pour M. Hugot, de répéter avec Sigismond, *plût à Dieu* qu'ils se fussent retrouvés et qu'il fût possible de les joindre à ceux que je me suis efforcé d'y réunir!

Au temps de l'abbé d'Andlau, cette collection de manuscrits, refaite devant Fust et Gutenberg, était non-seulement d'un grand prix pour ce temps; mais elle nous offre encore, comme miroir de l'époque, un puissant intérêt. Elle nous montre l'état de l'instruction sérieuse dans une maison riche et grave, dirigée par des hommes qui se livrent à la méditation religieuse par devoir, et aux lettres par goût. La femme ou l'homme du monde, nous l'avons vu, lisait beaucoup les recueils de ballades, de fabliaux, d'histoires troyennes, de romans de tout genre; on y ajoutait un peu de politique, de médecine et d'astrologie, de jurisprudence et de religion.

Ici, nous ne trouvons pas un seul roman, pas un livre de politique. Il y a un seul traité de médecine ou d'astrologie, quelques traités de grammaire, de rhétorique, d'arithmé-

tique, mais il n'y a point de droit, point de physique. Et surtout point de livres français, point de livres allemands!

Ce qu'on estime avant tout à Murbach, ce que frère Sigismond met à la tête de son catalogue, et ce dont tout le reste n'est que l'accompagnement plus ou moins apprécié, ce sont les œuvres de saint Cyprien, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Hilaire, de saint Grégoire; ce sont celles de Cassien, de Cassiodore et de Bède.

On a raison, c'est là ce qu'il faut aux frères; c'est là ce qui décore une maison religieuse de l'Église latine.

Les Pères grecs sont moins recherchés à Murbach. C'est à peine si l'on y a quelques lambeaux latins des œuvres de saint Basile, de saint Cyrille et de saint Chrysostome. Ce dernier nom n'y paraît pas même connu; on y appelle barbarement l'illustre orateur *Os aurei.*

C'est que le grec est inconnu à Murbach, seize ans après l'invention de la typographie et en pleine renaissance. On y possède un texte hébraïque, on n'y a pas de texte grec. Encore le texte hébraïque n'est-il pas la Bible, c'est un livre de médecine.

En général, on n'a pas ou l'on ne mentionne pas à Murbach, une seule Bible, pas même un Nouveau Testament. On n'en a pas plus en latin qu'en grec.

Pour le grec, frère Sigismond déguise admirablement son ignorance de la langue d'Homère. En parlant de l'ouvrage mal traduit et plus mal amendé de saint Athanase, il ne dit pas qu'il l'a mieux traduit, il dit qu'il *l'a corrigé, comme il l'a pu, selon le sens.* C'est-à-dire autant que devait le faire un homme qui consultait le sens, ne pouvant consulter le texte.

Mais ce qui surprend davantage, c'est que le frère Sigismond n'enregistre ni un missel, ni un bréviaire, ni un graduel, ni un ordre. On n'avait donc de ces volumes

indispensables que ce qu'il y avait entre les mains de chacun.

Enfin, il est étrange aussi qu'une maison si riche et si jalouse de ses belles tapisseries, n'ait pas un seul volume à miniatures.

Du moins Sigismond n'en parle pas. Or, le chantre des *tapisseries* de Murbach n'eût pas négligé de mentionner des ouvrages de peinture, si négligent qu'il soit, d'ailleurs. Pour négligent, il l'est en effet, il n'indique pas, au sujet d'un seul manuscrit, soit l'écriture, soit le papier ou le parchemin, soit la reliure, la conservation, le format.

Parmi tous les *païens* de Murbach, il n'y avait pas un philosophe, un orateur, et non-seulement on ne possédait ni un dialogue de Platon ni un discours de Démosthène, mais on n'y recherchait pas même un livre d'Horace ou de Tacite. On n'y avait pas encore le Velléius que Béatus Rhenanus y trouva au XVIe siècle, et qui a disparu de nouveau.

L'histoire profane était si peu goûtée, qu'on n'avait ni une chronique de France ni une chronique d'Allemagne.

Il en était de même de la poésie. On a cru, on a dit et imprimé qu'il y avait eu à Murbach, dès le IXe siècle, un recueil de poésies nationales, c'est-à-dire allemandes. On cite souvent ce recueil. On a supposé, vu le voisinage d'une villa de Charlemagne, que ce recueil aurait pu être celui-là même que ce prince, passionné pour les vieux chants de son peuple, avait fait recueillir. Des indications qui m'ont été données par M. Jacques Grimm et M. Lachmann, de l'Académie de Berlin, m'ont conduit à des recherches obstinées sur ce sujet. Un catalogue de la bibliothèque de Murbach, dressé au IXe siècle et déposé aujourd'hui à la bibliothèque publique de Genève, mentionne un volume de *poëmes allemands, carmina theodisca*. Ce volume pouvait être le recueil de Charlemagne. J'ai voulu en suivre l'histoire; je me suis rendu à Colmar, à la bibliothèque de la ville, aux archives

de la préfecture, pour avoir sur les destinées des manuscrits de Murbach tous les renseignements possibles. Je les ai eus, et je n'ai acquis sur ce volume que la certitude qu'il avait disparu de la dite bibliothèque dès avant la rédaction du catalogue de Sigismond. En effet, ce dernier ne le nomme pas. Comment a-t-il pu être cité, comme existant à Murbach, antérieurement et postérieurement au document si authentique que je publie ? Je l'ignore, et, *en attendant le catalogue de Genève,* je reviens à l'analyse de cette collection.

Rien ne montre mieux que cette bibliothèque le triste état des études, même après le milieu du XVe siècle. Les Pères latins exceptés, tout le reste est si peu de chose qu'une initiation sérieuse aux sciences et aux lettres devenait impossible, même dans des maisons de choix. La scolastique elle-même ne se trouvait pas à Murbach, pas un volume de saint Thomas, d'Anselme, d'Abélard, de saint Bernard !

Quoi qu'il en soit, le noble d'Andlau et Sigismond méritèrent bien des études et de l'histoire des lettres, l'un en affectant les trésors de l'abbaye à de nombreux achats, l'autre en enregistrant avec des regrets et des soupirs mêlés de quelques mouvements d'orgueil ce qu'il était parvenu à rassembler.

Bientôt devait luire un jour nouveau. La typographie et la renaissance, cette glorieuse résurrection des lettres anciennes, devaient jeter sur toutes les questions les lumières des plus beaux âges de l'humanité. Cette résurrection fut complète, et de l'immense mouvement qu'elle jeta dans les esprits, sortit naturellement une métamorphose aussi profonde dans l'état des mœurs que dans celui des lettres.

Au bout de soixante ans ce changement fut accompli ; la Grèce et Rome étaient ressuscitées ; aux Pères latins se joignirent les Pères grecs ; aux théologiens, les philosophes ; aux légendes et aux actes des saints, l'histoire des plus grandes nations de l'antiquité. Alors, Rome et Athènes,

qui avaient résumé et surpassé toute l'antiquité, dominèrent le monde. Les langues qu'elles avaient parlées, les monuments et les textes qu'elles avaient laissés, devinrent l'objet d'un enthousiasme qu'on n'a jamais poussé si loin pour aucun autre genre de chefs-d'œuvre du passé. Homère n'était pas adoré jadis aux écoles d'Alexandrie et de Pergame, comme le fut Platon aux académies de Florence et de Bologne, les types de toutes les autres. Chose singulière, le monde chrétien, réveillé par la renaissance, se divisa sur sa foi, mais demeura d'accord sur les enseignements du polythéisme; il étudia, publia, et imita avec une sorte de culte tout ce qu'il avait jadis repoussé, abattu et enseveli avec une sorte de fanatisme.

Malgré les progrès de la typographie, les collections de manuscrits conservèrent leur importance; nous allons en signaler encore une des plus curieuses.

V.

BIBLIOTHÈQUE

D'UN HOMME D'ÉTAT DU XVIIE SIÈCLE.

CATALOGUE DES CODES MANUSCRITS

DU CARDINAL DE RICHELIEU.

Nous avons analysé plus haut le catalogue des manuscrits de la Sorbonne dressé de 1290 à 1338, et nous avons dit à la suite de notre analyse qu'à partir de cette époque les manuscrits de la Sorbonne ont été augmentés tant qu'a subsisté la maison. Il en a été dressé de nouveaux catalogues plus d'une fois. Nous avons sous les yeux celui que rédigea Guedier de Saint-Aubin au dernier siècle, et dont la seconde partie embrasse les manuscrits transportés de la bibliothèque de Richelieu dans celle de la Sorbonne, en vertu d'une disposition testamentaire du célèbre cardinal.

Ce document est fort curieux.

Il est surtout fort important par le jour qu'il jette sur l'état de la littérature manuscrite au milieu du XVIIe siècle. Je ne dis pas que la liste des livres imprimés que le savant ministre possédait dans sa bibliothèque n'offrît pas également un haut degré d'intérêt. S'il s'agissait de politique, ce

serait même dans le choix des imprimés qu'on trouverait mieux la pensée du cardinal. Cela est entendu. Mais ici nous ne nous occupons que des lettres et des mœurs. Or, pour l'histoire des lettres et celle des mœurs, le tableau des manuscrits que se procura le célèbre homme d'État qui fonda l'Académie française, et qui prévit de si loin les futures nécessités de l'éducation publique[1], est d'une importance spéciale. On le conçoit, a une époque donnée certains imprimés se trouvent dans toute bibliothèque d'un homme riche; comme chacun les acquiert à peu de frais, ils ne caractérisent personne. Il en est tout autrement des manuscrits; acquis à grand prix, ils peignent le propriétaire et l'époque. On va s'en convaincre en jetant avec nous un rapide coup d'œil sur les manuscrits de Richelieu donnés par ce prince de l'Église à la Sorbonne.

Le nombre en est de *cinq cent quatre-vingt-huit.*

Sur ce chiffre il se trouve deux cent cinquante-deux codes en hébreu, c'est-à-dire presque la moitié.

Ce sont des Bibles, des livres détachés de l'Ancien Testament, des traités talmudiques et des commentaires rabbiniques sur la Bible, la Mischna et la Gemarrha, des rituels, des explications sur toutes les fêtes de l'année et toutes les cérémonies du culte, des livres de morale et de politique, plusieurs ouvrages sur la kabale, le dictionnaire de Kimchi, un dictionnaire du Talmud, des traités de physique générale, d'astronomie, de botanique, d'hygiène, de prognostique, de médecine, de jurisprudence, un recueil de décisions, un calendrier perpétuel (*Ephemeridae perpetuae*), un formulaire de contrats.

On y remarque surtout des ouvrages de grammaire judaïco-babylonienne, de rhétorique et de poésie.

---

[1] V. Matter, *Histoire des Doctrines morales et politiques* pendant les trois derniers siècles. T. Ier, p. 426.

On n'y rencontre pas de livres de philosophie autres que ceux de la kabale; mais il y est fait mention de quelques traités de logique, d'un livre sur la mort d'Aristote, et de l'ouvrage si commun de Boëce.

A ces volumes écrits en hébreu sont joints quelques traités composés par des juifs d'Allemagne et de Pologne, écrits en caractères rabbiniques et en langue allemande, et d'autres dirigés par les juifs contre le christianisme, les chrétiens et la personne de Jésus-Christ; enfin un *herbarium* ou un traité de botanique écrit en langue latine et en caractères rabbiniques.

Ce qui surprend un peu, dans toutes ces élucubrations hébraïques, c'est une instruction donnée en cette langue par un homme à une femme, *sur l'art de mettre le linge en cuve*.

Les personnes étrangères à la connaissance de l'hébreu se font difficilement une idée d'une littérature aussi riche, et l'on aimerait à savoir comment il a été possible au XVIIe siècle, même à un prince de l'Église, même à un ministre tout-puissant, de réunir une telle quantité d'ouvrages aussi rares et aussi précieux.

En effet, non-seulement beaucoup de ces manuscrits étaient de la plus grande beauté et du plus haut prix, mais ils étaient anciens, du XIIIe et du XIVe siècle, ou du commencement du XVe.

Quand on se demande comment l'illustre possesseur de ce trésor, assurément unique dans son ensemble, a pu se le procurer, on est porté à croire que ce sont l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne qui lui ont surtout fourni leur contingent. Rien n'indique que le midi de la France, la Péninsule et l'Italie, où les livres hébraïques avaient été plusieurs fois recueillis et brûlés par ordre de l'inquisition, aient contribué à la bibliothèque des manuscrits de Richelieu. Je le suppose néanmoins, car il ne me paraît

pas possible que le nord et l'Allemagne aient pu seuls fournir tant de richesses.

On reste également dans l'incertitude quand on se demande, s'il faut voir dans la collection du cardinal les tendances d'un théologien, celles d'un orientaliste, ou celles d'un riche amateur ?

Les manuscrits hébraïques, arabes et turcs feraient supposer des études d'orientaliste.

Déjà nous avons parlé des premiers; les seconds ne sont pas aussi nombreux, il s'en faut de beaucoup; il n'y en a même que quatre ou cinq.

Les codes arabes, au contraire, sont au nombre de treize, et ce sont en partie des manuels d'études, des grammaires et des dictionnaires, ce qui ferait supposer que Richelieu, qui aimait la polémique, aurait eu quelque désir d'apprendre celles des langues de l'Orient qui jettent le plus de jour sur les textes originaux de la Bible.

Cependant le cardinal ne paraît jamais avoir donné suite à cette idée, si elle est entrée un instant dans son esprit. Ce ne sont donc ni les goûts d'un théologien curieux d'aller aux sources, ni ceux d'un orientaliste passionné, ce sont ceux d'un riche et puissant patron de ces études qu'il faut voir dans la pensée qui a présidé à cette collection.

C'est ce qu'attestent les autres manuscrits d'Orient.

Il y en a onze en langue turque, et qui roulent sur la religion, la morale, la piété, l'hygiène, la poésie, le commerce épistolaire, l'arithmétique et la magie.

On n'en trouve qu'un seul en langue syriaque, et c'est un ouvrage de liturgie. S'il fallait admettre que ce n'est pas en simple amateur, que c'est en qualité de théologien et de savant que l'évêque de Luçon ou le cardinal de Richelieu a réuni ces volumes, il y aurait là de quoi donner de sa science et de son génie une idée toute nouvelle.

Quoi qu'il en soit, quand on considère ses trésors de lit-

térature orientale, on s'attend naturellement à trouver une richesse analogue en manuscrits grecs et latins, et comme les difficultés de s'en procurer étaient beaucoup moindres, on compte nécessairement dans ces catégories sur un nombre de volumes beaucoup plus élevé.

Cependant, pour ce qui est des manuscrits grecs, il ne s'en rencontre que fort peu, si tant est qu'il y en ait. Le catalogue est obscur à cet égard. Il mentionne bien sous le numéro CCCI un Claude Ptolémée du XII[e] siècle, mais il ne dit pas si c'est le texte ou une version qu'il indique[1], et il faut aller à la Bibliothèque royale, pour s'assurer de l'alternative.

Il paraît que Richelieu n'eut de Platon que les Épîtres, d'Aristote que la Politique, quelques traités de physique ou de physiologie, et une Vie. Encore étaient-ce dans des traductions latines ou françaises. La version qu'il avait de la Politique était celle de Nicolas Oresme.

Ses manuscrits latins étaient nombreux, et ils étaient de grand prix, si l'on fait attention aux écrivains : Cicéron, Salluste, Suétone, Horace, Virgile, Plaute, Térence, Ovide, Juvénal, les deux Sénèque, Macrobe, les grammairiens Priscien et Servius, Boethius.

Richelieu possédait même plusieurs exemplaires manuscrits de quelques-uns de ces auteurs.

Il avait beaucoup de Bibles; il possédait des Pères et des Scolastiques, un nombre considérable d'épîtres, d'hymnes, de symboles, de confessions, de sermons, de bréviaires, de rituels, d'ouvrages de discipline ecclésiastique, d'histoire, de dogme, de politique religieuse.

Les relations avec la cour de Rome sont spécialement indiquées comme un des principaux objets de ces volumes.

---

[1] *Codex membranaceus in-folio* XII[i] *sæculi. Continet Claudium Ptolemaeum Alexand. de Cosmographia, cum tabulis et descriptione partium totius orbis. Desunt libri* I, II *et quædam* III. Ce volume est coté, à la Bibliothèque royale, 1266, fonds Richelieu. C'est une version latine.

Je signalerai parmi les Scolastiques, Vincent de Beauvais, Jean de Gerson et Raimond Lulle; et parmi les volumes d'église, les Collations des Pères latins [*in domo Aquis Palatti*, Aix-la-Chapelle?] 817.

Je ferai remarquer aussi les Prophéties sibyllines, que je rapprocherai de quelques traités d'astronomie ou d'astrologie; quoique le cardinal n'ait point partagé à ce sujet toute la faiblesse de son contemporain le prince de Waldstein, il était plus crédule qu'il ne convenait.

Ce qui étonne un peu, c'est qu'on ne trouve dans la bibliothèque de Richelieu qu'un assez petit nombre de manuscrits italiens, encore moins d'allemands, et pas un seul en langue espagnole ou portugaise, quoique le cardinal eût des relations intimes avec plusieurs personnages de la Péninsule.

Ses manuscrits français sont d'abord des Bibles et des sermons, parmi lesquels on distingue ceux d'Olivier Maillard, si précieux pour l'histoire du langage.

Ce sont ensuite des traductions d'ouvrages latins, saint Augustin, Tite Live, Valère, Maxime, Lucain, la Guerre punique, et des Fragments d'histoire romaine.

En général l'histoire et la politique prennent une place considérable dans les traductions d'ouvrages latins que le célèbre ministre mit dans sa collection.

Cependant la partie la plus curieuse de ses manuscrits c'est la littérature française antérieure à la renaissance. Cette partie est très-considérable. Richelieu possédait non-seulement quelques-uns des ouvrages — je ne dis pas des exemplaires — que la duchesse de Bourgogne avait mis dans sa bibliothèque, mais il en avait beaucoup dont cette princesse eût envié la possession. Il avait la Fleur des Vertus et des Coutumes, les Trois voies à Sapience, le Livre des bonnes Mœurs, la Moralité des nobles hommes et des gens du peuple sur le jeu des échecs, les Cas des no-

bles hommes et femmes de Jean Bocace, le Polycratique, composé par maistre Jehan de Selisbery [sic] et traduit en 1372, le Livre de Sapience pour l'instruction d'une princesse à la piété et aux vertus chrétiennes.

Marguerite eût acquis, avec bonheur, Les dangers et rencontres de Chiermerciant, en prose françaisе par Franco, si un ouvrage où figuraient Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne avait pu apparaître de son temps.

Richelieu avait beaucoup de vieux romans français : le roman de la Rose, le roman en vers du duc Lyon de Bourges et de Huelin de Bordeaux, l'An des sept Dames, le roman de Tristan, le roman de Lancelot et d'Artus, le roman d'Olivier de Castille, le roman du roi de Blanchardin, le roman de maître Gossonin, l'Image du Monde, le roman de la Queste de Saint-Greal, le roman des Vœux du Paon, l'histoire de la Conqueste de la Toison d'Or et de la guerre et destruction de Troye la Grande, les Histoires et Contes faits à plaisir, la Conqueste de Jérusalem par Godefroy de Bouillon.

Il avait en outre des recueils de rondeaux et de ballades d'amour, de ballades sur les rhétoriciens et les rimeurs.

En général, sa collection de manuscrits embrassait tous les genres de littérature, l'histoire, la philosophie, l'histoire naturelle, la médecine, l'astronomie, la jurisprudence et la politique, et la chasse même.

C'est naturellement sur les choix qu'il fit ou qu'on fit pour lui en fait d'ouvrages de politique, que se porte surtout notre attention, et l'on trouve tout d'abord, parmi ses manuscrits du XIIe et du XIIIe siècle, un traité en latin sur la République de Platon comparée à celle de Cicéron.

Il avait, de plus, de la Politique d'Aristote, une traduction que nous avons déjà citée. Ces deux livres indiqueraient des goûts pour l'histoire et la philosophie de la politique. Mais après cela on ne trouve plus guère, dans

cette bibliothèque que des ouvrages d'histoire; les coutumes de l'empire Turc; les armoiries des pairs, princes, seigneurs et prélats; les généalogies de quelques grandes maisons; les statuts de plusieurs ordres.

On n'y rencontre pas même les livres de politique qui avaient cours dans la littérature du temps. Ainsi l'on ne trouve, parmi tous ces codes, ni Gilles de Colonne, ni Machiavel, ni Érasme. On n'y trouve ni les instructions de Charles-Quint à Philippe II, ni celles de Jacques Ier à son cher fils Henry[1], et que le cardinal pratiquait si bien.

Cela se comprend de reste. Ce n'est pas dans le catalogue de ses manuscrits qu'il faut rechercher le manuel de la véritable politique, de la politique usuelle de Richelieu, politique qui n'est pas tout à fait celle qu'il prêche dans son fameux testament, que Voltaire a pris tant de peine à lui contester. Toutefois, si elle n'y est pas prêchée tout entière, elle s'y révèle suffisamment[2].

En général, la politique d'un tel personnage n'est ni dans ses livres, ni dans ses lettres, ni même dans ses instructions les plus intimes. Elle n'est que dans son âme, dans sa pensée la plus réservée. Elle y est si réservée que souvent elle demeure une sorte de mystère pour son auteur.

La bibliothèque des manuscrits de Richelieu est donc un des miroirs de la littérature du temps, plutôt que l'image de sa politique ou de ses goûts personnels. Elle représente, sauf les auteurs grecs, cette époque de transition qui sut si bien profiter des types retrouvés à la renaissance, pour créer la vraie littérature des nations et des temps modernes. Aussi, sauf les textes grecs, est-elle digne d'un prince de l'Église, d'un premier ministre, du fondateur de l'Académie. Richelieu, lui-même, ne voulut y voir, dans ses

---

[1] Matter, *Histoire des Doctrines morales et politiques*, t. I, p. 274.

[2] Même volume, p. 420.

derniers temps, que la bibliothèque d'un ecclésiastique. Il ne l'incorpora pas à celle du Roi; il la légua à la Sorbonne, avec les imprimés dont elle faisait partie. Mais il paraît que l'opinion savante ne sanctionna pas cette modestie, et que la Sorbonne n'eut pas le legs tout entier[1].

Cependant le catalogue que j'ai sous les yeux atteste qu'elle eut au moins les manuscrits, et que si quelques-uns de ces derniers ne lui furent pas remis, ce fut une exception.

Au surplus, cette précieuse collection existe encore. Elle se trouve maintenant à la Bibliothèque royale, sous le titre qui lui convient, *fonds Richelieu*[2].

Tels sont les documents généraux que nous tenions à faire connaître d'abord sur l'état des lettres et des mœurs.

Maintenant nous passons aux pièces détachées, en remontant au xv[e] siècle.

---

[1] V. Ladvocat, *Journal des Savants*, mai 1788, p. 293.

[2] M. D'Andecy, jeune bibliographe qui réalisera les belles espérances qu'il donne, en a fait le relevé sous la savante direction de M. Varin, et l'a comparé avec le plus grand soin à l'ancien catalogue.

VI.

LETTRE DE LOUIS XI.

NOTE INTRODUCTIVE.

Louis XI, celui de nos anciens maîtres qui a le plus fait pour mettre les rois *hors de pairs*, et placer le peuple au niveau de la noblesse, est non-seulement un des princes les plus célèbres dans l'histoire de nos institutions, qu'il a tout à la fois simplifiées et agrandies malgré ses passions despotiques; mais il est encore un des écrivains notables de la nation, quoiqu'il soit peu mentionné, et à peu près inconnu dans l'histoire des lettres.

Il y mérite sa place; elle n'est pas grande, mais elle est plus considérable qu'on ne pense communément.

Né le 3 juillet 1423, mort le 31 août 1483, Louis XI a vécu pendant cette période de soixante ans qui a préparé tout l'éclat de la renaissance et toutes les agitations de la réforme. Il fut le contemporain de Guttemberg, des Lascaris, de Laurent de Médicis et de Cristophe Colomb; et au moment de fermer les yeux il vit apparaître Luther et Calvin.

Louis XI prit sa part au mouvement général de son époque, même au progrès des lettres. Jeté au milieu de la cour érudite et galante du duc de Bourgogne, il y fut auteur. Il y composa les Cent Nouvelles nouvelles avec le prince son hôte, avec le maréchal de Chastellux, le sire de Cré-

quis, Pierre de Luxembourg, et Michaut, secrétaire du comte de Charolais et plus savant que ces grands seigneurs.

Ayant contracté le goût des lettres dans la société de Michaut, qui est si souvent nommé dans les manuscrits des ducs de Bourgogne, Louis XI composa encore le Rosier des Guerres, vers 1470, dix ans avant la rédaction de la lettre que nous allons publier de lui.

Louis XI s'est fait aider dans la composition de ses ouvrages comme dans celle de ses lettres. Mais on reconnaît entre ces écrits un certain air de ressemblance qui ne tient pas seulement à l'époque, qui tient à l'auteur. Sans doute le roi de France n'a ni peint de sa main ni peut-être conçu lui-même la lettre d'étiquette princière et de politique affectueuse au duc de Mantoue. Mais outre qu'un homme tel que lui a dû naturellement indiquer la pensée générale du texte que nous publions, un politique bel-esprit comme lui a pu en retoucher la forme, chose si importante dans les affaires de cour.

En effet, on croit entendre la voix humble et caline, on croit voir la figure si gravement hypocrite de l'illustre correspondant, lorsqu'on lit ces paroles caressantes : « Cil est chose que je pusse pour vous, faictes le moy sçavoir, et je le feray de bon cœur. »

Mais tout en lisant cette protestation si gracieuse, on ne peut s'empêcher de se souvenir d'une instruction donnée par Louis XI à ses ministres : « Ils vous mentent bien ; mentez bien aussi. »

Cependant la lettre de Louis XI est aussi affectueuse que pouvait le désirer le duc, et aussi belle de sentiment et de convenance que de style. La voici.

LOUIS XI AU MARQUIS DE MANTOUE.

[Autographes. — Bibliothèque impériale de Vienne.]

Plessis-les-Tours, 22 mars 1480.

Mons le marquis tres schier et grant amy,

Jay sceu que parolles ont este du mariage de mon cousin le comte daulphin Dauvergne et de votre fille ; et face [le ciel] que je puis entendre. Il tient plus que a conclure entre vous et lui, [ce] dont je suis et seray tres fort joyeulx pour lamour de vous et de ce qu'aures rencontré ung tel parsonnage.

Et loue fort que la chose se paracheve (car plus bel party ne aliance ne pouvez trouver en mon Royaulme). Et vous prie que tirez oultre a la matiere, et y faictes en [de telle] maniere que lon cognoisse que vous aymez vostre fille.

Et de ma part vous asseure que je la traicteray come ma parante et amye.

Monsieur le marquis mon amy, cil est chose que je pusse pour vous, faictes le moy sçavoir, et je le feray de bon cœur.

Ce etant prieDieu que vous ayt en sa sainte garde.

Escript au Plessis du Parc les Tours, ce xxIIe jour de mars.

LOYS.

La signature est tremblante mais on dirait raffinée.

La lettre est adressée à : « Notre tres schier et grant amy le marquis de Mantoue. »

REMARQUES SUR LA LETTRE DE LOUIS XI.

La lettre, datée d'une résidence fameuse dans les annales du despotisme, est des dernières années d'un despote éminent. Elle est adressée à Frédéric de Mantoue, à qui la cour de France ne donnait que le titre de marquis, mais qui prenait dans le monde et qui porte dans l'histoire le titre de duc.

La princesse sa fille, qu'il s'agissait d'allier à une maison de France, est connue dans l'histoire sous le nom de Claire de Gonzague.

Le prince qu'elle devait épouser et que Louis XI, qui s'est allié lui-même à la maison de Bourbon et qui a donné sa fille Anne à Pierre de Beaujeu, appelle le plus *bel party* qu'on puisse trouver en France, est Gilbert, comte-dauphin d'Auvergne.

Le roi a raison de le qualifier comme il fait. C'est le fils de Louis Ier de Bourbon, comte de Montpensier, devenu dauphin d'Auvergne par son alliance avec Jeanne, fille de Béraud II.

Aussi le marquis *tira oultre a la matiere*. Le mariage de Claire et de Gilbert eut lieu le 24 février 1481.

Il en naquit trois fils, qui moururent sans laisser de postérité, et trois filles dont l'une s'allia à la maison de Lorraine.

Le dauphiné d'Auvergne demeura néanmoins dans la famille de Bourbon pendant près de deux siècles. Mais il essuya deux chocs violents, le premier sous le frère de Gilbert, le fameux connétable de Bourbon, qui expia ses fautes sous les murs de Rome; le second sous la célèbre mademoiselle de Montpensier, qui épousa le duc de Lauzun et qui subit aussi la conséquence de ses torts.

En effet, on joignit son dauphiné à la couronne.

C'était une de ces jonctions que Louis XI, qui comprenait l'*unité* et qui la voulait partout, mais au seul profit de la

royauté, avait préparée avec le plus d'habileté et prévu avec le plus de bonheur.

Il ne songeait pas néanmoins à la réaliser de son temps, et il voyait de bon œil, sinon de bon cœur, l'alliance d'une princesse de Mantoue avec un seigneur de France. L'amitié du marquis était précieuse aux yeux d'un homme qui avait le regard fixé sur l'Italie, d'un roi qui n'eût approuvé ni les prétentions aventureuses de Charles VIII sur le royaume de Naples, ni les conquêtes hasardées de Louis XII dans le Milanais, mais qui n'était pas fâché d'avoir pour appuis des voisins de Rome.

C'est là ce qui explique cette lettre écrite avec tant de soin et de tendresse; cette protestation si caressante pour le duc, *s'il se trouve quelque chose*, etc., et cette assurance si cordiale pour sa fille, *je la traicteray come ma parante et amye.*

J'étonnerais un peu si je disais que Louis XI savait aimer, mais je dirai qu'il affectait d'être gracieux, et chacun sait qu'il prodiguait les mots les plus tendres.

J'ai sous les yeux un billet qui a le tort de ne prouver que cela, mais qui le prouve si bien et qui rachète d'ailleurs le tort de ne pas contenir autre chose par une brièveté si parfaite, que je ne résiste pas au plaisir de le donner.

VII.

LOUIS XI AU BARON DUBOUCHAGE.

17 mai 14 .

Monsieur du Bouchaige mon amy,

Je vous prie que soyez ycy demain au matin a mon lever, pour me dire sil faict bon a Corbueil.

Et adieu.

Escript a Boutigny le XVIIe jour de may.

LOUIS.

« A mon amé et féal conseiller chambellan le baron Dubouchaige. »

REMARQUES SUR LE BILLET DE LOUIS XI

AU BARON DUBOUCHAGE.

Si court que soit ce billet, il est précieux pour l'histoire intérieure d'un règne sévèrement jugé, et celle d'un prince que l'on n'a pas toujours apprécié avec des vues assez étendues.

Il atteste, d'abord, une affection véritable, par cela seul qu'un roi a pris le soin de l'écrire; car il est bien de Louis XI. S'il n'est pas de sa main, il est de son âme, j'allais dire de son cœur. En effet, on n'eût pas écrit avec la signature du roi, on eût écrit tout simplement au nom du

roi, s'il n'eût été question que d'une affaire de service, d'un rendez-vous pour un lever. Évidemment le rendez-vous que donne Louis XI a un objet important. Le prince cauteleux l'indique même en prévenant Dubouchage, qu'il devra lui dire *sil faict bon a Çorbueil.*

Je ne devine pas cet objet, faute de connaître la date du billet, et les intérêts que Louis XI pouvait avoir au lieu qu'il désigne.

Quant à la date, je présume qu'elle est antérieure à celle de la lettre précédente. La signature du roi en est plus ferme. Elle l'est à ce point qu'elle pourrait être d'une époque où ce prince se livrait encore à l'une de ses passions favorites, la chasse.

Mais Louis aurait-il fait venir pour un tel soin un de ses conseillers les plus considérables? Je l'ignore. Je ne suis pas sûr non plus que ce soit de Boutigny près d'Étampes que le roi date sa missive. Ce n'est pas du moins une de ses résidences habituelles. De plus savants que moi déchireront ces voiles. Quant à moi, ce qui me fait croire qu'il s'agit d'une affaire sérieuse, c'est le ton cordialement intime des trois lignes, ce sont les deux caresses qu'elles renferment.

Le baron Dubouchage était d'ailleurs, et à juste titre, fort avant dans la confiance, sinon dans les confidences de Louis XI. Il n'était pas seulement son conseiller, il était encore un de ses chambellans. C'est un des six personnages que ce prince recommande en mourant aux déférences de son fils. Il est vrai que Dubouchage partage cet honneur avec Olivier et Guy Pot; mais à la confiance d'un tel prince il est des titres divers, et ceux du baron étaient du meilleur aloi. C'est à lui que Louis XI écrivit la lettre où est exprimé le dessein d'établir en France une seule coutume écrite en français, pour éviter au pauvre peuple les *pilleries* des avocats; le projet d'introduire l'unité du poids et de la mesure, et l'intention

de comparer pour ce travail les coutumes de Florence et de Venise[1].

J'ajouterai que la sœur de François Ier appelait dans sa correspondance une dame Dubouchaige sa *niepce;* mais j'ignore ce qu'était cette dame au conseiller de Louis XI. Ce qui me fait dire qu'au fond il ne s'agit pas plus d'un lever que d'une chasse dans le petit billet de l'auteur des Cent Nouvelles nouvelles, c'est le haut rang de Dubouchage.

Voici une dernière observation que je rattache à ces deux documents: c'est qu'à une plus grande cordialité dans les rapports se joignaient, chez nos pères, même dans les régions les plus élevées, une plus grande déférence et de plus vives protestations d'attachement. Cela peut étonner au premier aspect. Cela est cependant très-vrai, et toute l'histoire des mœurs nous montre le même fait. Plus les mœurs sont polies et raffinées, plus elles visent à la concision et à la simplicité du langage. Les mœurs sinon primitives, du moins peu avancées, sont plus verbeuses. Celles qui joignent un commencement d'instruction à un commencement de civilisation ont la parole plus affectée que sincère, et ne croient jamais en avoir assez dit, témoins les peuples de l'Orient et le siècle de la renaissance.

Nous allons donner deux lettres remarquables sous ce rapport, adressées toutes deux à François Ier, l'une par une sœur chérie, l'autre par un rival, un adversaire dissimulé quelquefois mais constamment implacable.

---

[1] *Preuves de Duclos* (*Hist. de Louis XI*), IV, 449.

VIII.

LETTRE DE MARGUERITE DE VALOIS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Les lettres de cette princesse sont remarquables sous plus d'un rapport. Elle a joué un rôle considérable dans les affaires religieuses et politiques de son temps. Nous l'envisagerons tout à l'heure sous ce point de vue, mais d'abord nous ne voulons voir en elle qu'une des femmes les plus spirituelles, qu'un des écrivains et des peintres de mœurs les plus distingués de la renaissance. Elle mérite, à ce titre, une attention spéciale.

Née à Angoulême le 11 avril 1492, morte au pays de Tarbes le 21 décembre 1549, peu de mois après son frère, et après Henri VIII, Marguerite, qui parut dans l'ancien monde au moment même où se révéla le nouveau, assista à tous les grands débats de cette époque, et y prit une part sérieuse, surtout au mouvement des études. Elle s'appliqua aux lettres profanes et aux lettres sacrées. Elle apprit les deux plus belles langues d'Occident, l'italien et l'espagnol; elle apprit le latin pour lire Érasme, le grec pour lire Sophocle et le Nouveau Testament. Elle apprit enfin celle des langues d'Orient qu'il importait le plus de connaître dans un temps où l'on remontait jusqu'aux sources de la révélation, l'hébreu. Devenue par ses deux mariages duchesse d'Alençon en 1509, reine de Navarre en 1527, elle ne cessa dans ces positions de s'entourer des

hommes les plus distingués. Elle protégea les études, et les libertés qu'elles réclament, dans la personne d'Amyot, d'Érasme, de Lefèvre d'Étaples, de Charles de Sainte-Marthe, de Benvenuto Cellini et de Robert Estienne[1].

Elle étendit cette protection jusque sur ceux qui demandaient la liberté religieuse, Berquin, Dolet, et Calvin lui-même. Elle fit des sacrifices pour ceux que l'intolérance avait jetés dans l'exil, à Genève, à Strasbourg, à Zurich. Elle en fit au risque de se faire accuser d'opinions qui chez elle étaient tout au plus des penchants, et qui s'expliquent d'autant plus aisément, qu'à cette époque d'émancipation philosophique son âme ardente sentait avec plus de vivacité le besoin de s'élever librement aux plus hautes questions de la religion et de la science. En effet, elle discutait tour à tour, en y prenant un plaisir égal, avec les poëtes et les savants, des sujets de littérature et de philosophie. Elle fit porter de quatre à douze le nombre des chaires du collége de France. L'amour des lettres était comme l'étiquette de sa cour, et plusieurs de ses valets de chambre, Clément Marot était de ce nombre, se distinguèrent comme hommes de goût ou écrivains. Elle leur donnait l'exemple. Elle composait beaucoup; elle dictait et écrivait avec une grande facilité.

Ses ouvrages sont de trois genres: Contes, Morale et Lettres.

Elle fit des contes à l'imitation de ceux dont l'Italie avait fourni le goût et l'exemple à la France. Elle préféra ceux de Boccace à ceux de Louis XI, et elle laissa loin derrière elle, par la grâce de son style comme par celle de ses idées, les Cent Nouvelles des écrivains de la cour de Bourgogne. On sait que La Fontaine ne dédaigna pas de puiser dans les Contes de la reine de Navarre, dont la

---

[1] Voy. l'excellente notice de M. Crapelet sur R. Estienne, p. 5 et 8.

plus belle édition est celle de Berne (1780, trois volumes in-8°); et s'il eut réellement le tort de reproduire de son temps ce qui pouvait choquer même au XVI[e] siècle, il eut au moins le mérite de l'embellir.

En morale religieuse, Marguerite fut moins bien inspirée. Elle composa, sous le titre de Miroir de l'âme pécheresse, titre reçu depuis long-temps[1], un recueil de poésies où son esprit se déploya avec d'autant moins d'aisance, que son cœur plus mal engagé, et agité de sentiments divers qui tourmentèrent toute sa vie, était plus partagé entre l'amour sacré et des affections profanes.

Le genre de composition où elle brille le plus, ce sont ses Lettres. Elle en a laissé un grand nombre, trois volumes in-folio[2], et qui sont à mettre presque toutes au nombre des plus précieux documents de l'époque.

Nous donnerons deux de ces lettres, l'une à la reine, et qui nous montre Marguerite chargée d'une négociation politique, l'autre au roi, et qui nous la fait voir inspectant un camp militaire.

L'une et l'autre peignent des mœurs bien étranges.

La première, adressée à la reine de France, ne porte pas de date. Mais on devine aisément l'époque à laquelle on doit la rapporter; elle appartient à la *paix des dames*.

Sorti de sa prison de Madrid en 1526, par les soins infatigables de sa sœur habile et dévouée, le roi de France avait immédiatement formé avec le pape, et d'autres puissances, *la ligue sainte*. La guerre avait recommencé, l'empereur pris Rome, François I[er] le royaume de Naples et le Milanais. Mais aucune de ces conquêtes n'était demeu-

---

[1] Un ouvrage latin avait été traduit sous ce titre en français, et la mère de Henri VII, Marguerite de Richemont, avait composé, d'après cette version, le *Miroir d'or pour les âmes pécheresses*.

[2] Manuscrits français de la Bibliothèque royale, n° 8546.

rée aux vainqueurs, et habitués à voir les femmes arranger leurs affaires, ils avaient nommé leurs plénipotentiaires, l'un Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, l'autre Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre. Une autre princesse, la sœur de l'empereur, Éléonore de Portugal, reine de France, était intervenue également pour aplanir les difficultés par ces formes gracieuses qui sont plus particulièrement à la disposition des femmes. Il paraît qu'à ces moyens moraux il s'en joignait de plus communs, et qui, sous le titre de *cadeaux diplomatiques*, jouent bien leur rôle encore. Seulement ce n'est pas tout à fait de *cadeaux*, je crois, c'est tout simplement de *marchés* faits entre la plénipotentiaire de France et les gens de l'empereur qu'il est question.

Voici d'ailleurs la lettre :

MARGUERITE D'ANGOULÊME A LA REINE.

[Autographe. — Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, à Paris, n° 8546.]

1529.

Madame, combien que je ne doubte [que vous] aurés en souvenance, de faire dresser ce qui touche les serviteurs de l'empereur, dont sur vostre parolle leur ay faict promesse, toutes fois, pour ce que le temps aproche, il me desplairoit faillir à mon mot. Je vous suplie, Madame, faire donner ordre qu'il y soit satisfait aux jour et lieu qui fut conclus à Cambray; et vous me ferés plus de plaisir que si c'estoit pour moi-mesme. Car toutes affaires s'en dresseront de mieux à vostre desir et au mien.

Car sur toutes choses, Madame, je desire que

cette tant heureuse et fructueuse paix, que Dieu nous a faict cette grace de faire, puisse à tous jours durer, comme celle qui sera à jamais.

Votre plus que bonne sœur,

MARGUERITE.

Madame, vous recognoistres, s'il vous plaist, cette marque [1].

Au dos : « Madame Madame ma bonne sœur. »

REMARQUES SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Cette lettre, pour être de Marguerite, est d'une grande simplicité. Cependant l'auteur n'y abdique pas tout à fait son afféterie habituelle. Celle qui aimait tant à signer, *votre pis que morte, votre pis que malade,* quand elle écrivait sur sa mystique pénitence à son confesseur, l'évêque de Meaux, et qui prodiguait des paroles si affectueuses à tout le monde, ne peut pas s'empêcher de signer, en écrivant à Éléonore de Portugal qu'elle vient de marier à son frère, « Votre plus que bonne sœur. » Marguerite ne peut pas s'empêcher de mettre pour elle un signe spécial. Sauf ces traits caractéristiques, elle écrit une simple lettre d'affaire, claire, trop claire même, car, en vérité, les présents donnés aux *serviteurs de l'empereur* jouent un trop grand rôle dans ces négociations. Du moins est-il certain que ce ne sont pas des présents, que ce sont des marchés, qu'il y a eu des paroles

---

[1] Que veut-elle dire ? Est-ce son paraphe [mystique] qu'elle entend ?

données, que la plénipotentiaire ne peut pas faillir à ces paroles. Il y a plus. On a fait des stipulations et on a fixé des termes. *Le temps aproche,* dit Marguerite. Ce n'est pas tout. Les négociateurs ont pris leurs sûretés. Si les sommes n'arrivent pas, il y a péril; si elles arrivent, dit l'auteur, *toutes affaires s'en dresseront de mieux à vostre desir et au mien.*

La preuve que les sommes qu'il a fallu assurer aux *serviteurs* de Charles-Quint ne sont pas minimes, c'est que Marguerite n'a pas pu prendre sur elle de les promettre sans l'intervention de la reine, et la preuve que ces moyens n'ont pas plus été du goût de François I[er] que ceux qui lui étaient proposés par sa sœur à Madrid, c'est qu'elle n'ose pas s'adresser à lui, c'est qu'elle écrit à la reine, princesse qu'elle suppose facile pour les serviteurs de son frère.

Marguerite le sent elle-même : aux yeux de son frère, à elle, tout n'est pas régulier dans cette affaire, et on dirait que son rôle de négociateur lui pèse. Ce rôle est difficile, il est pénible entre deux rois, deux beaux-frères qui ne peuvent ni vivre en paix ni tirer l'épée comme ils l'entendent. C'est dans ce sentiment de peine qu'elle ajoute : *Et puisse cette heureuse et fructueuse paix que Dieu nous a fait la grâce de faire, à tous jours durer.*

. IX.

LETTRE DE MARGUERITE D'ANGOULÊME,

REINE DE NAVARRE,

A FRANÇOIS Ier.

NOTE INTRODUCTIVE.

Si la première page de la célèbre princesse n'intéresse que l'histoire des mœurs, celle que nous allons donner, jette un jour égal sur les lettres et les mœurs; sur les lettres, en montrant où en était l'art d'écrire; sur les mœurs, en présentant toutes ces formules d'affection et de déférence dont nous parlions tout à l'heure, et que nous allons retrouver encore dans une lettre de Charles-Quint.

Pour l'intelligence de celle qui suit, il suffit de dire que l'infatigable adversaire de François Ier allait porter la guerre en Provence et venait assiéger Marseille. La tendre sœur du roi, la Marguerite des Marguerites, qui était allée en 1525 négocier sa délivrance à Madrid, est allée visiter le camp de ses troupes près d'Avignon. Elle lui rend compte de ce qu'elle y a trouvé. Mais, qu'on le veuille bien savoir, ce n'est pas un rapport d'inspecteur aux revues, c'est une lettre qu'écrit madame de Navarre, une lettre de sœur d'abord. C'est toutefois quelque chose de plus; c'est une lettre de poëte, une lettre un peu ambitieuse, et pour cela même plus flatteuse que vraie. C'est

au fond moins une lettre qu'un morceau de rhétorique que la princesse adresse à son frère; mais c'est là précisément ce qui caractérise l'époque, ce qui peint le mieux la phrasière renaissance.

MARGUERITE D'ANGOULÊME

AU ROI FRANÇOIS Ier, SON FRÈRE.

[Autographe signé. — Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 8516, t. I, in-fol. p. 55.]

[Monfrin, 1536?]

Monseigneur [1], encores que ce ne soit à moy à louer une chose où mon estat [2] me veut ignorante [3], sy ne me puis-je garder de vous escripre que tous les capitaines m'ont asseurée n'avoir jamès veu un camp sy fort ny sy à propous que celuy-cy.

Une chose ne puis-je ignorer, [c'est] que c'est la plus nette place, fusse [fut-ce] ung cabinet, que je vis oncques ramplie des plus beaux hommes en très grant nombre, les meilleurs visaiges, les

---

[1] Il n'y a dans l'original aucun alinéa, aucun signe de ponctuation, aucun accent.

[2] Elle veut dire ma qualité de femme.

[3] Cette pièce, inédite quand j'ai commencé mon recueil, se trouve maintenant imprimée dans les Lettres publiées par M. Fr. Génin, au nom de la Société pour l'histoire de France.

D'autres éditeurs ayant suivi dans quelques parties du texte une orthographe un peu plus moderne que celle de l'original, ce qui n'offre pas d'inconvénients réels, les amateurs de l'orthographe primitive de Marguerite seront peut-être bien aises d'avoir cette dernière, que j'ai conservée au risque de rendre la lecture de la lettre moins agréable.

meilleurs propous, montrant l'envye qu'il[s] hont de vous faire service, qu'on sauroit souhaiter.

Il est vray, Monseigneur, que vous leur avés baillé ung chef quy est tant digne d'estre vostre lieutenant que je croy qu'en tous le monde n'en heussiez trouver ung quy en toutes chosse aproche tant de vous que luy [1]. Car parlant à luy l'on oit [ouït] vos propous, qui sont pour asseurer toutes les craintes dont ceux quy contrefont les saiges veulent [s']uzer, vous asseurant, Monseigneur, que en paroles, en faits et estrême diligence et vigilance, en doulceur envers ung chascun, en prompte justice et ordre, en pacience à escouster chascun, en prudence de conseil, il monstre bien qu'il est fait de vous même, et apris de vous seul. Car de nul aultre ne peut-il estre disciple. Car de toutes les vertus que Dieu vous a données il en a pris sy bonne part, que vous trouverez en toutes choses vostre voulonté suyvye.

Ce que je vous dis n'est point de moy seulle; mes [mais] après avoir parlé à tous les capitaines, l'ung après l'autre, de toutes les sortes et nations que vous aués au camp, ilz m'ont dist tout ce que je vous mande et mille foys davantage, luy portant une amour et une obéisance sy grande que encore entre eux ny a lieu nul débat. Et sont ceux quy, de

[1] Anne de Montmorency. Marguerite en fait un portrait de fantaisie qui dépasse toutes les limites.

nature, estoient contraires comme frères hunys ensamble.

Le conte Guillaume m'a dist que je vous escripve, qu'il y a bien différance du purgatoire honteux d'Itallye au paradis glorieux de ce camp, et m'a dist des faultes pacées, que j'ayme mieux qu'il vous conte que moy; car il sont importables, principalement voyant, Dieu mercy, tous le contraire en cette armée, qui est telle que je ne voudroys pour tous les biens de ce monde ne l'auoir veue. Car je l'estime tant que je vous proumes ma foy, Monseigneur, que si l'empereur feust venu quant j'y estoys, je n'en heusse point bougé, estant toute seure qu'il ne peult nuire à une telle compaignye.

Au pis aler je seroys trop heureuxe de mourir avesques tant de vertueuses personnes. Je ne vous diray point l'onneur[1] que m'a fait Monsieur le grantmestre, lequel ne savoit riens de ma venue ni nul de mes jans [gens]. Il m'a monstré tout vostre camp auesques ces deux vieux pères, et ces jeunes princes, et sy grant nombre de jans de bien que james[2] pantazillée ne feust receue en tel honneur, lequel procède de vous à qui je le retourne. Sy suis-je seure que l'empereur en tiendra deux jours conseil davantaige, pour deuyner[3] la cause quy m'y a fait aler[4] et sy en fera[y] là où je

[1] Ailleurs elle met *honneur*.

[2] Les éditions portent *jamais*. C'est une faute.

[3] et [4] Les éditions qui portent *aller* et *deviner* diffèrent de l'original.

voys bien mon proufist et son dommaige. Monseigneur, je vins arsoir [hier au soir] en ce lieu de Monfrin, où est là compaignye du Roy de Nauarre, que j'ay veue toute en bataille [passée en revue?].

Je ne vous diray riens des hommes d'armes; mes il y a peu de jans mieux[1] montés que les cheuaux légers. Vous vous contanteres [serez content] des Gascons, et pleust à Dieu que l'empereur s'esayast de passer le Rosne quant je suis ysy [ici], car avesques le secours que vous m'envoyerés, et sy n'en fault pas beaucoup, j'entreprandroys bien, sur ma vie, toute fame que je suis, de le garder de passer. Et n'y à nul que vous quy me peust garder d'y estre. Mes je croy qu'il ne l'entreprandra pas, ny aussy d'asaillir le camp, ny encore moins d'aler de vostre cousté, car vostre demeure luy donne une merveilleuse crainte et grant faveur à votre camp. Se [ce] ne vous est petit honneur qu'ung de vos serviteurs areste l'empereur et le fait mouryr de fain, en ce que, sy Dieu vous preste, comme il faict, sa main, je tiens la victoire ou la pais comme vous la sauries demander.

Et pancés, Monseigneur, voyant vostre santé et vos afaires aler sy bien, en quel contantemant et louanges de Dieu s'en va pryant continuelemant pour vostre prospérité

[1] Les éditions portent *mieulx*. Elles diffèrent de l'original.

Vostre très humble et très obéissante subiecte et sœur,

MARGUERITE[1].

La lettre n'est pas datée.
Elle porte au dos ces mots : « Au Roy mon souverain seigneur. »

REMARQUES SUR LA LETTRE DE LA REINE MARGUERITE.

On ne saurait lire cette lettre sans être frappé d'une foule de traits caractéristiques qu'elle offre sur le goût et les mœurs du temps.

C'est d'abord une tournure d'esprit tout à fait romanesque, nourrie par les contes de chevalerie d'un côté, exaltée de l'autre par la connaissance qu'a fait le moyen âge avec l'antiquité grecque et romaine, avec ses héros, ses merveilles, ses chefs-d'œuvre d'art, d'éloquence, de poésie.

C'est ensuite une faconde un peu ambitieuse, et qui a trop évidemment la prétention de rivaliser avec les trois classes de modèles qu'on a sans cesse sous les yeux, les chevaliers-poëtes, les écrivains de l'antiquité, les chefs de la renaissance italienne.

Le désir de faire briller un peu d'esprit à l'imitation de ces modèles altère singulièrement le goût du XVIe siècle, et

---

[1] Marguerite ne met qu'un seul *t* à son nom. Il faut se défier, en recourant à l'original, de la transcription moderne qui se trouve à côté et qui est d'une infidélité rare. Elle donne deux *t* au nom de la reine, et change toute l'orthographe, la vieillissant ou la rajeunissant à son gré.

change beaucoup la vérité des faits dans la correspondance de Marguerite.

Ainsi le camp d'Avignon est *la place la plus nette* [élégante] que la très-coquette princesse ait jamais vue, fût-ce même un cabinet.

Les gens qu'elle y a trouvés sont *les plus beaux hommes du monde.*

Leur chef, Montmorency, que les contemporains nous dépeignent en termes formels comme un « homme dur, cupide et grossier, qui se croit du talent pour la guerre et qui n'en a pas, » est tel que *dans le monde entier* le roi n'en eût pu trouver un autre qui approchât au même degré de ses propres perfections. Anne de Montmorency est fait *de la main du Roi,* et il a pris une large part de toutes les vertus que Dieu a données à François Ier.

Les capitaines de *toutes les sortes* et de *toutes les nations* vivent ensemble comme des frères.

L'armée tout entière est telle que la reine ne voudrait, *pour tous les biens de ce monde,* ne pas l'avoir vue et qu'elle serait trop heureuse de mourir *avec tant de vertueuses personnes.*

On le voit bien, ce n'est plus là de la vérité, de la réalité; c'est du roman, de la poésie. Ce n'est pas seulement de l'exagération ou de la chevalerie, c'est de la flatterie et de la fable.

La princesse nous donne, au reste, elle-même le secret de sa narration amphigourique, en se comparant non pas à quelque guerrière du moyen âge, mais à la reine des Amazones campée sous les murs de Troie, et nous assurant que jamais *Pantazillée ne fut reçue en tel honneur.*

Et là-dessus sa tête s'exaltant de plus en plus, elle ne demande qu'à en venir aux mains avec l'empereur. Qu'il essaye de franchir le Rhône, elle l'en empêchera bien. Il n'y aurait au monde que son seigneur et frère qui pût lui inter-

dire de le battre. De plus Charles-Quint n'oserait s'attaquer à François Ier, et c'est un grand honneur pour le roi qu'il suffise d'un de ses serviteurs pour faire mourir de faim son puissant adversaire.

Quand il s'agit du premier monarque de l'Europe, c'est là évidemment, non pas de la poésie, mais de l'art oratoire à la manière du temps, c'est-à-dire de la déclamation plus ou moins spirituelle et en tout cas trop verbeuse.

Cependant Marguerite d'Angoulême n'est pas seulement un écrivain qui se complaît dans une phraséologie pleine de réminiscences, elle est, dans toutes ses lettres, une amie affectueuse et caressante. Dans celles qu'elle adresse au Roi elle est un serviteur fidèle, un courtisan empressé. Elle est le courtisan le plus flatteur et le plus dévoué que son frère, qui aime tant la flatterie, compte dans toute sa cour. Nul ne sait comme elle présenter toute chose sous sa face la plus riante; nul ne déguise mieux toute peine et ne pare plus savamment à toute difficulté. C'est ce qu'elle sait prouver à son frère dans toutes les situations. Non-seulement son attachement pour lui est infini et inaltérable, il est malheureusement exagéré, et elle en exagère encore l'expression; aussi quand elle parle comme sœur, on dirait qu'elle dissimule une affection moins belle.

Marguerite a donc deux genres d'hypocrisie à se reprocher. Elle en dit trop en un sens et trop peu dans l'autre. Il y a pourtant en elle un fond excellent.

Elle a toutes sortes de motifs pour exprimer sa tendresse de sœur avec abondance, car elle attend de François Ier le rétablissement de son mari, Henri d'Albret, dans son royaume nominal de Navarre. Mais cet attachement est si vrai qu'il survit à toutes les négligences, à toute l'ingratitude de son frère, et même au profond désenchantement qui les saisit enfin, elle et son mari, quand ils ont vu l'incorrigible égoïsme de François Ier. Ce désillusionnement les conduit, en fin de

compte, dans leurs domaines de Béarn, loin de la cour et de celui qui trahit sans cesse leur pieuse fidélité; mais leur fidélité demeure entière.

Cette fidélité ne rend que plus belles l'affection caressante et la flatteuse déférence de Marguerite pour le roi son frère.

Nous avons dit que nous produisons sa lettre précisément comme un des documents les plus propres à peindre sous ce rapport les mœurs de l'époque.

Et, en effet, son langage, pour être celui d'une sœur, est d'une soumission extrême, d'un respect qui va jusqu'à l'exagération. Dès qu'elle écrit à son frère, qui lui doit tant et qui n'a jamais rien fait pour elle, qui l'a refusée non-seulement au connétable de Bourbon, pour qui on lui supposait du penchant, mais à Charles-Quint, dont il se montra lui-même si impatient d'épouser la sœur [ce qui eut lieu, grâce à Marguerite qui *brassa ce mariage*, pour nous servir de ses termes], et peut-être à Henri VIII, qui paraît avoir eu des desseins sur cette princesse si renommée; — dès qu'elle écrit à ce frère qui a trahi ses vœux les plus chers et se montre insensible à sa plus légitime ambition [1], il n'est ni hommage ni respect qu'elle ne lui prodigue.

Ses lettres, adressées *Au Roi mon souverain*, l'appellent toujours *Monseigneur*. *Elle se recommande tant et si très-humblement qu'il luy est possible à sa bonne grâce*. Elle est sa *subjecte et mignonne; sa plus que bonne sœur*.

Et qu'on ne dise pas que c'est là de l'étiquette qui ne tire pas à conséquence. Ces paroles de déférence flatteuse et d'affection caressante sont, au contraire, ce qui caractérise le style épistolaire de la *Marguerite des Marguerites*.

Ces paroles, si caractéristiques de l'époque, se retrouvent

---

[1] Celle de voir son mari rentrer dans la possession du royaume de Navarre.

partout, dans ses autres lettres comme dans celle-là. C'est ainsi qu'elle appelle Montmorency *son cousin*, quand il ne l'est pas encore; *son neveu*, quand il est devenu son cousin; et enfin *son fils*, quand il n'est plus son ami et quoiqu'il soit plus âgé qu'elle. C'est ainsi que le doyen du chapitre de Strasbourg, le comte de Hohenlohe, qu'elle appelle sérieusement M. de Hauteflamme, faisant d'une sorte de jeu de mot un véritable nom propre, est son cousin aussi. C'est ainsi que l'évêque de Meaux, le mystique Briçonnet, est *son fils*, quoiqu'elle ait quinze ans de moins que lui. C'est ainsi qu'elle se nomme sa *trop inutile mère*, sa *bonne cousine*, *sa mauvaise mère*.

Ce langage de prétentieuse et mystique afféterie est si bien à elle qu'elle s'en sert à tout propos et qu'elle appelle la femme d'un de ses conseillers, *votre bonne partie*, ce qui l'aurait mise naturellement dans l'obligation d'appeler le mari, *votre mauvaise partie*, si jamais elle avait écrit à la femme.

Il y a dans tout cela quelque chose d'original qui plaît et quelque chose d'affectueux qui séduit; mais il y a bien aussi quelque chose de faux et d'adulateur qui choque.

Cela choque surtout dans une personne retirée de la cour à la suite d'un désenchantement complet. Car de deux choses l'une, ou il faut vivre dans le monde ou se séparer de ses vices quand on se sépare de lui à cause de ses vices. Ainsi personne ne peut approuver la spirituelle et aimable Marguerite, lorsque, si mécontente qu'elle soit d'Anne de Montmorency, qui l'avait désignée aux colères d'un roi intolérant en dépit de ses alliances protestantes et mahométanes, comme suspecte d'hérésie et qui l'avait trahie sans cesse, elle lui écrit ces mots si tendres : « Vous avez eu beaucoup d'amys, mais souvenés vous que vous n'avés eu qu'une mère. »

Cette mère, c'est elle. Au premier aspect, cela est su-

blime. Mais, au fond, cela n'est que faux, et cela n'est dit que par la raison que la princesse a besoin du connétable.

Il y a cependant infiniment plus d'hypocrisie encore dans la seconde lettre que nous donnerons de cette époque, comme un document de déférence flatteuse et d'affection caressante.

Cette lettre est du plus puissant des princes qui aspirèrent à la main de Marguerite.

X.

LETTRE DE CHARLES-QUINT A FRANÇOIS Ier.

NOTE INTRODUCTIVE.

Charles-Quint avait besoin de se rendre aux Pays-Bas pour y apaiser une révolte. Il pouvait prendre par la voie de mer. Mais c'était le plus long. Il préféra la voie de terre et traversa la France avec un sauf-conduit de son ancien prisonnier, devenu son beau-frère, comme nous l'avons dit, par le mariage que brassa Marguerite d'Angoulême entre François Ier et Éléonore de Portugal.

A Paris, on combla l'hôte impérial de fêtes et de démonstrations non pas d'étiquette, mais d'amitié, et non-seulement on rejeta très-loin toute idée d'abuser de sa position, ce qui n'eût été qu'un acte de traîtrise, mais on lui fit à ce sujet d'étranges confidences, qu'il accueillit avec tout le dédain qu'elles méritaient. Son apparition fut courte. Arrivé à la frontière du Nord, il écrivit de sa main la lettre que nous allons publier, et qui est sans date, mais qui doit être de la fin de janvier 1540.

Il est nécessaire, pour l'intelligence de ce document, que nous rappelions quelques faits.

Les princes de France étaient allés à la rencontre *de leur oncle,* jusqu'à Bayonne, et l'avaient reconduit jusqu'à Valenciennes. A Paris, il avait promis, car on l'avait mis dans le cas de payer son passage, d'investir du Milanais

celui d'entre ses *neveux* que lui désignerait leur père; et pour que cette grâce demandée mal à propos parût librement concédée, on était convenu qu'il ne l'accorderait qu'au moment où il serait sorti du royaume. Lorsque la lettre, que nous allons lire, fut remise aux princes, pour être portée par eux à leur père, car je présume qu'elle fut mise entre leurs mains, c'était le cas, pour Charles-Quint, de s'acquitter de sa promesse, ou du moins d'y faire quelque allusion. Il s'en donna de garde.

CHARLES-QUINT A FRANÇOIS Ier.

[Autographe. — Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, à Paris, n° 8546.]

[Février 1540?]

Monsieur mon bon frère,

Si le département devers vous m'a esté grief pour tant d'amitié, honneur et bon traictement receu de vous et vostre royaulme, aussy est celuy d'auec messieurs vos enfants, mes bons nepueux et cousins, lesquelz ont tousjours tenu le respect enuers moy qu'ils eussent pu à vostre propre personne.

Et aussy ne trouveront-ils jamais la volonté moindre de mon côté, selon que m'y oblige[nt] leur honnesteté et la parfaicte amitié d'entre nous.

Je me remets à eux et à mon cousin monsieur le connestable, lesquelz vous diront l'ennuy de notre département et de mes nouvelles, desquelles ay bien intention de vous faire sçavoir souvent, avec

gros desir d'entendre des vostres, et surtout de vostre bonne santé, laquelle vous recommande et desire autant que la sienne propre.

Vostre meilleur frère,

CHARLES.

Au dos : « A Monsieur mon bon frère le Roy très chrestien. »
La lettre est écrite tout entière de la main de l'empereur.

REMARQUES SUR LA LETTRE DE CHARLES-QUINT.

Dans la situation où se trouvait l'empereur, une lettre polie et amicale était convenable. Celle de Charles pouvait même être affectueuse; mais certes le respect de soi n'en autorisait pas davantage. Or, il y a ici plus que cela, et plus qu'il ne fallait; il y a des protestations d'attachement et une affectation d'intimité qui seraient de l'hypocrisie, si elles n'étaient presque forcées, si du moins elles n'étaient autorisées par le langage général du temps.

Ce langage était non-seulement cérémonieux, il était empressé, caressant, flatteur; il était surtout abondant en protestations. Il l'est ici. Charles-Quint, d'habitude froid, réservé et taciturne, a de belles paroles pour tout le monde, pour le roi, pour ses enfants, pour le royaume lui-même. A l'entendre, son *département de tous a été grief* (douloureux). Il est encore un *chagrin* (ennui) pour l'empereur, qui sera toujours pour ses neveux, les enfants du roi, le *meilleur* parent. Il demandera souvent de leurs nouvelles et de celles du roi. Il en aura *gros desir*. La santé de François Ier, cet adversaire qu'il a appelé en duel à Rome,

qu'il a voulu combattre en mettant l'habit bas, *lui est aussi chère que la sienne*. Le roi de France est son meilleur frère[1].

Nous l'avons dit, ce style ressemble parfaitement à celui de Marguerite, qui est *la plus que bonne sœur*. Mais si un tel style convient et s'il est même excusable dans la lettre d'une sœur, d'une *mignonne*, il n'est pas digne du langage d'un souverain. Il est contraire au caractère de Charles-Quint, et il choque dans une lettre écrite tout entière de sa main.

En effet, cette parfaite amitié qu'il proclame, elle ne tient que tout juste le temps nécessaire pour sa sortie de France. Passé la frontière, il n'en reste plus rien, et l'empereur sommé d'accomplir sa promesse relative au Milanais, répond de Flandre, d'abord une lettre dilatoire, puis la déclaration, *qu'il n'a rien promis*. Enfin, pour se débarrasser de cette affaire, il fait à son fils Philippe donation perpétuelle du duché de Milan, dès le mois d'octobre 1540.

Il ne se conçoit rien de plus humiliant pour l'humanité que le spectacle donné par les deux princes les plus puissants de l'Europe. En effet, la conduite de François Ier, qui a voulu être magnanime à Paris, n'est pas plus digne que celle de Charles-Quint, qui veut être affectueux en Flandre, mais qui n'y veut pas avoir de mémoire; dès que celui-ci se joue de sa parole, celui-là se repent de sa vertu. Il va jusqu'à punir Anne de Montmorency de lui avoir donné le généreux conseil *de ne pas abuser*, conseil qu'il a suivi. Et cela se passe au temps des mœurs graves et religieuses! On le voit

---

[1] Les lettres écrites à François Ier par Charles-Quint n'étant encore que prince de Castille sont nécessairement plus cérémonieuses encore. Voy. Lanz, *Correspondenz Karls V*, t. I, p. 48. Charles appelle François : « Monsieur mon bon père, » et se qualifie de : « Votre humble filz et vassal. »

aisément, les sentiments moraux, si affaiblis qu'ils soient aujourd'hui, ont fait cependant un pas immense depuis trois siècles. Ce qui s'est passé au XVI[e] siècle entre les deux premiers princes de l'Europe ne serait plus possible aujourd'hui entre leurs successeurs, quels qu'ils soient.

J'ignore si, sous d'autres rapports, ceux de la corruption diplomatique, les mœurs sont demeurées les mêmes, et si ce qu'on trouve indiqué dans la première de ces deux lettres, celle de la reine de Navarre, doit se ranger dans la catégorie des *influences devenues impossibles*, des choses qui n'ont plus cours aujourd'hui ou dans celle des voies et moyens qui se sont conservés malgré tous les progrès.

XI.

LETTRE DE M. DE BRÉZÉ,

GRAND SÉNÉCHAL DE NORMANDIE,

A ANNE DE MONTMORENCY, GRAND MAITRE.

NOTE INTRODUCTIVE.

La preuve qu'il ne faut pas accuser les seuls serviteurs de Charles-Quint d'une cupidité peu convenable dans leur position, et que c'était là aussi le péché mignon des serviteurs de François Ier, est malheureusement écrite dans toute sorte de documents, et dans toute sorte de lettres intimes de l'époque.

J'ai consulté et exploré, à la Bibliothèque impériale de Vienne, un recueil de lettres de M. de Brézé, grand sénéchal de Normandie, sous le règne de François Ier. Dans ces textes, encore inédits et importants pour l'histoire politique de la France, il se rencontre plus d'un témoignage de ce genre, et je donnerais volontiers quelques-unes de ces lettres où le sénéchal réclame avec instance tous les genres de faveurs, si je tenais moins à ne pas franchir le domaine de la littérature et des mœurs, et si je ne craignais de me laisser entraîner dans celui de la politique. Or, c'est à ce dernier qu'appartiennent les documents en question.

Cependant je ne puis m'empêcher d'imprimer une de ces lettres, qui est exclusivement du domaine des mœurs. Elle a pour objet une réclamation relative à une somme qui était allouée à l'auteur *pour son plat*, et que *Messieurs des comptes* ne voulaient pas reconnaître.

Avant de donner ce petit document si curieux, je dois faire remarquer que M. de Brézé n'ayant eu à cet égard qu'une promesse personnelle de la part du roi, et ayant conçu quelque inquiétude lorsque François Ier tomba en captivité, n'hésita pas un instant, malgré la consternation générale et l'embarras des finances, d'écrire à la régente du royaume pour se faire rassurer à cet égard. C'est du moins ce qu'il semble nous apprendre lui-même dans sa lettre.

M. de Brézé nous apprend plus, c'est que tout cela ne fut pas trouvé en règle, et que *Messieurs des comptes*, malgré les paroles du roi et les lettres de sa mère, osèrent faire leur devoir. Cela se comprend. Ils savaient parfaitement que Louise de Savoie voulait bien être prodigue pour son compte, mais ne pas souffrir de désordre chez les autres.

Écoutons M. de Brézé.

M. DE BRÉZÉ A ANNE DE MONTMORENCY.

[Autogr. signé. — Manuscrits Hohendorf de la Bibliothèque impériale de Vienne, n° 101, 2 vol. in-fol., volume Ier.]

Monsieur mon grand maistre,

Je vous escrips cette lettre pour mes propres affaires, lesquelles je vous prie avoir[1]..... en aussi

---

[1] Ma copie a souffert par un accident difficile à prévoir, mais les lacunes qui en résultent n'ont pas d'importance.

bonne recommandation que vous avez accoustumé et pour vostre amitié[1].

De quoy il est question, c'est, quant le Roy partit pour s'en aller en Itallie, que me laissa en Normandie pour garder la frontière, il me ordonna cinq cents francs tous les moys pour mon plat. Et comptez que tous les aultres lieutenans généraux du Roy, ordonnés pour la garde des aultres frontières, en eussent eu moitié plus...... Et quant la fortune advint de la prison du Roy, Madame m'escripvit expressément, qu'elle voulloit que cette somme pour mon plat à moy, ordonnée par le Roy, me fust continuée, autant que...... Dont j'ay toujours esté payé par les mains de.....

Toutes foys, Messieurs des comptes n'ont voulu jamès allouer au..... ce qu'il m'en a payé. Et, plus fort, l'ont condamné à payer cette somme au Roy et à la reprendre sur moy, [ce] quy me viendroit bien mal à propos en l'estat en quoy je suys de mes affaires, et aussy qu'il ne seroit pas raisonnable, et que je suis seur que vous entendez bien que [j'ajoute ou je sacrifie] beaucoup du myen davantage pour entretenir des gens de bonne volonté et faire service au Roy et Madame, et à Messieurs ses [fils] durant la détention des dits. . . . .

---

[1] L'original n'a ni accents, ni signes de ponctuation, ni alinéa.

REMARQUES SUR LA LETTRE DE LOUIS DE BRÉZÉ.

Ce que dit M. de Brézé (le mari de Diane de Poitiers, le petit-fils d'Agnès Sorel) sur les services qu'il rendait et sur la dépense qu'ils entraînaient pour lui, est fondé. Il avait un commandement d'une importance extrême; il avait à protéger les côtes de la Normandie contre l'Angleterre. Il n'en est que plus étrange qu'on le traite avec sévérité, quand on en vient à examiner ses comptes, et qu'on condamne la personne par qui la somme de cinq cents francs avait été versée pendant plusieurs mois, *à la reprendre* sur M. le sénéchal, (ce) *qui lui venait bien mal à propos*, à ce qu'il dit.

Pour qu'une mesure pareille fût prise à l'égard d'un lieutenant général, il fallait des raisons bien graves, si peu *raisonnables* que les trouvât le sénéchal.

Et pour qu'on ne pense pas que cette affaire doive être jugée autrement que je ne fais, et qu'elle eût été innocentée par les mœurs de l'époque, s'il eût été question d'un personnage réellement important, je produirai la note qu'une main de la fin du siècle a cru devoir mettre à la tête de la première des lettres de M. de Brézé.

Cette note, non-seulement indique l'importance du personnage en question, mais elle exprime une opinion bien franche, et assurément une *doctrine bien populaire* sur le gouvernement personnel des rois et sur l'emploi de favoris. On voit du moins par ce document que, dans l'ancienne monarchie, ce n'était pas le gouvernement personnel qu'on redoutait, et que ce qu'on craignait le plus, c'est que les rois ne daignassent pas se mêler des affaires.

XII.

UN JUGEMENT DE LA FIN DU XVIe SIÈCLE

SUR

LE FAVORITISME ET LE MÉTIER DE ROI.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne. — Manuscrits Hohendorf, vol. 101, 1, in-folio.]

M. de Brézé, grand sénéchal de Normandie, qui estoit, comme gouverneur de cette province, homme de grande qualité par sa naissance et employé en de très-importantes affaires soubs le règne du roy François premier. Ce fust lui qui descouvrit l'intelligence avec l'empereur Charles cinquiesme, de Charles de Bourbon, conestable de France.

Cette lettre est escritte, et toutes les autres qui restent de ce volume, à M. Anne de Montmorenci, grand maistre de France pour lors et qui fust depuis conestable.

Il paroist bien que ce M. de Brézé estoit un grand seigneur et qui le portoit haut escrivant familièrement à un grand maistre de France, et qui estoit favori de plus; auquel nom, dans la Court, on deffère plus qu'à tout autre, les graces et les bienfaits

venans aux courtisans par le moyen de celui qui fait les affaires du Roy, y ayant fort peu de nos roys qui se donnent la peine de les faire eux-mêmes, et de donner les graces de leur mouvement, quoi que le mestier de maistre et de roy soit assez beau et assez estendu pour ne pas négliger de le faire soi-mesme[1].

REMARQUES SUR CE JUGEMENT.

On ne saurait rien dire de plus sensé sur le *métier* de roi que ce que dit cette note, et ce serait chose curieuse que de savoir de quel personnage elle vient, et quelle est l'époque précise à laquelle elle s'applique. Le règne des favoris par excellence est celui de Henri III, le plus riche, le plus scandaleux en abus de favoritisme. Aussi, je suppose, vu le style et l'orthographe de la note, que c'est à ce règne qu'elle fait allusion.

Par le calme et la vigueur de ce jugement, on voit que ce n'est pas celui d'un homme, que c'est celui d'une nation, d'un siècle. Cela est d'autant plus sensible ici que l'auteur cherche une occasion de dire sa pensée, et que dans son impatience il choisit assez mal. Anne de Montmorency était un personnage et un serviteur éminent, mais ce n'était pas ce qu'on appelle communément un favori. La note n'en est que plus curieuse. Elle atteste un mécontentement profond. Et le fait est que les mœurs de la France se révoltèrent contre le rôle des favoris, à ce point qu'il disparut assez rapidement. Il n'y eut plus guère d'autres favoris que le maréchal d'Ancre et le duc de Luynes. Il n'est pas éton-

[1] Le manuscrit ne porte ni signes de ponctuation ni accents.

nant, d'ailleurs, qu'il y en eût encore un ou deux, quand déjà les mœurs les réprouvaient. Les abus se retirent lentement, ils ne s'évanouissent pas comme les brouillards frappés d'un regard du soleil.

Souvent même ils ne se retirent point; ils ne font que changer de forme. Ici nous pourrions dire qu'ils ne firent que changer de sexe.

En effet, à mesure que baissent et tombent les favoris, les favorites grandissent et s'élèvent. Elles apparaissent avec François Ier et Henri II; elles sont éclipsées par des reines ou des régentes impérieuses sous François II et Charles IX. Elles reviennent avec Henri IV; elles se glissent partout et jusque dans le cabinet du conseil sous Louis XIV. Elles gouvernent sous Louis XV. Si les lumières du temps amènent enfin cette délicatesse de mœurs qui fait de Louis XVI le successeur de Louis XII, les femmes néanmoins parviennent à régner encore : Marie-Antoinette, qui est le conseil de Louis XVI, est elle-même conseillée par la duchesse de Polignac.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une des choses les moins piquantes que ces réflexions sur les favoris des rois soient venues à un des bons esprits de l'ancien temps, précisément au sujet du mari de Diane de Poitiers, et du petit-fils d'Agnès Sorel; car nous avons déjà dit que telle était la position de Louis de Brézé, comte de Maulévrier.

Il faut le dire, au surplus, à l'époque de M. de Brézé, mort en 1531, le favoritisme des hommes était en toute sa splendeur. La monarchie triomphante, mise hors de pair et élevée au-dessus de l'aristocratie et du clergé, n'était plus forcée de partager avec ceux qui la tyrannisaient, et elle se plaisait à partager avec ceux dont elle disposait sans façon.

C'était une phase nouvelle dans les lettres comme dans les mœurs. Les unes comme les autres passaient plus soumises dans le domaine du prince. Mais pour le prince, c'était un

péril que n'éclairait pas l'expérience. Une des souveraines les plus distinguées de l'époque, Marie Stuart, qu'on aime à citer dans l'histoire des lettres, dut à ce péril, à la facilité de donner la confiance royale, une grande partie de ses infortunes.

En effet, la reine d'Écosse, appelée dans un temps de déchirements à gouverner un pays protestant, consulta sans cesse, non-seulement le pape, ce qui était tout simple, mais parmi les cardinaux, les archevêques et les évêques, ceux qui combattaient la réforme avec le plus d'exaltation. Parmi les princes, parmi ses parents et ses conseillers, elle consulta non-seulement ceux qui penchaient le plus pour les mesures de rigueur, mais elle écouta Catherine de Médicis, le cardinal de Pellevé, que nous allons retrouver tout à l'heure, le cardinal Granvelle et Philippe II. Elle écouta sa mère, ses gens et ses favoris.

Si elle écoutait le génie de son temps et les vœux de son peuple, au lieu de se laisser mener par d'indignes favoris ou des conseillers étrangers, sa destinée était toute autre, malgré le tort de ses affections, car elle eut ce tort.

Elle méritait et elle obtint par son esprit et par son instruction une place distinguée parmi les écrivains de son siècle.

Au milieu de l'afféterie générale, la correspondance de Marie Stuart est un modèle de goût, de simplicité, et la lettre que nous allons publier est d'autant plus remarquable sous ce rapport, qu'elle fut écrite dans des circonstances qui eussent rendu les défauts du temps plus excusables.

En effet, la malheureuse princesse date cette lettre de sa prison, et elle l'adresse au prince le plus absolu de l'Europe, deux raisons qui pouvaient la porter à lui prodiguer cette flatterie verbeuse qu'on trouve si étrange dans la correspondance de Marguerite.

XIII.

LETTRE DE MARIE STUART

AU ROI D'ESPAGNE. [PHILIPPE II.]

NOTE INTRODUCTIVE.

Marie Stuart a vécu de 1542 à 1587. Elle a succédé de près à quelques-uns des personnages dont nous venons de lire les lettres, à Marguerite de Navarre, à Charles-Quint.

Elle fut même la véritable contemporaine de ces personnages. Et cependant elle est plus jeune et elle appartient de fait à une ère nouvelle. C'est par une autre génération, ce n'est pas par le mari, c'est par le fils de Diane de Poitiers, comte de Brézé, sénéchal de Normandie, qu'elle est reçue lors de son arrivée en France, en 1550.

Quand elle prend la plume, la renaissance et la réforme ont accompli leur début. Déjà elles ne se ressentent plus de leur primitive timidité. Puissantes et secondées, elles se montrent décidées au combat l'une et l'autre. Amie de la première, Marie la servirait avec éclat, si elle n'était en même temps l'ennemie de la seconde, et si la lutte qu'elle a résolu de soutenir pour l'ancienne Église et l'ancienne monarchie n'absorbait pas toutes les facultés et tous les loisirs que lui laissent des affections qui prennent dans son cœur une place plus grande encore, beaucoup trop grande pour son repos, pour sa vie même.

Marie Stuart n'est mêlée aux débats du XVI[e] siècle que pendant vingt à vingt-deux ans. Dans cet espace de temps elle déploie une grande activité. Fille d'une princesse de Lorraine et d'un roi d'Écosse, associée un instant au trône de France, et prétendant à celui d'Angleterre, élevée avec soin, parlant quatre langues y compris le latin, aimant les lettres et convaincue, comme elle le dit dans un discours latin prononcé au Louvre, *qu'il sied à une femme de les cultiver;* amie de Ronsard, de Branthôme, de Lhôpital, elle eût voulu rivaliser en poésie avec ce que la France avait de plus distingué, avec Clément Marot. Et elle ne l'eût pas tenté sans gloire, car elle sut habilement imiter Horace dans la plus belle strophe que nous ayons d'elle[1]; mais après quelques essais de prose et de poésie, les affaires, les révolutions et le martyre l'enlevèrent tout à fait à la littérature. Elle fut une des personnes de son siècle qui écrivit le plus, il est vrai, et nous avons d'elle sept volumes petit in-folio; mais ce sont des lettres d'affaires, des mémoires politiques, des instructions de diplomatie. Ce qui y domine exclusivement, ce sont la religion, le droit public, c'est le droit international; ce sont des questions de succession, de dynastie, d'indépendance souveraine; ce sont des questions de juridiction, et enfin une question de vie ou de mort pour l'auteur. Dans ses tribulations, Marie Stuart écrit à tout le monde[2]; mais dans toutes ces lettres, dont aucune n'est adressée à un savant, le poëte disparaît : pas la moindre allusion aux

---

[1] La nef qui disjoint nos amours,
N'a eu de moi que la moitié.

[2] *Lettres, Instructions et Mémoires de Marie Stuart*, Londres, 1844 et suiv. 7 vol. petit in-folio.— L'éditeur de ces documents, M. le prince Labanoff, a consacré quatorze ans à cette magnifique publication, où il donne sept cent trente-six pièces, dont plus de quatre cents étaient inédites.

Muses, pas la moindre mention ni critique d'un volume, d'un discours, d'un vers.

Il n'y est pas même parlé d'une bibliothèque, et je ne sais si Marie Stuart en possédait une. Elle parle quelquefois rubans, étoffes, bagues, joyaux et tourterelles, cette malheureuse prisonnière toujours dominée par ses passions et par ses ennemis, mais jamais elle ne parle livres.

Dans l'*Inventaire des joyaux, vaisselle d'argent et autres besognes, au cabinet*, il n'est question, en fait de littérature ou d'objets d'art, que

D'un *livre d'Heures.*

D'un *grand livre d'histoires, en taille doulce et autres.*

De plusieurs *cartes.*

De quelques *globes terrestres et célestes.*

Et d'un assez grand nombre de *portraits de souverains*[1].

Sous ce rapport, son inventaire ne soutient pas le parallèle avec celui de la duchesse de Flandre, dont nous avons donné l'*Extraict* relatif aux livres.

Mais cela est tout simple. Prisonnière et réduite chaque jour à plaider pour sa vie ou sa liberté, la reine d'Écosse a dû s'occuper avant tout de ses affaires, et en écrire dans un style bien différent de celui que nous avons vu dans la coquette correspondance de la reine de Navarre.

Marie Stuart cependant trouva dans ses infortunes du loisir et de la sensibilité pour adoucir celles des autres.

La lettre que nous publions ici pour la première fois et qui avait échappé aux recherches si dignes d'éloges de M. le prince Labanoff, de M. Strickland [*Letters of Mary*] et de plusieurs autres, est une preuve frappante de cette vérité.

Elle est écrite de la prison de Sheffield.

Elle est faite, si je ne me trompe, en faveur d'une amie qui n'ose demander un peu de liberté au prince qu'elle

---

[1] *Lettres, Instructions et Mémoires de Marie Stuart*, t. VII, p. 244.

sert, et auquel on n'en demandait pas volontiers, Philippe II. Et cependant la duchesse de Féria et sa famille semblent vivement désirer qu'elle puisse un peu quitter la cour de Madrid.

Le mot de Sheffield place la lettre dans les années 1570 à 1583.

MARIE STUART A PHILIPPE II.

[Autographe signé. — Bibliothèque publique de Saint-Dié.]

Sheffield, 12 octobre [15...]

Monsieur mon bon frère, l'ancienne amitié contractée entre la duchesse de Feria et moy, et l'obligation que je luy ay pour les bons offices qu'elle a faicts pour moy et les miens, m'obligent d'avoir soing de sa préservation. C'est pourquoy, ayant entendu qu'elle est devenue maladive, et que l'ayr du pays luy est un peu contraire, j'ay entrepris de vous supplier de luy commander de changer de pays pour essayer de recouvrer sa santé et prolonger sa vie, laquelle je sçay sera tousjours dédiée à vostre service très-fidellement en [quelque] lieu qu'elle demeure. Je sçay que ces (*sic*) parens serront solicités, mays que pour le respect, digne de l'honneur qu'elle a receu par le sçu de son mari en vostre pays, pour rien elle n'aquiessera, si il ne vous plest, par l'amour de moy et de ses mérites, la descharger de telles cérémonies, en cas si important que de sa vie.

Et je m'en sentiray d'autant plus obligée vers

vous, que je l'ay chère; priant Dieu, Monsieur mon bon frère, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Vostre très affectionnée bonne sœur et cousine,

MARIE.

Sheffield, XII d'octobre.

On lit à l'extérieur les lignes suivantes écrites d'une main peu exercée : « The quene of Scotlands leter to the king of Spaine concerning the duches coming in out of Spaine, » c'est-à-dire, « Lettre de la reine d'Écosse au roi d'Espagne, concernant la duchesse devant sortir d'Espagne. »

Cette lettre, du format in-folio, paraît autographe; la signature l'est dans tous les cas.

A l'extérieur elle porte cette adresse : « Au Roy catholique Monsieur mon bon frère. »

REMARQUES SUR LA LETTRE DE MARIE STUART.

La belle reine d'Écosse a écrit souvent à son frère le roi d'Espagne, qui avait demandé sa main pour son fils, pour ce même don Carlos dont l'histoire a célébré, avant la poésie, les amours malheureuses pour Élisabeth de France. D'ordinaire c'est des dangers où la religion commune de Philippe et de Marie est en Écosse qu'elle entretient ce prince, comme elle en entretient sa femme, la reine Élisabeth, son ministre, le cardinal Granvelle, ou leur chef spirituel à tous, le pape. Ici c'est pour une affaire particulière qu'elle lui écrit du château de Sheffield, celle de ses prisons où elle passa quatorze ans et qu'elle appelle ailleurs son *estroite prison*. Ce dont il s'agit ce n'est qu'un congé pour une dame de la cour d'Espagne. Mais cette dame qui est mal à son aise ou malade à la cour de Philippe II, c'est la duchesse de Féria. Cette dame est-elle attachée au

service de la reine ? est-elle *une des domestiques* du roi, comme on disait alors? je l'ignore. Mais dans tous les cas son congé n'est pas chose si aisée qu'elle peut le paraître; ce qui le prouve, c'est qu'il faut l'intervention d'une reine malheureuse elle-même pour obtenir cette grâce, et que l'intervention royale a été *sollicitée*. Cela est évident. Cela résulte de toute la tournure de la lettre. Aussi que de précautions la reine est obligée de prendre! Philippe est si ombrageux, Philippe compte pour si peu la vie de ses serviteurs, Philippe est si jaloux de leur dévouement! C'est pour cela qu'on lui dit ces trois choses : Il y va de la vie de la duchesse; cependant ce n'est pas elle, ce sont ses parents, qui solliciteront le congé; c'est si peu elle qu'elle n'y acquiescera même pas, à *moins que le roi ne lui commande de voyager*. Elle sera d'ailleurs au service de Philippe, en quelque lieu qu'elle se rende.

On n'est pas plus ingénieux que Marie, et on n'est pas plus simplement dans le vrai. Elle sait qu'il n'y a pas d'autre moyen de réussir, et elle veut réussir pour la duchesse. « C'est mon amye; je l'ay chère, » dit-elle. Rien de plus délicieux que cette simplicité d'expression, si ce n'est le sentiment qui la lui inspire. J'ignore si ce tour de phrase, *je l'ay chère*, était alors commun en France, mais je sais qu'il s'est conservé ailleurs.

La duchesse de Féria, l'amie de Marie, était-elle la femme du duc de Féria qui joua un rôle à Paris dans les intrigues et dans les guerres de la Ligue, sur lesquelles notre attention va être appelée par les textes qui suivent?

XIV.

LETTRE DE HENRI III A SIXTE-QUINT.

NOTE INTRODUCTIVE.

Le beau-frère de Marie Stuart eut comme elle le tort de donner légèrement sa confiance, et son règne est cité, à juste titre, comme le type d'une ère de favoris. Cependant Henri III ne consulta en France que des Français, et s'il écouta souvent ses mignons ou sa mère, il sut du moins écouter aussi ses ministres et ses magistrats.

Parmi les conseillers de Marie Stuart nous avons rencontré tout à l'heure le cardinal Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens. Ce prélat, par des prétentions peu justifiées, donna lieu, de la part de Henri III, à une lettre qui, dans la circonstance difficile où elle fut écrite, fut un modèle de sagesse pour les principes, et de convenance pour le langage.

En effet, voici la situation où se trouvait Henri III quand il la fit écrire. La Ligue, au service du duc de Guise, venait de formuler ses prétentions. Le 13 février 1588, elle avait rédigé à Nancy un Mémoire en onze articles, dont les principaux portaient : la publication du concile de Trente, l'établissement de l'inquisition et le changement du gouvernement de l'État. Elle avait préludé à ce changement par *la journée des barricades;* elle n'était pas allée jusqu'au bout, mais elle avait chassé le roi de Paris, et elle avait exclu du

trône le roi de Navarre. Elle comptait faire le reste aux États de Blois dont Henri III fit l'ouverture le 10 octobre. Et telles y étaient les chances du duc de Guise qu'il n'y eut plus enfin aux yeux du roi qu'un seul moyen de conserver la couronne : c'était d'ôter la vie au chef de la Ligue. Henri III n'était pas encore arrivé à la pensée de ce crime, qu'il n'accomplit que le 28 décembre. Mais il sentait déjà toute les difficultés de sa position, lorsqu'il fit écrire, le 15 novembre, la lettre suivante, où il défend si noblement ses droits vis-à-vis de Sixte V, dont l'assistance lui est si nécessaire.

HENRI III AU PAPE.

[Copie. — *Codices gallici* de la Bibl. du Roi, à Berlin. Cod. 38 in-folio.]

Blois, 15 novembre 1588.

Très-sainct Père, nous avons entendu que le cardinal de Pellevé veut mouvoir quelque différent en cour de Rome pour une pension qu'il prétend sur l'archevesché de Narbonne, [ce] qui seroit vraye trop préjudiciable à nostre auctorité et aux droicts de nostre royaume, attendu que nous auons notables intérests en la forme de la constitution d'icelle pension. Au moyen de quoy, le dit différent estant entre deux cardinaux nos subjects, et le dict bénéfice ez terres de nostre obéissance, ne pourrions souffrir que le jugement s'en fist ailleurs qu'en nostre justice.

A cette cause nous en avons voulu escrire à votre Sainctelé, à ce que son bon plaisir soit, comme

nous l'en supplions, nous faire renuoyer le tout pour en estre décidé et traicté en nostre dicte justice, ainsi que nostre amé et féal conseiller d'Estat et ambassadeur près vostre saincteté, le marquis de Pisany, luy en fera plus particulièrement instance de nostre part.

Et sur ce, très sainct Père, nous prions Dieu, etc.

HENRY.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

La preuve que le roi de France réclame dans une affaire où le droit et l'usage ne sont pas très-nettement pour lui, c'est qu'on peut en saisir la cour de Rome directement, sans passer par celle de France, et qu'il peut intervenir de Rome une décision qui affaiblirait *l'autorité et les droits* du royaume. Si Rome donne la pension sans consulter le Roi, la couronne est blessée. Pour la question de fond, la pension, point de difficulté. On ne la refusera pas au cardinal; mais on a en France un notable intérêt *en la forme*. Les deux cardinaux qui se disputent le bénéfice sont Français; il est ès terres d'obéissance française. Si Rome en dispose sans le roi, le droit de la France de disposer de ses bénéfices, le droit du roi, est violé. Or cela serait d'un exemple funeste au moment où une faction plus forte que lui foule aux pieds son autorité. *Nous ne pourrions souffrir*, dit Henri III, que le jugement se fît ailleurs qu'en notre justice. Ces mots sont nobles et fermes, mais ils sont adoucis par ceux qui suivent : *Nous supplions votre Sainteté, que ce soit son bon plaisir.*

Henri est d'ailleurs très-décidé à l'emporter; son ambassa-

deur suivra l'affaire. Et c'est là ce qui mérite d'être remarqué, c'est l'importance mise à une question de prérogative dans un moment où les États de Blois sont réunis, où il s'agit de ressaisir le sceptre, de se délivrer de Guise et de la Ligue, de redevenir roi comme on l'était avant la sainte fédération.

Sous le rapport du style, la lettre est remarquable aussi. Semblable à celle de Marie Stuart par le ton de convenance et de politesse, elle l'est encore par la simplicité et la pureté de la forme. Le langage a fait des progrès sensibles; on touche encore à la Renaissance, toutefois on en répudie déjà la flatterie prétentieuse et bavarde.

Mais avec les défauts de l'érudition avaient disparu l'instruction solide, l'étude des classiques anciens. On s'en occupait peu sous Henri III; on n'aimait que le sermon, la controverse, le libelle, le roman; en un mot on était tour à tour ergoteur, dévot, licencieux et fanatique. Or rien n'altère plus les lettres que ces mœurs-là.

Le successeur de Henri III fut beaucoup plus lettré que lui; mais il ne régna que l'espace de vingt et un ans, et comme les mœurs ne se transforment pas sensiblement dans un temps aussi court, le progrès des lettres ne fut pas non plus très-sensible, du moins dans le langage. Un document émané de Henri IV, et que nous allons donner, indique même une sorte de retour sous ce rapport.

Il est vrai de dire, toutefois, que cette pièce est un peu antérieure à celle que nous venons de publier, et qu'elle est écrite dans le goût de la cour de Navarre.

XV.

LETTRE DE HENRI DE NAVARRE

(DEPUIS, HENRI IV)

A CATHERINE DE MÉDICIS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Henri de Navarre, né le 13 décembre 1553, avait été élevé avec soin, soit à Paris, soit à Pau. Sa mère, Jeanne d'Albret, digne fille de Marguerite d'Angoulême, plus savante et surtout plus sérieuse qu'elle, lui avait donné pour précepteurs, d'abord La Gaucherie, puis Florent Chrétien, un des hommes les plus instruits de son temps. On lui fit apprendre le grec, lire *les Vies* de Plutarque, pour lesquelles il se passionna en recourant à la version d'Amyot, et les *Commentaires* de César, qu'il traduisit en français [1]. Casaubon rapporte qu'il a vu cette version écrite de la main du prince. Les guerres civiles ne lui permirent pas d'achever ses études, mais le malheur acheva son éducation. Dès l'âge de quatorze ans il fut jeté par sa mère dans les plus grandes agitations de l'époque. Et dès l'âge de dix-neuf ans, privé de sa mère et uni à la sœur de Charles IX, il eut à lutter, sous le

---

[1] On en voit, à la Bibliothèque du Roi, les cinq premiers livres avec les corrections de La Gaucherie. Barbier, *Examen critique et complément des Dictionnaires historiques*, t. I, p. 178.

titre de roi, contre toutes les difficultés d'une position pleine d'embarras et de périls. Rendu à sa liberté et à ses coréligionnaires, il ne fut au-dessous de ses devoirs et de sa mission de chef de parti ou de la réforme que dans les moments, trop nombreux, où il se livrait à ses penchants pour les femmes avec plus d'abandon qu'il ne convenait à un prince de son génie.

Quand il écrivit la lettre que nous publions, il était dans la position d'un prétendant exclu du trône par un acte formel. Dans un manifeste daté de Péronne [31 mars 1585], son oncle le cardinal de Bourbon, qu'on affecta, quatre ans plus tard, de proclamer sous le nom de Charles X, avait attaqué ses droits pour cause d'hérésie, et déclaré qu'il prétendait lui-même à la couronne. Il avait promis dans cet acte, aux divers États du royaume, tout cè que les prétendants ont coutume de promettre, et proclamé la religion que professait Henri comme un obstacle invincible à son avénement. Henri avait réfuté ce manifeste par un autre daté de Bergerac; mais le roi s'était uni à la Ligue par un traité fait à Nemours le 17 juillet.

On sait à quel point ce traité manquait de sincérité et combien le roi de France penchait déjà pour une alliance sincère avec le prince de Navarre, qu'on l'obligeait de frapper. Il ne pouvait toutefois ni lui dire sa pensée réservée, ni faire le contraire de ce qu'il venait de signer. Dans ces sortes de situations on a recours à des intermédiaires. Henri III choisit sa mère, Catherine de Médicis, et d'accord avec elle dépêcha au roi de Navarre le maréchal Biron, très-aimé des protestants, Brulart de Sillery, depuis président au parlement, et M. de Poncarré.

Le roi de Navarre envoya de son côté à sa belle-mère un agent moins illustre, mais qui avait sa confiance, Dupyn.

C'est à ces négociations que se rapporte la lettre qu'on va lire.

LE ROI DE NAVARRE (HENRI IV) A CATHERINE DE MÉDICIS.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne. L'original ne porte aucune date. Au crayon on a inscrit celle de juillet 1585. Les négociations de Henri III avec Henri IV sont de 1586 et de 1587.]

[Janvier 1587 ?]

Madame,

Encores que j'aye fet réponse à vostre magesté sur ce qu'yl luy a pleu me mander par mon cousyn M. le maréchal de Byron et par les sieurs de Poncarre, et presydent Brulart, j'envoye Dupyn vers elle; duquel je me fye entyèrement pour reseuoir uos commandements, lesquels il me raportera fydelement.

Je uous suplye le uouloyr croyre tout aynsy que moy-mesmes, et le me renuoyer promtement, afyn destre eclarcye de uostre uolonté envers moy.

Et uous assure, Madame, qu'yl ny a rien au monde que je desyre tant que l'onneur et la faueur de uos bonnes grases, et de uous rendre lentyere obeyssance et seruyse perpetuellement que uous a uoué et uous doyt, pourueu quyl uous playse luy en donner le moyen et occasion,

Vostre très-humble et très-obeyssant suget, seruiteur et fyls.

HENRY.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

On connaît le caractère facile et la verve expansive du brave Béarnais. Les protestations ne lui coûtent rien, même à l'égard de Catherine de Médicis, qu'il combat depuis longtemps et qui ne lui a jamais voulu de bien. Il lui voue une obéissance entière, il est son très-humble sujet, serviteur et fils. Le premier de ces termes peut surprendre de la part d'un prince qui avait le titre de roi et qui n'avait pas d'autre souverain que Henri III. Mais le Béarnais n'y regarde pas de si près ; il y a dans son style quelque chose de celui de sa grand'-mère, la cérémonieuse et flatteuse Marguerite.

Cette lettre, que je donne d'après une copie tirée par moi-même sur l'original et avec une orthographe différente de celle que M. Michelan a transmise à mon savant ami, M. Berger de Xivrey, n'est d'ailleurs qu'une lettre de créance pour Dupyn. La véritable négociation fut verbale. On la devine. Elle préparait la jonction des armées royales en 1589, qui suivit de près la mort de Catherine et précéda peu celle de Henri III.

Une autre lettre de Henri IV écrite dans des circonstances très-différentes, quand déjà il est assis sur le trône de France, et que son absolution est reçue à Rome, grâce aux négociations de MM. Dossat et Du Perron, mais quand il a de grandes difficultés à vaincre encore, porte absolument le même cachet. On n'est pas plus caressant que l'heureux vainqueur de la Ligue et des Espagnols.

XVI.

HENRI IV A .....

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne.]

Abbeville, 26 juin 1596.

Mon cousin,

J'ay grand regret de ne vous auoir depesché pour Rome, dès quant je vous en parlay, car mes affaires sen fussent mieulx portées. Mais j'ay esté et suis encore si occuppé en ceste frontière, que je n'ay pu vacquer à aultre chose.

Sur cela le Légat de notre Saint Père s'est achemyné, et est si aduancé qu'il doibt estre de presentement (ou, depuis) à Lyon.

Cela estant je suis conseillé de le veoir, devant que de depescher à Rome. Partant je vous prye ne vous lasser de vous tenir prest pour me faire ce service, quand je le vous manderay, et je ne me lasseray jamais de vous aymer, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

Escrit à Abbeville ce 26e jour de juing 1596.

HENRY.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Elle ne porte pas d'adresse, son enveloppe ne s'y trouvant plus jointe. A qui est-elle écrite? C'est ce qu'il est difficile de dire d'une manière précise. Au maréchal de Biron, qui fut gouverneur de Lyon en 1596? Je le suppose. Dans tous les cas elle n'est adressée ni à Dossat ni à Duperron, qui étaient alors à Rome, et qui, n'étant pas encore cardinaux, n'avaient pas droit au titre de cousin.

La mission a-t-elle eu lieu ou s'est-elle trouvée inutile? C'est ce que j'ignore encore, mais cela est probable.

Le légat qu'il s'agissait de voir, avant d'écrire à Rome, était le cardinal Alexandre de Médicis. Or Henri IV, qui attendait ce prince avec une vive impatience, voulut à ce point lui faire politesse en personne, qu'il courut en poste à sa rencontre jusqu'à Chartres, amenant avec lui le duc de Mayenne, en lui disant : « Allons, mon cousin, voir le Légat; car vous avez aussi bon besoin que moi d'une absolution. » Cette démarche du roi a sans doute tenu lieu de la mission qu'il avait eu le projet de confier à un ami, selon la lettre que nous examinons. Au moment où Henri écrivit cette lettre, les choses n'étaient pas si avancées. Tout n'était pas terminé à Rome, où tout marchait trop lentement au gré d'un prince trop impatient. Il regrette de ne pas y avoir envoyé un ambassadeur de plus. *Ses affaires s'en seraient mieux portées*. Maintenant il faut gagner le légat, *avant que de dépêcher à Rome*. Il faut que cela se fasse au moment opportun. *Ne vous lassez pas de vous tenir prêt, et je ne me lasserai jamais de vous aimer*, dit le spirituel Béarnais. Car ces mots sont réellement de lui-même. Ce n'est pas ainsi qu'écrit un secrétaire. Et ces mots sont charmants. Or, comme ils sont intimes, ils pourraient fort bien aller à l'adresse de Biron.

Sous le rapport du langage, le progrès depuis la reine Marguerite jusqu'à son petit-fils n'est pas très-sensible, dans ces lettres. Et cependant elles sont contemporaines des *Essais* de Montaigne et de la *Satire Menippée*, cette spirituelle oraison funèbre de la Ligue. Les qualités essentielles du style épistolaire, la simplicité, l'élégance et les grâces de l'abandon, ne sont pas précisément celles qu'on prisait à cette époque.

Ce qui retarda le plus l'émancipation de la langue française, comme celle des autres langues du Nord, ce fut l'emploi trop fréquent du latin dans la correspondance du temps.

En effet, c'est en cette langue que s'écrivent les savants. C'est dans la langue de Cicéron que veulent se parler les hommes les plus éminents du XVIe siècle, les réformateurs des doctrines religieuses, les fondateurs du nouvel enseignement philosophique, les promoteurs des nouvelles doctrines politiques. Les coryphées de la renaissance auraient rougi d'employer dans leurs lettres les langues vulgaires. Ils traitaient même de langue vulgaire le latin reçu avant eux, le latin des scolastiques, le latin de l'Église. Je rappelle à cet égard l'élégance un peu affectée et singulièrement profane de Bembo, qui ne voulait parler que dans les termes les plus classiques de Rome ancienne. On n'alla pas aussi loin dans tous les pays d'Occident. Mais dans toutes les correspondances littéraires des chefs de la renaissance se voit le même culte pour les langues, les écrivains, les mœurs de l'antiquité. Je viens d'examiner sous ce point de vue la très-curieuse correspondance d'un de ces maîtres, celle de Béatus Rhénanus, que la ville de Schélestadt conserve avec orgueil, en attendant qu'elle la fasse publier. Or je ne saurais dire combien j'ai été surpris de ces trois faits.

D'abord de toutes ces lettres écrites de France, d'Italie, de Suisse, d'Allemagne, de Hongrie, de Suède et de Hollande, il n'en est pas une en langue vulgaire.

En second lieu, il n'en est pas une où il ne se trouve des nouvelles sur les deux grandes affaires du temps, soit la renaissance, soit la réforme, et il n'en est pas une où ne perce avant tout le désir de bien écrire, c'est-à-dire d'écrire le latin de Rome ancienne.

En troisième lieu, la chose à laquelle on attache le plus d'importance, ce n'est pas la révolution religieuse, c'est la révolution littéraire et philosophique. On n'aime celle-là et l'on n'en parle qu'autant qu'elle affranchit les esprits pour celle-ci.

Je ne puis m'empêcher de donner deux lettres de ce précieux trésor, que j'aime à signaler à l'attention renouvelée du public, comme je l'ai fait à celle de l'autorité. Je ne choisis pas ce qu'il y a de plus brillant ni de plus piquant; je prends ce qui me paraît le plus curieux sous les trois points de vue que je viens d'indiquer.

XVII.

LETTRE DE XYLOTECTUS

A BÉATUS RHÉNANUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

L'auteur de la lettre qu'on va lire est un homme obscur; car ce n'est pas Xylander [Holzmann], le célèbre secrétaire de l'électeur palatin Frédéric III, dont de Thou et Huet font l'éloge; c'est au contraire un auteur aussi inconnu sous son nom grécisé que sous son nom allemand [Holzdacher].

C'est aussi d'une cité peu fameuse dans l'histoire des lettres ressuscitées que vient ce document. Lucerne, en effet, ne s'y est pas associée au même degré que d'autres villes de Suisse et d'Allemagne. Ce document n'en est que plus remarquable; car il atteste que, même dans une ville qui ne veut point faire un pas au XVI[e] siècle et qui semble se croire encore sous l'empire de l'abbé de Murbach [v. ci-dessus p. 40], le goût de la belle littérature règne comme à Rome, à Paris, à Bâle et à Rotterdam.

Cette lettre, dont la latinité est trop belle pour que je n'en donne pas le texte [1], révèle quelque chose de plus.

---

[1] M. Dorlan, habile historien de Schélestadt, et dont le riche médailler, exclusivement alsatique, mérite d'être vu de tous les numismates, a bien voulu transcrire lui-même, pour mon travail, cette lettre et la suivante.

C'est que la réforme a des partisans à Lucerne comme la renaissance, et que ce qu'on en aime le plus, c'est l'esprit de liberté qui l'a mise au monde et qu'elle y doit propager. Cela s'y révèle avec quelque timidité, mais cela s'y révèle clairement.

XYLOTECTUS A BÉATUS RHÉNANUS *.

[Autographe. — Manuscrits de la Bibliothèque publique de Schélestadt.]

Lucerne, 17 juillet 1521.

Jean Xylotectus à Béatus Rhénanus, salut.

Il m'est venu un enfant de saint Dominique, qui m'a remis de ta part une lettre toute charmante, mais qui m'a appris une fort triste nouvelle. Tu t'es fait, m'a-t-il dit, une blessure grave à la jambe. Il m'a d'ailleurs trouvé à peu près dans le même état. Huit jours avant son arrivée je m'étais cassé la jambe; mais me voilà déjà devenu quadrupède (marchant avec des béquilles?) et bientôt, Dieu aidant, je recouvrerai mon ancienne

* Johannes Xylotectus Beato Rhenano salutem,

Venit ad me dominicaster quidam qui litteras a te satis jucundas, at ore nuntium nimis triste detulit : te enim in cruce graviter læsum retulit [1]. Affectum me quoque parum secus invenit. Octavo etenim die antequam ad nos adventaret crus confregeram, et jam quadrupes effectus, breve pristinæ, Deo propitio, sanitati restituar. Quod fractum erat plane adglu-

[1] La ponctuation de l'original a demandé quelques modifications pour nos lecteurs.

santé. La fracture est parfaitement consolidée, et je ne souffre plus que lorsque je bouge les talons. Plût à Dieu que tu fusses aussi bien !

Le moine que tu m'adressas m'a ouvert son cœur, me demandant la façon d'aborder l'affaire. Je l'ai aidé, autant que je l'ai pu, de mes conseils. Au bout de quelques jours il est parti, incertain encore sur la route qu'il prendrait : tous les légats du pape s'étaient retirés en Italie, et il n'avait pas de quoi acheter sa liberté chrétienne. Mais maintenant il m'écrit, à mi-chemin de Rome, qu'il a pu emprunter de l'argent, et qu'il espère bientôt quitter le capuchon et venir nous voir. Je n'ai pas voulu te laisser ignorer ces détails sur un homme que tu me recommandes dans ta lettre.

Erhard est réconcilié avec le conseil [le sénat] et il vit sans crainte au milieu de nous.

Quant à Luther, il règne à son sujet un silence qui étonne. Mais il faut se taire ou se faire un mauvais parti. C'est ainsi que notre curé dispose la multitude

tinatum est, nec mihi jam nisi talorum motus molestus est. Utinam te quoque bene haberes.

Monachus ille mentem suam mihi aperuit, modum quo rem adgrederetur quærens. Consilio hominem, quantum potui, juvi. Post paucos dies abiit, incertus quo se verteret, cum pontificii legati omnes ad Italiam se recepissent, et ipse pecunia, qua christianam libertatem emeret, careret. At nunc demum, medio ad Rhomam itinere permenso, ad nos scripsit, se æs alienum conflasse, sperareque se brevi rejecta cucula nos visurum. Hæc nolui nescires, cum primum hominem mihi litteris commendaveris.

Erhardus senatui reconciliatus secure apud nos degit.

De Luthero mirum est quam sileatur. At nobis silendum est, aut male

contre nous. Tu me diras qu'il faut tout souffrir pour Christ, même la mort. Je le sais, mais la seule voix d'un curé a plus d'autorité que celle de six cents docteurs, fussent-ils des plus érudits; et l'on enseignerait les vérités les plus chrétiennes qu'il n'en serait pas autrement, tant le peuple est ouvert à la superstition et crédule à son pasteur.

Du reste, je n'ai plus rien, et voilà déjà assez longtemps que je t'ennuie ; je n'ai plus rien, dis-je, qui soit digne de toi, si ce n'est quelques élucubrations d'Antoine Tylésius, poëte qui ne manque pas de charme. Elles m'ont été tout récemment apportées d'Italie et données par Rodolphe Collinus, jeune compatriote très-versé dans les belles-lettres grecques, et surtout latines. Si tu veux les donner à l'imprimeur, tu feras plaisir non-seulement à l'auteur et à moi, mais au public, pour qui ce sera chose utile.

habendum. Ita in nos omnem plebem instruit plebeianus noster. Dices forsan, pro Christo adversa omnia subeunda, etiam mortem. Scio equidem, plus tamen valet una plebeiani auctoritas quam sexcentorum aliorum etsi doctissimorum. Itidem futurum foret si quis verum christianismum doceret, adeo est populus religionis capax, et pastori credulus.

Ceterum nihil habeo, nihil inquam, quum te plus æquo obtuserim, quod te dignum sit, preter lucubrationes quasdam Anthonii Tylesii poetæ non invenusti, quas nuper ex Italia Rodulphus Collinus nostras, adolescens grece et latine presertim in litteris humanioribus probe doctus, attulit. Quas si calcographis excudendas dederis, nec mihi nec auctori rem ingratam, nec alioqui inutilem feceris.

En attendant, que le Dieu très-grand et très-bon te rende la santé et te maintienne sain et heureux.

Au très-savant et très-aimable Béatus Rhénanus.

Interim Deus Opt. Max. sanitati te restituat, sanumque et fœlicem servet.

Ex Lucerna XVI kalendis Augusti anni salutiferi MDXXI.

Doctissimo pariter et humanissimo viro D. Beato Rhenano.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Sur les premières nouvelles qu'elle donne, je ne ferai que ce simple rapprochement. Écrite par un homme qui s'est cassé la jambe à un second qui se trouve dans le même cas, elle a été traduite pour cet ouvrage par une troisième victime du même accident[1].

Le reste de la lettre a deux objets : l'un a trait au mouvement religieux, l'autre au mouvement littéraire.

Béatus Rhénanus, qui n'a jamais fait profession publique des principes de la réforme, pas plus qu'Érasme, qui vivait dans son voisinage [à Bâle], a recommandé à Xylotectus, qui vivait à Lucerne, un religieux qui voulait professer ces principes. Béatus portait à ce religieux un intérêt empressé et sincère. C'est pour cela qu'il l'avait recommandé à son ami ; mais il l'avait fait assurément dans les termes les plus réservés.

C'est dans les mêmes termes que lui répond son ami,

---

[1] L'élégante version que je publie de cette lettre et de la suivante est de la plume de mon excellent neveu, Émile Saigey, dont les brillants succès ont été remarqués au dernier concours général.

aussi timide, aussi soigneux que lui de ne pas se compromettre. Ses sentiments intimes ne sont pas douteux. Il est pour la réforme, mais il ne la professe pas. Il l'aime. Un dominicain n'est pour lui qu'un *dominicaster*. Mais celui qu'on lui a recommandé lui inspire de l'intérêt, parce qu'il cherche *sa liberté chrétienne*. Xylotectus l'a aidé de ses conseils; il est heureux d'apprendre qu'il a trouvé l'argent nécessaire pour pouvoir jeter le capuchon. Cela est un peu obscur, car on ne voit pas comment il faut de l'argent pour pouvoir quitter l'ordre de Saint-Dominique. Il n'en a pas fallu à d'autres pour quitter celui de Saint-Augustin. Le dominicaster, pour parler avec son patron, voulait donc s'assurer un sort avant de se séparer de son couvent? Mais dans ce cas, pourquoi se diriger vers Rome, quand d'autres fuyaient l'Italie pour chercher un asile en deçà des Alpes, et précisément dans les villes de Suisse auxquelles ce moine, incertain d'abord où porter ses pas, tourna enfin le dos, et où cependant il devait revenir aussitôt qu'il aurait jeté le capuchon?

Tout cela est un peu obscur, mais c'est une obscurité étudiée. Xylotectus ne veut ni se compromettre, ni exposer son correspondant, ni nuire à son protégé dans le cas où sa lettre viendrait à tomber entre des mains infidèles.

C'est aussi pour cela qu'il parle de Luther avec tant de réserve. Il n'aborde ce sujet qu'avec un air d'indifférence, comme on aborde les nouvelles du jour. « C'est chose étonnante que le silence qu'on garde au sujet de Luther, » dit-il. Que demandait-il donc? On était après la conférence de Worms, à la suite de laquelle l'électeur de Saxe avait fait enlever et cacher au château de Wartbourg le chef de la réforme. Il était donc tout simple qu'on gardât le silence sur son compte. On ne savait rien. Mais cela ne faisait pas le compte de Xylotectus. Il aurait voulu qu'on pût parler à Lucerne. « Pour nous, dit-il, il faut garder le si-

lence, de peur de nous faire un mauvais parti. » Toute liberté est ôtée aux savants. Le curé de Lucerne ne veut pas qu'ils parlent réforme, et son autorité est plus grande que celle de cent docteurs. Elle est telle, qu'en vain ceux-ci y professeraient le pur christianisme; le peuple, crédule à son pasteur, leur tournerait le dos!

Voilà pour la réforme, et si voilé que soit tout cela, c'est très-clair. Aussi Xylotectus fera-t-il à Lucerne comme Érasmus à Bâle, comme Béatus à Sélestat : il en restera à la renaissance. Il n'ira pas jusqu'à la réforme.

Le voici maintenant sur la renaissance. Un jeune Lucernois qui était allé à Rome chercher du grec et du latin, lui a envoyé les poésies de Telesio de Cosenza, professeur de belles-lettres au *Collegio romano*. Quelles étaient les élucubrations de ce littérateur? Étaient-ce les poésies latines qu'on a imprimées à Rome en 1533, in-4°, ou les notes sur les odes d'Horace, publiées la première fois sans date? Étaient-ce d'autres travaux poétiques? Le mot d'*élucubrations* nous laisse dans le doute. Mais ce qui est évident, c'est que le correspondant de Béatus est heureux de lui faire ce cadeau. C'est là ce qu'ils aiment l'un et l'autre, et cette passion, ils peuvent la manifester avec toute la franchise qu'ils y veulent apporter.

Mais comment le savant de Lucerne peut-il autoriser celui de Sélestat à faire imprimer le manuscrit qu'il lui adresse? Telesio le lui a-t-il permis, ou l'en a-t-il chargé pour éviter quelques difficultés qu'il aurait pu rencontrer au delà des Alpes? C'est ce que le rusé correspondant laisse complétement dans l'obscurité, et il souhaite, de la part du Dieu très-grand et très-bon [*Jupiter Maximus et Optimus*], à son ami, de se bien porter, comme s'il n'avait pas abordé dans sa lettre les plus grosses affaires du monde, une intrigue de couvent, ou *la liberté chrétienne* d'un dominicain, la retraite de Luther à la Wartbourg, sa propre position, l'au-

torité du curé et la crédulité du peuple de Lucerne, et enfin la publication par la voie de la presse des poésies d'un autre.

Je ne parle pas des jambes cassées des deux correspondants.

La seconde lettre que je prends dans la correspondance de Béatus n'est pas moins caractéristique, et elle est encore plus pleine de choses.

———

XVIII.

LETTRE DE CONRAD PEUTINGER

A BÉATUS RHÉNANUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Au correspondant obscur de Béatus nous faisons succéder le correspondant illustre, Peutinger, le célèbre secrétaire du sénat d'Augsbourg, en son temps le plus ardent amateur des choses de l'antiquité et le plus illustre éditeur de monuments. Cet homme si éminent à la fois et si modeste, cet habile diplomate que Charles-Quint aimait tant à voir auprès de sa personne et qu'il nomma son conseiller, sans pouvoir le disputer à la ville libre impériale d'Augsbourg, ce modeste citoyen qui ne voulut jamais se décorer d'un titre aussi gracieusement conféré, et qui trouva bientôt que c'était trop s'attacher aux honneurs que d'être secrétaire d'un sénat, qu'il était plus sage de donner aux lettres ses jours de maturité sans partage, Peutinger, né en 1465, mort en 1547, avait trouvé un biographe enthousiaste, Lotter. Il n'était connu pourtant que par ses travaux d'érudition, et quoique son nom fût prononcé sans cesse, à l'occasion d'une carte exécutée à Constantinople, en 393, et qu'il a possédée [1], on ne savait que d'une manière géné-

[1] *Tabula peutingeriana*, publiée par Moretus en 1598, par Scheyb, en 1753, par Podo Catharus en 1809.

rale les immenses services qu'il a rendus à la science. Sur la fin du dernier siècle, la publication de cinquante et une lettres inédites, répandit sur cette belle vie un jour nouveau. Je crois que celle qui m'est tombée entre les mains complétera ce jour de la manière la plus éclatante. Toutefois ce n'est pas pour cela seulement que je la publie, c'est parce qu'elle éclaire une époque entière.

CONRAD PEUTINGER A BÉATUS RHÉNANUS.

[Autographe. — Manuscrits de la Bibliothèque publique de Schelestadt.]

Augsbourg, 23 octobre 1538.

Salut en Christ Sauveur, très-cher, très-excellent et très-érudit Béatus.

Hier, 22 octobre, on m'a remis ta lettre datée du 14, qui m'a fait le plus grand plaisir; elle m'a fait connaître d'abord que je n'ai rien perdu de la bienveillance et de l'amitié d'un savant aussi distingué, et ensuite que tu te livres encore à l'étude de la bonne littérature.

Ne me remercie pas d'avoir voulu t'envoyer Cassiodore; je l'aurais fait bien volontiers; car ton érudition et ton zèle à rendre au public les bons auteurs sont d'une grande utilité aux gens qui s'occupent d'études. C'est là le vrai moyen de se faire, chez nos descendants, un nom distingué en renouvelant pour eux l'érudition des anciens. Depuis longtemps tous ces ouvrages, entre les mains d'hommes paresseux et indifférents, seraient dé-

laissés et même tomberaient en lambeaux, sans l'activité que tu as mise jusqu'à ce jour à les recueillir, ainsi que le reconnaissent tous ceux qui s'occupent de littérature et de livres.

Notre ami commun, Jacob Spiegel, m'a dernièrement appris que tu as publié un Origène qu'a revu, corrigé et épuré le plus savant et le plus zélé de tous ceux qui remettent les bons auteurs en état, Érasme de Rotterdam, d'heureuse mémoire. Je m'en suis fort réjoui, et j'ai même mandé à Francfort qu'on me l'envoyât, ce que l'on a fait; néanmoins, j'avais, comme les années précédentes, acheté ce qui a paru à l'imprimerie ascérisienne[?]. C'est de ces livraisons que je me suis servi jusqu'aujourd'hui. Cette année surtout, entre autres ouvrages d'Origène, j'ai lu et relu avec la plus grande attention ses huit livres contre Celse; car ma vieillesse (j'ai maintenant soixante-dix ans sonnés) m'éloigne des affaires publiques; et c'est dans ce loisir littéraire que je me complais et que je veux passer le temps que Dieu me laissera encore à vivre; car, ainsi que le dit Cicéron, dans son Caton l'ancien, si la vieillesse apporte à notre esprit un nouvel aliment d'études et de connaissances, rien de plus délicieux qu'une vieillesse oisive.

On venait donc (j'y reviens encore) de me remettre cet Origène nouvellement publié, quand j'ai reçu ton aimable lettre. Sa lecture m'a été fort agréable; mais j'ai éprouvé un vif déplaisir en ap-

prenant qu'il n'y a pas de critique d'Érasme sur cet ouvrage contre Celse, et seulement parce qu'il a plu à Dieu de mettre fin à sa vie avant qu'il pût la faire. Mais plutôt parlons avec Platon : « Ceux « qui ont mené une vie excellemment sainte ; ceux « qui sont délivrés de cette terre comme d'une pri- « son et qui se sont purifiés par la philosophie, « s'envolent sans travail pour l'éternité, et entrent « dans des demeures délicieuses que mes paroles « ne sauraient exprimer et que d'ailleurs je n'au- « rais jamais le temps de décrire. Ainsi donc, ô « Simmias, embrasser de toutes nos forces l'amour « de la vertu, voilà ce que nous avons de mieux à « nous proposer sur cette terre et ce qui donne les « plus douces espérances. »

Ici finit le passage de Platon, comme le rapporte Eusèbe, ami de Pamphile, au livre XII de sa *Préparation évangélique*.

Mais je regrette vivement cette critique d'Érasme pour plusieurs raisons, et surtout pour celle que tu vas voir. Marsilius Ficinus de Florence, dans une lettre qu'il écrit à Braccius Montellus sur la concordance de Moïse et de Platon, commence par ces mots : « Numénius le pythagoricien, qu'Ori- « gène préfère à tous les philosophes de son école « et presque à ceux de toutes les sectes, après avoir « lu les livres de Moïse et ceux de Platon, dit qu'il « a reconnu Moïse dans Platon, et que celui-ci n'est « qu'un second Moïse parlant la langue attique. »

J'ai d'abord pensé que cette opinion sur Platon et Moïse était rapportée dans Origène, en conséquence j'ai lu et relu tout son ouvrage contre Celse; mais je n'y ai pas trouvé ce que je cherchais; et quoiqu'il parle de Numénius, une fois dans le premier livre, une fois dans le quatrième et deux fois dans le cinquième, j'ai remarqué que Marsilius, à propos de ce jugement sur Numénius, se contente de citer Origène. Or, voici ce qu'Origène dit dans son quatrième livre : « Pour ce qui est de « Numénius le pythagoricien, qui sur presque « tous les sujets parle beaucoup mieux que Platon « lui-même, et qui était alors le chef de l'école « pythagoricienne, il a souvent dans ses ouvrages « raconté des actions de Moïse et interprété, non « sans quelque apparence de vérité, les paroles des « prophètes, comme dans son traité *de l'Évêque* « et dans ses ouvrages sur..... et le lieu; dans le « troisième livre *du Bien*, il a en partie exposé la « vie de Jésus et le sens de ce nom, et expliqué par « des figures les actes du Sauveur. »

Ainsi parle Origène. Voici maintenant ce que dit Eusèbe, dans l'ouvrage cité plus haut, livre IX, chapitre..... : « Numénius le pythagoricien dit « avec raison que Platon n'est autre chose qu'un « Moïse parlant la langue attique. » Et livre XI, chapitre VI, après avoir parlé de l'opinion de Numénius sur Platon, il ajoute : « Ce Numénius, à « ce qu'on rapporte, a dit, et cela avec justice :

« Qu'est-ce que Platon, si ce n'est un Moïse qui « parle la langue attique? »

Théodoret, évêque de Cyr, dans son traité *de la Guérison des affections grecques*, au livre II, où il traite des principes, dit ceci entre autres choses : « Quand on aura découvert les cachettes des vols, « il ajoutera foi aux paroles du pythagoricien Nu- « ménius, qui dit : Τί γάρ ἐστι Πλάτων ἢ Μώσης ἀττικός ; « Qu'est-ce que Platon qu'un Moïse attique? Or « par ces paroles, Numénius montre évidemment « que toutes les opinions vraiment religieuses de « Platon sont empruntées à la théologie de Moïse. » Tels sont les termes de Théodoret.

Jean Pic de La Mirandole dit de même, dans le préambule de son Heptaphis sur le récit des six jours.

Je t'écris toutes ces choses au plus juste, non pas que tu les ignores; mais si tu avais par hasard lu dans Origène cette opinion ci-dessus extraite d'Eusèbe et de Théodoret, je te prierais de m'en informer.

Mais en voilà assez sur Platon, Numénius et Origène.

Pendant que je t'écrivais, on m'a remis une lettre de mon fils, Jean Chrysostome, qui me raconte les négociations d'Anvers, et qui m'envoie une oraison funèbre d'Érasme de Rotterdam, faite par Guillaume Insulan Ménape, préfet des eaux. Elle est assez bien. Je te l'aurais envoyée, mais je n'en

ai qu'un exemplaire, et je ne sais pas où elle est imprimée.

Quant au diacre de Saint-Florentin sur la vie des apôtres, je t'en envoie, comme tu me l'as demandé, le manuscrit sur parchemin et relié; quand tu l'auras vu, extrait et collationné avec les feuilles que tu dois donner à l'imprimeur, je te prie de me le renvoyer. Je me réjouis de te voir publier les poëtes chrétiens, revus et corrigés, et donner ainsi à ton nom un éclat durable.

Mon fils m'écrit aussi qu'en Angleterre le clergé et le peuple se sont soulevés contre le roi à l'occasion d'un nouvel impôt fort lourd, et qu'ils ont rassemblé une grande armée pour assiéger le monarque dans Londres. Que de choses étonnantes! Comment cela finira-t-il? Dieu le sait.

Ma femme te dit mille et mille choses. Que Dieu très-bon et très-grand conserve la santé à toi et à nous tous. Mes amitiés, je te prie, à Jacob Spiegel.

Écrit en courant.

Ton ami,

CONRAD PEUTINGER.

« Au très-excellent et très-savant Béatus Rhénanus, mon meilleur ami. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Dans Xylotectus nous avons vu un écrivain moins savant, mais plus élégant. Ici, point d'élégance, pas de style, rien que de l'érudition : absorption complète dans les anciens. L'ancien secrétaire de la ville libre la plus agitée, l'ancien conseiller de l'empire, ne songe plus qu'à une seule chose : jouir du plus beau privilége de la vieillesse, de celui que Cicéron a tant célébré, du loisir dans la dignité.

Mais ce loisir, pour Peutinger, est ce qu'il fut pour Cicéron, le travail libre, l'étude affranchie de toute autre considération que celle du charme qu'elle offre.

Ce loisir, Peutinger le consacre à la lecture d'Origène, le plus savant des philosophes et la gloire des chrétiens d'Alexandrie, le plus spirituel, le plus laborieux, le plus admiré et le plus méconnu des docteurs du Didascalée [1]. Et ce n'est pas à des questions secondaires débattues entre Origène et Celse, ce terrible adversaire du christianisme, c'est à la plus haute question de philosophie religieuse que s'attache le vieillard. Il a trouvé dans Marsile Ficin, ce savant de la renaissance qui a passé sa vie à étudier Platon et les nouveaux platoniciens, une opinion qui l'étonne, c'est celle, que Platon a consulté Moïse, qu'il l'a volé, qu'il lui a pris ses doctrines sans le citer. C'est en mêlant ensemble les noms de Numénius et d'Origène que Marsile Ficin a jeté en avant cette opinion. Peutinger, qui en est frappé et qui la croit d'Origène, veut en avoir le cœur net ; il achète l'Origène qu'avait préparé Érasme, que la mort, qui l'a surpris à Bâle, ne lui avait pas permis de mettre en vente, et que vient de publier Béatus, son voisin de Sélestat. L'ouvrage est à peine paru.

---

[1] Matter, *Histoire du christianisme, de ses institutions et de ses doctrines*, 2e édit., t. I, p. 150.

En effet, il est de 1536, et ce n'est qu'une traduction latine. Mais elle est d'Érasme, et Peutinger, qui a voulu l'avoir, la lit et la relit. Il n'y trouve pas ce qu'il cherche, mais il y trouve un passage sur ce même Numénius d'Apamée que Marsile a nommé conjointement avec Origène. Il s'attache désormais à Numénius. Il consulte sur lui Eusèbe et Théodoret : il consulte l'Encyclopédie du temps, Jean Pic de La Mirandole. Il y trouve enfin le texte de la fameuse assertion. Le mot est de Numénius, et dès lors tout est dit pour le savant. Il a son texte si longtemps cherché.

Ce qu'il y a de bizarre, et ce qui caractérise l'érudition de la renaissance, c'est que, le texte trouvé, tout soit dit. L'opinion qu'il contient, Peutinger ne l'examine pas. Il ne se demande pas si elle est vraie ou non, probable ou non ; si Platon, pour être à même de voler Moïse, a voyagé en Palestine et appris l'hébreu ou non. C'est là, pour Peutinger, la question secondaire. La question essentielle pour lui, c'est de savoir où Marsile a pris ce qu'il dit. La question essentielle, est surtout de savoir si Origène y est pour quelque chose. « Mais si tu avais, par hasard, lu dans Origène l'opinion ci-dessus, je te prierais de m'en faire part. »

Il ne faut pas se le dissimuler, c'est là le véritable objet de la lettre ; le reste n'est que de la broderie. Que le parlement d'Angleterre, le peuple et le clergé se soient insurgés contre Henri VIII, couvert du sang de Morus et d'Anne de Boulen, c'est là pour Peutinger si peu de chose qu'il daigne à peine en mander la nouvelle à son ami. N'était la lettre de son fils Jean Chrysostome, qu'on vient de lui apporter, il n'en parlerait pas. En effet, c'est si peu de chose à ses yeux qu'il en parle entre un compliment de sa femme pour son cher Béatus et des nouvelles sur un manuscrit du diacre de Saint-Florentin. Des mouvements religieux du temps, pas un mot. Le *Deus Optimus et Maximus* fera tout aller pour le mieux. C'est là la grande formule

de l'homme de la renaissance, et du Français comme de l'Italien et de l'Allemand. Nous en aurons la preuve tout à l'heure.

J'ai compté dans la correspondance de Béatus Rhénanus des lettres de cent trois personnages plus ou moins illustres, et il en est peu qui aient obtenu la même renommée que lui ; mais il en est plusieurs d'une assez grande célébrité. Outre Zuingle, Bucer, Spalatin, Oecolampadius, Hutten, Jérôme de Lasco et Osswald Myconius, qui se sont fait un nom dans la réforme, on remarque, parmi les amis du célèbre littérateur que Charles-Quint honora de lettres de noblesse, le géographe Sébastien Munster, l'historien Jean Aventinus, un gentilhomme bibliophile, Jean Grollier, de Paris, et un financier, fondateur d'une grande maison, Antoine Fugger, d'Augsbourg. Tous ces correspondants ne sont pas absorbés, sans doute, dans les idées de la renaissance et les préoccupations de l'érudition classique au même degré que Peutinger ; mais tous préfèrent le latin à leur langue maternelle, et tous lui écrivent en latin.

Le latin scolastique était déjà la langue de la religion ; le latin classique faillit un instant devenir celle de la politique. Plusieurs princes, quelques princesses même, Jeanne Gray, Marguerite d'Angoulême, Élisabeth d'Angleterre, Christine de Suède, écrivaient dans la langue de Cicéron. Quand François Ier et sa sœur Marguerite visitaient l'imprimerie de Robert Estienne, la conversation générale s'engageait en latin, langue plus usuelle que le français dans la maison du célèbre imprimeur [1]. Des écrivains illustres par leur naissance ou leurs talents choisirent cette langue pour des ouvrages d'histoire et de politique appelés à jouer un grand rôle. Machiavel tenait trop à être compris de son élève pour recourir à un voile de ce genre ; mais Morus, Érasme, La

[1] Voy. *Robert Estienne*, par M. Crapelet, p. 9.

Boétie, Bodin et de Thou écrivirent en latin les théories de gouvernement, les préceptes de politique et les annales d'histoire qui les ont rendus célèbres. Ce que nous avons en français de quelques-uns de ces auteurs, est traduit.

Quelques savants du règne de Henri IV écrivirent dans leur langue maternelle, mais le grec et le latin les dominaient au point qu'ils furent obligés sans cesse de recourir à ces langues pour parvenir à rendre les nuances de leur pensée.

Nous prendrons pour type à cet égard un savant de Paris, Isaac de Casaubon, dont les lettres sont plus propres que celles d'aucun autre à nous introduire au milieu de ce monde savant qui, sous le règne de Henri IV, suspendit un instant le progrès des littératures modernes par le culte qu'il professait pour les écrivains de l'antiquité, culte imposé encore une fois à l'Europe, non plus par la renaissance, mais par ses plus habiles interprètes, les Casaubon, les Heinsius, les Grævius, les Gronovius, les Scaliger, les Salmasius, les Grotius, etc. Aussi malgré les écrits de tout genre que publièrent, dans les langues modernes, les contemporains de ces hommes illustres, ce furent ceux-ci qui régnèrent dans le monde littéraire, soit par la supériorité de leur génie, soit par celle de leur science, de leur critique, de leurs théories si magnifiquement empreintes des types anciens.

Ils avaient pour régner un autre droit, une mission spéciale. Ils enseignaient, et depuis longtemps l'enseignement est l'empire de l'intelligence.

Casaubon est encore, sous ce rapport, le représentant naturel des savants de son siècle; mais il est peut-être plus curieux à étudier sous un autre : il est le continuateur naturel d'Érasme, de Béatus Rhénanus et de quelques-uns de ses correspondants, sous le point de vue des doctrines réservées.

XIX.

LETTRE DE HENRI IV A CASAUBON.

NOTE INTRODUCTIVE.

En effet, si Casaubon est un des types les plus remarquables du philologue dominé par l'habitude de la langue latine et le culte de la Grèce ancienne, il est bien plus encore le type du savant agité par les discussions religieuses du temps. Il nous introduit, par ses lettres, au milieu de ce monde si peu connu de nous maintenant.

Dans l'origine, il paraissait destiné à prendre part aux débats de la réforme dans le voisinage de Bâle et de Lucerne. Il était né à Genève [18 février 1559] dans une famille réfugiée de France. Fils d'un ministre renommé en Dauphiné, il était lui-même destiné aux études religieuses; mais son goût pour la littérature ancienne et son mariage avec Florence, fille de Henri Étienne, dont l'imprimerie et la bibliothèque devaient lui donner beaucoup de soucis, en décidèrent autrement. Il aurait voulu ne pas quitter Genève, qui avait toutes ses affections; mais il ne s'y trouva rien pour lui, et sur la proposition de quelques amis distingués des lettres, il accepta une chaire de grec à Montpellier [1596]. Sa renommée y fut telle qu'au bout de deux ans Henri IV l'appela à Paris, pour y occuper un poste semblable. Il lui adressa la lettre suivante.

HENRI IV A ISAAC DE CASAUBON.

[Publiée dans *Casauboni epistolæ,* Roterodami, MDCCIX, 2 volumes in-folio, t. I, p. 15.]

Paris, 3 janvier 1599.

Monsieur de Casaubon,

Ayant délibéré de remettre sus l'université de Paris, et d'y attirer pour cet effet le plus de savans personnages qu'il me sera possible ; sachant que le bruit que vous avez, d'être aujourd'hui le premier de ce nombre : je me suis résolu de me servir de vous pour la profession des bonnes lettres en la ditte Université. Et vous ay à cette fin ordonné tel appointement que je m'assure que vous vous en contenterez. Partant vous ne faudrez, incontinent la présente receue, de vous préparer à vous acheminer par deçà, pour vous y rendre le plustôt que le pourrez commodément faire.

Et afin que l'obligation que vous avez d'enseigner en ma ville de Montpellier, ne vous puisse retenir ou retarder, j'escris présentement aux consuls d'icelle, qu'ils aient à vous en tenir quitte et deschargé, et à vous assister de ce qu'ils pourront en vostre voyage : pour les frais duquel j'ai donné l'ordre que vous entendrez par les lettres du sieur de Calignon, conseiller en mon conseil d'Estat, sur

lequel me remettant je ne vous en diray icy davantage.

Sur ce je prie Dieu, Monsieur de Casaubon, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escrit à Paris ce 3e jour de janvier 1599.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

L'université de Paris avait besoin d'être *remise sus* au sortir des guerres de religion et du gouvernement de la Ligue. Henri IV s'occupa de cette tâche, si digne du petit-fils de Marguerite de Navarre, avec un intérêt qui n'a pas été assez remarqué au milieu de tant d'autres œuvres de restauration que la France a dues au génie de ce prince. Il était secondé dans cette entreprise par quelques-uns des hommes les plus célèbres de son règne, Achille de Harlai et Auguste de Thou. Cette entreprise n'était pas aisée. Il s'agissait de faire pénétrer dans trois corporations un peu vieilles déjà, j'entends la faculté de théologie, la faculté de droit et la faculté de médecine, des études et des idées nouvelles, celles de la Renaissance, la philosophie ancienne, les lettres grecques et latines. Ce n'était pas tout. Il fallait y faire arriver aussi les nouvelles études de physique, de mathématiques et d'histoire naturelle. Pour cela, on aurait dû tenter ce que le fondateur de l'Université de France fit en 1808, ajouter aux trois facultés anciennes deux facultés nouvelles, celle des sciences et celle des lettres. Mais les sciences n'avaient pas encore reçu un développement qui les rendît dignes de cette élévation ; on les mit donc avec les lettres dans une même faculté dite des arts, et destinée à préparer les étudiants aux trois autres.

C'était déjà un grand pas. Henri IV en fit un autre en réglant mieux les études de ces facultés, les rapports des étudiants avec leurs maîtres, et tout ce qui concernait les grades universitaires.

Les statuts qu'il fit à cet effet offrent un des monuments les plus curieux à consulter pour l'histoire des études et celle des mœurs à la fin du XVIe siècle. Ils sont intitulés :

Leges et statuta in usum Academiæ et universitatis Parisiensis, lata et promulgata anno Domini 1598, 13 *septembris, jubente et mandante christ. et invictiss. Francorum et Nav. rege* HENRICO IV.

Ces statuts sont distingués suivant les facultés.

Celui de la Faculté des arts est en soixante-seize articles. Il embrasse les colléges, dont les directeurs sont appelés *gymnasiarques, maîtres* et *pédagogues*. Les élèves ou les étudiants sont qualifiés de *bursarii* et de *scholastici*, les appariteurs de *bidelli*. Le roi y prescrit l'étude des principaux historiens, orateurs, poëtes et philosophes de l'antiquité.

Le statut de la Faculté de médecine est en soixante-six articles. Les étudiants doivent assister fréquemment (*frequenter*) aux leçons et aux thèses. Les professeurs, quand ils font leurs cours publics, doivent porter une robe (*talare*), une robe à manches (*manicata*), un chapeau carré (*pileum*) et la chausse rouge (*humerale coccinum*).

Les statuts à la Faculté de droit canon sont résumés en trente-sept articles, dont le sixième veut que l'étudiant écrive fidèlement les dictées du professeur, et qu'il ne se présente ni mal vêtu, ni en chlamyde militaire, ni en toge de plusieurs couleurs.

Les statuts de la Faculté de théologie, en cinquante articles, prescrivent qu'il soit fait des lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament, d'après les scolies et les commentaires des Pères. Les docteurs de la Faculté doivent éviter

les jeux de paumes [*sphæristeria*], les cabarets et les autres lieux profanes, ainsi que les gens de mauvaise compagnie.

Ces statuts furent complétés par des articles supplémentaires faits en parlement le 25 septembre 1600. Mais aucune modification fondamentale n'y fut apportée avant l'époque de Rollin.

C'était à la Faculté des arts que les amis de Casaubon avaient fait appeler le célèbre humaniste de Montpellier, le premier de son ordre. Le poste était honorable mais difficile. L'université de Paris n'était ni morte ni trop maltraitée. Quelques-uns de ses professeurs avaient au contraire une existence distinguée et vivaient avec une sorte de luxe, qui allait jusqu'à effrayer leur futur collègue de Montpellier. Mais la difficulté pour un homme de la religion de Casaubon, c'était de bien s'établir dans l'opinion de ses collègues et de savoir concilier la liberté de sa parole et de sa conscience avec le besoin qu'il avait de la bienveillance du roi. Or ce prince se plaisait singulièrement à faire des prosélytes dans les rangs de ceux dont il s'était séparé en disant que *Paris valait bien une messe;* la lettre de Henri IV nous montre que tout dépendait du roi dans l'Université, qu'il nommait directement les professeurs, sans aucune proposition, sans aucun vœu exprimé de la part des Facultés; qu'il fixait à la fois les appointements de ceux qu'il appelait et les frais de route qu'il voulait bien leur allouer. Ce privilége est demeuré debout dans plusieurs États de l'Europe, et les études y sont aussi florissantes qu'ailleurs. Ce ne sont pas les lois qui sauvent, c'est le bon gouvernement des choses, et le fait est qu'au temps de Henri IV on ne pouvait pas abandonner les choix aux corporations.

A en croire la lettre de ce prince, qui se vante peut-être un peu, son intention était d'*appeler à Paris le plus de savants qu'il lui était possible.* Il en a fort peu appelé en

réalité. Mais le choix de Casaubon fut excellent. *Le bruit qu'avait M. de Casaubon, d'être le premier du nombre,* était-il fondé? et avait-il seul déterminé ce choix, ainsi que l'assure le roi?

Il s'en faut. Ce n'est là que du style officiel.

Et d'abord Casaubon était loin alors d'être le premier, car Scaliger et plusieurs autres qui avaient plus de science et d'illustration que lui, vivaient encore.

En second lieu, c'étaient les amis de Casaubon à Paris qui avaient sollicité son appel et obtenu les allocations ou les promesses désirables.

Quant à ces dernières, Casaubon y tenait d'autant plus qu'il était plus malheureux sous ce rapport à Montpellier et que la maison de son beau-père, Henri Étienne, se dérangeait davantage à Genève. Mais malgré l'intervention directe du roi, cette affaire ne se termina pas et l'illustre savant ne put arriver à Paris aussi promptement qu'on le souhaitait de part et d'autre. Cela se conçoit. Les lettres de cour ne connaissent pas de difficultés. Or celles-ci ne s'accommodent guère des hypothèses officielles, et voici une série de lettres de famille, de lettres d'intérieur, qui révèlent des obstacles de tous genres.

Ce sont des lettres de Casaubon.

XX.

LETTRE DE CASAUBON [A BONGARS?].

NOTE INTRODUCTIVE.

Henri IV, pressé de *remettre sus* l'université de Paris, aurait voulu que M. de Casaubon s'y rendît immédiatement. Pour aplanir tous les obstacles, il avait traité lui-même de la liberté du professeur avec les consuls de Montpellier, et il avait fait les frais de route du savant voyageur. Cela s'était passé en janvier 1599. Cependant Casaubon ne put arriver à Paris que l'année suivante. Il avait besoin de conférer de son avenir, de sa transmigration et de sa position à Paris, avec son ami de Vicq, qui habitait Lyon. Il se rendit en cette ville avec sa famille, et en attendant que sa femme, qui était allée à Genève recueillir l'héritage de son père, en fût revenue, il s'y mit à corriger son édition d'Athénée. Des épreuves à corriger et une succession à mettre en ordre sont longues affaires. Au milieu des siennes, Casaubon fut obligé de s'interrompre pour aller à Genève se mêler de celles de sa femme. La fortune de Henri Étienne ne se trouvait pas; elle était toute délabrée. Le célèbre typographe laissait de beaux manuscrits et une grande bibliothèque; mais ces trésors étaient grevés d'engagements qui les dévoraient. Casaubon, qui avait compté sur cet héritage pour assurer sa position et le sort de sa famille à Paris, fut

d'autant plus agité par cette découverte, que le traitement annoncé par Henri IV n'était pas encore fixé.

C'est dans cette situation d'esprit qu'il écrivit de Genève la lettre suivante.

CASAUBON A BONGARS.

[Autographe [1]. Munich. — Bibl. de l'Université, cod. 90, A.]

Monsieur,

Il i a quelques sepmaines qu'estant à Lyon je receus vos lettres escrites de Paris; et depuis aiant esté contrainst de faire un voiage icy, où ma femme est sur le point d'accoucher, aidant Dieu,

---

[1] Les quatre lettres qui suivent, et que nous avons choisies dans un assez grand nombre d'autres du même écrivain mais offrant moins d'intérêt, sont autographes et inédites. Elles se trouvent à la bibliothèque de l'université de Munich.

Cette bibliothèque, qui doit être distinguée de la Bibliothèque royale, est placée dans un édifice nouvellement construit sur les ordres et sous la haute direction de S. M. le roi de Bavière, à l'extrémité nord de la rue de Louis. Administrée par le savant doyen de la Faculté de théologie, M. Doellinger, elle est sans contredit une des plus belles *bibliothèques d'universités*. En Allemagne, on appelle ainsi les collections uniquement destinées aux étudiants et aux besoins de leurs professeurs, et toutes les villes d'université ont des établissements de ce genre. Celui de Munich se distingue par sa richesse. Tandis que la bibliothèque universitaire de Vienne, différente de la bibliothèque impériale, ne compte que soixante-dix mille volumes, et celle de Berlin, qu'il faut distinguer aussi de la Bibliothèque royale, que quarante mille, celle de Munich en compte déjà plus de deux cent mille.

Monsieur de Vic m'a envoié les vostres du 18 de juillet escrites à Francford.

Par là je suis confermé en la certaine asseurance que j'ay, que où que soiés, *περιφέρεις τὴν ἐμοῦ μνήμην καὶ ἐνδελεχοῦς φιλίας*[1]. Aussi pouvés-vous estre asseuré que, où que je sois, vous aués un très entier ami et serviteur.

Je vois bien que il ne vous faut plus tenir pour François, je dis quand [sic] à votre habitation. Si vous n'estiés très utile au service du Roy, vous pourriés à l'aise demeurer à Orléans ou Paris. *Hæc est species humanæ felicitatis. Delatus tibi ab optimo principe honos extorrem te patria tua faciet*[2]. Mais Dieu veuille qu'aiés tousjours occasion de regretter le pais de vostre naissance. Ce qui semble que ne feres longtems, *si non impedierit divina providentia quæ miscetur ab improbis Cleonibus* [?], *quæque tam .... ridetur*[3].

Sed βλάσφημα mittamus[4]. Je vous ai par cidevant adverti de mon départ de Montpelier par commandemens du Roy, qui, et de bouche et par lettres, *jussit me esse suum*[5]. Mais arrivant à Lyon, sur le tems des grandes questions pour l'édit, M. de Vic

---

[1] « Tu portes avec toi mon souvenir et celui d'une tendresse infinie. »

[2] « Voilà un exemple de la félicité humaine. Un prince excellent te confère une dignité éminente : elle t'exilera de ta patrie. »

[3] « A moins que la divine Providence ne l'empêche, elle qui est un objet de dérision pour les impies et les insensés [?]. »

[4] « Mais laissons-là le blasphème. »

[5] « A voulu que j'entrasse à son service. »

a esté d'advis que je marrêtasse là quelque tems, et i fisse imprimer nostre travail sur Athénée : qui demandoit du tout ma præsence et loisir pour i vaquer. Cest à quoi je travaille à présent, desirant incroiablement qu'il plaise à Dieu me faire voir la fin d'un si fascheux ouvrage. Icelui asché, il me semble que rien ne me sera difficile. Que si messieurs les Wehels persistent en leur volonté, ie desire vacquer à imprimer ce qu'ai longtems medité sur beaucoup d'auteurs.

Quand au [sic] gages que Sa Majesté ma ordonné, ils demeurent là iusques à ce que mes amis trouveront moien d'effectuer leur dessein, qui est de me faire seurement assigner les six cens escus, *quorum fausta spes in animos singulos*[1], sans que je soi chargé de autre chose que d'estudier et escrire.

Hæc summa est rerum mearum, atque adeo votorum[2]. Mais vous sçavez [ce] que c'est de la cour, et *in quæ tempora vivi pervenimus*[3]. *Et virtus et litteræ laudantur et algent*[4]. *Amici tamen bene sperare me jubent. Magnus vero Vicquius etiam præstat quotidianis officiis ut bene sperem. O rarum amicitiæ exemplum! Sic vero habe : nisi obstaret illud unum quod sapientibus carius et antiquius etiam vita esse debet, poteram gloriari, inventum mihi etiam in terris cer-*

---

[1] « Que quelques-uns espèrent obtenir pour moi. »

[2] « Tel est le résumé de mes affaires et de mes vœux. »

[3] « Et en quels temps nous vivons. »

[4] Allusion au mot : *Probitas laudatur et alget,* de Juvénal.

tum studiorum et liberorum meorum præsidium. Sed hæc Deus Opt. Max. εἰς ἀγαθὸν κρινεῖ.

Vale amicissime et velis nobis doctissime vir.

Genevæ occupato curis animo scripsi.

Futurus æternum[1] *tuus ἐξ ὁλοκλήρου,*

Is. Casaubonus.

Au dos : « A Monsieur Monsieur Bongars, estant en Alemaigne pour les affaires de Sa Majesté, à Francfort. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Pour bien comprendre toutes les allusions de cette pièce si curieuse, il faut se rappeler que Jacques Bongars, à qui elle est adressée et qui figure avec honneur dans l'histoire des lettres, tenait à la réforme, et que ses amis craignirent souvent pour sa position, quoiqu'il y eût au contraire toutes les raisons du monde pour que le roi de France employât de préférence un homme de sa religion auprès des princes d'Allemagne. Aussi Bongars conserva-t-il son poste, où il rendait d'honorables services.

Cela entendu, parcourons quelques passages de la lettre.

---

[1] « On célèbre la vertu et les lèttres, on les laisse se morfondre, et cependant mes amis veulent que j'espère. Quant au grand de Vicq, il veut par ses bons offices de tous les jours que je puisse espérer. Quel rare exemple d'amitié ! Mais ceci est certain : n'était une seule chose qui doit être plus chère et plus vénérable aux sages que la vie elle-même, je me glorifierais d'avoir trouvé en ce monde une protection assurée pour mes études et mes enfants. Mais le Dieu très-bon et très-grand tournera cela au bien. Porte-toi bien et aime-moi, très-savant homme. Écrit à Genève, l'esprit chargé de soucis, par celui qui sera à jamais entièrement le tien. »

Il en est qui demandent un peu plus de jour, mais qui en répandent à leur tour sur l'état des lettres et celui des mœurs du temps.

Remarquons d'abord le style de Casaubon. Son langage est non-seulement hérissé de réminiscences grecques et latines, mais inférieur à ce qu'il est dans les écrits de l'époque. Ainsi Casaubon, qui dans une de ses lettres met : « Ma femme vous baise les mains, estant sur le point d'accoucher, » construction qu'il aurait bien su éviter en latin, met encore ici : *Ma femme est sur le point d'accoucher, aidant Dieu*, ce qui est ridicule aujourd'hui et n'est pas des bons auteurs de l'époque. Mais M. de Casaubon, d'ailleurs parfaitement élevé, faisait si peu de cas de sa langue maternelle que le père Cotton, qu'il n'aimait pas, disait de lui : « Il est à ce point helléniste et latiniste qu'on le prend pour un paysan dès qu'il parle français. » Ce n'est donc pas le français du temps que nous avons dans ses lettres, c'est le français du savant qui ne sait pas sa langue.

En effet, M. de Casaubon, si ingénieux dès qu'il parle la langue de Rome ou celle d'Athènes, est maladroit comme un écolier aussitôt qu'il parle celle de Paris. « Je vois bien, dit-il à son ami le diplomate, qu'il ne vous faut plus tenir pour François, je dis quand à votre *habitation*. » Il ne se donne pas même la peine de chercher, ou n'a pas le bonheur de trouver le mot de *résidence*, le seul qui pût convenir.

Il ajoute très-ingénieusement : « Dieu veuille qu'ayez toujours occasion de regretter le païs de votre naissance, ce qui semble ne ferez long-temps, sinon, etc. » Mais je doute fort que cela soit très-intelligible. Voici ce qu'il veut dire : Je souhaite que vous gardiez longtemps votre douleur de ce qu'on vous retienne en pays étranger ; mais, à moins que la Providence n'arrête les desseins de nos adversaires, je crains qu'on ne nous persécute et ne vous laisse pas regretter d'être hors de France.

De ces craintes générales il passe à celles qu'il a sur son propre avenir. Il est arrivé à Lyon au moment des grandes questions que soulevait l'édit de Nantes. Cet acte, rendu en 1598, rencontrait à l'application des difficultés inattendues et des interprétations arbitraires. Il y avait là de quoi alarmer un homme très-préoccupé de ses intérêts de famille et à qui M. de Vicq, bon catholique, insinuait qu'il valait mieux attendre à Lyon, où sa maison était ouverte au savant, que le ciel se fût un peu éclairci à Paris, que d'y aller pour en ouvrir une au milieu des signes précurseurs d'une tempête. M. de Vicq avait raison. Les lettres de Casaubon vont nous apprendre combien il lui fut difficile de se loger à Paris à cause de sa religion. M. de Vicq trouvait d'ailleurs un excellent moyen de tout sauver : la correction des épreuves d'Athénée était, dans les circonstances, un prétexte bien trouvé. Mais son docte ami, impatient d'arriver au grand centre où aspirent encore les savants de France, trouvait ce travail *fascheux*, et, en véritable enfant, pensait que, celui-là fini, tout autre lui serait plus facile. Cela était, dis-je, d'un grand enfant. Il n'était pas aisé sans doute de donner un bon Athénée avant ceux de Wesseling et de Schweighaeuser, mais il n'y avait pas là de raison pour se décourager. D'ailleurs là n'était pas la question aux yeux de M. de Vicq, esprit sensé, et qui voulait qu'avant tout la position pécuniaire de son ami, position mal assurée par la lettre de l'auguste Béarnais, fût fixée par la correspondance. Casaubon, une fois arrivé à Paris, ne pouvait plus faire de conditions; il fallait donc en faire auparavant. Cela était d'autant plus nécessaire que Casaubon était plus pauvre et que certains professeurs de l'université de Paris y faisaient plus de dépense. Or, plus cette existence aisée les classait bien, plus leur exemple devenait une source de désagréments pour le pauvre collègue de Montpellier. Il s'agissait donc pour Casaubon d'obtenir *seurement six cents escus*.

M. de Vicq les espérait pour lui, et leurs amis communs, Auguste de Thou et Jacques Gillot, l'un président, l'autre membre du parlement, travaillaient avec dévouement à les lui faire obtenir. Casaubon lui-même ne demandait pas mieux que de croire qu'il avait trouvé enfin, pour lui le moyen *d'estudier et d'escrire*, pour les siens un port assuré, *n'était un obstacle.* Mais d'abord cet obstacle existait. Puis les arrangements pécuniaires n'étaient pas aussi avancés qu'il le croyait. Mais Casaubon, crédule comme tous les savants qu'on flatte, et timide comme tous les savants qu'on appelle à Paris, aimait à se faire illusion et à se cacher les inconvénients qui l'effrayaient. On va le voir. Il n'ose s'expliquer clairement sur rien, même avec l'ami auquel il ne devrait rien céler.

Il parle d'un obstacle, mais il n'ose dire quel il est. C'est cependant la chose la plus simple du monde, la chose qui doit être la plus chère et la plus sacrée à l'homme. Car c'est la foi religieuse qu'entend Casaubon. Or ce qui l'inquiète, c'est l'interprétation, ce sont les grandes questions de l'édit. Cela l'agite d'autant plus que cela tombe sur lui au milieu des emberras d'une succession délabrée. C'est pour cela qu'il écrit *le cœur plein de soucis* (*occupato curis animo*).

Les affaires de Casaubon furent si longues ou ses hésitations si grandes, qu'il n'arriva à Paris qu'en février.

Et deux mois ne s'étaient pas écoulés, qu'il aurait déjà voulu ne pas y avoir mis le pied.

Voici une lettre qu'il écrivit dans ces dispositions.

XXI.

CASAUBON [A BONGARS?].

[Autographe. *Ibidem*. Sans adresse. Illisible dans quelques parties.]

Paris, 29 avril 1600.

Monsieur,

Je vous suis redebvable de plusieurs letres[1], que j'ai receu [sic] tant à Lyon qu'ici, auxquelles je n'ai peu faire responce pour ne sçavoir où estiez, ou pour n'avoir eu loisir. J'en ai fort peu. Je suis ici des deux mois. J'ai laissé mon livre[2] à Lyon, proche à estre achepvé. Ce sera, Dieu aidant, pour la prochaine foire.

Le Roi se résout à me retenir ici : non sans difficulté pour la crainte qui a saisi ce grand Hercule de depplaire au Pape, qui lui en a jà fait reproche. Touteffois il demonstre le vouloir. Monsieur de Roni [sic] aussi i apporte de l'affection. Je ne puis *pedem referre*[3]. *Itaque certo expectare quem exitum*

---

[1] Je conserve l'orthographe de l'original, mais j'ajoute les accents qu'il faut pour l'intelligence du texte.

[2] L'Athénée dont il a parlé.

[3] Porter le pied en arrière, reculer. « Je m'efforce donc d'attendre

sit Deus daturus, nam multa animum meum suspensum tenent. Uxor, liberi et libri Lugduni adhuc hærent. Unde non prius movebuntur quam exploratum fuerit quid hic mihi sperandum sit, quid metuendum. Mensem Maium totum huic deliberationi impende [lettres effacées] *magno enim metu tenemur, ne temere aliquid faciamus, quod nos postmodum Epimetheos* [?] *fuisse arguat. Sedenim hic rerum est status, ut unus Deus ὁ πάντα εἰδὼς de futuris pronuntiare aliquid possit. Mortales omnes hic cæcutimus, nisi quod πρόδηλον illud .... agi, ea moliri hostes regni hujus ut manere nos videatur* Ἰλιὰς κακῶν.

Hæc scribebam ut allatæ a rege literæ quibus jubemur equo citato ascendere et Fonte bellæ aquæ proficisci, ob certamen illud quod est inter Plessiaci dominum et episcopum Eboracensem. Deus OPT. MAX. *εἰς ἀγαθὸν κρίνοι. Nam aliquid parum* [effacé : *faustum ?*] *præ-*

---

l'issue que Dieu voudra donner. Car il est beaucoup de choses qui tiennent mon esprit en suspens. Ma femme, mes enfants et mes livres sont encore retenus à Lyon. Ils n'en partiront pas avant que j'aie pu voir ce que je dois espérer ou craindre ici. Il me faudra consacrer à cela tout le mois de mai. Nous sommes, en effet, agités fortement par la crainte de faire quelque chose qui puisse nous convaincre d'avoir agi imprudemment [?]. Mais, au fait, tel est l'état des choses que Dieu seul, qui sait tout, peut prononcer sur ce qui en adviendra. Nous autres mortels, nous y voyons comme des aveugles, si ce n'est ce point, c'est que les ennemis de ce royaume travaillent en sorte que nous ayons le sort le plus funeste [une *Iliade* de maux].

« J'en étais là lorsqu'il m'a été apporté, de la part du Roi, des lettres qui m'ordonnent de monter à cheval pour me rendre à Fontainebleau, au sujet de la dispute qui s'est élevée entre le seigneur Duplessis et l'évêque d'Évreux. Que le Dieu très-bon et très-grand y donne une issue favorable.

sagit. Speramus tamen Deum nobis affuturum. Vale vir charissime, et hybridæ epistolæ ignosce. Plura σὺν Θεῷ ut fuero inde reversus. Habe me interea

Tui æternum observantissimum

Is. Casaub.

A Paris, 29 avril 1600.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Ainsi, au bout de deux mois, le savant déjà se décourage, et à ses yeux rien de plus sombre que le ciel de Paris. Le roi est résolu de le retenir; le principal ministre le protége; trois membres éminents du parlement [dont l'un président, l'autre premier président, Achille de Harlai] le chérissent et le comblent de preuves d'attachement. Cela ne suffit pas à son esprit un peu faible et inquiet. Le pape ne veut pas de lui; il a fait, à son sujet, des reproches à Henri IV, et cet Hercule craint de déplaire au chef de l'Église! Les ennemis du royaume travaillent à la ruine de la réforme et des réformés! Il faudra tout le mois de mai pour bien examiner ce qu'on doit craindre, ce qu'on peut espérer dans cet état de choses. *Et je ne puis plus reculer*, s'écrie le savant. J'ai laissé à Lyon tout ce qui m'est cher, mais il ne m'est plus possible d'aller en arrière. Où aller?

Cela présage chose peu bonne. Nous espérons toutefois que Dieu nous assistera.

« Porte-toi bien, homme illustre, et pardonne cette épître hybride [en deux langues]. Je t'en dirai plus quand je serai de retour de là [Fontainebleau].

« Tiens-moi en attendant ton très-dévoué à jamais. »

— A Lyon? Je n'y trouve que l'hospitalité de la maison de Vicq. — A Genève? Je n'y trouverais que l'indifférence des uns, l'hostilité des autres, des procès avec les parents de ma femme. — A Montpellier? Il a fallu quitter les consuls; ils avaient trop de peine à me tenir leur parole.

Une lettre du Roi vient brusquement suspendre ces confidences. Loin de calmer des inquiétudes, elle en soulève de nouvelles. Assister de la part du roi à la conférence de Fontainebleau entre Duperron et Duplessis, c'est fort honorable; mais Henri IV veut qu'on s'y prononce. C'est pour cela qu'il a choisi quatre juges du camp, deux catholiques, deux protestants. Or, on sait d'avance en quel sens « le grand Hercule » veut qu'on se prononce; on sait qu'il est lui-même partie et qu'il sera juge. Comment se prononcer contre lui, quand on n'est rien à Paris, si ce n'est par lui? Voilà ce qui inquiète le savant.

Il a raison, cette conférence lui fera le plus grand mal; il va nous le dire lui-même, dans une lettre écrite six mois après.

XXII.

LETTRE DE CASAUBON A HÉRAULD.

NOTE INTRODUCTIVE.

Casaubon avait assisté à cette fameuse conférence de Fontainebleau où il s'agissait de décider si Mornai avait tronqué, falsifié et violenté ou non les textes allégués par lui dans son traité *de l'Eucharistie*, et, à la suite de laquelle chacun des deux partis avait chanté victoire. Au fait, elle avait réellement tourné à la confusion de Mornai, par deux raisons: la première, c'est que le gouverneur de Saumur n'était pas un savant; la seconde, c'est qu'il avait eu contre lui un théologien, la cour et le roi.

On sait que le roi ne se cachait pas, qu'au contraire, il se faisait gloire de sa partialité. Elle devait prouver la sincérité de sa conversion, ce qui était son plus grand intérêt, sa politique de prédilection.

Cependant Casaubon s'était tiré de cette conférence encore plus mal que Mornai lui-même. L'homme de guerre, tout d'une pièce, avait d'autant plus grandi pour ses partisans qu'il avait moins cédé à ses adversaires; le savant, au contraire, mis en demeure par Henri IV de s'expliquer sur la valeur des citations de son coreligionnaire, avait, sinon donné raison à l'évêque d'Évreux, du moins paru abandonner Duplessis[1]. L'avait-il fait uniquement pour rendre hom-

[1] Is. Casaub. *Epistolæ* (Roterodami, 1709, 2 vol. in-fol.), p. 21.

mage à la vérité? ou avait-il été bien aise de rendre hommage à la vérité parce qu'il désirait plaire au roi? ou bien enfin avait-il trahi la vérité pour lui faire sa cour?

De ces trois opinions qu'il fit naître, et dont la première eut peu de partisans, dont la seconde fut adoptée par tous les catholiques, la troisième par tous les protestants, laquelle était fondée?

Quand on dit qu'on n'est trahi que par les siens, on se trompe, on est encore trahi par soi-même. Voici ce que je trouve dans le *Diarium* latin du célèbre savant, et ce que je traduis très-littéralement :

« Ce 29 avril. Voilà des lettres du roi qui m'ordonnent de venir sur-le-champ à Fontainebleau, pour assister à la conférence qui doit avoir lieu entre le seigneur du Plessis et l'évêque d'Évreux. J'irai courageusement et confiant dans l'assistance divine; je n'aurai d'autre ambition que de servir la gloire de Dieu. »

Cela est fort bien dit, mais cela n'est vrai qu'à moitié, on va voir; et ce que l'auteur ajoutera est fait pour gâter singulièrement cet admirable exorde.

« Dans ce voyage je me propose deux choses, de contribuer autant que je pourrai, *si l'occasion se présente* [cela est bien sceptique, car elle devait certes se présenter], à seconder la propagation de la vérité [c'est la cause de la réforme] et de faire mes affaires domestiques. J'en aurai l'occasion [ici moins de doute, quoiqu'il y eût moins de chances], je l'espère, par M. de Rosny, le seul à qui j'aie confié nos [mes] intérêts jusqu'ici. J'ai, en cela, à traiter de ces trois choses : 1° d'un diplôme où le roi déclare son intention à mon égard et au sujet de la pension qu'il m'a promise; 2° des frais de route pour ma femme et mes enfants; 3° des quatre premiers mois de cette année, dont le dernier jour est écoulé.

« Cela fait, il me sera aisé de me décider sur l'affaire capi-

tale, mon établissement à Paris. Tant que cela ne serait pas fait, c'est en vain que j'y espérerais quelque chose. »

Il faut en convenir, voilà de singuliers plans de campagne pour une conférence théologique et des dispositions étranges pour un juge qui commence par mettre dans son journal, qu'il veut travailler à la cause de Dieu.

Casaubon ne songea-t-il, à Fontainebleau, qu'à faire ses affaires, comme son collègue et ami, «l'intendant de la Septimanie,» M. de Canaye de Fresne, qui ne tarda pas à quitter la réforme pour arriver à un poste d'ambassadeur?

Cela est difficile à dire.

Ce qui est certain, c'est que de violents soupçons et des plaintes amères s'élevèrent contre lui et M. de Canaye, de tous les côtés, et que ces récriminations n'étaient pas fondées à l'égard de Casaubon. Cet humaniste éminent demeurait, au contraire, fidèle à son parti, quelque désir qu'il pût avoir d'ailleurs d'assurer sa position à Paris. Telle était alors encore la sincérité de ses convictions que rien ne l'affligeait plus que ces soupçons, et que, tout suspect qu'il était, il ne pouvait s'abstenir de condamner lui-même, comme ses coreligionnaires, la conduite de son ami, trop fidèle imitateur de celle de son maître.

Les deux lettres suivantes, adressées à des protestants notables, sont écrites avec ce singulier mélange de sentiments : Casaubon, suspect, gémit à la fois de l'état de suspicion où il est tombé et du parti qu'a pris son collègue de Fontainebleau, de passer au catholicisme. Il n'est rien de plus curieux que cette situation mixte et rien de plus instructif, car les situations mixtes dominent les esprits faibles, et il en est peu de forts.

CASAÜBON A M. HÉRAULD.

[Autographe. — Vienne, Bibliothèque impériale. Manuscrits Hohendorf, 185, t. I.]

Paris, 27 octobre 1600.

Monsieur,

J'avois aprins la nouvelle de vostre mariage avant que recevoir vos letres, et m'estois resioui, que je fais encore, de vostre bonheur.

Le nom de feu monsieur Capel, et de ceste famille m'est dès long temps cogneu, et il me semble que j'ai veu à Genève la vefve dudit sieur. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il vous doint vivre ensemble à son honeur et gloire très longuement, et le περιπλομένου ἐνιαυτοῦ *faciat pulchra te prole parentem*[1].

Or, cependant que vous jouissez de ces délectations, j'ai esté martyrisé en diverses sortes. La fin de mon livre d'un costé m'a apporté μυρίας ἐπὶ μυρίαις *ærumnarum caussas*[2]. L'imprimeur m'aiant à Lion fait seiourner pres de quatre mois, durant lesquels j'ai esté en perpétuelles fascheries pour la signalée perfidie dud. imprimeur.

Securum non est iter : et in eo mille itinere difficultates : maxime propter charissimam (adhuc enim post annum XV *ceu recens accensa in corde ardet nobis fax*

---

[1] « Le cours de l'année te rende père d'une belle postérité. » (Virg.)

[2] « Des myriades de myriades d'embarras. »

hymeneia) uxorem : quæ ἐπιτέξουσα sexcentis periculis erat obnoxia[1].

Et après qu'il a pleu à Dieu nous faire la grace d'estre ici arrives sains et saufs, nouveau souci est survenu de nous loger, et dresser ici mesnage. Sur quoi s'est trouvé tant de difficulté que iusques à présent je n'ai du tout rien advancé, pas mesme commencé. Car, quoique Monsieur le premier Præsident[2], et Monsieur le præsident de Thou et autres s'en soient meslés et aient emploié tout leur crédit, si suis encore à trouver logis, estant logé où vous m'avez veu, chez mon cousin, thresorier des bastiments du Roi[3].

La principale causse de ce retardement est qu'on refuse par tout logis à ceux qui sont hæretiques, principalement à ceux qui en font libre profession telle que chacun sait que je fais et ma famille. Tellement que je m'estonne de ces imposteurs sycophantes que vous me depaignes par vos letres. Une heure paravant j'en ai receu de Monseigneur de Bouillon portantes le mesme. Cest merveille que on parle tant de moi pour un tel subiet, sans que j'en donne aucune occasion[4]. Car quand a Baronius,

---

[1] « Le voyage n'est pas sûr et il offre mille difficultés surtout à cause de ma chère épouse. Car au bout de quinze ans la torche de l'hyménée brûle encore en mon sein comme si elle venait de s'y allumer. Or, étant sur le point d'accoucher, ma femme était sujette à mille dangers. »

[2] Achille de Harlai.

[3] Robert Estienne.

[4] Il y avait là encore *subiet*, l'auteur a corrigé et mis *occasion*.

nugæ[1]. Dieu sçait que pour ne faire parler le monde, je n'ai respondu à sa dernière, il i a plus d'un an.

Brief quiconque dira de moi telles mensonges, et les assurera, il merite d'estre tenu et jugé meschant, perfide, *καὶ τρισκατάρατος ψεύστης*[2]. Vous qui me cognoisses, sçavez mon cœur et l'ardente affection que Dieu m'a donné de servir à sa gloire : *si quidem is ego essem, qui promovendæ ipsius gloriæ aliquid possem*[3]. Je sçai qu'il s'est trouvé quelques inconsideres ministres, indignes certes de leurs charges, qui se sont licenciés de parler de moi et mesmes d'en escrire choses fausses et controuvées. Mais l'atroce iniure ce [que] ces outrecuidés m'ont voulu faire ne m'esmeuvroit non plus ce [que] les promesses ou menaces des autres. La conférance de Fontain. a ouvert la bouche d'un costé et d'autre aux ignorants, de dire ce qu'ils ne sçavent. *Sed melius ista coram*[4]. Cependant je vous puis asseurer, Monsieur le Præsident, ceux qui parlent ainsi de moi n'ont point de procuration de moi et doibvent estre dementis de toutes gens de bien.

J'attends vostre Martial. Je n'ai ici aucun exemplaire d'Athenee, n'en aiant apporté que quelques uns que mes amis m'ont osté des mains à mon arrivée.

---

[1] « Ce sont des contes. »
[2] « Menteur digne d'être triplement maudit. »
[3] « Si j'étais en état de faire quelque chose pour sa gloire. »
[4] « Mais nous traiterons cela mieux verbalement. »

Vous savez que Marcil a fait sur les XII tables, et a cerché toutes occasions qu'il a peu, *ut mihi allatraret*[1]. *O bene quod impurus cæcus non minus obtuso quam ferino ingenio est! Excogitasset aliquid quod speciem saltem veri haberet. Nunc infeliciter vident pædagogi*[2] *omnes et rident. Hæc sunt ornamenta scholæ Parisiensis. O tempora! O mores! Sed mitto querelas.*

Adieu, Monsieur, et me tenés à jamais

Votre humble ami et serviteur.

Is. CASAUBON.

A Paris, ce 27 octobre 1600.

Sur le revers : « A Monsieur Monsieur Hérauld, professeur es lettres grecques, à Sedan. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Il paraît que M. Hérauld ou Hérault n'était pas seulement professeur des lettres grecques à Sedan, mais qu'il se trouvait à la tête d'un corps, puisque Casaubon le qualifie de président, et qu'il était un personnage assez important pour qu'on fût bien aise de l'avoir pour soi. Hérault, d'abord avocat au parlement de Paris, était du moins fort savant, même

---

[1] « Pour aboyer contre moi. »

[2] « Heureusement que cet homme impur et aveugle a l'esprit aussi obtus que grossier. Sans quoi il aurait imaginé quelque chose qui aurait l'apparence de la vérité. Maintenant, pour son malheur tous les professeurs voient et rient. Telles sont les gloires de l'université de Paris. O temps, ô mœurs! Mais je laisse là les querelles. »

sur les questions de religion. On estimait ses *Adversaria* (1599), ses notes sur l'*Apologétique* de Tertullien, sur Minutius Félix, sur Arnobe. Il était d'ailleurs humaniste. On citait ses notes sur les *Épigrammes* de Martial. On faisait cas de ses brochures contre Saumaise sur le droit de l'Attique et celui de Rome [imprimé en 1650]. Patin nous apprend qu'il était, comme Casaubon, un de ces érudits qui sans être en état ou en humeur de faire des ouvrages pour leur compte, annotaient et commentaient ceux des autres ou écrivaient sur toutes sortes de matières avec une grande facilité. [Patin, *Lettre XXIX*, t. I, p. 121.]

Entre lui et Casaubon, il y avait des sympathies naturelles. Un homme qui avait des querelles avec Saumaise devait compatir à celles de Casaubon avec Théodore Marsile, qui, de professeur de rhétorique au collége des Grassins et au collége du Plessis, s'était élevé à la chaire des belles-lettres du collége de France, occupée d'abord par Passerat, le protégé de Marguerite de Navarre. Hérault écoutait d'ailleurs avec plaisir des médisances contre un homme qui avait fait aussi des notes sur Martial. Dès lors un commerce épistolaire entre lui et Casaubon était une chose toute simple.

Y avait-il de plus entre eux des relations de famille?

Dans tous les cas, ce que l'auteur de la lettre fait le plus rondement, ce sont ses félicitations sur le mariage de son correspondant. Ce qui lui tient plus au cœur, ce sont ses démêlés littéraires et les soupçons que les ministres, et même le duc de Bouillon, ont conçus à son égard. On le disait gagné par le cardinal Baronius, et il en est malheureux.

C'est encore là ce qui domine dans la lettre suivante, écrite une quinzaine de jours plus tard, et qui n'a véritablement pas d'autre objet que de chercher à détruire ces soupçons, même auprès d'un homme à qui son éloignement de France devait à peine avoir permis d'en être informé.

XXIII.

CASAUBON A BONGARS.

[Autographe. — Bibliothèque de l'université de Munich.]

Paris, 13 novembre 1600.

Monsieur,

J'ai receu, et vos letres[1] tant de Francfort que de Strasbourg, et les livres qu'il vous a pleu m'envoier. Je vous en remercie de tout mon cœur, et vous offre tout ce qui dépend de moi, et moi avec, pour votre serviteur.

Je ferai à mon premier loisir plus ample response aux vostres. Cependant ie vous dirai que vous m'auries beaucoup resioui me donnant espérance de bientôt vous voir par deça. Aussi me voiant reculé de ce bien, j'en suis fort marri. Toutesfois j'espere que Dieu vous r'appellera de cest honorable exil, et vous rendra à nous. Que si il lui plaist vous continuer *hæc otia*[2], nous vous aurons ici. Je l'en supplie de grande dévotion.

---

[1] On a déjà vu l'orthographe de l'auteur.

[2] Ces loisirs.

Je ne vous puis rien escrire de Monsieur de Fresne, sçachant *neque ubi sit, neque quid ibi agat*[1]. Lorsque j'estois à Lion, il estoit *candidatus legationis Venetæ*[2]. Vous scaves [ce] que cela veut dire. J'en suis tres fasché. Dieu scait mon cœur, et i'ai fait mon possible, mesmes adverti ceux que je pensois i pouvoir servir.

Ceux de Saumur qui se sont mis en la teste de sinistres opinions de moi, me faisant une atroce injure, trouveront là-dessus que dire, pour une grande amitié. *Cæterum* ὁ Θεὸς πάντ' ἐφορᾷ καὶ πάντ' ἐπακούει[3].

Adieu, Monsieur, et me tenes

Votre tres humble serviteur.

Is. Casaubon.

« A Monsieur Monsieur Bongars estant pour les affaires de Sa Majesté en Alemaigne. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Bongars, qui s'intéressait vivement au succès de la réforme en France, quoique d'habitude il dissimulât ces sentiments dans les relations officielles, avait demandé à Ca-

[1] « Ni où il est ni ce qu'il y fait. »
[2] « A l'ambassade de Venise. »
[3] « Au surplus Dieu voit tout et entend tout. »

saubon des nouvelles de son ancien ami, Canaye de Fresne, avocat distingué, conseiller d'État sous Henri III, président d'une chambre mi-partie à Castres sous Henri IV. Bongars s'y intéressait d'autant plus vivement que M. de Canaye avait été avant lui ambassadeur en Allemagne, qu'il s'y était fait connaître comme un calviniste très-persévérant, et qu'on avait appris ses hésitations depuis la conférence de Fontainebleau. On demandait sans cesse à son successeur des nouvelles sur le véritable état de M. de Canaye, et Bongars tenait à pouvoir satisfaire une curiosité qui allait toujours croissant. Il avait prié Casaubon de le renseigner.

C'est à ces questions toutes confidentielles que répond la lettre de Casaubon. Mais au lieu de donner largement ce qu'on a demandé, Casaubon répond avec toute la réserve d'un diplomate : *Je ne puis vous rien escrire de M. de Fresne. Je ne sais ni où il est ni ce qu'il fait.*

Cela est bien formel. Mais cela n'est pas vrai ; cela n'est pas même croyable. Casaubon et de Canaye ont été amis intimes. Il n'y a pas six mois qu'ils ont assisté ensemble à la conférence de Fontainebleau, qui les a si rudement secoués tous les deux. Or, à entendre l'un d'eux, ils ne se connaissent plus ! Casaubon, après l'avoir dit, prouve lui-même le contraire. *Lorsque j'étais à Lyon,* — cela était en juin ou juillet, et la lettre est du 15 novembre — *il était candidat à l'ambassade de Venise*. Puis, il ajoute : *Vous savez ce que je veux dire.*

Cela prouve que Casaubon savait à la fois ce que faisait son ami et ce que signifiait ce qu'il faisait. En effet, le savant humaniste ne se trompait pas dans ses soupçons. Philippe de Canaye, qui se faisait alors instruire à Venise par le P. Possevin, abjura dès que l'instruction fut terminée, et le tout fut suivi de sa nomination à l'ambassade.

Casaubon, qui fait le diplomate avec Bongars en lui donnant des nouvelles sur son ami, le fait bien plus quand il en donne de soi-même. Il sait qu'on le soupçonne, et il prévoit de plus qu'on l'accusera d'avoir poussé de Canaye au changement qui afflige son Église. Il est donc bien aise de protester d'avance; mais il proteste sans oser dire la vérité tout entière sur l'état de suspicion où il est tombé. « J'en suis très-fâché, dit-il. J'ai même averti ceux que je pensais y pouvoir servir [s'employer à l'effet contraire]. Mais ceux de Saumur me feront une injure atroce. Ils diront que mon amitié l'a conduit là. »

Il feint de n'être suspect qu'à Saumur, et il l'est à Sedan et à Genève comme au siége du gouvernement de Mornai.

Le fait est qu'à cette époque tout le monde le soupçonnait parmi les protestants et tout le monde l'attendait parmi les catholiques. Il passa ainsi sa vie à inquiéter les uns et à désoler les autres, blâmant beaucoup chez les uns, davantage chez les autres, et ne trouvant d'assiette fixe nulle part.

Henri IV le ménagea. Du moins ne fit-il pas immédiatement sur lui de ces tentatives de conversion, de ces assauts de prosélytisme qu'il aimait à faire sur d'autres de ses anciens coreligionnaires. Il désirait le garder à Paris, et comme il savait que pour cela il fallait lui donner à vivre, il lui assura la survivance de Gosselin, chef de la bibliothèque royale. Cette mesure fut d'abord trouvée bonne. On n'y voyait au premier moment qu'un moyen ingénieux d'ôter la parole à Casaubon, et Henri IV dit en riant au futur héritier de Gosselin, que sa succession ne se ferait pas attendre un an; que la mort réclamait le titulaire. Mais quand Gosselin eut cessé de vivre, deux jours après, on trouva mauvais que son héritage échût à Casaubon, et ce fut le cardinal Duperron qui eut la place. Casaubon demeura réduit à une position secondaire, qui l'exposait sans

cesse à des discussions religieuses d'autant plus délicates que son supérieur était animé de plus de bienveillance pour le savant. D'autres difficultés déterminèrent enfin le bibliothécaire en sous-ordre à tourner ses regards d'un autre côté et à s'attacher au roi d'Écosse, Jacques Ier. Ce prince, devenu roi d'Angleterre, l'attira enfin à Londres, peu après la mort de Henri IV, et le combla de grâces, de prébendes et de marques de confiance.

Toutefois Casaubon n'était pas au bout de ses tribulations et de ses incertitudes quand il mourut, l'an 1614.

Quoi qu'il en soit, Casaubon reçut les honneurs de la sépulture à Westminster, et il est peu de savants qui aient joui de pareils honneurs dans son siècle. Il méritait des distinctions. A l'apogée de sa carrière il était mis au premier rang par tous les chefs de la littérature savante, Pithou, de Thou, Heinsius, Grævius, Gronovius, Gruterus, Justus Lipsius, Scioppius, Salmasius, Hugo Grotius, Théodore de Bèze, Scaliger, Bongars, Meursius, Godefroy, qui tous furent heureux d'entrer avec lui en correspondance.

Comme écrivain français il n'a aucun rang. Il n'a guère écrit qu'en latin, et n'a guère fait que des éditions critiques ou des commentaires d'auteurs anciens. Sur plus de onze cent lettres qu'on a de lui, il n'en est pas vingt qu'il ait écrites en français. Dans le petit nombre qu'il a faites en cette langue, il n'en est pas une où il n'ait eu besoin du grec ou du latin, en un mot de quelque réminiscence classique, pour rendre sa pensée. Il a donc plus fait en apparence pour suspendre les progrès de notre langue que pour les hâter. Cependant, et au fond, rien n'a plus contribué à ce progrès que l'étude exacte et l'imitation ingénieuse des vrais modèles du style. Or Casaubon a consacré sa vie à cette étude, sauf un ouvrage de la liberté ecclésiastique que lui demanda Henri IV, mais dont il ne voulut pas l'im-

pression quand il fut fait, et sauf quelques traités de polémique.

Ces traités, que lui dicta Jacques Ier en réponse aux écrits du cardinal Duperron, sont des tableaux de mœurs du siècle. En effet, le roi d'Angleterre et le chef de la bibliothèque royale de Paris se faisant une guerre de plume au moment même où allait éclater celle de trente ans, offrent un spectacle assez étrange.

XXIV.

LETTRE DE LOUIS XIII.

NOTE INTRODUCTIVE.

A l'époque où mourut l'auteur du dernier document que nous venons de produire, commence pour les lettres et les gens de lettres une ère nouvelle, celle de Conrart, de Voiture et de Malherbe, qui fut comme le début de l'ère classique, de l'ère de Richelieu, de Corneille, de l'Académie française.

Cette dernière est une des plus grandes gloires du règne de Louis XIII. Elle en est la plus pure. Il est juste que nous l'ouvrions par une lettre de Louis XIII.

Celle que nous allons donner a peu d'importance. Ce n'est qu'une politesse de cour ; mais elle offre un curieux parallèle à la lettre de Louis XI : c'est encore une politesse faite à la maison de Mantoue. Elle est faite d'ailleurs avec tant de goût et dans un langage si noble qu'on est charmé de ce français après celui de Casaubon, et que par ce peu de lignes on se sent transporté, comme par une sorte d'enchantement, du monde grec et latin au milieu du monde français.

LOUIS XIII AU DUC DE MANTOUE.

[Original [1].—Bibliothèque impériale de Vienne.]

[Paris], 8 mars 1617.

Mon cousin,

J'ay esté tres aise d'apprendre, par vostre lettre du neuvieme du mois passé, l'heureux accomplissement de vostre mariage avec ma cousine la princesse Catherine.

Je vous expedie la presente pour vous tesmoigner que je participe au contentement que vous en avés, vous asseurant [que] je seray tousiours tres aise de vous faire cognoistre, aux occasions qui se presenteront, l'amitié et la bienveillance que je vous porte.

Sur quoy je ne vous la ferai plus longue; priant Dieu, mon cousin, qu'il vous tiene en sa saincte garde.

Escrit à Paris, ce huitieme iour de mars 1617.

Louis.

de Richelieu.

« Mon cousin le duc de Mantoue. »

---

[1] Il n'y a pas d'alinéa.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

La princesse Catherine, que Louis XIII appelle sa cousine, avait droit à cette qualification. Elle était sa parente par Catherine de Médicis.

La signature de Richelieu, qui était son secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères depuis un an, montre qu'il ne s'agit pas tout à fait d'une affaire d'étiquette.

On dirait d'ailleurs que le rédacteur de Louis XIII avait consulté, non-seulement les derniers précédents, ce qui est hors de doute, mais un des plus anciens, la lettre de Louis XI. C'est, en effet, dans les mêmes termes, à peu près, qu'au bout de cent soixante ans le roi de France régnant assure de sa bienveillance le duc régnant de Mantoue. « Je seray tousiours tres aise de vous faire cognoistre, aux occasions qui se presenteront, l'amitié et la bienveillance que je vous porte. »

Ces paroles sont toutefois moins caressantes que celles de Louis XI. C'est que la civilisation a marché; c'est que le langage est devenu plus simple et moins cérémonieux; c'est qu'on n'a plus guère besoin, en France, d'un duc de Mantoue; c'est enfin que ce sont *deux* rois qui signent.

Ils ne sont encore que rois futurs; mais quand ils le seront tout à fait, leur règne ne se bornera pas à changer l'étiquette de leur chancellerie; ils changeront beaucoup d'autres choses en France et beaucoup d'autres choses en Europe.

Dans un document que nous allons donner, qui est postérieur de six ans seulement et qui se rapporte encore à un mariage, on aperçoit déjà l'ascendant qu'ils ont obtenu ou qu'ils prétendent obtenir partout, jusques en Angleterre et jusque dans la question la plus délicate que connaisse l'Église anglicane.

XXV.

MÉMOIRE DES CATHOLIQUES D'ANGLETERRE

A L'OCCASION DU MARIAGE

DE CHARLES, PRINCE DE GALLES [DEPUIS, CHARLES Ier].

NOTE INTRODUCTIVE.

Le fils de Marie Stuart, Jacques Ier, était protestant zélé. Nous venons de voir qu'il dictait à Casaubon des écrits de polémique contre le cardinal Duperron, et qu'il aurait voulu convertir toute la catholicité. Le fait est qu'il se piquait d'être théologien consommé et que son secrétaire, qui ne l'était pas, admirait beaucoup sa science religieuse. Mais ce que le royal docteur tenait surtout à prouver en faveur de son Église, c'est qu'elle était elle-même l'Église catholique. En effet, plusieurs pages in-folio du Mémoire que je viens de citer et qu'on a publié avec les lettres de Casaubon, étaient consacrées à cette démonstration.

Est-ce cette préoccupation, ou bien est-ce quelque sentiment plus simple et plus enraciné dans son cœur, qui porta le fils de Marie Stuart à vouloir marier l'héritier de son trône avec une princesse catholique, à une époque où l'Angleterre abhorrait la papauté? C'est là un problème qui est encore à résoudre.

Quoi qu'il en soit, il envoya son fils et son favori, le duc

de Buckingham, faire la conquête d'une infante d'Espagne, et, aussitôt qu'eut échoué ce projet romanesque, Jacques conçut celui d'unir le prince de Galles à Henriette de France, fille de Henri IV. Dans son opinion, son fils faisait une mésalliance en épousant toute autre princesse qu'une fille de roi. Mais le mariage avec Henriette, sans rencontrer des antipathies aussi vives et aussi fanatiques qu'une alliance avec une infante, excita de profondes défiances chez les Anglais. Ils savaient fort bien que le roi de France intervenait activement dans les questions religieuses; que ses ambassadeurs étaient chargés d'obtenir à Londres, pour les catholiques, la dispense de certains serments; que les catholiques ne cessaient de diriger vers Paris des regards pleins de supplications et d'espoir. L'empressement de quelques-uns d'entre eux à profiter des circonstances, augmenta les craintes du peuple anglais. En effet, dès qu'il fut question d'obtenir pour le prince de Galles la fille de Henri IV, ils demandèrent dans des mémoires présentés à Louis XIII, comme condition de l'alliance projetée, les mêmes libertés qui avaient été stipulées en leur faveur dans les *articles d'Espagne*, c'est-à-dire dans les conditions faites à Madrid pour le mariage projeté entre Charles et l'infante. Ils demandèrent qu'on exigeât du roi d'Angleterre un engagement formel, une lettre écrite ou du moins signée de sa main. Ils donnèrent même la formule de cette lettre.

Voici cette formule :

[Copie. — Manuscrits Hohendorf, n° 48, in-fol., p. 365. Bibliothèque impériale de Vienne.]

Le roi de la Grande-Bretagne écrira au Roi tres chrestien, qu'en considération de son tres cher fils et de la princesse Madame, sœur du Roi tres

chrestien, il accordera à ses subjects catholiques romains, tandis qu'ils se contiendront dans les termes de l'obéissance de bons subjects, qu'ils seront libres et exempts de toute persécution à cause de leur religion, et qu'ils ne seront contraints de faire nul acte de protestantisme, ni puis punis pour l'exercice de la religion catholique.

Pourveu que cela se face sans scandalle, c'est-à-dire dans les maisons particulières.

Quoy faisant sa Mayesté leur estendra ses faveurs, les faisant jouir de plus grandes libertés et franchises qui [sic] ne leur avôit esté accordé par les articles d'Espagne.

REMARQUES SUR CE DOCUMENT.

Rien ne montre mieux que cette pièce, gravement et consciencieusement délibérée, où en étaient les mœurs religieuses, sous le point de vue de la tolérance, un siècle après l'origine de la réforme; et nous sommes fort aises d'ajouter que rien n'explique mieux que de pareils documents la grande tâche qui était réservée au XVIII[e] siècle.

En effet, les demandes formées par la minorité religieuse d'Angleterre, sous Louis XIII et pour le mariage de Charles I[er], ces demandes que Charles II eût pu adresser, un peu plus tard, à Louis XIV, au nom de la minorité religieuse de France; ces demandes, disons-nous, sont d'une modération extrême. Elles sont tout ce qu'on peut imaginer de plus inoffensif; elles sont la plus simple expression,

non pas de la liberté du culte, mais de celle de la conscience, j'allais dire de la respiration religieuse. Tout ce que désirent les catholiques d'Angleterre, c'est : 1° d'être exempts de persécutions ; 2° de n'être contraints à aucun acte d'une religion autre que la leur ; 3° de pouvoir faire acte de la leur, autant que cela se peut, sans choquer personne, c'est-à-dire dans les maisons particulières.

Et de ces grâces si minimes, de ces faveurs qui n'en sont pas, de ces droits qu'on ne saurait leur refuser plus longtemps sans une injustice extrême, ils ne prétendent jouir qu'aussi longtemps qu'ils seront les sujets soumis et fidèles du roi.

N'était-il pas impossible de demander moins et de ne pas désirer plus ?

Et cependant ces demandes parurent inadmissibles. Elles n'étaient pas seulement contraires aux mœurs intolérantes du siècle ; on les trouvait incompatibles avec les institutions du pays, avec la paix publique et la prospérité de l'avenir. Le roi d'Angleterre, quelque désir qu'il eût de conclure l'alliance projetée, ne put pas prendre l'engagement qu'on lui demandait.

Mais il en prit un autre ; et celui-là il le contracta sans hésitation, ou du moins sans faire de difficulté. C'est celui dont le texte va suivre. Car c'est absolument dans la même formule que la cour de France, que Richelieu et Marie de Médicis, sinon Louis XIII, le firent signer à Jacques et à son fils, le prince de Galles.

XXVI.

ENGAGEMENT DU PRINCE DE GALLES

(CHARLES Ier)

A L'OCCASION DE SON MARIAGE AVEC HENRIETTE DE FRANCE.

NOTE INTRODUCTIVE.

La cour de France était au fond très-flattée de la demande de Jacques Ier, mais elle connaissait parfaitement l'humeur polémique de ce prince, et plus les catholiques d'Angleterre fondaient d'espérances sur le mariage du prince de Galles avec la fille de Marie de Médicis, plus cette princesse et Richelieu redoutaient une conversion de la fille de Henri IV à l'Église anglicane.

Pour éviter un tel événement, on demanda non pas seulement des promesses formelles, mais des engagements écrits de la main du prince et de celle du roi, engagements séparés et contre-signés par un ministre.

Voici celle de ces pièces que signa le prince qui régna sous le nom de Charles Ier.

[Copie. — Manuscrits Hohendorf, in-fol., n° 48, p. 373. Bibliothèque impériale de Vienne.]

Je soussigné, Charles, prince de Galles, duc de Cornouailles, *et cetera*[1], j'ay promis sur les saints

[1] On voit, par ces mots, que c'est la copie de la formule de l'acte, et non pas celle de l'acte.

Évangiles de Dieu, de ne tascher par quelque voye que ce puisse être, de faire renoncer Madame à la religion catholique, apostolique et romaine, ny la porter à chose quelconque qu'il [qui] y soit contre.

En temoingnage de quoy j'ay voulu que ce mien acte, signé de ma main et contre-signé d'un ministre d'Estat, soit donné aux ambassadeurs.

A Cambridge, ce 12e jour de décembre 1624.

CHARLES.

ÉDOUARD CORURAY [CONWAY].

REMARQUES SUR CE DOCUMENT.

Toute cette affaire fut traitée, de part et d'autre, avec le plus grand soin, deux ambassadeurs ayant été délégués à cet effet par chacune des cours contractantes.

On peut voir les clauses principales stipulées au contrat de mariage, dans le grand recueil de Rymer [tome XVII, années 1624 et 1625]. L'engagement à prendre par le roi d'Angleterre y est mentionné expressément. Il n'y est pas question de celui du prince. Mais on y trouve des conventions très-précises sur les libertés de culte dont jouira la fille de Henri IV. Cette princesse aura des chapelles dans toutes les maisons royales et elle pourra inscrire jusqu'à vingt-huit prêtres sur l'état de sa maison. Cela indique évidemment qu'on voulait assurer à un grand nombre de ministres de sa religion le moyen de s'établir en Angleterre sous sa protection.

Ces conventions furent-elles sérieuses ? ou bien les deux puissances eurent-elles en les signant pour objet principal d'abuser la cour de Rome ?

Le sceptique Hume, pour employer une épithète reçue, me paraît ici trop affirmatif, si réservée que soit d'ailleurs sa parole, lorsqu'il met presque hors de doute, que certains articles du contrat de mariage, favorables aux catholiques, n'y furent insérés « que pour amuser le pape, et qu'aucun des deux partis n'eut jamais dessin de les exécuter. » [*Histoire de la maison de Stuart,* année 1625.]

Cela peut être fondé en partie, par exemple en ce qui concerne l'éducation des enfants issus de ce mariage. Ces enfants, selon le contrat, devaient être élevés sous les yeux de leur mère jusqu'à l'âge de treize ans. Par ces mots d'une ambiguïté parfaite, on avait l'air de laisser à Henriette de France une action profonde sur l'éducation religieuse de ses enfants. On ne prenaît cependant aucun engagement précis, et il est certain que cet article ne fut pas même observé dans son sens le plus large. Il ne pouvait pas l'être dans des temps d'une ombrageuse intolérance. Mais pour tout le reste, la fille de Marie de Médicis insista si bien et exerça sur l'esprit du roi lui-même une action religieuse à ce point efficace, qu'un des plus grands griefs articulés contre Charles Ier par la révolution, ce fut précisément le penchant qu'on lui supposait pour la foi de la reine. Il le savait si bien que, dès le commencement des guerres civiles, il adressa aux Églises réformées du continent un mémoire où il combattait ce soupçon, en appelant en témoignage l'éducation protestante qu'il faisait donner à ses enfants. [Rusworth, vol. V, p. 572.]

On sait comment ces enfants, Charles II et Jacques II, embrassèrent, l'un en secret, l'autre publiquement, la religion de leur mère, et amenèrent ainsi la révolution de 1688, qui fit perdre au dernier de ces princes la couronne d'An-

gleterre pour la même raison qui avait fait perdre à son aïeule la couronne d'Écosse, un siècle auparavant.

Peu d'engagements politiques ont été suivis de conséquences aussi graves, et pour ainsi dire aussi immédiates, que celui du petit-fils de Marie Stuart épousant la fille de Marie de Médicis. Et s'il était vrai de dire avec Hume, que Louis XIII et Richelieu avaient mis dans le contrat de mariage des jeunes époux des articles pour amuser le pape, Charles Ier aurait payé bien cher ce funeste caprice. Mais tout fut, au contraire, sérieux dans cette affaire. A cette époque les mœurs étaient non-seulement religieuses, elles étaient intolérantes. L'union entre les lois de l'Église et celles de l'État était encore intime, et l'on ne pouvait garder sur la tête certaines couronnes qu'en gardant dans le cœur certains articles de foi.

Sous ce rapport, une illustre princesse, contemporaine de Charles Ier, et qui succéda en Suède à Gustave-Adolphe, comprit les mœurs de son siècle, mieux que Charles Ier. Christine abdiqua dès qu'elle se sentit un penchant décidé pour un autre culte que celui de son pays.

XXVII.

LETTRE DE CHRISTINE,

EX-REINE DE SUÈDE,

AU CARDINAL AZZELINI.

NOTE INTRODUCTIVE.

La reine Christine, née le 18 décembre 1626, fut élevée sur le trône de Gustave-Adolphe à l'âge de sept ans, le 14 mars 1633. Elle l'occupa pendant vingt-trois ans [jusqu'au 16 juin 1654]. Mais avant même, comme après son abdication, elle donna aux lettres et aux sciences tout le temps qu'il lui fut possible de dérober aux affaires. Dès l'âge de huit ans elle lisait Thucydide et Polybe. Bientôt, de cette étude des plus grands historiens, elle passa à celle des plus grands philosophes. Elle lut Platon. Cette habitude de s'entretenir avec les plus beaux génies de l'antiquité lui donna le désir de s'entourer de ceux des temps modernes. Elle attira près d'elle ou consulta par ses lettres les hommes les plus distingués de son temps, Français, Allemands, Hollandais, Espagnols, Italiens. Elle écrivit ou fit écrire à Descartes, Heinsius, Vossius, Freinshemius, Lambecius, Huet, Bochart, Mme Dacier, Mme de Scudéry, à une foule d'autres littérateurs moins illustres.

De même qu'elle se nommait Christine-roi, on peut l'appeler un homme de lettres, un homme de sciences.

En effet, elle cultivait les unes et les autres avec une égale ardeur et sans aucune nuance de cette mollesse ni de

cette déférence pour l'autorité d'autrui qu'on trouve d'ordinaire chez les femmes. Quand elle fit venir Descartes à Stockholm, ce fut pour travailler avec lui, dans sa bibliothèque, dès cinq heures du matin, et plusieurs mois de suite. Quand elle chargea les savants de la Suède ou de l'étranger d'acheter en France, en Hollande et en Italie des livres, des manuscrits, des médailles, des statues, c'était afin d'en profiter pour ses propres recherches. Quand enfin elle quitta le trône et la Suède, à l'âge de vingt-huit ans, pour se livrer à tous ses penchants pour les sciences, les lettres, les arts, l'Italie et la religion des peuples du Midi, elle se fit suivre par ses trésors littéraires. Elle visita partout les académies les plus célèbres et les savants les plus distingués. Elle fut partout à son aise, à l'Académie française, qui lui fit les honneurs d'une séance, comme à l'académie qu'elle avait fondée à Rome. Elle surprit les Français comme les Italiens par la brillante pureté avec laquelle elle s'exprimait dans leur langue. M. le duc de Guise, qui eut l'honneur de l'accompagner en France, exagère un peu quand il dit : « Elle en sait plus que notre Académie jointe à la Sorbonne; » mais il n'invente pas.

De grandes aberrations et de profonds regrets pour la couronne abandonnée ont signalé cette carrière littéraire qui devait être purement politique; mais Christine ne faillit pas un instant à la magnanimité dont elle s'était fait une habitude ou un rôle.

Ce rôle, elle le joua, c'est-à-dire qu'elle l'outra dans une des situations les plus difficiles de sa vie, celle où elle écrivit la lettre suivante, qu'on a voulu donner pour un monument de grandeur d'âme et qui n'est qu'un monument de vanité.

Je la qualifierais plus sévèrement, si j'étais moins indulgent pour les efforts que fait l'auteur, pour cacher un peu, sous les apparences d'une piété exaltée, les sentiments véritables qui agitent son âme.

Qu'on en juge.

Christine, qui avait stipulé avec grand soin le chiffre des revenus que lui payerait la couronne de Suède, et qui dépensait beaucoup, ne recevait que très-irrégulièrement ce qui lui était promis et ne cessait de le réclamer. La cour de Rome, qui la savait dans la gêne, lui avait donné une pension annuelle de douze mille *scudi* et un intendant, le cardinal Azzolini. Mais à la suite d'une querelle qu'elle s'était faite à Rome, et d'une lettre inqualifiable qu'elle avait écrite à un officier de justice du pape, à qui elle disait : « Vous déshonorer, vous et votre maître, cela s'appelle aujourd'hui faire justice dans votre tribunal; vous me faites assez de pitié, mais vous m'en ferez davantage quand vous serez cardinal ; » à la suite de ce billet plein d'orgueil et de menaces, le pape supprima sa pension et chargea le cardinal Azzolini de le lui faire savoir.

C'est à cette communication assurément adoucie dans les formes, mais empreinte, dans le fond, de tout ce qu'un châtiment avait d'amer et provoquée par tout ce que la vanité d'une femme avait pu dicter d'insolent, que Christine répondit la lettre qui suit.

LA REINE CHRISTINE AU CARDINAL AZZOLINI[1].

[Copie[2]. — Bibliothèque impériale de Vienne. Manuscrits Hohendorf, in-fol., p. 48.]

[Rome, juillet 1667.]

Je vous puis assurer que vous m'avez donné la plus agréable nouvelle du monde.

---

[1] Arckenholtz imprime toujours Azzolino. Ma copie met Azzolini.

[2] La lettre est imprimée, mais d'une manière incomplète et défectueuse, dans les *Mémoires concernant la reine Christine de Suède*, par Arckenholtz, t. II, p. 260.

Je vous conjure par vous-même de me rendre cette justice. Dieu, qui connaît le fond de mon cœur, sçait que je ne vous mens pas. Les 12 mille escus que le Pape me donnoit étoient l'unique tasche de ma vie, et je les recevois de la main de Dieu comme la plus grande mortification dont il pouvoit humilier mon orgueil. Je vois bien que je suis entrée en grâce avec lui, puisqu'il m'a fait cette [grâce][1] singulière que de me les oster si glorieusement pour moy. Dieu m'a récompensé[e] en cette occasion du peu qu'il m'a inspiré de faire pour luy. Je renonce en ce monde à toute autre récompense. Cette grâce que Dieu me fait vaut mille royaumes, et je le prie de me préserver de la vanité dont je suis tentée d'une [dans une] si belle occasion. Le seul regret que j'ay est qu'on ne m'ayt pu oster 100 mille escus par mois[2]; cela seroit pour l'empereur un secours digne d'un pape, et j'aurois un peu plus de mérite de m'en resjouir.

Mais le pape ne m'en oste [ne m'oste] rien, il en prive bien des gens qui en ont plus besoin que moy.

Je vous prie de remercier le cardinal Cybo et le pape de ma part de la grâce qu'il m'a fait de me descharger de cette obligation.

J'estois seulle quand vostre billet m'a été rendu :

---

[1] Les éditions mettent *faveur*, sans indiquer qu'ils altèrent le style de l'auteur par ce mot inutile.

[2] Arckenholtz met *pour moi*, ce qui n'a pas de sens.

j'aurois souhaité que, dans ce moment, toute la terre eust pu voir dans le fond de mon cœur la joye dont il m'a remply. Mais Dieu le sçait, c'est assez; priez-le pour moy, afin qu'il me préserve de la vanité que me donnent les sentiments qu'il m'inspire. J'ose dire qu'ils sont dignes de lui, et qu'il m'a fait aujourd'hui une grâce qui est une des plus signalées dont il a [ait] comblé ma vie.

Adieu.

Je vous prie de me conserver ce billet et de m'en donner une copie[1].

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Il n'y a pas de magnanimité sans vérité, sans sincérité. Cette lettre n'est pas magnanime. Elle n'est ni vraie ni sincère; elle n'est qu'un tissu de sentiments exagérés ou faux.

La reine, en l'écrivant, était non-seulement irritée par son absurde querelle avec le gouvernement de Rome, au sujet des franchises de quartier auxquelles prétendaient les têtes couronnées, et surtout Louis XIV; elle était encore blessée par un mot piquant du pape[2], et frappée au cœur par la perte de sa pension.

Elle était donc loin d'être dans la joie comme elle l'affirme. Et sa lettre le prouve bien, car tout y est altéré. En effet,

[1] Aucun éditeur n'a mis le post-scriptum, qui est comme la clef de toute la lettre.

[2] « C'est une femme, » avait-il dit, en lui envoyant un panier de fruits.

Christine aimait l'argent, pour le dépenser, à la vérité, mais elle l'aimait. Sa correspondance avec les gérants de ses domaines en Suède atteste ce fait, aussi bien que ses lettres aux rois ses successeurs. Ainsi, loin d'être pour elle un embarras, la pension que lui faisait la cour de Rome était une ressource utile, nécessaire, honorable à ses yeux.

Et cependant, mêlant ensemble les sentiments les plus étranges, la piété et l'orgueil, elle écrit dans une irritation contenue avec effort, que cette pension était la plus grande mortification que lui eût imposée la main de Dieu.

Elle va plus loin, la suppression de ce secours est à ses yeux la preuve qu'elle est entrée en grâce près de celui qui met fin à cette mortification d'une manière si glorieuse pour elle! Ainsi un châtiment qui lui est infligé par le chef de l'Église est la marque glorieuse qu'elle est entrée en grâce!

On n'est pas plus insensé quand on a de la piété. Or, pour la piété de Christine, il ne faut pas la mettre en doute. Christine était catholique de bonne foi, quoi qu'on ait dit de sa dissimulation. Ses lettres à Bayle, où elle le supplie de désavouer ses doutes à ce sujet, ne sont pas les seules preuves de sa sincérité. Il en est de plus fortes : ce sont ses lettres à mademoiselle Lefèvre (madame Dacier), qu'elle a convertie; ce sont ses lettres à Lambécius, qu'elle a converti également. Ce sont d'autres documents.

Mais plus la savante reine était sincère et fille soumise au chef de l'Église, plus elle est coupable dans cette lettre. Toutefois son langage se conçoit. Christine est dans la colère et dans la confusion. Elle ne sait ce qu'elle dit, car elle ajoute qu'en lui faisant ôter ses douze mille écus Dieu l'a récompensée du peu qu'il lui a inspiré de faire. En vérité Tartufe n'eût pas mieux dit. Tartufe eût montré moins de subtilité : il n'eût pas désiré qu'on eût pu lui ôter une pension de cent mille écus, pour que sa joie en fût plus méritoire, et il n'eût pas proclamé une telle grâce comme l'équi-

valent de mille royaumes ; assertion bizarre dans la bouche d'une femme qui a dédaigné un empire à l'âge de vingt-huit ans, et qui depuis n'a cessé d'en rêver un autre ou le même.

A ces bizarres effusions d'une exaltation mystique qui se complaît dans l'idée qu'elle devrait tirer vanité de tant de gloire et de tant de grâce, succèdent une allusion amère aux rapports du pape avec l'empereur, et une assertion qui paraît un peu hasardée : c'est que ce n'est pas la reine, mais que ce sont ses pauvres qui sont frappés par la suppression de sa pension.

J'ai déjà dit que la reine était généreuse et aimait à donner. Si la privation qu'on lui infligeait retombait sur les pauvres, elle avait un beau texte pour sa lettre : que ne s'y attachait-elle? C'était le cas, non pas de *remercier le pape*, comme elle fait, mais de le supplier en faveur de ses protégés. Elle n'y songe pas ; elle ne pense qu'à elle.

Elle était seule quand vint la nouvelle, et elle aurait voulu que toute la terre fût témoin de la joie qu'elle en eut !

Mais en fait de déclamation, en voilà trop.

La vérité est ailleurs. Comme dans les lettres de toutes les femmes et de tous les hommes, il faut consulter le post-scriptum pour la découvrir. Il y en a un. Les panégyristes de Christine ont trouvé bon de le supprimer. Ils ont eu raison. Les mots : « Je vous prie de me donner une copie de mon billet, » disent tout. Ils disent pourquoi et pour qui il est écrit. Il n'est pas fait pour celui qui l'a reçu. Il est destiné à toute la terre.

Une *erreur* ne doit pas faire méconnaître une grande reine. *Irritabile genus vatum*. Christine était un homme de lettres ; et quoique élève de Descartes, elle n'était pas philosophe.

XXVIII.

LETTRE DE DESCARTES A GOLIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Le célèbre penseur que nous venons de remarquer parmi les amis de Christine, avait non-seulement de commun avec elle l'amour des sciences et celui de la philosophie en particulier : comme elle, il s'expatria pour trouver le genre de liberté auquel il tenait le plus. Nous avons vu Christine passer dans le midi de l'Europe, afin de pouvoir professer librement la religion qu'elle préférait. Descartes alla dans le Nord, afin d'y trouver plus de liberté pour sa méditation philosophique. Il se trompa un peu, comme elle devait se tromper à son tour, et quand il se fut convaincu que le pays où régnait alors le plus de tolérance, la république de Hollande, ne lui en donnait pas assez, il accepta l'asile qu'elle lui offrait, et alla mourir victime de son dévouement pour une reine dont le génie l'avait frappé d'admiration.

La carrière de Descartes fut courte. Né le 31 mars 1596, il mourut le 11 février 1650. Chacun sait combien elle fut glorieuse. Il trouva sa gloire pénible, et professa cette maxime : *Bene vixit qui bene latuit*. Il avait raison Physicien médiocre, mais géomètre éminent et métaphysicien réformateur, il ne pouvait qu'avoir beaucoup d'adversaires. Or il redoutait les querelles et les persécutions, au point de supprimer son traité sur le système du monde, à la simple nouvelle de l'emprisonnement de Galilée.

Mais on ne fuit pas sa destinée, même en s'expatriant. Celle de Descartes fut de rencontrer des antagonistes et des admirateurs dans tous les pays de l'Europe, et d'être combattu par Arnauld, Gassendi et Hobbes, avant d'être adopté par Bossuet, Fénelon, Port-Royal, Pascal, l'Oratoire, et l'Université, qui ne fut pas la première à l'admettre.

Sa destinée fut d'être entendu fort diversement, et de fournir à Malebranche, son spiritualisme mystique; à Berkeley, son idéalisme absolu; à Spinosa, son matérialisme de système.

Sa destinée fut enfin d'être pensionné par la France[1], qu'il avait fuie, repoussé de la Hollande, qu'il avait préférée à sa patrie, et honoré par la Suède, même de son vivant, comme il devait l'être par la postérité.

La conduite de quelques savants de Hollande, à son égard, ne doit pas être attribuée à ce pays, qui sut l'apprécier comme la France et la Suède; mais on sait, et on voit par la lettre encore inédite que nous publions ici, qu'il y trouva des luttes pénibles.

Il faut dire, pour l'intelligence de cette lettre, que les savants de Hollande avaient coutume de se poser des problèmes par voie d'affiche, de défis et de primes offertes publiquement, avec consignation des sommes proposées. On prenait pour juges des questions les hommes les plus compétents. Mais le rôle de juge avait ses embarras; on était flatté de l'accepter et lent à le jouer. Le moins qu'on risquait était de se faire de vifs ennemis.

Stampion, dans un de ses défis à Wassenaert, avait critiqué Descartes, vers le 15 novembre 1639, en consignant une somme de six cents livres. Des juges furent désignés, et, comme d'ordinaire, ils traînèrent l'affaire en longueur

[1] Le cardinal Mazarin lui fit décerner une pension de mille écus, et le brevet d'une autre plus considérable encore.

tant qu'ils purent, afin de se compromettre le moins et le plus tard possible.

Descartes impatient avait écrit à Golius, un des juges; Golius avait eu un deuil de famille : heureux prétexte qu'il s'empresse de mettre en avant dans sa réponse, mais que Descartes accepte comme il le doit.

Qu'on en juge.

DESCARTES A GOLIUS.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne.]

[Egmond, près la Haye?] 3 avril 1640.

Monsieur,

Vous m'avez bien obligé et bien fort assuré par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, mais j'espère que vous excuserez aussy mes inquiétudes en considérant combien il y a de temps que nous attendions vostre iugement, sans que i'aye pû scavoir aucune raison qui le retardast, si ce n'est maintenant que i'apprens vostre deuil domestique, lequel m'obligeroit icy a changer de discours, pour me condouloir avec vous, si ie ne pensois que la vieillesse et les maladies qui travailloient la personne que vous regretez, vous donnoient ci-devant plus de suiet de la plaindre que ne doit faire a present le repos qu'elle a acquis.

Et pour revenir a nostre affaire, ie vous supplie très humblement de considérer que vous ne scauriez si peu différer a la terminer que cela ne soit

grandement preiudiciable, non seulement à W.[1] et à moy, de qui St.[2] prend cest occasion de medire, mais permettes, s'il vous plaist, a mon affection que ie vous die icy franchement, que cela donneroit aussy occasion a plusieurs qui scavent combien elle est claire et indubitable, d'avoir diverses pensées au desavantage de Mrs vos [nos] iuges. Jusques là que i'ay esté averti de la Haye, que le bruit estoit, qu'on cherchoit seulement quelque pretexte pour excuser la regle de St. et pour couvrir la faveur qu'on luy vouloit faire, partie a cause qu'on avoit peur de ses medisances, et partie aussy a ce qu'on en estoit prié par des gens qui ne m'ayment pas.

Vous avez interest a faire cesser ces faux bruits, et croyez moy, Monsieur, que de tous ceux qui vous peuvent maintenant prier pour St., il n'y en aura aucun qui se soucie de luy aprendre que cette affaire sera finie, ny qui n'ait meilleure opinion de vous lorsque vous aurez donné un iugement libre et équitable, que si vous aviez fleschi a leurs prieres.

Je n'avois point fait de reflexion sur ce que St. vous a escrit, qu'on peut trouver son *naesten per regulam falsi*; car cela est si esloigné de toute apparence de vérité que ie ne pensois pas seulement qu'il fust besoin d'en parler. Et cela se voit claire-

---

[1] C'est Wassenaert.

[2] C'est Stampion.

ment de ce que, mesme par l'algebre, on n'y peut attaindre qu'en venant a une equation cubique, car la regle de faux ne peut servir que pour les questions que l'algebre reduit a la plus simple equation de toutes, qui est d'un nombre égal a un autre. Mais peut être que, par la regle de faux, il entend qu'on doit essayer en tastonnant avec tous les nombres iusques a ce qu'on ait rencontré le vray, ce qui a esté assez refuté ailleurs.

Au reste, encore que St. pourroit trouver ce qu'il veut avoir pour *den naesten*, par quelque nouveau moyen, ce n'est pas a dire que la regle fol. 25, de laquelle seule il est question, fust bonne pour cela. Et i'admire extremement que vous daigniez regarder ses nouveaux escrits, auxquels il n'y aura iamais aucune fin, si vous ne l'y mettez par vostre iugement.

Et pour ce que ie scay qu'il ne vous faut pas un demi quart d'heure de tems pour la [le] donner, ie ne scaurai comprendre quelle raison vous le fait differer; mais si nous ne l'avons avant Pasques, ie croirois ne le devoir plus attendre.

M. Schotanus d'Utrecht[1] a offert il y a longtemps d'envoyer le sien, et ie m'assure que M. Schooten[2] ne differe qu'a vostre occasion, et enfin ie ne crois pas qu'il y ait au reste du monde un seul mathematicien, homme d'honneur, qui refusast de le donner en voyant la iustice de la cause.

---

[1] Est-ce le théologien ?

[2] Mathématicien.

Obligez moy donc que ie puisse au moins obtenir de vous ce que iespererais de tout autre, car ie suis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur.

DESCARTES.

Du 3 avril 1640.

« Aen Myn Heer Min Heer Golius, professor matheseos et linguarum (O. O.), tot Leyden. »

Lettre et adresse, tout de la main de Descartes. Son cachet y est aussi.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Remarquons-y, avant tout, la franchise et la fermeté du langage. Golius, le célèbre voyageur et orientaliste, nommé professeur de mathématiques pendant son séjour en Arabie, lui a mandé, pour s'excuser, un deuil de famille. Descartes lui dit nettement qu'il ne prend pas le change, passe à son affaire et lui déclare que de plus longs retards nuiraient aux juges autant qu'aux parties. « Il ne vous faut que de l'équité, du courage et un demi-quart d'heure pour que votre œuvre soit faite, et il ne faut être que mathématicien et homme d'honneur pour remplir ce devoir. Ce que je vous demande, je l'obtiendrais de tout autre. » Voilà ce que l'illustre géomètre dit avec une merveilleuse simplicité, et je connais peu de lettres qui méritent plus que celle-ci d'être offertes comme des modèles dans ce genre de discussion ; cela est grand, digne, clair et péremptoire.

Sous le rapport du style, le progrès est admirable dans

ce document, et Descartes s'y montre tout à fait un des créateurs de la langue devenant classique. Descartes a souvent vécu hors de France, mais il a comparé, en étudiant les idiomes, et il a marché de pair avec son pays; car la France a marché, grâce aux institutions que les lettres ont dû au règne de Louis XIII et au génie de Richelieu.

Richelieu n'a pas combattu, il a nationalisé la renaissance; il a élevé la langue française au rang des langues honorées par une sorte de culte, encouragées par les distinctions les plus flatteuses et les prodigalités les plus nécessaires aux gens de lettres.

Les documents qui suivent nous introduisent dans une ère nouvelle, celle des gens de lettres pensionnés par la France, au dedans et au dehors. Car c'est ainsi que Louis XIV, qui sait si bien apprécier la politique de Richelieu, continue son protectorat littéraire. Ce n'est plus à son pays et à sa nation que se bornent les magnificences de son royal mécénat : les gens de lettres récompensés en France ne sont que les ministres des pensions offertes ou concédées par sa main généreuse aux savants les plus illustres de l'étranger. D'ailleurs, ce n'est pas avec Richelieu seulement qu'il rivalise dans cette carrière : c'est avec Henri IV, avec Jacques Ier, avec Élisabeth; c'est surtout avec Christine, qui a su disputer Descartes à la France, s'attacher à Paris Chapelain, Ménage et Naudé, et conquérir dans l'Europe entière les hommages de l'admiration et les cent voix de la renommée.

Dans un temps où les gens de lettres jouaient un peu le rôle, ou occupaient du moins la place que prennent aujourd'hui les journalistes, c'était là non-seulement chose d'une grande générosité, c'était chose d'une grande habileté.

Dès lors il était tout simple que les esprits les plus ambitieux du siècle, Christine et Louis XIV, se rencontrassent dans leurs coquettes libéralités, flattant, honorant ou pensionnant les mêmes écrivains.

C'est au milieu de cette situation, et auprès de personnages également recherchés par les deux souverains, que vont nous introduire les documents qui suivent.

Ils nous feront connaître deux groupes un peu différents. En effet, le premier se compose de gens de lettres proprement dits, d'écrivains et de beaux esprits français; le second de savants proprement dits, français ou étrangers.

A la tête du premier groupe se présente un nom des plus illustres encore, malgré Voltaire; c'est celui de Chapelain, qui fut le ministre des grâces littéraires sous Richelieu, et qui le fut encore sous Mazarin, Fouquet et Colbert. Toutefois, l'ordre chronologique des documents nous oblige de donner d'abord les lettres de Ménage, n'en ayant pas [d'inédites] de Chapelain qui soient antérieures à celles de Ménage que nous avons à mettre au jour.

Ménage ouvre d'ailleurs très-bien cette série, appartenant à la fois au groupe des beaux esprits et à celui des savants.

XXIX.

LETTRES DE MÉNAGE.

NOTE INTRODUCTIVE.

Ménage, né le 15 août 1613, mourut le 23 juillet 1692. Il vit par conséquent la plus belle partie du règne de Louis XIII et la gloire de son successeur. Dans les lettres il fut l'ami plutôt que l'émule de Saint-Évremont, de Balzac, de Benserade, de Sarrasin, de Pellisson, de Chapelain, de mademoiselle de Scudéry et de madame de Sévigné. En effet, il se distingua un peu plus dans l'érudition que dans la littérature. Mais il est le pur type de l'homme de lettres pensionné, familier des grands, très-recherché, très-caressé, et pourtant traité comme un personnage sans conséquence.

Protégé du cardinal de Retz, Ménage embrassa l'état ecclésiastique tout juste assez pour pouvoir solliciter des bénéfices. Il eut une rente viagère de trois mille francs, un revenu de quatre mille francs sur deux abbayes et une pension de deux mille francs.

Cette dernière lui fut accordée par le cardinal Mazarin pour qu'il fût en état de recevoir, car à cette époque les gens de lettres recevaient leurs confrères et les gens de condition, y compris les plus éminents. Mais ces réceptions étaient des réunions littéraires, dont la causerie et même la discussion formait l'objet principal; c'étaient presque des académies, comme disaient à Rome les amis de Christine.

Celles de Ménage, qu'on appelait *Mercuriales*, parce qu'elles avaient lieu le mercredi, étaient assez recherchées avant qu'elles fussent éclipsées par celles de Scarron, où mademoiselle d'Aubigné attirait le monde le plus distingué.

Dans cette espèce de monde, comme dans celui des plus beaux génies, Ménage se faisait tort par quelques bizarreries de caractère et une érudition que ne dominait pas une assez haute intelligence. Ses ouvrages, les *Origines de la langue française* et les *Remarques* sur cette langue, auraient dû lui ouvrir l'entrée de l'Académie. Il fournit à Racine, qui ne l'aimait pas, un prétexte de la lui fermer : ce fut une satire intitulée *la Requeste des Dictionnaires*, et dont il va parler. Ajoutons que Molière ne l'aimait pas plus que Racine, qui lui fit préférer comme académicien un commis de Colbert. Cela est triste à dire, mais Ménage était un peu conteur, un peu bavard, un peu querelleur et un peu suffisant, quoique d'ailleurs fort honnête homme.

Les précieuses le prisèrent fort; l'étranger le combla de distinction, et Christine, qui l'avait appelé à Stockholm, le prit pour son guide lorsqu'elle vint à Paris. La lettre qu'on va lire, choisie dans un assez grand nombre d'autres également *inédites*, est curieuse en ce que c'est une espèce de gazette. Elle parle de toutes choses, comme l'aurait fait un journal du matin.

Malgré la formule « Je vous baise les mains, » elle est écrite à un ami et à un savant. Je suppose que c'est à M. Nublé, avocat au parlement de Paris, qui était lié avec beaucoup de savants, qui s'absentait assez fréquemment pour être heureux de recevoir dans une seule lettre dix-neuf nouvelles différentes, plus deux dans un post-scriptum.

Je donne la lettre avec l'orthographe de Ménage. Je la ponctue, mais je n'y ajoute pas les accents. On sera surpris de tout ce qu'elle offre de défectueux, vu l'époque, soit pour le style, soit pour l'orthographe.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne. Manuscrits Hohendorf, in-fol. I, lettre 144.]

A Paris, ce 21 juillet 1645.

Monsieur,

J'ay recu tout [à l'heure] votre lettre, et je pensois vous avoir remercié de tous les deux passages de Clément Alexandrin.

La response de M. de Saumaise à M. Fabrot m'est adressée, comme on vous a dit. Ie vous l'ay envoyée avec les autres livres de M. de Saumaise. M. Fabrot ne trouve point icy d'imprimeur pour la sienne, qui est toute preste il y a plus d'un mois. Il l'adresse à M. de Saumaise.

M. de Sengebere escrit aussi sur la mesme matière, comme je pense vous l'avoir mandé. Il dédiera son livre à M. l'avocat général Talon, qui, depuis que je vous ai envoyé un exemplaire de son plaidoyé, m'en a donné un autre pour vous le faire tenir de sa part. Quand vous m'escrirez, vous l'en remercierez, si vous le jugez a propos, et en ce cas je lui feray voir vostre lettre.

La cause de madame la duchesse d'Eguillon n'est pas encore achevée. Ie laisse à M. Joly et à M. Benard à vous entretenir de ce qui se sera passé de plus remarquable en toute cette plaidoyrie.

Celuy-ci ne vous a point escrit touchant les dernières assemblées du parlement, et ce n'est

que dans la pensée que i'avois, qu'il vous en escriroit que je vous r'envoiois a sa lettre.

· M. le pres. Barillon a permission de se promener par la ville de Pignerol, et madame sa femme, de revenir à Paris, où elle est a present. On espere qu'avec le temps on lui permettra de revenir en sa maison des champs.

M. Briquet est retombé malade. Les médecins appréhendent qu'il n'ait le poumon offansé, et ils lui conseillent de vendre sa charge. Ie le vis hyer chez luy, où il me demanda des nouvelles de M. de Losidres [?], et me pria de luy faire ses baisemains. Vous les luy direz, s'il vous plaist.

Le jeune Dolet, fils de M. Dolet Adral, a esté poignardé en son logis de quinze coups de poignard. On ne sait point qui est l'assassin, et le bruit court qu'il s'est luy-mesme poignardé. Quoiqu'il en soit, il est constant que lorsqu'il fut assassiné, son pere et son frere estoient dans une chambre qui n'est qu'a dix pas de celle ou il estoit, et qu'ils n'ouirent aucun bruit. Il a survescu trois ou quatre jours a ses blessures, et lorsqu'on l'a interrogé touchant son meurtrier, il n'a jamais respondu autre chose sinon qu'il ne le connoissoit point, mais qu'il luy pardonnoit de bon cœur.

Mademoiselle de Gournay est aussi morte. Nos poetes n'ont pas encore travaillé a son epigraphe. S'ils font là-dessus quelque chose, je ne manquerai pas de vous en faire part.

Ie vous envoie un sonnet de M. Chapelain, qui a esté fait pour bon.

Pour les vers d'une dame que vous me promettez, ie vous en promets d'autres de la main de M. Dubois.

Ie viens presentement d'enuoyer demander a M. Clement le roman des chevaleries dont vous me parlez, et ie commenceray a le lire tout aussitot que i'auray achevé cette lettre. Ie vous remercie de l'advis que vous m'en avez donné.

I'auray soin de faire suppléer par M. Blondel ce qui vous manque a son *Traité de la Papauté*. Celui des schismes s'imprimera bientost. On imprime presentement celuy qu'il a fait des livres sibyllins.

I'ay veu aujourd'huy chez M. Dupuy le P. Sirmond, qui m'a entretenu une grosse demie heure du différent qu'il a avec M. Florent, des noces des cousins germains. Ie ne suis pas demeuré persuadé que la loy *Celebrandis* fust fausse; mais je le suis absolument qu'il faut une negative au paragraphe des Institutes.

La grande Bible[1] de M. Lejay est achevée d'imprimer, et l'on n'attend plus que quelques planches pour la publier. — M. de la Chambre, médecin de M. le chancelier, a publié depuis peu son second volume *des Passions*.

I'ay fait tenir vostre lettre a M. des Reaux, et ie

[1] La Polyglotte en dix volumes in-folio.

ne manqueray de faire tenir, par le premier courier, celle que vous escrivez a Mme V.. men [?].

I'oubliois de vous dire que MM. du conseil n'ont rien fait contre MM. du clergé que beaucoup de bruit. Non seulement M. Maillerays et M. de Toullon, qui estoient en cette ville, ont pris plaisir a l'assaut, mais aussi un archevesque de Sens, qui estoit absent et qui pour cet effet a esté mandé. Il est vray qu'ils en ont usé fort sobrement, et ie pense qu'ils n'y ont esté que deux ou trois fois.

Les ambassadeurs estrangers n'ont point esté au devant de M. de Longueville, y ayant different pour le rang de celuy des Venitiens et celuy du college electoral, et ceux de l'empereur et du roy d'Espagne n'estant pas resolus de le traiter d'Altesse, ce qui retarde a present les visites.

Balaguide n'est point pris comme le bruit en a couru.

Ie vous baise les mains et suis votre serviteur tres humble et tres obeissant.

Menage.

Je pense vous avoir mandé la sédition de Montpellier, et comment on avoit donné arrest au conseil, par lequel le Roy ordonnoit que la ville seroit demantelée. Cet arrest a esté revoqué depuis peu, ce requerant les sénateurs [ou seigneurs] qui ont offert aux habitants de Montpellier trente mil hommes. Ces offres leur ont tellement grossi le cœur

qu'ils ont obligé M. le maréchal de Schonberg à publier une ordonnance par laquelle il est enjoint à tous les partisans de vuider le pays.

M. Valois le jeune vous escrit; c'est pourquoy je ne vous mande rien de son livre.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

C'est moins une lettre, nous l'avons dit, qu'une gazette. Elle n'a aucun mérite comme lettre ; comme journal elle est importante.

Elle commence par une question d'érudition. Le correspondant de Ménage lui a signalé deux passages de Clément d'Alexandrie qui avaient de l'intérêt pour l'érudit.

Autre affaire d'érudition. Le plus étonnant critique du siècle, M. de Saumaise, l'élève de M. de Casaubon et l'ami de Godefroy, de Scaliger, protestant comme eux, expatrié comme eux ; M. de Saumaise, qu'on a voulu ramener en France par tous les genres de séduction, la place de conseiller d'État et une pension de 12,000 francs, à la seule condition d'écrire la vie de Richelieu; M. de Saumaise, qui a refusé une autre pension de 6,000 francs offerte par Mazarin; M. de Saumaise, qui s'est illustré par une querelle avec le P. Sirmond et par une querelle avec le P. Pétau, en attendant une querelle avec Milton, s'en est fait une avec M. Fabrot, professeur d'Aix qui habite Paris. Ce dernier est digne de se mesurer avec Saumaise. C'est l'ami de Peiresc et de Guillaume Duvair ; c'est un jurisconsulte éminent. Il ne trouve pourtant pas d'éditeur pour sa brochure, quoique dans deux ans il doive en trouver un pour sept volumes in-folio sur *les Basiliques*.

La question offrait de l'intérêt aux jurisconsultes, puisque Sengebert, savant Allemand, qui se nommait, je crois, Sengenberg, la traita également et dédia son livre au plus

célèbre et plus éloquent des avocats généraux du parlement de Paris. M. Talon, dont parle Ménage, est Omer Talon, qui occupa son siége de 1631 à 1652, et qui laissa les Mémoires si curieux publiés par Jolly (la Haye, 8 volumes in-12), ainsi qu'un recueil de plaidoyers, auxquels son fils Denis ajouta les siens. Nous en avons des extraits publiés par M. Rives, sous le titre d'*OEuvres* d'Omer et de Denis Talon. Paris, 1821, 6 vol. in-8°.

De ces affaires littéraires Ménage passe à d'autres nouvelles; des procès, des assemblées de parlement, des disgrâces, des maladies, des assassinats, des décès; bien entendu que le correspondant choisit des personnages de quelque importance. En effet, madame la duchesse d'Éguillon est la propre nièce du cardinal de Richelieu; c'est madame de Combalet, l'amie de Marie de Médicis et la plus illustre dévote de son siècle.

Claude Joly, avocat et ecclésiastique de Paris, était un des écrivains politiques les plus hardis de son temps.

M. Benard, M. Briquet et M. Dolet sont peu connus; mais chacun sait l'histoire du président Barillon; et mademoiselle de Gournay, dont Ménage annonce la mort, n'était rien moins que la meilleure amie, *la fille d'alliance*, de Montaigne et l'éditeur de ses *Essais*. Mademoiselle de Gournay, qui réunissait chez elle les principaux membres de l'Académie française, était elle-même auteur estimé et auteur ambitieux, sinon pour elle, du moins pour son sexe. Elle avait publié l'*Égalité des Hommes et des Femmes*; puis ses *OEuvres*. Elle avait donné à ce recueil des titres bizarres : *L'Ombre de Mademoiselle de Gournay, Les Avis et les Présents de la Demoiselle de Gournay*. C'était d'ailleurs une personne très-distinguée et très-sensée. Elle avait une pension. On voulait l'augmenter à la condition qu'elle prît un carrosse; elle refusa. Elle eût mérité une place dans l'histoire de la langue. Elle défendit les mots vieillis contre les académiciens qui voulaient les supprimer, et Ménage la

mit avec raison dans une brochure dont il va être question, et qui lui attira la plus grande de ses disgrâces.

Des événements de famille Ménage revient aux lettres, à un sonnet de Chapelain ; aux vers d'une dame ; aux vers de M. Dubois ; à un roman de chevalerie, que veut lire le grave commentateur de Diogène de Laërce; au traité *de la Papauté* de M. Blondel, l'auteur de *la Papesse Jeanne ;* au traité *des Schismes.*

Puis le correspondant passe aux discussions du jour. Le père Sirmond l'a tenu une grosse demi-heure sur *les noces des cousins germains ;* Ménage veut dire le mariage ou la question du mariage entre cousins germains, question qu'on traitait comme un point d'histoire et de critique, d'après un texte des Institutes, écrit avec ou sans une négative.

Des Institutes il arrive à la Bible de Lezay, la polyglotte en dix volumes; de cette publication à celle d'un médecin qui a traité le sujet repris par M. Alibert.

Enfin viennent, pour clore cette gazette, quatre nouvelles plus importantes que toutes les autres : une affaire religieuse, une affaire politique, une affaire militaire et une affaire mixte, une révolte.

Il était difficile, non pas de faire une plus belle lettre, mais de mettre plus de temps et de soin à en faire une qui instruisît davantage, et de telles missives sont devenues trop rares pour que nous ne présentassions pas celle-ci à nos lecteurs comme un modèle de correspondance utile.

Ménage, qui écrivait et publiait beaucoup, ne prenait pas toujours autant de peine ; mais il est toujours occupé de la cause des lettres. Voici de lui un simple billet qui le prouve. Ce billet est très-court, mais il peint bien l'auteur, et l'auteur a payé cher la joie qu'il a eue de son succès éphémère. Ménage a composé contre l'Académie la brochure que nous avons déjà citée. Elle plait. Il veut faire croire qu'on l'a publiée malgré lui.

XXX.

MÉNAGE A NUBLÉ.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne. Papiers Hohendorf, t. I, fol. 135, lettre 152.]

Paris [1645 ou 1646].

Monsieur,

La Requeste des Dictionnaires court par Paris depuis quelques jours. Girault me fait des serments horribles qu'il n'en a point donné de copie. D'un autre costé je suis plus assuré de vostre fidélité que de la mienne propre. Mais, quoique il en soit, la pièce est publique. Cela me fait plus de tort et m'attriste plus que je ne saurais vous dire. L'humeur où je suis ne me permet [pas] de vous escrire davantage.

C'est, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ménage.

« A Monsieur Nublé, à Grenoble. » [sans date.]

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Ménage dit vrai quand il parle des craintes qu'il éprouve ; mais il n'est pas sincère quand il veut donner le change sur la joie qu'il ressent de son succès. Il aurait voulu ce succès sans les tribulations dont il fut suivi ; et bientôt il se fit illusion à ce sujet. Dans une lettre un peu postérieure, qui se trouve dans les mêmes papiers, mais que nous ne publierons pas, il raconte combien cette affaire a fâché l'Académie. Chacun y a vu, dit-il, une satire personnelle. Puis il ajoute : Enfin on s'est raccommodé.

Mais en ceci Ménage se flattait ; c'était là de l'optimisme de la part de l'agresseur. Les académiciens ne furent pas de son avis, et il paraît que Ménage ne tarda pas à s'en apercevoir. Du moins reprit-il bien toutes ses craintes. Une lettre écrite la même année, et peu de temps après la pré cédente, le montre de nouveau partagé entre la peur d'être connu et celle de ne l'être pas.

Voici ce curieux document.

XXXI.

MÉNAGE A NUBLÉ.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne. Papiers Hohendorf, folio 196.]

[Paris,] 16 mars 1646.

Monsieur,

Ie donnay, il y a quatre ou cinq jours, l'ode de M. Chapelain sur la naissance de M. le comte de Dunois à M. Viaud, et ie ne doute point qu'il ne vous l'ait fait tenir. Pour l'exemplaire de l'auteur, il vous le portera luy-même.

Ie vous envoie une lettre de M. Heinsius pour M. le président de Boissieu, auecque un exemplaire de ses poëmes nouuellement imprimez.

Ie vous ferai chercher la Mamurreide, et vous l'enuoiray au prochain uoïage.

M. le card. Mazarin a veu la Requeste des Dictionnaires. Mais ie ne pense pas qu'il sache que c'est moy qui en suis l'autheur, [ce] dont ie ne suis pas fasché.

M. Naudé est icy depuis quelques iours.

Le chevalier de Guise y arriua hyer.

M. d'Espernon est parti le même iour pour l'autre monde.

I'oubliay, au dernier voyage, de vous remercier de vos observations touchant le mot de, *libéral* pour *libre*.

I'ai à présent plus de cinq ou six mains de papier d'*Origines françaises*. Quand i'auray plus de loisir, ie veux dire quand ie seray moins paresseux, ie vous en descriray une ou deux lettres, pour vous faire voir de quelle façon ie m'y prends. M. Rey, qui en a vu quelque chose, trouve l'ouvrage curieux, et me coniure fort de le continuer. Mais pour cela il faudroit que vous fussiez à Paris. Quand est-ce que vous y reviendrez?

O niveam quæ te poterit mihi reddere lucem !
O mihi felicem terque quaterque diem !

M. de Saumaise est menacé d'hydropisie.

M. Sarrau a fait faire aujourd'hui une consultation de médecins sur sa maladie. Le public perdroit beaucoup de la mort d'un si grand personnage, et moy infiniment.

Girault vous fait response. Il vient de représenter que le liure de M. Heinsius cousteroit trop à l'envoyer par la poste, et nous sommes d'avis d'en charger M. Viaud.

Mes baisemains, s'il vous plaist, en toute humilité, à M. de Losidres [?].

Son serviteur et le vostre très-humble et très-obéissant.

MÉNAGE.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

C'est encore une lettre-gazette; même genre de nouvelle et même style de correspondant que dans la précédente.

D'abord, une grande nouvelle, personnelle à l'auteur, celle que M. le cardinal a lu sa *Requeste*.

Puis, des nouvelles de cinq hommes de lettres ou érudits, tous les cinq amis de Christine : Chapelain, Naudé, Heinsius, de Saumaise et Sarrau [conseiller du parlement de Paris et possesseur d'une belle bibliothèque].

Puis encore, des nouvelles du grand monde, du chevalier de Guise, de M. d'Épernon.

Ensuite, des nouvelles de personnages plus secondaires, messagers de correspondance ou éditeurs de livres, Viaud et Girault.

Enfin, une grande nouvelle, encore personnelle à l'auteur, celle qu'il avance son travail, *les Origines de la Langue française*. Il en a cinq ou six mains de papier. Il est impatient de montrer de quelle façon il s'y prend ! Déjà ceux qui ont entrevu son ouvrage le trouvent bon !

Tout ce qui regarde Ménage est plein de vie et d'intérêt, entremêlé du mot charmant : *et moy infiniment*. Le reste est sec, même ce qui se rapporte à *la Mamurréide*, satire

avec laquelle nos lecteurs feront connaissance dans les *Miscellanea* de Ménage ou dans les Mémoires de M. le baron Walckenaer sur Mme de Sévigné.

Ce nom me fait remarquer de vilaines distractions dans les deux lettres-gazettes de Ménage. En effet, l'auteur du piquant Mémoire sur les Femmes célèbres de l'antiquité n'y dit mot de ses quatre meilleures amies, Mme la maréchale de Clairembaut, Mlle de Scudéry, Mme de Sévigné, Mme de La Fayette. J'ai cherché ces quatre noms dans toutes les lettres de Ménage, et je les ai enfin trouvés réunis tous les quatre dans un billet qui m'a paru mériter une place ici.

XXXII.

LETTRE DE MÉNAGE A .....

NOTE INTRODUCTIVE.

Ménage a laissé mieux que sa *Requeste,* qui n'est plus connue, et ses *Origines,* qui ne sont plus consultées. Ce sont ses *Aménités* (littéraires) et son Diogène de Laërce, que les érudits aimeront toujours. Il n'en a pas encore parlé, pas plus que de ses quatre amies les plus chères. Il va nommer les unes et les autres, ses amies et ses publications, toujours en style de gazette, et en une seule petite lettre.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne. Manuscrits Hohendorf, vol. 135, in-fol., t. II.]

A Tancourt, ce mercredi 6 aoust[1].

Je vous écrivis dimanche touchant le Diogène Laërce et les *Amœnitates*, que vous me demandiez; et comme je ne doute point que ma lettre ne vous ait esté rendue, ie ne vous repeterai pas icy ce que ie vous ai dit de ce tems là[2].

---

[1] La date de la lettre est donnée par celle du voyage de Mme de Sévigné, qu'elle indique.

[2] Dès cette époque.

Je prends la liberté de vous adresser une lettre pour Mme la mareschale de Clairembaut, à qui ie vous prie de la faire rendre, si elle est encore à Paris. Si elle en est partie, vous l'envoierez, s'il vous plaît, au secrétaire de M. le maréchal de Clairembaut, et le ferez prier de ma part de la faire tenir à Mme la maréchale au lieu où elle sera.

J'attends demain M. Velejus [?].

Mme de Sevigné a escrit à Mme de La Fayette qu'elle partiroit le quinze de ce mois de Paris pour aller en Bourgogne, et qu'elle passeroit par Tancourt[1] et par Commerci[2] : ce qui m'oblige à demeurer icy jusques à son arrivée.

Mille baisemains très-tendres et très-passionnez à Mlle de Scudéri.

Le tout vostre et de tout mon cœur.

La lettre n'est signée que par un paraphe, mais l'écriture ne laisse aucun doute sur l'auteur.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

C'est, de toutes celles que j'ai eues entre les mains, la plus propre à donner une idée de l'existence sociale et des relations d'un érudit du XVIIe siècle. Sauf deux mots sur deux ouvrages de l'auteur, tout est consacré au grand monde : le

---

[1] Séjour d'un ami de l'auteur.

[2] Séjour de M. le coadjuteur de Retz.

cardinal de Retz, le maréchal de Clairembaut, et surtout aux grandes dames, Mme la comtesse de Clairembaut, Mme la marquise de Sévigné, Mme de La Fayette, Mlle de Scudéry, car cet illustre écrivain elle-même était de la meilleure compagnie de Paris. Ménage, on le sent, est au sein d'une société élégante; il est à Tancourt. On y attend des personnages de marque. Mme de Sévigné doit y venir. Ménage est donc obligé de l'y attendre. Elle y doit faire quelque séjour. Elle doit se rendre de là à Commercy, chez son illustre parent le cardinal, qui est souverain ou damoiseau de ce pays, et qui ne vendra sa souveraineté à la princesse de Lislebonne qu'en 1665 [1]. On sait combien la liaison de Ménage avec Mme de Sévigné était intime, et avec quel empressement il saisissait toutes les occasions de lui exprimer, à elle et à sa fille, sa tendresse dévouée [2]. Il est donc tout simple qu'il l'attende et qu'il soit heureux de savoir son itinéraire par Mme de La Fayette, cette femme si distinguée par son esprit, cet écrivain si remarquable, dont Segrais et Huet ont été jaloux de partager les travaux. En effet, ils l'ont aidée dans la composition de son plus beau roman, *Zayde*, et l'évêque d'Avranches n'a fait son traité *sur l'Origine des Romans*, que pour donner encore plus d'importance à leur composition commune.

L'affection de Ménage pour Mme de Clairembaut est moins connue; mais celle pour Mlle de Scudéry, qui l'est suffisamment, est attestée ici de la manière la plus galante, par « mille baisemains très-tendres et très-passionnez, » style du temps qu'il ne faut pas juger d'après le nôtre.

On sait aussi que le très-excellent et très-vain Ménage

---

[1] Dumont, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, t. II, p. 159.

[2] V. *Ægidii Menagii Poemata*. 8e édition, Amsterd. 1687, p. 337. — *Mémoires sur Mme de Sévigné*, par M. le baron Walckenaer.

affectait une sorte de passion pour Mme de Sévigné, qui, tout en le traitant avec des égards indulgents, ne cessait de l'en railler avec toute la finesse de son esprit et toute la bonté de son cœur.

Ménage n'avait aucun sentiment de ce genre pour Mlle de Scudéry. L'amitié très-tendre qu'il professait pour elle était un simple attachement; c'était de la déférence affectueuse, qui prenait volontiers le langage à la mode, ou, si l'on veut, le jargon de l'hôtel Rambouillet. Mlle de Scudéry méritait des soins; elle était un des ornements de la société. Elle était en correspondance avec les hommes les plus distingués de son temps.

Une de ses lettres va nous l'apprendre.

XXXIII.

LETTRE DE MLLE DE SCUDÉRY.

En effet, Mlle de Scudéry était non-seulement un des personnages les plus importants du cercle de l'hôtel Rambouillet, dont le langage était un peu calqué sur ses romans, mais elle tenait elle-même des réunions qui rivalisaient avec celles de Mlle de Montpensier, de Mme la duchesse de Longueville, de Mmes de La Fayette, de Sévigné, de Coulanges, de La Sablière. Peintre des mœurs de son temps, elle était mise au rang des juges. Écrivain fêté, elle était écoutée avec plaisir par des académiciens illustres, Chapelain, Conrart, Sarrasin et Pellisson, qu'elle préférait à tous les autres. Moraliste ingénieux, elle était consultée par Huet, évêque d'Avranches; Godeau, évêque de Vence; Mascaron, évêque de Tulle, qui profita de ses indications même pour son éloge funèbre de Turenne; Fléchier, qui goûta singulièrement ses deux volumes de *Conversations*. La France entière professait pour elle la plus vive admiration, et l'Europe s'associait à ces hommages. La reine Christine, qui aimait peu les femmes, offrit à Mlle de Scudéry son amitié et ses présents. La duchesse de Holstein, le duc de Brunswick, et quelques académies étrangères recherchèrent, comme elle, l'honneur d'avoir de ses lettres.

Ce qui faisait ambitionner la gloire d'être de son cercle et le bonheur d'être de ses amis, c'était l'élévation de son esprit; porté à la métaphysique des mœurs, c'était la bonté de son cœur, dont le dévouement était sûr.

On en voit la preuve dans la lettre qui suit.

Mlle DE SCUDÉRY A M. NUBLÉ.

[Autographe. — Manuscrits Hohendorf, in-folio 135, 2. Bibliothèque impériale de Vienne.]

[Sans date.]

C'est en vain, Monsieur, que vous me fuyez, car ie suis resolue de uous auoir de l'obligation, et de pouuoir dire avec quelque vraysemblance, que vous estes de mes amis[1]. Je vous deffie mesme hardiment de me reffuser la grace que ie m'en vay vous demander.

En effest, scachant qu'elle [sic] est vostre vertu et vostre équité, ie ne pense pas que vous puissiez scavoir qu'il y a une orpheline de douze ans qui a besoin de la protection de M. le président de Bailleul, sans auoir aussitôt enuie de luy donner le placet que ie vous enuoie. Car, si vos amis vous connoissent bien, il n'est pas en vostre pouvoir de vous empescher de faire une action de vertu quand l'occasion s'en présente. Je vous promets pourtant, Monsieur, de vous estre fort obligée de vostre solicitation, quoy que ie sache bien que M. le président de Bailleul est un des sages du monde qui a le moins de besoin d'estre solicité, parce qu'il est un des plus equitables. Si vous aimiez les remer-

---

[1] Je conserve l'orthographe, mais je corrige la ponctuation et je mets les alinéa.

ciments, ie m'engagerais a vous faire remercier par MM. Ménage, Conrart, Chapelain, Pelisson et plusieurs autres de vos amis qui sont des miens.

Mais comme ie n'ay garde de vous soupconner d'aimer une chose si peu solide, ie me contente de vous assurer, qu'en m'obligeant vous obligerez la personne du monde la plus reconnoissante et qui, sans que vous le scachiez, admire le plus vostre vertu.

MADELEINE DE SCUDERY.

A l'extérieur : « Pour M. Nublé. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Il est inutile de dire qu'elle est écrite avec une grâce charmante et qu'on y trouve toute cette abondance de nobles sentiments et d'idées élevées qui firent la renommée de l'auteur.

Il y a de l'apprêt dans l'ensemble, et le ton qui domine le tout est loin d'être celui d'une élégante simplicité. C'est, au contraire, celui du dicours ingénieux, recherché même. Mais ce qui l'excuse, c'est que ce n'est pas une lettre d'intimité. L'auteur écrit à un avocat qui est homme de lettres et dont elle désire se faire un ami; mais sa liaison avec lui n'est pas établie; elle a besoin de s'appuyer, pour se faire entendre, des noms de leurs amis communs. Et cependant elle tient à réussir auprès de M. le président; car il s'agit d'une orpheline de douze ans. Or, en vérité, quand il s'agit d'une telle œuvre, il faut pardonner à l'auteur de *Clélie* de montrer beaucoup d'esprit, de s'écrier dès le début: *Je vous défie hardiment de me refuser la grâce que je vais vous demander,* et d'ajouter:

Si vos amis vous connaissent bien, il n'est pas en votre pouvoir de vous empêcher de faire une action de vertu, quand l'occasion s'en présente.

Je joins à cette belle lettre trois billets de Mlle de Scudéry. Ces petites missives ne signifient presque rien; mais elles sont si gracieuses qu'on me pardonnera de les avoir imprimées. Les originaux, tous écrits de la main de l'auteur, se trouvent au dépôt indiqué.

XXXIV.

Jeudi [sans autre date].

De grace, Monsieur, ayez la bonté d'envoyer ma lettre à M. l'abbé de Marment par l'ordinaire de demain, et faites-moy l'honneur de croire que ie suis très-sincèrement vostre très-humble servante[1].

XXXV.

Je vous remercie, Monsieur, de l'advis que vous me donnez.

Je sçay que si les ordres ne changent pas, Fouquet partira demain, dès la pointe du iour.

Ainsi nostre incertitude cessera bien tost[2].

XXXVI.

Je vous envoye quatre liures, que Mlle de Beansen vous prie de donner à M. le procureur général de la cour des Aydes.

[1] Sans date ni adresse.

[2] Sans date ni adresse. Même écriture. Point de signature.

Elle vous sera bien obligée, si vous le priez de donner des conclusions favorables à son parent, lorsqu'il lui portera les pièces qui concernent son affaire.

Ie vous donne le bon iour, et ie vous prie de vous bien informer de La Mothe. Au palais, la déclaration qu'il a faite fait grand bruit[1].

REMARQUES SUR CES BILLETS.

Celui qui concerne l'abbé de Marment vient à l'appui de ce que j'ai déjà dit des graves relations de Mlle de Scudéry avec les ecclésiastiques et même avec les prélats les plus illustres de son temps.

Le billet relatif à Fouquet est empreint du vif intérêt que tous les gens de lettres, toute la société élégante, portaient à ce ministre. Mlle de Scudéry l'aimait plus particulièrement. C'était l'ami et le protecteur de Pellisson, le plus constant et le plus aimé des amis de Mlle de Scudéry.

Le billet relatif à Mlle de Beansen [?] indique-t-il une intervention directe auprès de la justice? Ce trait de mœurs, attesté par tant d'autres documents, serait caractéristique. C'était l'époque du chancelier Bacon, garde des sceaux condamné à une énorme amende et dégradé en plein parlement pour cause de corruption, et d'après aveu ! Mais Mlle de Scudéry n'envoie, pour gagner M. le procureur général, que *quatre livres*, et ce sont évidemment *quatre ouvrages*.

---

[1] Sans date ni adresse. Même écriture très-grosse. Point de signature.

XXXVII.

LETTRE D'ISAAC VOSSIUS A ISMAEL BOULLIAU.

NOTE INTRODUCTIVE

Les lettres de Mlle de Scudéry attestent dans les progrès de la langue française un pas immense, et l'on ne saurait pas plus comparer le style de cette femme distinguée à celui de Marguerite d'Angoulême, qu'on ne saurait comparer, dans une autre catégorie d'écrivains, le style français de Ménage au style français de Casaubon.

Ces progrès, néanmoins, ne sont pas dus uniquement aux faveurs prodiguées à la langue française sous le règne de Louis XIII, ni aux institutions créées par le génie de Richelieu, soutenues et même élargies par celui de Louis XIV; ils sont dus aussi à l'étude toujours plus exacte et plus complète des types anciens.

En effet, loin de décourager ou d'affaiblir le travail de la Renaissance, Louis XIV, brillant émule de Christine, conseillé successivement par deux ministres éminents, se plut à fortifier et à étendre ce travail d'érudition et de critique, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, surtout en Hollande et en Allemagne.

Nous venons de voir des lettres du grand monde, de la société élégante et de la société française. Nous allons publier maintenant une série de lettres du monde savant, de la société érudite et particulièrement du cercle franco-hollandais. Dans ce cercle figureront tour à tour des astronomes,

des philologues, des poëtes, des antiquaires, un grand roi, des ministres, des ambassadeurs; dans ce cercle figureront Boulliau, Godefroy et Chapelain, Vossius, Heinsius et Gronovius, de Wicquefort, le comte d'Avaux, Fouquet, Colbert et Louis XIV.

Ce sera un étranger qui nous introduira dans ce cercle. Ce sera un ami de Christine, Isaac Vossius, qui aimait singulièrement les bons et beaux livres, qui en avait beaucoup vendu à la reine de Suède et qu'on accusait de lui en avoir repris un grand nombre.

Vossius vient d'apprendre qu'Ismaël Boulliau, notre célèbre astronome [mort en 1694], a publié un ouvrage curieux. Il lui écrit en latin la lettre que nous traduisons.

ISAAC VOSSIUS A ISMAEL BOULLIAU.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne. Manuscrits Hohendorf, 135, in-fol. 2.]

Amsterdam, 24 février 1645.

A Ismaël Boulliau, illustre savant, santé perpétuelle!

Me voici enfin revenu à moi-même et à mes études, illustre Boulliau.

« Comment, direz-vous, vous venez seulement d'être rendu à vous-même, et il y a déjà si longtemps que vous êtes de retour dans votre patrie! »

Mais vous n'êtes pas sans savoir combien de temps on perd, lorsqu'après de longs et lointains voyages, on vient revoir ses amis, leur faire part de sa joie et renouer les liaisons interrompues avec

eux. C'est en allant revoir tous les miens que mon voyage s'est allongé et qu'il m'a pris presque autant de mois au dedans que d'années au dehors.

J'ai appris que votre traité sur l'astronomie est paru, et que Saumaise en a déjà un exemplaire ; je compte bientôt voir cet ouvrage, parce que j'ai résolu de faire, dès que je le pourrai, une excursion à Leyde. Aussi n'en dirai-je rien maintenant ; je ne veux pas avoir l'air de juger ce que je n'ai pas vu. Qu'il vous suffise de savoir que j'aime et que j'admire tout ce qui vient de vous, comme vous-même.

Mais quand aurons-nous la seconde partie de Théon de Smyrne? Quand votre histoire de Constantinople ?

Et moi aussi, depuis quelques jours, je suis tout entier aux études, que j'ai eu bien de la peine à reprendre après une si longue absence.

J'ai commencé à mettre en ordre mes inscriptions, qui dépasseront trois mille.

Quant à Martial, je l'ai quitté pour quelque temps, à cause de certaines raisons ; en attendant, c'est l'illustre Schryver qui l'a repris.

Je voudrois savoir s'il y a à la Bibliothèque royale une traduction, faite par Sophronius, du catalogue des écrivains ecclésiastiques de saint Jérome ; et, si elle y est, de quel temps en est l'exemplaire. Je suis sûr que cette traduction n'est pas ancienne, et j'oserois dire qu'elle ne date pas de plus de cent cinquante ans. On pourrait être tenté d'admettre

qu'elle a été supposée par Érasme; mais je croirois plutôt qu'il a été trompé par quelque imposteur. J'ai beaucoup de raisons de penser ainsi; mais, pour plus de certitude, je veux avoir votre opinion.

Je félicite les deux nobles Dupuy d'avoir été chargés de la Bibliothèque royale, mais je félicite davantage tous les érudits, pour qui c'est un véritable bienfait. Ils ont reçu, je pense, la lettre que je leur ai écrite, il y a déjà quelque temps. Faites-leur mes compliments, ainsi qu'à l'illustre Guyet, leur ami et le vôtre.

Adieu, savant illustre,

Tout à vous,

ISAAC VOSSIUS.

Amsterdam, 24 février 1645.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Le début en est gracieux et décrit parfaitement la perte de temps qu'éprouve au retour un homme qui a longtemps été absent, et qui est obligé de conter à tous ceux qu'il visite ce qu'il a vu et ce qu'il a fait en pays étranger. Isaac Vossius [né en 1618], le plus illustre des cinq fils de Gérard-Jean, était très-sensible à cette perte de temps. Il revenait d'Italie, où il avait recueilli des *Inedita*, et il aimait son indépendance au point de refuser de belles chaires et de gros traitements. A cet égard, il changea un peu plus tard, et abdiqua sa liberté pour l'honneur de diriger la biblio-

thèque de Christine. Mais au fond c'était là une chaîne fort douce et fort attrayante pour un amateur de livres tel que Vossius.

Ce goût, qui le domina trop et qui l'aveugla, comme font tous les penchants exclusifs, perce vivement dans sa lettre. Il est avide d'avoir le bel ouvrage de Boulliau, *Astronomia philolaïca*. Ce livre, si important pour l'histoire ancienne, vient de paraître[1] [il a paru en effet en 1645]. M. de Saumaise, professeur à Leyde, le tient déjà, et Vossius ne l'a pas encore! Il sera obligé de faire le voyage de Leyde pour pouvoir admirer cette nouveauté, et il se propose de le faire. Il n'en veut pas dire davantage. Il ajoute cependant qu'il aime et qu'il admire tout ce qui lui arrive de Boulliau, et notre savant compatriote a eu l'âme aussi dure que l'oreille, s'il ne s'est pas hâté d'expédier un exemplaire de son livre à Vossius, à Vossius qui avait déjà tant de motifs de jalousie à l'égard de M. de Saumaise, et qui devait rompre avec lui d'une manière si fâcheuse, non à propos de livres, mais à propos d'un peu d'argent qu'il avait prêté au fils prodigue de son illustre rival.

De Philolaüs, le savant d'Amsterdam passe à Théon de Smyrne, autre astronome, que Boulliau a publié en 1644, mais dont il n'a pas tout donné encore ; et enfin, à l'édition de l'*Histoire byzantine* de Ducas, travail qu'on appelle ici tout simplement une histoire de Constantinople, et que Boulliau n'a publié que quatre ans plus tard.

Vossius sent qu'après avoir tant pressé son ami sur ses travaux, il convient de lui laisser entrevoir quelque chose des siens propres. Il a d'abord recueilli environ trois mille inscriptions, qu'il met en ordre. Il a laissé là, pour des raisons qu'il ne dit pas, les *Épigrammes* de Martial, qui occupaient alors tant d'érudits; mais il a du temps à donner aux

---

[1] Matter, *Histoire de l'École d'Alexandrie*, 2e édition, t. II, p. 76.

questions historiques, et il aborde immédiatement une de ces questions, pour démontrer avec une joie qui se comprend qu'un fripon (*nebulo*) s'est joué de la finesse du grand Érasme au sujet d'une version grecque de saint Jérôme. Vossius a des doutes sur Sophronius, et Boulliau est allé sans doute à la Bibliothèque royale, comme moi, pour y chercher la confirmation de ces doutes. Il y est certainement allé faire les compliments que l'ami des frères Dupuy leur adressait sur leur récente nomination à la Bibliothèque, où bientôt ils reçurent tous les jours leurs intimes, et surtout l'abbé Guyet, l'ami de Vossius.

En effet, les Dupuy furent visités de tout le monde savant, et ils montrèrent leur reconnaissance en rendant aux lettres des services considérables, dans le gouvernement de la précieuse collection qui leur était confiée.

Les relations de Vossius à Paris ne se bornaient pas à ces deux frères et à Boulliau. Il était lié également avec Guyet, latiniste passionné, qu'il avait vu sans doute à Rome, ainsi que son élève, qui fut depuis le cardinal de la Valette. Vossius le fait saluer ici avec d'autant plus de soin que l'amitié de MM. Ménage, de Thou, de Balzac et d'autres hommes de mérite lui donnait plus de considération à Paris.

On le voit, les savants de cette époque sont à ce point associés dans leurs travaux que chacune de leurs lettres, faites d'ailleurs avec grand soin, nous conduit au milieu des choses les plus curieuses et des personnages les plus remarquables de l'époque.

Un fait nouveau surprend, au premier moment, dans ces correspondances savantes. L'érudit de cette époque paraît moins désintéressé que celui des générations précédentes. Il aime l'argent, et non-seulement il accepte des pensions, mais il en cherche.

XXXVIII.

LETTRE DE GODEFROY A GRONOVIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Il est très-vrai que Casaubon, le type du savant dans la génération précédente, se préoccupait aussi d'une pension, et qu'il tenait singulièrement à ce qu'elle fût bien réglée à l'occasion de la conférence de Fontainebleau. Cependant nous n'aurions, de l'état des lettres et des mœurs à l'époque de Fouquet, qu'une idée incomplète, si nous n'ajoutions quelques traits à ceux que la correspondance de Casaubon, si pleine de détails d'intérieur, de soucis et d'émotions de famille, nous a fournis sur une autre génération.

Casaubon, au service de deux princes généreux, et chez tous les deux assez haut placé, n'avait besoin d'aucune largesse du dehors, d'aucun don, ni d'aucune grâce proprement dite. Pour lui, il ne s'agissait que d'émoluments régulièrement payés.

Il n'en était pas ainsi de tous les savants. Il y en avait d'illustres et pauvres qui appartenaient à des nations très-studieuses à la vérité, mais peu libérales envers les gens de lettres. Pour ceux-là, il y avait presque nécessité de chercher, par-dessus les louanges de l'admiration et les accents de la renommée qu'on leur accordait très-libéralement, des avantages plus solides et des encouragements plus propres à soutenir leur ardeur.

Quelques-uns des hommes les plus éminents du XVIIe siècle

furent dans ce cas. Le document suivant, émané de Godefroy le fils, nous le dit, au sujet d'un des compatriotes les plus distingués de Vossius. J'entends Gronovius, qui paraît avoir attaché le plus haut prix aux *distinctions* venues de France. J'ai choisi ce document au milieu d'un assez grand nombre d'autres que j'ai eus entre les mains dans la même collection, et qui ont le même objet.

La lettre n'est pas de Godefroy le contemporain et le correspondant de Casaubon, elle est de son fils, qui fit plus de chemin avec moins de mérite que son père.

Denis Godefroy [le père], né à Paris, était sorti de France pour cause de religion. Il fut professeur à l'université de Strasbourg, et ensuite à celle de Heidelberg. Et en vain Louis XIII chercha-t-il à le détacher de ce poste, quand il vint auprès de lui chargé d'une mission de l'électeur du Palatinat. Godefroy retourna en Allemagne et mourut à Strasbourg, huit ans après Casaubon.

Son fils, Théodore, né à Genève et élevé à Strasbourg, quitta cette ville et la Réforme, pour se faire recevoir avocat au parlement de Paris, fut nommé historiographe, et dépouilla comme conseiller souverain de Lorraine les archives de Nancy. Il accompagna le cardinal de Lyon [frère aîné du cardinal de Richelieu] au congrès de Munster. Ce fut là qu'il connut le comte d'Avaux, un des négociateurs du traité de Westphalie, et qu'il eut occasion de servir la cause des lettres dans la personne de Gronovius.

C'était son devoir de le servir, car il était ami des lettres à ce point qu'on a de lui bon nombre de volumes manuscrits, conservés à la Bibliothèque du Roi.

Gronovius, qui fut pendant trente ans le centre d'une correspondance étendue et savante, a écrit à Godefroy une lettre ostensible, qui allait, au fond, à l'adresse du comte d'Avaux. C'était un morceau de style qui avait pour but d'obtenir une gratification.

Godefroy vient apprendre au savant l'effet qu'a produit cette première démarche.

THÉODORE GODEFROY A GRONOVIUS.

[Autographe. — Bibliothèque de l'université de Munich, cod. 90, B.]

Munster, 28 novembre 1646.

Monsieur,

Aussi tost que j'ai receu les vostres dernières, je n'ay manqué de les faire ueoir à M. d'Auaux, qui les a leu entierement en ma présence, et en fait cas, comme estant de uostre stile accoustumé, qui lui plaist fort, et [il] uous estime et aime.

Il attend avec desir celles que uous escrivez à lui-mesme. Et quand uous me les adresserez, je ne faudrai de [les] luy délivrer.

Nous sommes peu à peu en meilleure espérance de paix que auparavant, et la pluspart du monde croit que ce sera au plus tard à Pasques prochain que le tout sera parachevé.

Ce que Dieu veuille, demeurant ce pendant pour tousjours,

Monsieur,

Vostre bien humble et très-affectionné serviteur,

T. Godefroy.

* « A Monsieur Monsieur Gronovius, professeur en histoire, à Deventer. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Elle est un peu courte, fort polie d'ailleurs, mais d'une certaine sécheresse : Gronovius est autorisé à s'adresser directement à M. l'ambassadeur, qui a été bien aise de retrouver son style. Voilà tout.

Sous le rapport du langage la lettre est curieuse. Elle est détestable, et écrite tout entière de la plume d'un homme qui songe à laisser beaucoup de volumes à la postérité.

Elle est peu précise et peu nette, et quand on en compare le style à celui de Mlle de Scudéry, de Ménage ou de Chapelain, on est tenté de mettre l'espace d'un siècle entre Godefroy le diplomate et les gens de lettres ses contemporains.

Godefroy met presque tout ce qu'il a d'idées dans la même période. Cette maladresse, qui est de la pesanteur ou qui l'enfante, nous l'avons déjà remarquée dans le style de Casaubon. Ici elle est peut-être plus choquante. « Je n'ay manqué de les faire veoir à M. d'Avaux, qui les a leu entièrement en ma présence, et en fait cas, comme étant de vostre stile accoustumé, qui lui plaist fort, et vous estime et vous aime. » Cette phrase est non-seulement lourde, elle est embarrassée, elle est incorrecte. Elle surprend d'autant plus qu'elle est d'un contemporain de Voiture, et que l'Académie française existait depuis onze ans quand elle fut écrite.

Cependant, la lettre est d'une convenance parfaite. Il y a tout ce qu'il faut pour que justice soit rendue au talent; il n'y a pas un mot de plus. Car c'est uniquement pour n'être pas trop sec et trop bref que Godefroy ajoute une phrase sur les chances prochaines de l'arrangement auquel on travaille depuis tant d'années.

J'ai regretté vivement de n'avoir pu trouver, avec la lettre

de Godefroy, celle de Gronovius à laquelle il répond. Elle eût indiqué peut-être plus clairement les désirs du savant. Il n'y a pas à douter d'ailleurs de la nature de ces désirs. Gronovius aimait la France. Il était venu à Paris visiter nos bibliothèques après avoir vu celles de Hollande et d'Angleterre, et avant d'aborder celles d'Italie et d'Allemagne. Il était docteur en droit de la faculté d'Angers, et il désirait entretenir avec la cour des relations utiles. Il attachait à ces relations, dont le caractère lucratif va se révéler un peu plus tard, une telle importance qu'il s'efforça de les continuer sous tous les ministres, tant qu'il vécut. Nous en aurons la preuve dans la lettre d'un diplomate étranger dont il employa les bons offices, M. de Wicqfort; nous l'aurons aussi dans des lettres de Chapelain, qui eut en quelque sorte le portefeuille des grâces littéraires sous plusieurs ministères, et enfin dans des lettres de Fouquet et de Colbert.

XXXIX.

LETTRE DE M. DE WICQFORT A GRONOVIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Jean-Frédéric Gronovius, le plus grand latiniste de son siècle, appartenait à l'Allemagne par sa naissance [Bremen, 1611] et ses premières études, à la Hollande par une chaire qu'il occupait à Deventer, à la France par le grade de docteur en droit qu'il y avait pris, et à l'Italie par les liaisons qu'il y avait formées en explorant les bibliothèques. Gronovius entretenait toutes ces relations par les nombreuses publications qu'il émettait, et surtout par les belles éditions d'auteurs anciens qu'il élaborait pour la collection des *Variorum* et dont il offrait des exemplaires à ses amis. Ce qu'il aimait tout autant, c'était d'en offrir à d'illustres personnages, à des ministres, à des ambassadeurs, à des princes généreux, qui aimassent assez les lettres pour les honorer dans la personne d'un savant par quelque preuve de munificence. On va le voir par la lettre d'un de ses amis.

DE WICQFORT A GRONOVIUS.

[Autographe. — Bibl. du l'université de Munich, cod. 90, C.]

De la Haye, ce 18 de juillet 1656.

Monsieur,

Je vous ay escrit d'Amsterdam que M. Chanut m'avoit fait sçavoir les offices qu'il vous avoit rendu

auprès de Monsieur le procureur général, et qu'il y auroit une chaisne pour vous de 1,000 livres, monoye de France; mais qu'il feroit bien en sorte qu'on vous feroit tenir l'argent, si vous le désiriez.

Sur quoy je n'ay eu encore aucune response.

A mon retour on m'a baillé la cy iointe, par laquelle vous apprendrez sans doubte que la chaisne sera de 800 florins de nostre monoye, mais i'ay fait en sorte qu'on ne precipite point l'ouvrage, afin que ie puisse sçavoir premierement si vous n'aymez pas mieux d'avoir l'argent monoyé que converty en vaisselle.

J'attendray s'il vous plaise la dessus un mot de response, demeurant tousiours d'une passion toute entière,

Monsieur,

Votre tres humble et obeissant serviteur,

De Wicqfort.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE

J. de Wicqfort était envoyé du landgrave de Hesse. Gronovius l'avait prié d'employer en sa faveur le crédit de M. Chanut, connu par son ambassade de Suède, un des confidents de la reine Christine.

Ce n'est pas auprès du Roi de France qu'on avait fait agir M. Chanut, c'est auprès de M. le procureur général au

parlement, personnage influent avec lequel nous ferons connaissance dans la lettre suivante, et qui ne fit pas attendre la preuve de son intervention. La plus flatteuse distinction était accordée à Gronovius, une chaîne d'or de mille livres.

Il était difficile d'être mieux traité. Cependant Wicqfort, qui adorait Plutus, connaissait Gronovius et avait des raisons de croire qu'il préférerait de l'argent. Aussi, sans consulter le savant, avait-il écrit dans ce sens.

Mais il paraît qu'à Paris on n'était pas de son avis ; qu'on y aimait mieux conférer une distinction.

En effet, on lui répondit qu'on porterait la chaîne à 800 florins de Hollande. M. de Wicqfort, tout en acceptant l'augmentation, n'en persista pas moins à insinuer à M. Chanut que son protégé aimerait mieux de la monnaie que de *la vaisselle*. Quel trait de mœurs !

Mais passons aux autres traits que présente ce document, aux caractères littéraires.

Sous ce rapport, il est étrange. J. de Wicqfort était écrivain. On a de lui un recueil de lettres latines échangées avec des savants illustres. Mais ses lettres françaises sont d'un style qui surprend. *On m'a baillé la ci-jointe. Si vous n'aimez pas mieux l'argent monoyé que converti en vaisselle.* [Pour M. l'ambassadeur, une chaîne est de la vaisselle !] *J'attendrai, s'il vous plaise, un mot de réponse.*

Il ne faut pas s'en étonner. Joachim de Wicqfort, frère d'Abraham, auteur de *l'Ambassadeur*, était d'Amsterdam, et il rédigeait en français plus de dépêches que de lettres.

Gronovius a probablement trouvé qu'il faisait avec une égale perfection les unes et les autres, et, si pleine de choses flatteuses que soit la lettre que lui écrivit à la même époque M. le procureur général lui-même, le célèbre philologue l'eût peut-être mal appréciée sans celle de Wicqfort.

XL.

LETTRE DE FOUQUET A GRONOVIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Fouquet, né en 1615, maître des requêtes à vingt ans, fut nommé procureur général au parlement de Paris à l'âge de trente, et surintendant des finances à trente-sept. De 1652 à 1661 il réunissait ces deux derniers titres, et se plaisait, à l'exemple de Mazarin, dont il ambitionnait la succession, à protéger les gens de lettres. Aussi plusieurs lui en portaient-ils un dévouement profond. Saint-Évremont, madame de Sévigné, mademoiselle de Scudéry, Chapelain, Pellisson et le gazetier Loret leur en donnaient l'exemple, même dans sa disgrâce.

Dans sa longue disgrâce, il se fit auteur, c'est-à-dire compilateur; car ses *Conseils de la sagesse* ne sont réellement qu'une compilation, et la lettre suivante donne plus haute opinion de son goût, que ce livre, de son génie.

FOUQUET A GRONOVIUS.

[Original. — Munich, bibliothèque de l'Université, cod. 90, B.]

Paris, [1656?]

Monsieur,

L'ouvrage que vous m'auez particulièrement donné, en le mettant au jour pour le public,

respond fort bien à la réputation que uous auez acquise entre les savants, et m'a esté tres-agréable.

Je doibs, premierement, approuver et toute la sincerité auec laquelle vous auez traitté la mémoire des grands hommes de nostre nation, en ce mesme genre de littérature, et ensuitte[1], ie me tiens obligé que vous m'ayez voullu gratiffier du présent de vostre trauail, qui est une piece illustre, et comme le dernier ornement d'un édifice qui a exercé l'érudition de plusieurs siècles. Ne doutez point que la France, qui ne manque pas d'estimateurs justes et sans enuie, ne donne à vostre liure le prix et le rang qu'il mérite. Pour moy, qui ne puis recognoistre l'affection que uous m'auez monstrée, par l'aprobation de la doctrine, les occupations publiques m'ostant le loisir de m'y appliquer autant que ie le desirerois et n'ayant peut estre pas assez d'acquis pour en estre un digne juge, je vous prie de vous satisfaire, pour le présent, du tesmoignage que je vous rends, d'auoir trouvé merueilleusement beau tout ce que j'en ai pu parcourir, et de la gratitude que je conserverai, pour recognoistre par mes services en vostre personne et en celles de vos amys l'honneur que vous m'avez fait, et la bien-

[1] Je conserve l'orthographe de l'original; il m'eût été impossible d'en conserver la ponctuation, tant elle est bizarre.

veillance que vous avez prise pour moy, qui suis,

Monsieur,

Votre tres humble et tres affectionné serviteur,

Foucquet.

Le compliment et la signature sont de la main de Fouquet.

On voit, par ce document, qu'il faudrait écrire *Foucquet*, et non pas *Fouquet*.

« A Monsieur Monsieur Gronovius, etc., à Deventer. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Elle ne porte pas de date ; mais elle est évidemment contemporaine de celle de Wicqfort, qui la précède. Celle-ci annonçait un ouvrage présenté à M. le procureur général. Ici, c'est la réponse ou le remercîment de Fouquet.

Ce remercîment se borne, pour le présent, à des sentiments de reconnaissance et d'affection ; mais il laisse entrevoir autre chose. M. le surintendant promet de reconnaître *par ses services* la gratitude dont il est pénétré pour un ouvrage *si merveilleusement beau*.

Quel est cet ouvrage?

C'est ce que le silence de la lettre et le nombre des publications de Gronovius ne permettent plus de déterminer. Mais ce qui est certain, c'est que l'auteur y avait voulu plaire à la France, et qu'il y avait mis pour les écrivains français tous les éloges les plus propres à séduire M. le surintendant des finances. Cela n'était pas difficile. A cette époque, la France et la Hollande étaient à ce point amies,

du moins quant à la politique littéraire, que l'une avait autant d'empressement à jouer le rôle de protectrice, que l'autre, celui de protégée.

Les lettres de Chapelain viennent en témoignage de ce grand fait, que n'atteignit aucune révolution ministérielle, et qui se manifeste avec les mêmes caractères sous l'administration de Colbert que sous celle de Fouquet.

XLI.

LETTRE DE CHAPELAIN A GRONOVIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

L'homme de lettres par excellence de cette époque, c'est Chapelain, né en 1595, mort en 1674.

On dit que sa mère, admiratrice passionnée de Ronsard, ambitionnait pour son fils les honneurs littéraires dont jouissait ce poëte alors merveilleusement goûté, et qu'elle l'introduisit elle-même dans la carrière en lui conseillant d'étudier les plus grands écrivains anciens et modernes.

Si cette tradition est fondée, jamais les vœux d'une mère ne furent mieux accomplis. Chapelain, qui ne cessait de s'instruire en dirigeant l'éducation d'un jeune homme dont le père confia enfin au précepteur la gestion de ses biens, se fit connaître dans le monde élégant et littéraire, qui était le même, par une seule préface. Ce morceau lui ouvrit le cercle qui devint l'Académie. Chapelain dressa les statuts de cette réunion, le plan d'un dictionnaire et celui d'une grammaire française.

Dès lors sa fortune littéraire était ébauchée.

Elle ne cessa de se développer.

Le cardinal de Noailles lui ayant fait une pension de mille écus pour une ode à sa louange, tous les écrivains, frappés de l'habileté de son talent, le consultèrent comme un oracle. Le jeune Racine fit comme les autres.

Bientôt Richelieu le choisit pour le ministère de ses grâces littéraires, et Chapelain conserva ces fonctions sous Mazarin, Fouquet et Colbert.

Il est vrai que l'opinion qu'on avait conçue de son génie poétique fut profondément atteinte par l'impression d'un poëme auquel il travaillait depuis trente ans, *la Pucelle*, mais le gouvernement le releva et le soutint en doublant sa pension. Il le connaissait. Chapelain, d'ailleurs homme d'honneur et probe, aimait l'argent; mais il rachetait ce tort par l'amour des lettres et une bienveillance profonde pour ceux qui les cultivaient.

Nous allons fournir des preuves nouvelles de ces sentiments peu connus aujourd'hui.

Nous avons vu, au même dépôt, beaucoup d'autres lettres de Chapelain. Elles n'offrent pas toutes le même intérêt; mais elles portent toutes le même cachet.

CHAPELAIN A GRONOVIUS.

[Autographe.— Bibliothèque de l'université de Munich, cod. 90, A.]

Paris, 30 mars 1660.

Monsieur,

L'estime que j'ay eue de vous dès le tems que feu M. de Balzac me fit sçavoir le bonheur qu'il avoit eu de recevoir des marques de la vostre, m'a tousjours fait souhaiter de vous pouvoir témoigner par d'utiles effets en quelle considération j'avois vostre mérite dans les lettres.

Les offices de M. Heinsius, pour me prier de vous faire comprendre dans le nombre de ceux que

le roy honoroit de ses graces, et surtout les riches productions de vostre esprit, dont le monde est plein et qui vous ont fait une réputation si belle, ne m'ont pas moins sollicité de veiller aux occasions de vous faire rendre la même justice qu'à plusieurs autres excellents hommes, de toutes sortes de nations et de sçavoir. Enfin ayant trouvé jour à faire réussir mon dessein, j'ay esté assez heureux pour donner connoissance au roy par M. Colbert, surintendant des finances et son ministre le plus confident, combien vous estiez digne de participer à ses libéralités, et mon soin a eu le succès que j'avois tant souhaité.

Vous en trouverez l'effet dans la lettre de change cy jointe, que M. Colbert, qui vous l'a procurée, a bien voulu accompagner d'un mot de sa main, afin que vous sçussiés par luy-même quels motifs a eu le prince pour vous faire cette gratification; et que vous luy donnassiez, en continuant vos travaux, la satisfaction que sa magnanimité en a prétendue.

Je me suis, Monsieur, rendu garant envers ce grand ministre du ressentiment que vous auriés de cette insigne faveur, et l'ay assuré que vous ne respondriés pas seulement à ce que Sa Majesté attend de vos veilles, mais que vous chercheriés les moyens de reconnoitre sa munificence en mettant dans leur plus beau jour toutes les autres vertus heroïques dont sa glorieuse vie reluit, sans

vous laisser surpasser en cela par aucun de ceux à qui elle a fait part de ses largesses et qui, par leurs offrandes, s'en acquittent si éloquemment à l'enui.

Je suis certain qu'estant d'un aussi bon cœur que vous estes, et d'un esprit aussi judicieux, vous dégagerés ma parole envers ce vertueux ministre, et qu'outre cela, dans les remerciemens que vous ferez au roi et au ministre separement, ils verront que sa munificence ne pouvoit tomber sur un sujet qui en fust plus digne, ni qui la ressentit avec plus de respect.

Vous m'envoyerez s'il vous plaist ces deux actions de graces sous l'enveloppe de la response que vous me ferez, afin qu'elles soient seurement présentées par moy, et que vostre gratitude ne tarde point à estre connue par le Roy et par celuy qui vous l'a rendu favorable.

Mons. Le Begue, qui a fait expedier la lettre de change, vous escrit, et vous envoye le modelle de la quittance que vous devés signer pour sa descharge. En la luy renvoyant vous mettrés le paquet qui s'addressera a moy, dans le sien, et il ne manquera pas de me le rendre. La suscription sera *A Monsieur Monsieur le Besgue, conseiller du Roy et trésorier general des Bastimens de Sa Majesté, Arts et Manufactures de France, rue Guenegauld au bout du Pont Neuf.* Il faudra, si vous l'envoyés a quelque banquier pour le luy faire tenir, fort encharger quon le luy porte sans négligence.

Je vous informe de tout ce détail avec exactitude, afin qu'il paroisse par ce que vous ferez, que de votre part vous n'aurez rien oublié pour vous montrer reconnoissant.

Si vous jugés à propos, dans cette meme veüe, de ramasser tout ce que vous avez jamais publié, et d'en faire un paquet pour en augmenter la magnifique bibliotèque de M. Colbert, comme ont presque fait tous les autres, avec ambition d'y avoir leur place, en me le faisant mettre entre les mains, je luy servirois de fidelle introducteur. Mais comme ce que je vous en dis n'est que de mon chef et sans ordre, par forme de simple avis d'amitié, vous demeurerés, s'il vous plaist, en pleine liberté de ce costé la.

J'attendray, ce pendant, avec impatience l'effet de mes soins pour vous et seray toute ma vie,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

CHAPELAIN.

De Paris, ce 30 mars 1660.

REMARQUES SUR CE DOCUMENT.

Quelque opinion qu'on se fasse maintenant de Chapelain, on ne saurait contester la convenance et l'élévation de son style. Entre lui et la plupart de ses contemporains, la différence est si sensible qu'il convient de la faire remarquer dans l'intérêt de sa gloire. Il est du moins impossible de

s'acquitter avec plus d'esprit et plus de tact de la mission si délicate qui lui est confiée. Il doit chercher des écrivains éminents, qui soient dignes des encouragements d'un monarque libéral; mais on veut des écrivains qui professent leur attachement pour la France et célèbrent la gloire de Louis XIV. Il en trouverait aisément qui acceptassent des chaînes d'or, des lettres de change, des titres et des pensions; mais il ne peut présenter à Colbert que des hommes qui sachent honorer ceux qui les honorent, et qui sachent proclamer leur reconnaissance d'une manière assez éloquente et assez ingénieuse pour que le bienfait soit placé utilement.

Il paraît que tout le monde ne l'entendait pas ainsi, et la difficulté était de le faire comprendre à tout le monde, même à des hommes aussi distingués que Gronovius. C'est pour cela que Chapelain est obligé de lui dire qu'il s'est rendu garant du *ressentiment* que le savant philologue aurait de cette insigne faveur; que ce ne serait pas assez d'y répondre par de nouveaux ouvrages; qu'on demandait encore autre chose. Et Chapelain n'hésite pas à dire tout simplement ce qu'on demande, si étrange que cela paraisse aujourd'hui. « Je l'ai assuré [Colbert], dit-il, que vous chercheriez les moyens de reconnaître la munificence [de sa Majesté] en mettant *dans leur plus beau jour toutes les autres vertus héroïques dont sa glorieuse vie reluit.* » Et pour que le savant ne s'y trompe pas et ne s'imagine qu'il suffira de l'une de ces formules qui sont à la disposition de tous, on a bien soin d'ajouter ces mots : « Sans vous laisser surpasser en cela par aucun de ceux à qui elle a fait part de ses largesses. »

C'est là pousser à l'émulation d'une manière claire et directe; car c'est dire que le chiffre le plus élevé sera la prime de celui qui parlera le plus haut.

Et remarquons qu'il ne s'agit pas ici de lettres de remer-

cìment, qu'il s'agit de toutes les occasions qui pourront se présenter à la reconnaissance la plus touchée.

Les lettres de remercìment ne sont pas oubliées par Chapelain. Il en faudra deux, l'une pour le roi, l'autre pour Colbert, sans parler de la troisième pour Chapelain, qui se réserve de les présenter, et qui se les fait adresser sous le couvert de M. le trésorier, bien entendu; car Chapelain n'oublie rien.

En effet Gronovius, qui entendait les affaires, tout érudit qu'il était, a dû être surpris de trouver, dans le poëte son correspondant, une habileté aussi complète. Il l'a trouvée trop complète peut-être. Du moins le faisait-on passer par bien des choses pour une bonne lettre de change. Qu'on en juge. Voici tout l'enchaînement des démarches accusées par cette pièce : 1° Lettre de Gronovius à Heinsius, pour demander qu'il fût compris, non plus dans le nombre de ceux auxquels on offrait une chaîne d'or, sauf à la leur donner en argent monnayé, mais dans la liste de ceux qui prenaient une part habituelle aux libéralités du roi ; 2° lettre de Heinsius à Chapelain, dans ce sens ; 3° proposition de Chapelain à Colbert ; 4° proposition de Colbert au roi ; 5° décisions du roi et de son intendant, transmises à Chapelain ; 6° lettre de Chapelain à Gronovius ; 7° trois lettres de remercìment de ce dernier [au roi, à Colbert, à Chapelain] ; 8° quittance à M. Le Bègue ; 9° don d'un exemplaire de toutes les publications de Gronovius pour la bibliothèque de Colbert ; 10° reconnaissance professée dans toutes les occasions, et en surpassant tous les autres reconnaissants.

C'était là beaucoup de choses, en effet : « Sed volenti non fit injuria. » Gronovius, trouvant que c'était beaucoup, ne pensa jamais que ce fût trop. La lettre suivante a dû le flatter.

XLII.

LETTRE DE COLBERT A GRONOVIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

En effet le ministre, pour jeter un peu de variété dans la correspondance pensionnée de l'illustre Gronovius, daigna lui-même s'en mêler.

Colbert n'était pas savant ; il était même peu lettré, quoiqu'il fût de plusieurs académies ; mais il fut protecteur sérieux et intelligent de la littérature.

Passionné pour les collections de livres, il donna ce goût à son frère, qu'il nomma garde de la librairie du roi.

Il enrichit cet établissement, qu'il fit transporter de la rue de la Harpe rue Vivienne, des collections de Béthune, de Brienne, de Gaston d'Orléans, de Mazarin, de la sienne propre [fonds Colbert], et d'une quantité d'ouvrages précieux, imprimés ou manuscrits, de médailles et d'estampes, acquis par les savants qu'il envoyait à l'étranger.

Il fit explorer la France elle-même dans ce but, et tirer des copies authentiques des documents les plus importants qui existaient dans les archives des provinces. Il y employa Godefroy, le fils, l'érudit Baluze et plusieurs autres. Cinq cents volumes relatifs à l'histoire du Languedoc, trois cents relatifs à celle du Béarn, près de deux cents relatifs à celle de Flandre, furent ainsi réunis par ses soins.

Il faut en distinguer une collection de pièces politiques

désignée à la bibliothèque du Roi sous le nom de *petit fonds Colbert.*

Cela ne suffisait pas encore à l'ardeur de son esprit d'acquisition. Colbert avait une riche bibliothèque chez lui, et se montrait charmé d'y voir les savants.

Il aimait la gloire qu'ils donnent, et il fit des habitudes d'encouragement de ses prédécesseurs une sorte de système et d'administration. Chapelain eut ordre de grossir sa liste et de la tenir avec une régularité plus libérale encore. Elle embrassa alors soixante gratifiés, dont quarante-cinq français et quinze étrangers.

Au nombre des premiers figuraient Chapelain, Pellisson, l'ami de Fouquet, Corneille, Racine, Fléchier, Cotin, Boyer. La Fontaine fut oublié, et la pension de Mezeray supprimée; l'historien prétendait garder toute son indépendance.

Parmi les étrangers, Vossius, Heinsius et Gronovius étaient les plus considérés.

Voici de quelle façon Colbert écrivit à ce dernier.

COLBERT A GRONOVIUS.

[Original. — Bibl. de l'université de Munich, cod. 90, A.]

Saint-Germain, 11 janvier 1667.

Monsieur,

Le roy, non content de la première gratification dont il a honoré vostre mérite, à voulu vous en faire une seconde, que vous recevres par la lettre de change cy jointe que sa majesté m'a commandé de vous envoyer. Vous la recevrés comme une marque solide de sa munificence royale, et du desir

qu'elle a que, par vous et par les habiles gens vos semblables, les sciences aillent tousjours croissant au profit du public et à la gloire de son siecle. Elle attend cet aduantage autant de vostre grande erudition que de celle d'aucun autre; et je m'asseure que vous vous efforcerés de justifier la bonne opinion qu'elle a de vous, par vos travaux advenir aussi bien que vous vous l'estes acquise par les precedens.

Dans cette creance, je demeurerai, monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

COLBERT.

A Saint-Germain en Laye, le 11 janvier 1667.

« A Monsieur Monsieur Gronovius, premier professeur en éloquence en l'Académie de Leyde, à Leyde. »

XLIII.

LETTRE DE CHAPELAIN A GRONOVIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Ce document prouve que le très-fin Gronovius donnant de l'encens pour des lettres de change, ne s'y épargnait pas. Il a non-seulement fait ses lettres de remercîment et ses quittances, il a fait une préface, et dans cette préface, qui sera réimprimée aussi longtemps que ses notes sur Pline, sa reconnaissance envers Chapelain a si bien surpassé celle des autres gens de lettres, que l'auteur de *la Pucelle* en est tout étourdi. « Sa pudeur » se croit obligée de protester, tout en encourageant du fond de sa modestie troublée la violence qu'elle a subie, qu'elle est toute prête à subir encore. Cela choque un peu dans cette pièce. Elle est faite néanmoins avec toute l'habileté d'un homme qui comprend l'honneur des lettres et la dignité du talent. Je ne connais rien qui, sous ce rapport, soit comparable au langage de Chapelain. On va s'en convaincre.

CHAPELAIN A GRONOVIUS.

[Autographe. Même dépôt.]

Paris, 27 décembre 1667.

Monsieur,

J'attendois une occasion qui ne vous fust pas onéreuse, pour vous rendre très humblement graces

des deux éloq[uentes] pièces qu'on m'a apportées, comme je croy, de vostre part, il y a quelque temps, lorsque M. Thevenot me l'a fournie, en me faisant tenir l'Épistre dédicatoire qui doit estre addressée à vostre serviteur, à la teste des notes que vous aués faittes sur le fameux historien de la nature [1].

Je vous mentirois, monsieur, si je vous dissimulois la joye que j'ay sentie à la vue d'une si belle marque de vostre amitié; mais je ne vous mentirois pas moins, si je ne vous témoignois à quel point j'en ay esté surpris, et la honte que j'ay encore de l'auoir si peu meritée.

Mais ma pudeur s'est bien accreüe, lorsque j'en suis venu à l'endroit où vous vous etendés sur mon sujet, et où, parmi quelques vérités que ma candeur m'empêche de des'avouer, vous coulés tant de choses qui me sont étrangères et où je ne pourrois sans présomption me promettre jamais de m'élever, quelque effort que j'y pusse faire.

Je reconnais pourtant bien, en cette occasion, qu'on ne sçauroit retenir l'affection dans de certaines bornes, et je n'entreprens pas de vous persuader d'en reprimer les élans, ne sachant pas si en cas pareil je pourrois reprimer la mienne propre. Je vous laisse donc maistre de vos paroles, pour ex-

---

[1] Pline.

cessives qu'elles soient sur mon chapitre, et je me contenteray de vous dire que je les reçois seulement comme une grace et nullement comme une debte, priant vos lecteurs de n'y regarder que l'éloquence qui farde si bien mes défauts qu'on les prendroit pour des perfections, demeurant au reste fort vostre redevable de la violence que vous avés faitte à vos lumières pour me faire croire aux autres tout autre que je suis.

Je ne vous le suis pas moins, monsieur, de ces deux riches productions de votre esprit, où j'ay appris beaucoup de choses exquises, et particulièrement dans la louange funèbre de M. Golius.

Je vous dois presque d'aussi grands remercíments pour une grace que vous ne pensés peut estre pas m'avoir faitte, je veux dire pour l'accueil humain que M. Thevenot me mande avoir receu de vous, suyvi de mille rares courtoisies, qui est comme si je les avois receues de vous moy mesme; car c'est l'un de ces hommes d'honneur dont la bienveillance seule fait ma bonne fortune, et une espreuve de plusieurs années me la fait connaistre digne de ne luy préférer aucun de mes plus intimes amis. S'il y avait encore quelque chose à faire auprès de vous, pour vous le faire assister de votre authorité dans les nobles desseins des estudes qui l'ont mené en vos quartiers, je partagerois avec luy l'obligation qu'il vous en aura.

Et ce que vous luy accorderés ou ferés accorder sera comme si c'estoit,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur

CHAPELAIN.

De Paris, ce 27 décembre 1667.

« Monsieur Gronovius, premier professeur en éloquence et en histoire, à Leyde. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

La lettre de Chapelain est d'autant plus belle qu'elle prête des motifs plus élevés aux flatteries de Gronovius, qui passeraient pour de l'adulation si je les mettais sous les yeux de mes lecteurs peu enthousiastes pour celui qui en est l'objet. L'auteur est ingénieux au delà de toute expression dans cette tâche ingrate. «C'est une grâce que vous me faites; ce n'est pas une dette que vous payez. Vos lecteurs n'y verront que les merveilles d'une éloquence qui sait convertir en perfections jusqu'à des défauts. »

Cette lettre est belle enfin par l'éloge de Thévenot, éloge échappé au cœur, mais abondant comme on aime les éloges de l'amitié.

Nous reviendrons tout à l'heure sur le voyage de Thévenot en Hollande. Mais auparavant, il nous faut encore produire, du trésor qui s'est ouvert pour nous, une lettre au moins de Chapelain, lettre qui prouve que le fécond, l'excellent Gronovius lui-même, à force de faire de l'éloquence reconnaissante, a fini par s'épuiser; que sa verve s'est enfin éteinte ou qu'il s'est dit le *Sat prata biberunt*.

Or cela n'est pas du goût de Chapelain, de Colbert, de Louis XIV, et une mercuriale va faire sentir au savant que sa paresse compromet ses intérêts.

XLIV.

CHAPELAIN A GRONOVIUS.

[Autographe. — Bibl. de l'université de Munich, cod. 90, B.]

Paris, 1er juin 1668.

Monsieur,

Par la response que j'ay receüe à mes dernières que j'escrivois à Mons. Heinsius et que j'avois mises sous votre enveloppe, je voy que vous avez receu celle que je faisois aux deux vostres, et je me promets que vous m'aurés fait la grace d'envoyer à M. Graevius celle qui s'adressoit à luy dans vostre paquet, et je vous en rends grace d'avance.

J'avois esperé d'avoir une réponse de vous à la lettre dont M. Colbert avoit accompagné la gratification du roy, et qui estoit pour vous une nouvelle grace. Il ne s'y agissoit pas d'un grand discours, mais d'un témoignage de ressentiment de cet honneur qu'il vous a fait, et qu'il est d'un devoir indispensable que vous y satisfaciés avec tout le respect et toute la civilité possible. J'attens de vous ce compliment la par le premier ordinaire, afin que je le puisse joindre a huit autres que j'ay receuës des gratifiés du fonds de l'Allemagne et de l'Italie, desquels j'ay suspendu jusques-là la presentation

en votre faveur, de peur que vous fussiés remarqué comme le seul qui auriés manqué à vous en aquiter.

Les autres marques publiques que vous luy en voules donner viendront a loysir. Pour cette particuliere cy il n'y a pas un moment a perdre.

Je suis fort sincerement,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAPELAIN.

De Paris, ce 1er juin 1668.

« A Monsieur Monsieur Gronovius, premier professeur d'éloquence à l'Académie de Leyde, à Leyde. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Il n'était pas possible de rien écrire de plus pressant, de plus explicite; de tancer une reconnaissance négligente avec plus de verdeur et de gravité.

« M. Colbert a bien voulu accompagner d'une lettre la dernière gratification. Vous n'avez pas répondu. Il est indispensable que vous le fassiez. Que ce soit par le premier courrier. Que ce soit avec tout le respect possible. Vous êtes le seul en retard. Vous pouvez être court. Vous y reviendrez à loisir, car cela ne vous dispense pas des marques publiques de reconnaissance que vous voulez donner au ministre. »

Cela est d'une clarté et d'une précision qui ne laissent rien à désirer.

La lettre nous apprend en même temps ces trois faits : 1° qu'il y avait des *gratifiés* en Italie et en Allemagne comme en Hollande ; 2° qu'ils répondaient avec plus d'empressement que Gronovius ; 3° que Chapelain réunissait leurs lettres pour en rendre compte au ministre, qui en rendait compte au roi.

Il va sans dire que c'était là une sorte de concours d'éloquence d'un genre à part, et que Chapelain ne manquait pas de signaler, de mettre en relief, le talent déployé.

XLV.

LETTRE DE LE MÉNESTREL A GRONOVIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Colbert succède à Fouquet, sans que de cette révolution il résulte une lacune sensible pour Gronovius. Le savant mettra dans ses lettres un autre nom avec des formules nouvelles ou du moins variées. C'est à cela que se borne pour lui tout le changement.

Il en fera de même pour M. Le Ménestrel, qui a remplacé M. Le Bègue.

Seulement ce dernier ne lui écrivait pas ; il se contentait de recevoir des quittances. Le Ménestrel écrit, et il faudra bien lui répondre.

Du moins Gronovius ne pourra mettre de côté une lettre aussi gracieuse que la suivante.

LE MÉNESTREL A GRONOVIUS.

[Autographe. — Bibliothèque de l'université de Munich, cod. 90, B.]

Paris, ce 22 mars 1668.

Monsieur,

Je ne saurois assez vous dire quelle est ma joye de servir d'instrument pour vous donner des marques de l'estime que le roy fait de vostre merite,

dans les ordres que j'ay receus de monseigneur Colbert, de vous presenter de la part de sa majesté une gratification de la somme de douze cent liures.

M. Bartotolli[1], banquier, qui vous rendra celle cy, vous les doibt remettre en mesme temps entre les mains, avec un parchemin que je vous supplie tres humblement de voulloir signer, qui m'est non seullement necessaire pour ma descharge, mais qui rendra des preuves authentiques a la posterité de la munificence de sa majesté et de la considération qu'elle a de vostre rare scavoir et haulte suffizance.

C'est ce que j'attendray de vous, et ce pendant ie demeure,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

LE MENESTREL,
Trésorier général des bastiments, arts et manufactures de France.

Tout est autographe. — Adresse : « M. Gronovius. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Je n'en signalerai pas le style, qui est celui d'un financier encore moins lettré que Colbert; mais j'en ferai remarquer une phrase curieuse, celle qui prouve que les courti-

---

[1] Bartolotti plutôt que Bartotolli.

sans de Louis XIV, en pensionnant les dispensateurs de la Renommée, ne bornaient pas leur ambition à leur siècle, qu'ils songeaient à guider ou à corrompre jusques au jugement de la postérité, tout en flattant ceux qu'ils prenaient pour instruments.

« Je vous supplie très-humblement de signer ce parchemin. Il m'est nécessaire. C'est une quittance. Mais ce sera bien mieux un jour, ce sera une preuve authentique de la munificence de sa majesté. »

On n'est pas plus naïf.

Mais qu'es-tu devenu, témoignage impérissable de la munificence de Louis XIV et de la suffisance de Gronovius?

XLVI.

LETTRE DE BOCHART A GRONOVIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Gronovius avait à Paris d'autres correspondants, deux hommes d'une grande érudition, passionnés l'un et l'autre pour l'étude de l'Orient, célèbres à des titres divers, mais estimés et chéris de leurs contemporains tous les deux.

C'étaient Bochart et Thévenot.

Nous donnerons une lettre inédite de chacun d'eux, afin de faire voir d'une manière plus complète la situation et les rapports de ceux qui cultivaient les lettres à cette époque.

Bochard n'était qu'un savant. Ministre protestant à Caen, il n'avait aucun crédit à la cour de France. La reine Christine le distinguait et l'avait même appelé près d'elle. Les érudits, et surtout son ami Huet, l'évêque d'Avranche, en faisaient grand cas. Mais il n'était pas en position de procurer des faveurs à ceux qui recherchaient les regards des grands. A peu près banni de la cour de France, revenu de celle de Suède comme il y était allé, n'aimant que les études de l'antiquité, qu'il aimait trop et un peu au détriment de son ministère pastoral, il ne put transmettre à Gronovius que des nouvelles purement littéraires.

Je me trompe. Il y ajoute une nouvelle religieuse. Mais en vérité il eût mieux fait de s'en abstenir. Avec quelle séche-

resse il la donne, et à quels regrets elle le conduit! L'érudition ravage comme toutes les autres passions. Celle de Bochart a commencé par ravager son style et fini par atteindre jusqu'à ses sentiments les plus sacrés.

Mais écoutons sa gazette.

BOCHART A GRONOVIUS.

[Autographe. — Bibliothèque de l'université de Munich.]

Caen, 29 septembre 1659.

Monsieur,

Des trois a qui vous aviés confié vos lettres, les deux ont pris le chemin d'Orléans, et n'est venu icy que M. Stogers de Deventer, que j'ay reçu avec grand plaisir, et pour ce qu'il me paroît estre d'un tres bon naturel, et qu'il tesmoigne aimer les lettres, et y est déja fort avancé; et parce qu'avec vos lettres il m'a apporté des nouvelles tres particulieres de vostre estat. Duquel je me suis toujours enquis de temps en temps, comme ayant un interest bien grand à vostre conservation. N'y ayant aujourd'huy au monde gueres de gens faits comme vous, et *vix totidem* [*quam*] *Thebarum portæ, vel divitis ostia Nili*[1].

Car, encore que je sache bien que vostre modestie ne souffre pas qu'on vous donne les louanges qui vous sont deues, la force de la vérité m'oblige

---

[1] « A peine autant que Thèbes compte de portes, ou même le Nil d'embouchures. »

à vous dire qu'en tout ce que vous avés mis au jour, je ne puis assés admirer vostre exactitude, qui est sans pareille; d'ou vient qu'il ne vous arrive gueres, et peut-estre point, de vous tromper és choses dont vous entreprenés la preuve. Et si je m'estois astreint à jurer *in verba magistri*[1], vous series celuy que je choisirois. Ne croyes donc pas que j'entrepreine de censurer vos ouvrages, et particulièrement le livre *de Sestertiis*, auquel vous vous estes surpassé vous mesme. Car l'ayant leu avec tout le soin que mes continuelles distractions m'ont pu permettre, j'en ay trouvé les raisons et autorités si fortes, que je croy que les Scaligeri et les Saumaises, s'ils revivoyent, seroyent obligés de s'y rendre, encore qu'il ne leur soit arrivé que bien rarement de demordre de leur premiere opinion.

Vous n'avez donc pas grand sujet de craindre celuy qui vous veut entreprendre. Vous vous devés plus tost resjouir de ce qu'il vous donnera sujet de vous expliquer encore plus clairement, pour achever de convaincre ceux qui sont tardifs a comprendre et νωθροὶ ταῖς ἀκοαῖς[2]. Et quoy qu'il fait pour descrier votre monnoye, elle passera toujours pour monnoye de mise et de bon alloy, et marquée sur le vray coin des anciens; et au lieu de vostre monnoye, il se descriera lui mesme.

---

[1] « Sur les paroles d'un maître. »

[2] « Qui ont l'ouïe paresseuse. »

Il est vrai que vostre adversaire m'est tout a fait incognu. Mais cela mesme qu'il entreprend de renverser une verité que je tiens désormais si claire, me donne sujet d'avoir mauvaise opinion, ou de sa suffisance ou de sa sincérité.

Je suis extremement estonné de ce que vous n'avés point receu les lettres que je vous escrivy de remercîment de ce merveilluex ouvrage, bientost après l'avoir parcouru, par lesquelles je vous en rendois un conte bien plus exact que je ne pourrois faire a present, pour ce que j'en avois la memoire plus recente.

J'ai veu le premier escrit de celuy que vous me designez comme vostre excellent ami. Il devoit *tentare prius quid ferre recusent, quid valeant humeri*[1]; et s'il avoit eu une demangeaison d'escrire, s'attaquer a ses pareils; mais Dieu a voulu qu'il se soit fait batre par un homme qui, en faisant voir son impertinence, la chastie pour luy et pour moy, qui n'ay point creu jusqu'icy que je me dusse remuer pour un si foible adversaire, qui se contente d'injurier, et n'a pas allégué contre moy la moindre raison.

J'ay entrepris un ouvrage qui est de plus d'importance. C'est d'expliquer tout ce que dit l'Escriture, des animaux. Et au lieu que je croyois que ce ne seroit qu'un livret, j'en ay fait un bien gros vo-

[1] « Essayer ce que ses épaules sont capables de porter, et ce qui en excède les forces. » (Hor.)

lume, et qui passera de beaucoup le *Phaleg*, ayant eu à disputer en mille endroits, contre tous les interpretes, vieux et nouveaux, qui me semblent avoir esté aussi aveugles en cette matière qu'en la géographie sacrée. Car il y a nombre d'animaux dont on n'entend pas les noms et d'autres qu'on cognoist fort bien; mais on prend a contre sens ce qu'en ont escrit les prophètes, et on leur fait dire quantité de choses contraires à la nature et à leur dessein.

M. Vossius m'a fait la grace de me procurer des imprimeurs en Hollande, et tres excellens. Cependant je dòute encore [si] je ne me servirois point plus tost de ceux qui ont imprimé la grande Bible en Angleterre, pour ce qu'ils sont fort corrects pour les langues orientales.

Les uns et les autres veulent avoir l'ouvrage entier entre leurs mains, avant que de rien commencer, ce qui ne pourra estre sitost, pource qu'il me faut tout quitter pour faire un voyage à Paris, ce mois prochain, et de la a Loudun, au synode national, ou je suis député et que nous travaillons a obtenir depuis quatorze ans.

Je n'en crois pas revenir plus tost qu'en janvier 1560, [sic, pour 1660], pource que nous y aurons grand nombre d'affaires.

Ces affaires generales retardent les miennes particulières, tandis que Dieu vous donne un plein loisir pour travailler sans interruption. *Non equidem*

invideo, miror magis[1], et le [Dieu] prie de tout mon cœur qu'il vous continue ses benedictions, demeurant pour jamais,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

BOCHART.

De Caen, ce 29 septembre 1659.

« A Monsieur Monsieur Gronovius, professeur en l'Académie de Leiden, à Leiden. »

La lettre est tout entière de la main très-lisible et assez élégante quoique peu assurée, de Bochart.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Gronovius étant en correspondance avec tous les hommes les plus éminents dans l'érudition et avec tous ceux qui honoraient la science, n'écrivait pas fréquemment à Bochart. Aussi ce dernier est-il enchanté d'avoir reçu de ses lettres, et lui rend-il en louanges la joie qu'il en éprouve. Ces louanges, jetées en face et à pleines mains, choquent un peu notre délicatesse, et aujourd'hui rien ne saurait plus les excuser dans la vie savante. Mais à cette époque les érudits étaient encore trop habitués au latin de la renaissance et à ses froides exagérations pour n'avoir pas la permission de forcer un peu leur voix en français. Bochart sait d'ailleurs tempérer la sienne et ajouter à ses compliments l'assertion, que c'est à peine s'il y a cent hommes, ou s'il y a sept hommes comme Gronovius.

---

[1] « Je ne vous porte pas envie ; j'admire cela, au contraire. » (Virg.)

Ce dernier a peut-être trouvé faible ce que nous trouvons fort. Dans tous les cas, il a dû sourire en voyant Bochart l'accabler d'éloges depuis que Scaliger et Saumaise ont disparu de la scène. En effet, le dernier venait de mourir, et sa mort était si récente qu'il eût été plus convenable de ne pas en dire de mal. Mais Saumaise s'était fait beaucoup d'ennemis par beaucoup de querelles, et Bochart, qui est attaqué conjointement avec Gronovius par un adversaire qu'il ne nomme pas, est trop irrité contre les querelleurs pour n'avoir pas envie de décocher quelques traits à ceux qui les ont formés par leurs mauvais exemples.

Une fois sur ce chapitre, il ne peut plus s'en détacher, si ce n'est pour parler de ses ouvrages, de *Phaleg*, qu'il a publié, et du *Hierozoïcon*, qu'il fait en ce moment. Cet ouvrage, il est vrai, sera son chef-d'œuvre; il lui fera pardonner les hypothèses ultra-phéniciennes du premier.

Mais qu'est-ce qui lui fera pardonner les dernières lignes de sa lettre? Ministre de la religion, il est délégué par son consistoire au synode de Loudun. Les fidèles qu'il est chargé de diriger avec ses collègues, ont sollicité depuis quatorze ans la faveur d'un synode. Ils l'ont enfin obtenue. De graves affaires seront débattues. On le conçoit. L'Église réformée est une minorité divisée, désorganisée : il faudra une longue session pour en assurer le salut. Mais aux yeux de ses ministres il ne peut pas y avoir de plus grandes affaires. Et cependant Bochart, un de ses ministres, n'hésite pas d'écrire à Gronovius : *Ces affaires générales retardent les miennes particulières!*

Les affaires particulières de Bochart, c'était la rédaction de son *Hierozoïcon*. C'est là le travail qu'il regrette d'avoir à retarder pour accomplir la grande mission dont il est chargé. L'amour de l'érudition a donc affaibli en lui jusques à l'amour de son auguste ministère, et il ne méritait pas de mourir autrement qu'il n'a fait, au service de l'érudition,

au champ de bataille de la dispute, au sortir d'une séance académique.

Je ne parlerai du style de Bochart que pour faire remarquer qu'il y a, dans sa lettre, absence complète de tout ce qui constitue le goût de son temps, et qu'il faut avoir la raison forcée par la chronologie pour admettre que cet auteur fut contemporain de Mlle de Scudéry, de Ménage et de Chapelain.

Le style de Thévenot, qui est allé explorer l'Orient comme pour éclairer les travaux de Bochart, est au contraire d'une pureté remarquable.

XLVII.

LETTRE DE THÉVENOT A GRONOVIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Nous avons vu tout à l'heure dans une lettre de Chapelain une recommandation animée en faveur de Thévenot visitant la Hollande. Gronovius a été pour l'illustre voyageur, pour le meilleur ami de Chapelain, d'une grâce parfaite. Les deux savants se sont liés d'amitié, et, le fils de Gronovius devant faire le voyage d'Italie, on l'a naturellement adressé à Thévenot, qui a souvent été envoyé en Italie par Louis XIV, et qui a conservé dans ce pays les relations les plus utiles. Thévenot a été si satisfait du fils de son ami qu'il voudrait le voir longtemps, et à sa campagne, à Issy. Mais il faudrait pour cela un ordre de Gronovius, car son fils ne veut se séparer de Paris que pour aller en Italie. Thévenot marque tout cela au père avec quelques nouvelles, et à la fin comme au commencement de sa lettre il insiste avec une bienveillance de bon goût sur ce qui en forme réellement l'objet principal.

THÉVENOT A GRONOVIUS.

[Autographe. — Bibliothèque de l'université de Munich, cod. 100.]

Paris, 1671 [?].

Monsieur,

La saison est bien avancée pour passer les Alpes et faire le voyage d'Italie. Ainsi Monsieur vostre fils

feroit mieux de venir passer avec moy le mauvais tems, comme vous lui escrivez, que de s'aller enfoncer dans les neiges du mont Seni, ou de *Barba gelata* : mais à moins que vous ne lui envoiés un ordre en forme, je ne puis pas espérer qu'il me fasse cette grace.

Je plains bien la mauvaise fortune de M. Heinsius et je ne croyois pas que, dans une république comme la vôtre, un homme de son mérite pût manquer de protecteurs. J'avois pris la liberté, pendant qu'il estoit en Moscovie, de lui écrire. Je m'imagine que ma lettre se sera perdue[1]; c'estoit principalement sur le sujet de quelques oraisons de Photius et de quelques autres manuscrits qu'il avoit esperé de trouver à Moscou; et aussi pour sçavoir, s'il n'auroit point de copie d'une relation de voyage qu'un Moscovite a fait dans ces derniers temps, par terre, de son pays iusques à la Chine, et entendu parler de quelques autres découvertes qui se sont faites dans la Tartarie. Car ces relations acheveroient fort un recueil que i'ay de beaucoup d'autres pièces sur le mesme sujet.

Je me charge de vous choisir des greffes des meilleurs fruits de nos quartiers; je vous en aurois déia envoié, si le temps y avoit esté propre.

Tout de bon, Monsieur, vous deuriez envoier à Monsieur vostre fils l'ordre dont je vous solicite ici;

---

[1] Je laisse subsister ce qui caractérise l'orthographe, mais je ponctue et je mets des alinéa.

cela ne changera point ses mesures, et j'en aurai le plus grand plaisir du monde.

Je suis, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

THEVENOT.

A Paris, ce

« Monsieur Monsieur Gronovius, à Leyde. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Cette lettre n'est pas datée. Thévenot avait bien l'intention d'y mettre le jour du mois, mais ne le sachant pas, il s'abstint. Il est d'ailleurs aisé de suppléer à son ignorance. Le fils de Gronovius dont il s'agit, Jacques, vint à Paris peu de temps après la publication de son Polybe, qui est de l'an 1670. Or, il y resta assez peu de temps, la mort de son père l'ayant bientôt rappelé à Leyde. Cette lettre est donc probablement de 1671.

Ce qui s'y rapporte à Heinsius n'est en apparence qu'une incidente, qu'une phrase retournée de la lettre de Gronovius sur l'infortune de son ami.

Cependant on y voit percer la passion dominante de Thévenot, son amour pour les relations de voyage, dont il publiait alors même un recueil, qu'il a pu achever définitivement en 1672, en quatre parties in-folio.

Il sait cependant se détacher de cette passion pour satisfaire les goûts pomologiques de son savant ami, et il lui promet des greffes de bons fruits « de nos quartiers. » Nos quartiers, dans sa bouche, étaient Issy. Mais Gronovius, qui avait fini par aimer les fruits et les fleurs comme un véri-

table Hollandais, après avoir longtemps aimé les lettres de change de Paris et les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes, et après avoir répandu sur l'histoire du Musée d'Alexandrie plus de jour qu'aucun de ses prédécesseurs, Gronovius, dis-je, ne profita pas pour lui des greffes de son ami. C'est à peine si la mort lui laissa le temps de les recevoir. Elle l'enleva en décembre 1671.

Son ami Thévenot lui survécut vingt ans, heureux garde de la Bibliothèque du roi, mais heureux aussi de quitter à la fin cette charge pour aller mourir dans sa retraite d'Issy.

Thévenot est un des savants qui ont le plus contribué à la fondation de l'Académie des Sciences.

Jacques Gronovius eut à peine rendu les derniers devoirs à son père qu'il revint à Paris, pour passer de là en Espagne et en Italie, et en visiter les bibliothèques. A cette époque on n'était pas un véritable érudit à moins. L'Italie était pour les savants de ce temps une sorte d'Académie des inscriptions. Deux lettres de Bigot à Heinsius vont nous faire voir ce que les érudits de France et de Hollande cherchaient alors chez ceux d'Italie.

———

XLVIII.

LETTRE DE BIGOT A HEINSIUS.

NOTE INTRODUCTIVE.

Si Chapelain est un des types de l'homme de lettres du temps, Bigot, né et mort les mêmes années que la reine Christine, est un des types du véritable érudit, du philologue cherchant dans toutes les bibliothèques de précieux *inédits*, et les publiant avec des notes propres à les mettre en relief et en lumière. Bigot, d'une famille de robe assez distinguée de Rouen, avait reçu de son père une bibliothèque de six mille volumes, dont cinq cents manuscrits. Il visita la Hollande, l'Angleterre et l'Italie, et laissa une collection de quarante mille volumes, dont le catalogue est estimé encore. Il était en correspondance avec tous les savants de l'Europe, et il réunissait dans sa bibliothèque les hommes les plus distingués de sa ville natale.

La lettre si riche que nous publions de lui n'est qu'une copie, mais elle est faite sur l'original et d'une si admirable netteté, que je la crois de la main de Gronovius même. Elle est dans tous les cas d'un de ces savants hollandais qui aimaient à se distinguer par la beauté de leur écriture autant que par l'excellence de leur style. On comprend que la lettre de Bigot, qui est une véritable gazette, ait été recherchée et copiée plus d'une fois dans les savantes villes de Hollande.

BIGOT A HEINSIUS.

[Copie. — Bibliothèque de l'université de Munich, 483, B.]

De Rome, 27 avril 1660.

Monsieur,

Celle cy[1] ayant à passer par la France, ne vous estonnez pas si elle est habillée à la françoise. J'ay choysi ce langage comme m'estant plus naturel et avec lequel je vous déduiray plus précisement touttes les particularités de mon voyage, depuis Lion, où je m'arrestay dix ou douze jours.

Je vis là plusieurs fois le pere Rainaud [Théophile], jesuite fameux par le grand nombre de livres qu'il a composez. Je le trouvay fort en colère contre le cardinal Spada, qui avoit depuis peu censuré son livre *de bonis et malis Libris*, et me parla du dessein qu'il avoit d'escrire contre le procédé du cardinal de censurer des livres, et [du dessein d'] intituler son livre *de Spadanatu librorum.*

Il m'avoit promis une chose qui m'eust plus satisfait que tout cela, s'il me l'eût donné. Cestoit un escrit du père Sirmond, intitulé *Paradoxa christiana :* qui estoit un dénombrement sans preuves de plusieurs choses que l'on croit s'estre tousjours observées en l'Église, qui ont esté néantmoins autres en la primitive Église. Il le cherchea par plusieurs fois, pour me le communiquer, sans le pou-

[1] Je conserve l'orthographe caractéristique, mais je suis obligé de ponctuer, de mettre des accents et des alinéa.

voir toutefois trouver, dont je demeure un peu mortifié. Il m'a promis merveille à mon retour. Mais Dieu sçait qui vivra pour lors, luy [Rainaud] principalement, qui est si vieux.

On rimprimoit à Lyon la *Bibliothèque des Peres* selon l'édition de Cologne, les *Annales* de Baronius.

De Lyon je descendis à Avignon, où j'eus la curiosité d'aller voir ce qui restoit de la bibliothèque de Gerson, qu'il avoit léguée aux religieux Célestins. Je n'y trouvay aucun manuscrit considerable, et le supérieur me dit que les Jesuites les leur avoient enlevés.

Je fus chez les Jesuites, qui n'ont aucun manuscrit. Il faut que ces bons Pères ayent encore esté supplanté [dépossédés]. Quoy qu'il en soit, il ne reste plus rien de cette librairie[1], car Gerson estant devant l'impression[2], il faut qu'elle fût composée de touts manuscrits.

D'Avignon je fus à Aix, où je vis quelques cabinets. J'eusse bien desiré d'y rencontrer M. le baron de Bras, qui en est president au mortier; mais il estoit en vos quartiers. S'il y est encore, je vous prie de l'assurer de mes respects quand vous le verrez. Je sçay qu'il vous honnore fort.

A Marseille je fus conduit par un aveugle, qui est fort sçavant en toutes sortes de sciences, et quoy qu'il n'aye jamais veu touttes les raretés de la ville, il sçayt fort bien où elles sont. Il me fist remarquer

---

[1] Bibliothèque.

[2] Étant antérieur à l'imprimerie.

plusieurs restes de l'antiquité qui sont en l'abbaye de Saint-Victor, et me fit voir quelques cabinets. Il se nomme Maleval; il m'avoit esté indiqué à Aix par le P. Berret, jesuite, qui me dit avoir esté bibliothécaire de leur librairie de Lyon et vous l'avoir faict voir quand vous y passastes.

De Marseille je pris le chemin de Cannes par la Sainte-Baume et Saint-Maximin.

A Cannes je montay dans une chaloupe pour Gennes. La mer estoit douce et le vent assez bon : j'y arrivai le second jour. Pendant cinq ou six jours de sejour je visitay le palais et vis la bibliothèque des pères Théatins, qui est fort nombreuse. Celle des Jesuites n'est pas grand'chose.

A Genes je me rembarquay pour Ligourne[1], et fis ce chemin en deux jours et demy avec beaucoup de satisfaction.

Ayant touché une fois la terre Toscane, je songeai a aller promptement à Florence, pour m'y reposer de jouir de la conversation de touts ces messieurs. Je passay par Pise, Lucques et Pistoie.

Estant arrivé a Florence je fus visiter M. Carlo Dati, qui me montra une lettre que vous luy avez escrite en ma faveur. Il faut que je vous avoue que je demeuray fort surpris de voir qu'il m'attendoit, pensant luy devoir estre entièrement inconnu. Cy[?] me dit quelques jours ensuite que M. Cottellini estoit venu pour me voir, et qu'il estoit de vos

[1] Archaïsme, pour Livourne.

amys. Je ne manquay pas de l'aller visiter aussitost. Ainsi je trouve que vostre civilité, vostre humeur genereuse m'avoit précédé et fait le chemin chez tous les vertueux de ce pays. Vostre bonté avoit faict esperer à ces messieurs de trouver en moy quelques qualites que je suis seur qu'ils n'ont pas rencontré. S'ils ont este decheus de leur esperance du costé de la doctrine[1], ils ont reconnu au moins la passion que j'ay pour vostre vertu et vostre personne. J'ay demandé plusieurs fois à M. Carlo Dati, quand il vous escriroit, afin que je pusse accompagner les siennes d'un billet. Il m'a tousjours remis de semaine en semaine jusques a présent. C'est pourquoi je vous escris presentement par la voie de M. Ménage, que je prie de donner la presente à M. Boillau, pour vous envoier.

Je ne puis trouver de termes assez significatifs pour vous remercier de toutes les bontés que vous avez pour moy, des honneurs que vous m'avez faits et de celuy que vous voulez encore me faire, de m'addresser[2] quelque partie de vos notes sur Ovide. C'est un honneur que je ne mérite point, et si vostre bonté n'excusoit vostre choix, vous vous exposeriez à quelque blâme. Je vous en advertis moy mesme, qui me dois mieux connoistre qu'aucun.

Dans celles que vous avez escrites à ces messieurs de Florence, vous leur avez mandé que feu

[1] La science.

[2] Dédier.

mon pere estoit president. Il n'estoit que conseiller, comme vous le pourrez voir au commencement d'*Odericus Vitalis, inter historicos Normannorum*, de feu M. du Chesne. Il est bien vray que le pere de feue ma mere estoit premier président du parlement de Rouen, fort docte et grand amateur des doctes[1] de vostre pays. Bonaventura Vulcanius luy a dédié l'édition qu'il a faicte des *Problemes de Cassius*[2].

Mais pour un voyageur, je me suis bien escarté de mon chemin : retournons à Florence, s'il vous plaist. J'y ay sejourné cinq mois, j'y ay connu particulièrement M. Cavalcanti, qui vous estime infiniment, et qui m'a prié de le renouveller dans vos bonnes graces. Si vous ne le connoissiez mieux que moy, je vous dirois quel il est, et comme il n'est pas indigne de vostre amitié. J'ay fort hanté la librairie[3] de S. Laurent, ay copié plusieurs traittés, conféré[4] d'autres. J'ay si bien fait que j'y gagnai une fiebvre tierce, dont je n'eus, Dieu mercy, que cinq accès. Je fus un mois sans aller a la bibliothèque. Pour faire insult à la fiebvre, j'y retournai et copiai un traitté d'Alexander Aphrodisiacus, de la fievre.

Je vis tous les manuscrits d'Ovide qui y sont, et y reconnus en tout vostre main. Quelle diligence, quelle exactitude! Je ne vous parleray point des bibliothèques particulières et des doctes : vous les avez plus pratiquez que moy, et aurois mauvaise

---

[1] Les savants. — [2] Il veut dire *les Questions de Cassius*.
[3] La bibliothèque. — [4] Collationné.

grace de prétendre vous en apprendre quelque chose de nouveau.

De Florence je suis venu à Rome, apres avoir reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire. J'ay apporté à M. le cavalier del Pozzo celle que vous lui avez escrite, et luy ay donné comme il estoit prêt de monter en carrosse pour aller trouver le cardinal Antoine qui l'attendoit. Je n'eus pas le temps de l'entretenir. J'y retourneray en bref.

Je vois souvent en cette ville M. Holstenius[1], qui travaille et estudie tousjours. Il a fait imprimer des regles des anciens religieux avecque des notes in-4°; un recueil d'epistres de quelques papes qui vivoient au IVe et Ve siecle, in-8°; un formulaire, lequel les premiers papes avoient accoustumé d'escrire[2], dont parle S. Grégoire le Grand, in-8°. C'est comme Marculfe a fait des [pour les formules des] Rois de France. Mais tous ces ouvrages ne se vendent point encore. Il m'a monstré un recueil d'anciens conciles d'Afrique, qu'il veut envoier à M. de Marca, archeveque de Toulouse, pour faire imprimer en France. Il a composé une notice des éveschés d'Afrique, pour y adjouster, qui est fort exacte et dix fois plus ample et correcte que celle de *Geographia sacra*. Je l'ay exhorté de donner ses *Géographes* au jeune

---

[1] Érudit Allemand des plus distingués, oncle de Lambécius, autre érudit qui, sur les conseils de Christine, quitta comme Holstenius sa patrie et sa religion, pour se livrer aux études.

[2] Copier de leur main.

Blaeu, qui est ici, pour imprimer [être imprimés] en Hollande; mais je vois bien qu'il n'y veut point entendre.

M. Allatius a fait imprimer deux volumes in-4° d'autheurs grecs qui ont escrit en faveur de l'Eglise romaine de questions controversées entre elle et la grecque. Ils sont imprimez au dépens de la congregation *de propaganda Fide*, et on n'en peut avoir ny par argent ny par amy. On les envoie touts en Grece. Je feray neantmoins mon possible pour pouvoir rencontrer quelques uns.

M. Suarez, evesque de Vaison, a fait imprimer les Antiquités de Prenestine, en latin, in-4°. On a imprimé un traicté *de Præfectis Urbis*, de Cantelacio, in-4°; *de Antiquo Theate*, in-4°; Petrus Diaconus, *de illustribus Carsinensibus*, in-8°. Ce livre est curieux.

Je vous porterai un exemplaire de tous ces livres et de quelques autres, si j'en puis avoir; mais obligez moy de m'envoier librement un catalogue de ceux que vous desirez. Parmi les vieux livres j'en pus rencontrer quelques uns que vous ne seriez peut estre fasché d'avoir, que je laisse passer parce que je ne sçais si vous les avez ou non.

M. Moroni, bibliothécaire de M. le cardinal Barberin, m'a prié de vous saluer de sa part. Il fait imprimer le cathalogue de la bibliothèque de ce cardinal. Il a faict imprimer toutes les inscriptions qui sont à St.-Paul *in via Ostiensi;* un recueil, de Cyriacus Anconitanus, de plusieurs qui se trouvent

en Illyrie. Il en veut adjouster une infinité d'autres. Cette édition est fort belle, in-folio.

Je lisois l'autre jour dans Scottus : *Inscriptionum Cyriaci Anconitani pleræque fictæ sunt*[1]. Voila un mauvais préjugé ; j'en parlerai au Moroni.

L'edition de l'*Etymologicon* d'Orion est allée a vaut [*sic*] l'eau. L'abbé qui la faisoit a eu l'ordre de quitter Rome, et d'aller en Sicile.

On rimprime le *Ciacconius, de vitis Pontificum*, avec des additions d'un jesuite.

On m'a escrit de Rouen qu'on avoit receu le *Cast*.... et les autres que vous aviez envoié, dont je vous remercie.

Je suis en peine de sçavoir si M. Vossius a receu ce que je luy ay envoié de [Flavius] Joseph.

Je sçaurois volontiers qu'est devenu sa dispute avec Hornius; si on imprime *Hesychius*, etc.

Je suis tout a vous et de tout mon cœur.

Votre tres humble et obeissant serviteur,

BIGOT.

Je retourneray dans un moys à Florence, pour y passer l'esté. A l'automne j'yrai à Naples, et passeray l'hyver qui revient à Rome, si Dieu me conservera la vie. — Je vous prie de saluer tous ces Messieurs de ma part, et de leur offrir tout ce que je puis pour leur service en ce pais.

---

[1] « La plupart des inscriptions publiées par Cyriacus d'Ancône sont inventées. » On a prouvé le contraire.

XLIX.

BIGOT A HEINSIUS.

[Copie. — Munich. — Bibliothèque de l'Université. — Cod. 483, G.]

De Rome, ce 9e febvrier 1661.

Monsieur,

Je n'ay peu encore rien conférer [collationner] du *Polyænus*, à cause que le pauvre M. Holstein est malade et n'a peu trouver d'imprimé. Si celui du Vatican ne se trouve point, je prieray le Sr Moroni de m'en faire prester un.

Le dit sieur m'a baillé ce Lucrèce conféré *cum codice Pomponiano*. Il ne se peut voir d'édition plus fautive que celle-là : elle est de Padoue 1486. Je ne trouve pas que les corrections du manuscrit soient bien différentes des éditions postérieures : je les marque néanmoins diligemment sur une édition d'Alde, qui me paroist fort bonne.

Je vous envoie quelques inscriptions qui se sont trouvées dans le jardin des religieux qui sont à St-Pierre *ad Vincula*, où étoient autrefois les bains de Tite et non loing du Colisée, comme vous scavez. Elles sont escrites en lettres majuscules, et les ay mises en lettres ordinaires, pour la commodité. Je

vous prie d'en faire passer à M. Vossius, et mesme, s'il est encore en Angleterre, de les luy envoyer.

Le pauvre M. Holstenius mourust le second de ce mois, jour de la Purification, sur les trois [*sic*] de nuict. Il a laissé sa bibliothèque à S. Augustin, pour estre publique, excepté les livres qu'il a notez de sa main, qu'il desire qu'on mette à la librairie vaticane. De ses manuscrits, il en laisse partie au cardinal Barberin. Les italiens, il les a laissez au cardinal Ghisi. Il est enterré à l'Arrima, église des Allemans. M. le cardinal Balberin[1] est exécuteur de son testament, qui lui a fait faire un fort bel enterrement et parle de faire imprimer tout ce qu'il trouvera des escrits de M. Holstenius, mesme jusques à ses notes marginales. Je luy en feray demander quelques uns, pour faire imprimer en France, et, s'il me veut croire, je vous en envoierois aussi quelques uns. A vostre absence je pense que M. Gronovius prendroit bien le soing de l'éditer, comme des ouvrages de Jamblique, traduits par M. Holstenius, ou de son *Hierocles*, et de quelques autres semblables. Si vous n'aves point de répugnance à cela, ny M. Gronovius, je vous prie de me le faire sçavoir, et seray plus hardy à les demander, sçachant votre résolution.

J'ay desia son *Chronicon Alexandrinum*, que je feray imprimer au Louvre.

---

[1] C'est Barberini. Bigot écrit aussi tantôt Holstein tantôt Holstenius.

Si, par hazard, vous trouvez Drusii *Quæsita per epistolam*, je vous prie de le prendre pour moy, et s'il y en avoit deux, le S^{r}. Moroni en desireroit bien avoir un.

Si vous avez quelque connoissance à Ausbourg, je vous prie de me faire transcrire, de la bibliothèque de cette ville-là, un catalogue ancien ms. de tous les ouvrages de S. Chrysostome : Οἱ ἀληθῶς τοῦ Χρυσοςτόσμου γνήσιοι λόγοι, οἱ δὲ τούτων ἔξωθεν ψευδεῖς. Fronto Ducæus dit qu'il a esté imprimé en Angleterre. Je ne me souviens point neantmoins qu'il se trouve dans l'edition de Savillius[1], et aurois dessein, sil n'a point esté imprimé, ou qu'il ayt esté imprimé seulement en particulier en Angleterre, de le faire imprimer avec la Vie de ce Père, que je feray imprimer du plustost que je seray de retour en France. Excusez la liberté que je prens : devant d'escrire à Ausgbourg, je vous supplie de faire chercher dans l'edition de Sar.., si ce catalogue ne s'y trouve, ou s'il est imprimé séparément, de voir si on n'en pourroit point avoir une copie imprimée.

Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et tres obéissant serviteur,

BIGOT.

---

[1] Le savant Savile dépensa 200,000 fr. pour son édition.

REMARQUES SUR CES DEUX LETTRES.

Ce n'est pas comme écrivain qu'il faut juger Bigot. Le style du compatriote de Corneille est du genre de celui de Bochart. Ce n'est pas en général comme savant qu'il se fait remarquer : c'est comme amateur érudit et investigateur que rien ne lasse, ni le profane, ni le sacré.

Sous ce dernier rapport il caractérise une ère nouvelle, avec Thévenot et Brochart, que nous venons de lire, et avec Valois, que nous allons entendre.

C'est l'ère où l'on commence à se lasser un peu du culte exclusif de la renaissance, de l'antiquité profane, pour s'occuper un peu plus de l'antiquité sacrée et des pères de l'Église. La première lettre de Bigot est pleine de nouvelles qui se rapportent à ces études, et aussitôt que, dans la seconde, il a payé son tribut à la mémoire de Holstenius, qui a publié un *Code de règles monastiques*, il ne s'occupe plus guère que de travaux religieux ou ecclésiastiques.

Cette nouvelle tendance va être suivie. Elle va enfanter ou nourrir les plus grands écrivains de l'époque religieuse de la France. En effet, les œuvres des Pères, publiées par les Valois, les Sirmond, les frères Sainte-Marthe et d'autres bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, vont enfanter ou nourrir les Pascal, les d'Arnaud, les Malebranche, les Fénélon, les Bossuet, les Massillon.

L.

LETTRE D'ADRIEN DE VALOIS A NUBLÉ.

NOTE INTRODUCTIVE.

Déjà le goût de l'érudition religieuse était si vif qu'on se disputait sur ce terrain avec autant de violence que sur celui de l'érudition profane. La lettre que nous allons publier fournira la preuve d'une animosité effroyable. Pour comprendre cette pièce, il faut se rappeler qu'Adrien de Valois, un des hommes les plus savants et les plus graves de son temps, en était aussi un des plus considérés. Dans toute l'Europe on était flatté de recevoir de ses lettres. Les jours où Burmann et Heinsius en recevaient, étaient pour eux des jours de fête [1]. Le roi nomma Valois son historiographe et lui fit un traitement de douze cents livres et une pension. Le duc de Montausier le proposa pour la place, si recherchable, de sous-précepteur du dauphin, qu'il n'accepta pas. C'était à qui lui donnerait le plus de témoignages d'estime et de déférence. Un critique que rien ne faisait reculer, Jean de Launoy, l'attaqua à l'endroit le plus sensible, sur sa dissertation des plus anciennes églises bâties par les rois de France [*Disceptatio de Basilicis quas primi Franciæ Reges condiderunt*, 1658, in-8°].

[1] On en trouve dans Burmanni *Sylloge Epistolarum*, v[e] volume.

Il s'ensuivit une guerre de plume vive à ce point qu'on ne rougit plus de se servir d'aucune espèce d'armes.

Nous allons entendre Adrien de Valois se plaindre amèrement des calomnies de son adversaire, et y répondre par des insinuations et des calomnies non moins blâmables. Abstraction faite de cette faute si grossière, aggravée par un mot plein de réticence : « Je lui pardonne de bon cœur; » mot démenti dans la phrase suivante, on n'imaginerait rien de plus touchant, de plus émouvant que cette lettre.

Il ne faut pas d'ailleurs que la faute de Valois nous rende indulgents pour celle de Launoy, encore moins pour celle de Ménage, qui n'était pas offensé comme lui, et que rien n'excuse d'avoir fait de son cercle l'écho d'une calomnie aussi terrible pour la généreuse famille des Valois. En effet, les Valois étaient une famille noble, originaire de Normandie. Adrien, né en 1607, mort en 1692, était seigneur de la Mare, son frère, seigneur d'une autre terre.

ADRIEN DE VALOIS A NUBLÉ.

[Autographe.— Bibliothèque impériale de Vienne, manuscrits Hohendorf, 135, 2, in-fol, lettre 428.]

Paris, 25 novembre 1660.

Monsieur,

Lorsque je vous croyois de retour à Paris, votre laquais est venu chez moy, et ne m'ayant pas trouvé au logis, il a dit que le mal de votre œil s'estoit renouuellé, et que les saignées et les purgations vous avoient tellement affoibly, que vous ne pouviez pas reuenir à Paris sitost; que si je

voulois vous escrire, ie n'aurois qu'à addresser ma lettre chez M. le président Bailleul; qu'on vous la feroit tenir.

Je me sers doncque de cette occasion, pour scauoir de vos nouvelles et pour vous dire des miennes.

J'ay fait imprimer, comme vous le scavies, la défense de ma *Disceptation des Basiliques*, contre le jugement de M. de Launoy. Mais i'attends votre retour pour vous en présenter un exemplaire. Vous y estes deux fois nommé et avecque éloge. M. Launoy, pour repliquer, va troubler le repos de mon fils qui est mort il y a quatorze ans, et va publier partout une noire calomnie d'un chandelier d'argent, qu'on l'accusa d'auoir pris ches M. des Hoches. Vous scaves le motif et toute l'histoire de cette affaire.

Voilà une chose horrible et bien indigne d'un prestre et d'un docteur[1]. Mais il se fait, de cela, beaucoup plus de tort qu'à moi; car il montre par là qu'il n'a rien de bon à répliquer, et que la passion l'aveugle. M. de La Rivière, au cabinet de M. de Thou, comme il avoit commencé à raconter cette belle histoire, luy ferma la bouche en lui disant : Mess. de Valois sont honnestes gens. M. d'Héronval, M. Aubry et les autres qui estoient présents, le secondèrent, en sorte qu'il fut con-

[1] En théologie.

traint de revenir[1] avecque honte et de laisser son compte [*sic*] imparfait.

Si j'auois esté de son humeur, j'aurois remarqué dans ma défense d'estranges choses qu'il a fait [es] à Navarre[2] et ailleurs : comme il a tasché d'escroquer un benefice d'un sien escholier; comme il a esté balayeur au collége des Jésuites à Roüen; de sa naissance; de mille autres choses.

J'ay appris que ches M. Ménage il a estallé cette mesme calomnie, et qu'il a esté escouté plus fauorablement que ches M. de Thou. J'attribue la faute aux auditeurs qui estoient, tous, ou jeunes gens ou ses disciples et amis, et principalement à M. Mesnage qui, scachant l'affaire, n'auroit pas dû souffrir qu'on débitât une telle calomnie contre ses amis en sa maison. Mais c'estoit peut-estre lui mesme qui la lui auoit apprise.

L'abbé de Marolle s'est aussi rendu complice de la passion du S[r] Launoy, son bon ami, et a dit la mesme chose à M. Ogier entr'autres, qui s'en est moqué fort ioliment, comme tous les gens sages et honnêtes qui connoissent nous et nostre maison, feront toujours. Le S[r] Launoy montre bien en cela et en tout, son procédé, son foible, son fiel et sa malice. Je lui pardonne de bon cœur, car ie ne m'estonne plus de rien, voyant ce que ie vois.

---

[1] L'auteur avait commencé d'écrire le mot *rengainer*.

[2] Au collége de Navarre.

Je vous souhaite bientost à Paris, en bonne santé, et suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

DE VALOIS.

Mon frère [1] vous baise très humblement les mains.

De Paris, ce 26 de novembre 1660.

« A Monsieur Nublé, aduocat au Parlement, à Amboise. »

---

[1] Henri de Valois, seigneur d'Orcé, honoré de la bienveillance de la reine Christine, de l'amitié du grand Condé, et de celle de tous les savants de l'époque, surtout du père Pétau, de Dupuy et du père Sirmond. Il était historiographe de France et pensionné par Louis XIV, comme son frère.

LI.

LETTRE DE LOUIS XIV AU DUC DE MANTOUE.

NOTE INTRODUCTIVE.

Le goût des études graves, et en particulier celui des études religieuses, fut vivement appuyé par la politique de Louis XIV, par son intervention directe et énergique dans les affaires de l'Église et par sa pensée dominante, le rétablissement en France de l'unité religieuse.

Dans l'intérêt de cette unité, rompue par des divisions anciennes et menacée de plus par des divisions nouvelles, celles du jansénisme et du molinisme, il était nécessaire qu'on remontât plus que jamais aux sources mêmes du christianisme, aux doctrines des Pères, aux anciennes décisions de l'Église. Cela devenait une sorte d'obligation pour tous les grands corps de l'État, et dès lors pour les magistrats, pour tous les personnages qui y aspiraient.

De cette situation il résulta, pour les discussions religieuses, une sorte de curiosité et de sympathie qui n'étaient pas allées aussi loin même au moment des débats de la réforme, et jamais peut-être l'instruction religieuse n'a été aussi complète ni aussi étendue en France que dans la seconde moitié de ce dix-septième siècle qui est celui des plus beaux génies de la nation. C'est une preuve de plus que les études de religion sont celles de toutes qui retrempent le plus fortement les esprits.

Louis XIV, qui donna toujours l'exemple du respect des choses sacrées, faillit d'abord les compromettre par ses mœurs.

En effet, la période de son règne où il prépara sa gloire, c'est-à-dire la période de son émancipation politique, fut aussi celle de son émancipation morale. Disons plus vrai, ce fut celle de ses plus grands égarements. En se mettant au-dessus de toute critique comme chef de gouvernement et dans sa vie publique, il crut aussi pouvoir se mettre au-dessus de toute règle et de tout contrôle comme prince, et dans sa vie privée.

Nous allons publier trois documents qui se rapportent à cette époque. Le premier est de la propre main de Louis XIV, et qui a trait à ses relations politiques. Le second n'a pas le même degré d'authenticité; il est tiré d'une correspondance secrète. Le troisième n'a trait qu'à sa vie privée, mais il en rappelle un des épisodes les plus fameux, et il est digne d'une attention égale, soit comme morceau de littérature, soit comme document de mœurs.

Le premier de ces documents est une lettre écrite au duc de Mantoue par Louis XIV, et de son propre style, à l'âge de dix-huit ans. A cette époque, le fier monarque ne déployait pas encore toute sa hauteur. Cependant cette lettre est postérieure à la fameuse scène du parlement, et l'on peut dire qu'il y règne un sentiment de dignité qui répond admirablement à l'idée qu'on se fait de Louis XIV complétement émancipé.

LOUIS XIV AU DUC DE MANTOUE.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne]

Paris, 1656.

Mon cousin,

Sachant combien vous aues[1] contribué de toutes les choses qui ont esté en votre pouuoir a la prise

[1] On voit que je conserve l'orthographe du roi.

de Valance, je ne puis que je vous asseure de ma propre main, combien je suis touché des marques d'affections que uous m'auez donné en cette occasion.

Vous deues estre asseuré que vous en receures de la mienne dans toutes celles [occasions] ou il sagira de vos interets.

Je me remets du reste a ce que vous dira le S^{r} conte Ronchy, l'ayant chargé de vous entretenir de ma part : ce qui faict que je ne fais la presente plus longüe que pour dire que je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

LOUIS.

A Paris, ce 12 octobre 1656.
« A mon cousin le duc de Mantoüe. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

On a peu de lettres autographes de Louis XIV, ou du moins toutes celles qu'on a sous cette forme ne sont pas également authentiques, ce prince ayant pris plus tard un secrétaire de confiance pour imiter sa main, et se faciliter le moyen de faire des politesses de roi peu fatigantes. Celle que nous éditons est antérieure à ce temps, et porte le cachet d'un autographe véritable. Elle n'en est que plus curieuse à étudier sous le rapport du style, car on peut admettre à juste titre que c'est bien celui de Louis XIV. On sait que ce prince, en qui se remarquaient des qualités si contraires, alliait à un goût parfait et à l'instinct de toutes

les grandes choses, une instruction peu solide et peu étendue; qu'il n'avait pas la parole facile, et que la brillante élocution de Fénélon, qui lui donnait une grande supériorité, fut une des causes qui le firent peu rechercher par le monarque. En un mot, Louis XIV n'était pas un homme de lettres comme Louis XI, comme Jacques Ier. Mais c'était un esprit doué d'un tact exquis, et si sa lettre porte des traces d'un langage défectueux, elle est cependant d'une convenance parfaite. *Je ne puis que je vous assure*, pour *je ne puis m'empêcher de vous assurer*, est une faute de français, et Louis XIV a l'air de dire le contraire de ce qu'il veut dire réellement. En effet, sa bienveillance ne se bornera pas à l'envoi de quelques lignes. Mais abstraction faite de cette tache et de quelques tournures peu élégantes, le royal auteur fait parfaitement ce qu'il veut. Il veut se montrer reconnaissant, mais se garder d'exciter. L'ambition du duc de Mantoue était alors d'être traité diplomatiquement comme le duc de Savoie. Or, on voulait bien lui laisser la flatteuse espérance qu'un jour cela pourrait se faire, mais on prétendait ne pas s'engager. Le duc de Mantoue, feudataire de l'empire, n'était pas souverain indépendant, et l'on ne voulait pas le traiter autrement qu'il ne l'était par l'empereur.

Écrite sous l'empire de ces circonstances, la lettre de Louis XIV est un chef-d'œuvre de bienveillance sans abandon et de réserve sans sécheresse. Il y a la hauteur que ce prince eut très-jeune, et qu'il ne quitta jamais, mais cette hauteur est celle de sa position.

Le document qui suit appartient à la vie administrative de ce prince, dans la phase que nous avons indiquée. C'est un récit de sa fameuse prise de possession.

LII.

LETTRE [ANONYME] SUR UN CONSEIL

TENU PAR LOUIS XIV.

NOTE INTRODUCTIVE.

Je regrette de ne pouvoir émettre aucune opinion précise sur l'auteur de cette communication, mais je suppose que c'est un membre du parlement : c'est du premier président qu'il tient sa nouvelle ; c'est sur sa parole qu'il jure.

Dans tous les cas, le correspondant se trouvait bien instruit, et s'il n'a pas vécu lui-même à la cour de France, il a du moins su assez directement ce qui s'y passait. Sa lettre le prouve.

J'indique la source où j'en ai pris copie, et qui m'inspire toute confiance.

[Copie.—Bibliothèque impériale de Vienne, manuscrits Hohendorf, 135, 2.]

Paris, le 12 mars 1661.

Avant hier, sur les trois ou quattre heures du soir, il se tint un grand conseil, auquel tous les ministres assisterent et qui n'aboutit qu'a un honneste licenciement : le roy leur ayant témoigné qu'il se seruiroit d'eux en particulier, lorsqu'il le jugeroit neces-

saire, estant resolu de gouverner luy mesme ses affaires et d'en prendre une entiere cognoissance.

Ce qu'il a confirmé à monsieur le premier président, qui le fut voir dernièrement, lui ayant dit qu'il vouloit mesme que l'on interrompît son sommeil toutes les fois qu'il étoit arrivé quelqu'un qui requist celerité, son intention estant que tout le monde l'abordast pour luy parler, et mesme [qu'] il prendroit tous les mémoires et toutes les requestes que l'on luy présenteroit lorsqu'il va à la messe ou qu'il en sort.

Il se leve à sept heures tous les jours et il se renferme a neuf, precisement jusqu'a onze, avecque MM. le procureur general Le Tellier et Lyonne.

Il dit aussy à monsieur le premier president, lorsqu'il le vit, qu'il diminueroit les tailles a ses peuples considerablement, et que plus on iroit en avant, plus ils se ressentiroient de beaucoup de descharges.

L'on a ouvert le corps de M. le cardinal, auquel l'on a trouvé le foy un peu gasté et le poulmon nageant dans de l'eaüe.

On le laisse en despot de la sainte chapelle de Vincennes jusques a ce que le college qu'il a ordonné par son testament pour les Allemands, Espagnols, Italiens et Anglois, soit basty.

On attend des nouvelles de M. le prince de Conty pour ouvrir son testament.

M. de Gadagne, au lieu d'un gouvernement, a eu la lieutenance de Berry et dix mille escus.

M. de Colbert est intendant des finances, et on dist qu'il a le comptant de l'espargne.

Hier il se fit un service à Vincennes, ou tous les parants[1] et beaucoup de gens de la cour se trouvoient, et mesme les trois ministres. Aujourd'huy il s'en est faict un fort solitairement à Saint-Gervais, pour le repos de l'ame de M. de Brissac.

Je m'estois oublié de vous mander que M. Joly me vint hyer trouver pour me dire que feu M. le cardinal l'auoit chargé de m'asseurer qu'il mouroit mon serviteur, lequel compliment il a fait faire aussy à MM. les presidens de la cour.

L'evesque d'Éureux mourut hyer, et il court un bruit que l'on donne cet evesché à M. Joly.

La grossesse de la reine continue tousiours.

On parle de Fonteinebleau des le lendemain de Pasque.

Je suis tousiours à vous plus que je ne sçaurois dire.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Ce n'est pas une lettre, c'est une gazette. Elle n'a pas de but spécial, elle donne des nouvelles générales.

Mais comme gazette elle a du mérite. L'auteur sait, et il

---

[1] Du cardinal Mazarin.

a un tour de phrase très-piquant, ce qu'on appelle du trait dans l'esprit. Rien, sous sa plume, ne demeure commun.

« Le Roi se lève à sept heures tous les jours. » Cela est un peu vulgaire, mais l'auteur le relève en ajoutant : « Il se renferme à neuf heures précisément jusqu'à onze avec le procureur général Le Tellier et Lyonne. » Il fait de même pour le service funèbre du cardinal : « Il y eut beaucoup de personnes de la cour, et même trois ministres. Aujourd'hui il s'en est fait un fort solitairement pour le repos de l'âme de M. de Brissac. »

Les détails sur l'état du corps de Mazarin, sur la partie de son testament relative au Collége des Quatre-Nations (aujourd'hui le palais de l'Institut), ont le mérite d'une grande exactitude et d'une convenance parfaite, malgré l'absence de toute sympathie pour l'illustre défunt.

Tout est dit en style de gazette, mais en style piquant, assaisonné avec autant de goût que de réserve. Pas un mot sur l'audacieuse entreprise du jeune monarque, qui saisit si brusquement le gouvernail d'un vaisseau conduit jusqu'ici par le génie de deux hommes d'État vieillis et consommés dans les affaires. L'auteur trouve assurément l'entreprise téméraire ; mais il se garde bien de laisser entrevoir sa pensée ; s'il est gazetier, il est monarchique.

Il est d'ailleurs trop haut placé pour mal parler de son maître. Il est un personnage. Le cardinal expirant l'a fait assurer qu'il mourait très son ami.

Pas un mot sur la vie privée du jeune souverain. C'était un point qu'un homme sensé ne devait pas aborder, ne trouvant qu'à blâmer, s'il aimait la vertu ; ne pouvant que compromettre son honneur, s'il était assez peu vertueux pour avoir l'air d'excuser ce qui n'avait pas d'excuse.

LIII.

LETTRE DE MME LA DUCHESSE DE VAUJOURS

(MME DE LA VALLIÈRE)

A MME LA DUCHESSE DE MONTAUSIER.

NOTE INTRODUCTIVE.

Six ans plus tard, tout est changé. Louis XIV, par l'éclat de son nom et de son administration a séduit la nation. L'opinion déjà corrompue lui pardonne le scandale de sa vie privée; elle flatte ce scandale, car elle lui accorde une sorte de déférence, j'allais dire de respect. On en voit la preuve dans le document qui suit, document qu'on peut produire. Mme de La Vallière a non-seulement expié ses fautes dans les larmes de la repentance; elle les a pleurées même au sein du vice. Elle n'a pas eu le courage de sortir plustôt de la corruption; mais sa conscience s'y est toujours sentie mal à l'aise.

On peut donc produire la lettre qui va suivre, quelque nom qu'elle porte. Mais plus les fautes que ce nom rappelle à tout le monde sont entourées d'indulgence, plus on est surpris de la naïveté avec laquelle on parle ici de relations si coupables et d'ordinaire si condamnées.

L'auteur de la lettre, en l'adressant à Mme de Montausier, a d'ailleurs voulu se placer dans la région de la vertu et de la délicatesse la plus scrupuleuse, et rien n'atteste mieux

la profonde altération du sentiment public que de telles confidences faites à un tel personnage.

Les relations de Louis XIV avec Mme de La Vallière avaient duré six ans quand la lettre fut écrite, et il avait suffi d'un pareil espace de temps pour altérer ou affaiblir bien des idées.

Mlle DE LA VALLIÈRE A Mme DE MONTAUSIER.

[Copie certifiée. — Manuscrits de la Bibliothèque royale de Munich, *cod. gallic.* 307, in-4°.]

Le 24 mai 1667.

Madame,

Les inquiétudes nouvelles causées par ma nouvelle grandeur me tiennent si fort éloignée de l'état tranquille que je pense me preparer par cette elevation, que m'estant impossible de la cacher plus longtems, j'ay recours a vostre confidence et veux vous comuniquer à la descharge de mon cœur les reflexions que j'y ai faites.

C'est une coutume parmy les gens raisonnables, aux changements qu'ils font de leurs domestiques, d'en prévenir le congé par le payement de leurs gages, ou par des reconnoissances de leurs services. J'ay peur qu'il ne m'en arrive de meme, et que le Roi, par un honneur si grand, ne prétende m'apprivoiser a la retraitte, et me jetter tant de vanité dans l'esprit que, l'ambition l'emportant sur mon amour, je souffre les mespris avec plus de moderation.

Je sçay encore que la fortune a un terme d'élévation limité au dessus duquel on ne monte point, et que le degré ou je me vois assise estant le plus haut ou puisse monter une personne de ma naissance, il est difficile d'y subsister longtems sans quelques traverses, qui ne peuvent être autres que la froideur du Roy.

Or, soit que ce mal m'advienne par l'un ou l'autre de ces moyens, je le prevois inevitable. Mais le Roi se tronpera s'il croit que l'ambition effacera mon amour. Elle n'en a pas esté la mere. Elle n'en sera pas le tyran, et ce brillant de nouvelle grandeur ne commettra pas un parricide.

Tout le royaume de France, et je peus dire toute l'Europe, n'ignore point combien mes amitiés, et dans leur naissance et dans leur progrès, ont esté desinteressées, et qu'en considerant le Roy, sa couronne, parmi ses autres qualités, m'a paru la moins aimable.

J'ay receu beaucoup de bien de ses mains liberales. Je ne pouvois les refuser sans crime, comme j'ay toujours creu ne pouvoir les demander sans importunité, une grande prevenance ayant a mon egard legitimé tous ses bienfaits.

Les nouvelles amertumes que l'on m'a faites du mariage du marquis de Vuardes[1] avec moi justifient

---

[1] C'est le marquis de Vardes, lieutenant général des armées du roi, confident de ses amours pour Mlle de La Vallière, et fort cité dans les mémoires du temps pour des intrigues peu dignes de lui et des personnages qui

mon appréhension et mes soupçons : l'accueil et le bon visage que j'ay de la Reine me paroît une prière tacite d'y consentir. Mais elle ne sait pas que mon cœur y a des repugnences plus grandes que celles de l'antipathie, et que je suis incapable de manquer au serment que jai fait, de ne changer jamais d'amour et de ne prendre point de mary.

Permettez-moy, Madame, de faire une petite disgression sur le subject de ce mariage. J'enchaisneray mon amour pour quelque tems, et feray parler ma raison suivant les lumières mediocres que la nature m'a données.

Je porte maintenant la qualité de duchesse de Vaujours. Je jouis de toutes les prérogatives attribuées à la duché. J'ay le tabouret chez la Reyne. Je marche au rang des duchesses. J'ay cessé d'etre La Vallière. Le Roy a reconnu le fruit de nos embrassements; ma fille est legitimée; il ne me reste qu'a choisir un mary pour en faire un grand du royaume.

Non, Madame, je me trompe, je ne suis point duchesse. La duché est un présent royal fait a ma fille reconnue et legitimée par le Roy son pere; mon administration et la jouissance des prérogatives de sa duché n'est qu'un estat trompeur et

---

l'honoraient de leur intimité, y compris Mme de Sévigné et Mme de Grignan. La première fit même son éloge, quand il était mort, et parut le regretter « parce qu'il n'y avoit plus, à ce qu'elle disait, d'homme à la cour bâti sur ce modèle-là. » Voir les *Mémoires de Conrart*, publiés par M. Montmerqué, et ceux de M. le baron Walckenaër, sur Mme de Sévigné.

ruyneux a mes affaires, si je les appuyois sur ce fondement. Il faudra tout rendre quand elle sera en age, et je ne demeureray que La Vallière.

Ou est le gentilhomme assez sot qui voudroit cpouser une duchesse, sans devenir duc; estre beau-pere d'une fille naturelle du Roy, sans avoir de qualité qui y corresponde...? Il a tant de contraires a assembler pour reunir à la fois [ce] qui regarde les interests du Roy, de ma fille, de celui que j'espouserois et les miens, qu'il ne faut que conclure avec vous, que la chose est impossible, et qu'il y a du ridicule a en faire des propositions.

Je m'en resiouis, et remettant mon amour en liberté, je m'inspire[1] que tout ce qui s'est fait en ceci est une marque plus assurée de la constance de mon amant, qui a voulu donner, sous ce faux jour, au monde quelque temoignage de son desinteressement, en estreignant plus fort, par cette politique amoureuse, les liens de notre bonne intelligence et les nœuds d'un commerce que la seule mort peut dissoudre.

Vous voyez mon faible, et vous le pouvez accuser; je l'ay commun avec les autres amants, dont l'ordinaire est de se flatter et de sentir plustost leurs disgraces que de les prevenir.

Cependant, si vous prenez la peine de considerer avec moi l'état de mes affaires, vous me regarderez

---

[1] « Je me persuade. »

comme un exemple de compassion, et plaindrez par advance les inconvenients ou je suis exposée.

Le Roy est mortel, il va faire la guerre. S'il luy arrivoit quelque chose de funeste, ou si, par ses exercices violents, il contractoit une maladie mortelle qui nous le ravist, que deviendrois-je, Made., alors? Il n'y auroit point de milieu a prendre. Il faudroit s'acheminer a Vaujours, et en prevenir l'ordre infaillible, pour me confiner dans une province éloignée, fixer ma demeure dans une maison champetre, et passer le reste de mes jours aupres de la duchesse ma fille, en regrets et en larmes, sans consolation de personnes et sans aucun support. Hélas, je sens bien en moy mesme, qu'après un pareil accident je n'aurois ny force ni confiance pour survivre, et mesme qu'il y auroit de la generosité a mourir.

Mais que deviendroit le sang royal que je sens depuis cinq mois se mouvoir dans mes flancs? Vous le savez, et je vous en ai revelé le secret dans le tems de la conception. Le Roi le sait, et il s'est promis un garçon de ma grossesse, sans avoir rien fait pour l'enfant ni pour la mere. Ah, que cette pensée est mortelle à tous mes plaisirs! Quelle difference de frere et de sœur! Celle-cy duchesse legitime, l'autre bastard sans reconnoissance.

Je ne me prepare pas a ce coup, qui ne se peut adoucir par la prévoyance, et dont la moindre pensée redouble mes inquiétudes, mais j'ay trop de

confiance au Dieu des . . . . que non seulement je reverray mon Roy sain et glorieux, mais avec autant d'amour pour moy qu'il en ait jamais eu.

Avec tout cela les evenements sont incertains et mes ennuis inévitables. Je n'aurai point de courrier a l'avenir qui ne me fasse trembler; et mon imagination, ou deja la crainte a etabli son empire, ne me represente que les images fascheux de tout ce que je peux encourir de disgraces. Le sommeil, qui a le don de charmer les peines, n'a de la vertu que pour m'en faire; et si je ne trouvois veritables, a mon reveil, les illusions fausses de mes songes, j'en tirerois des consequences contraires a mon bon sens, et d'une peine imaginaire je me ferois un véritable supplice. Tantost je vois la Reyne me faire des reproches et m'imputer les indifférences du Roy, tantost commander que j'aye a monter sur le champ en carosse et me retirer a Vaujours, avec deffenses de ne jamais revenir a la cour; tantost ordonner qu'on me jette dans un monastère; et enfin mille autres choses dont le sommeil a accoustumé de travailler les esprits inquiets et apprehensifs.

Le mien est de ce nombre, Madame, et je voudrois pouvoir me reprocher qu'il fust moins esclairé et ne vist pas de si loing les desordres qui peuvent arriver a ma fortune. Je ne me rendrois pas malheureuse devant le tems, et me confierois en la

bonté du Roy ; je demeurerois dans la croyance que, quoiqu'il survinst, il auroit du tems suffisament pour asseurer l'establissement des maisons de ses enfants et de la mienne.

J'ay tous les besoins du monde de votre assistance et de votre sage conseil, et je m'en suis si bien trouvée que je vous conjure de m'ayder a sortir de ce mauvais pas. Il y va quelque chose de vostre interest, vous n'en doutez pas, puisque je procureray sans cesse vostre avancement, et que vous avez et aurez touiours occasion de reconnoistre que je suis, Madame ma tres chere,

Vostre tres fidele amie et seruante.

La copie porte cette note : « Lettre de Mme la duchesse de Vaujours à Mme de Montausier sur le sujet du don qui luy a esté fait par le Roy de la duché de Vaujours, avec la reponse de Mme de Montausier, du 24 et 25 may 1667. »

Au premier feuillet de la copie de la lettre de Mme de Vaujours on lit ces mots : « Paraphé, novembre, le 21, année 1010. De La Reynie, M. Thubeuf. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Cette lettre est-elle authentique?

Les signatures qui en ont paraphé la copie ne sont pas de la main du copiste, et sont au moins de deux mains différentes. Elles semblent avoir eu pour but de constater l'authenticité. Mais au fond tout ce qu'elles prouvent, c'est que la personne qui a soigné la copie a voulu faire certi-

fier l'authenticité de son travail par deux témoins compétents.

Ces témoins n'attestent rien de plus que la fidélité du copiste. C'est en ce sens qu'ils se bornent à mettre le mot *paraphé*, la date et leurs noms. Encore ont-ils fait tout cela fort légèrement et sans relire la copie, qui est fautive et faite avec une négligence évidente.

L'authenticité du document ne doit être appréciée que par des moyens de critique interne, et pour dire en un mot notre jugement à cet égard, nous la mettons au moins en doute.

Il est très-vrai que la lettre est dans le caractère, dans les habitudes de cœur et d'esprit du personnage; qu'il ne s'y trouve rien que Mlle de La Vallière n'eût pu écrire; que, par la délicatesse des sentiments qui y règnent, par l'excès même de ces sentiments, elle lui convient parfaitement.

Cependant, je n'y remarque pas sa pudeur alarmée, son repentir; il s'y rencontre des termes qui ne semblent pas être d'une femme, et de la duchesse de La Vallière moins que de toute autre. Il s'y trouve des tournures de phrases, des raisonnements, des périodes entières, des hypothèses et des théories, qui paraissent le fait d'un auteur qui s'exerce sur un thème donné plutôt que celui d'une femme qui tremble à l'idée d'être sacrifiée par le prince auquel elle s'est immolée.

Mais une fois ce système admis, et à considérer cette lettre comme un morceau d'éloquence épistolaire, ce n'est plus seulement une pièce remarquable, c'est un véritable chef-d'œuvre de style et de pensée. On n'entre pas plus habilement dans une situation difficile; on ne la discute pas avec plus de finesse et de profondeur; on ne la décrit pas avec plus de souplesse et d'éclat. Si la pièce a été faite pour Mlle de La Vallière, elle l'a été assurément par un de ses amis, et il n'est pas dans sa correspondance de docu-

ment qui ne soit éclipsé par le style de celui-là. Je n'excepte pas même ce qu'elle a pu écrire elle-même à son meilleur ami, le maréchal de Bellefonds, dont l'indulgente piété a exercé enfin sur ses déterminations longtemps vacillantes une influence encore plus salutaire que les fécondes mortifications qu'elle essuya à la vue des succès de Mme de Montespan.

Nous passons sous silence cette seconde phase de la période d'émancipation de Louis XIV, égaré par de folles et scandaleuses erreurs.

Nous avons hâte d'arriver à cette ère de réaction qu'amenèrent en lui l'âge, la société de Mme de Maintenon et les progrès de la littérature religieuse, encouragée à son tour, il ne faut pas le nier, par le dévot monarque et sa dévote compagne.

LIV.

LETTRE DE SCARRON A M. NUBLÉ.

NOTE INTRODUCTIVE.

Mme de Maintenon, présentée à Louis XIV par Mme de Montespan, dont elle élevait les enfants illégitimes, avait elle-même vécu dans une société peu austère, celle de Scarron. Mais jusque dans cette condition si humble, elle avait ennobli les revers de la fortune par tout ce que la pureté du cœur, l'élévation de l'esprit et une admirable convenance dans toutes les relations, peuvent conférer de dignité au malheur.

Son mari avait de la décence. On connaît ses lettres, qui méritent d'être lues, aujourd'hui que ses romans ne le sont plus. En voici une fort touchante, qui m'est tombée entre les mains par une véritable bonne fortune. Elle est touchante par l'aveu si naïf de cette pauvreté que chacun sait; par l'aveu, plus naïf et plus méritoire encore, de cette laideur que Scarron connaissait lui-même, et qui le faisait se qualifier de « raccourci de la misère humaine. »

Il était malheureux, en effet, malgré la pension de quinze cents livres qu'il tenait de la bienveillance de Fouquet; malgré son marquisat de Quinet, car c'est ainsi qu'il qualifiait le bien que lui valait la vente de ses livres par Quinet.

Il était malheureux en dépit de tout son esprit, de son humeur joviale et de sa forte raison.

Mais la Providence lui avait ménagé de brillantes com-

pensations, et surtout l'union avec Mlle d'Aubigné, dont les grâces firent de sa maison le rendez-vous des personnages les plus distingués, de Turenne, de Mignard, de MMmes de Sévigné et de La Sablière.

Son orthographe étonne. Il était né en 1610, et il vécut jusqu'en 1660.

SCARRON A M. NUBLÉ.

[Autographe.—Bibliothèque impériale de Vienne, manuscrits Hohendorf, 135, 2, lettre 303.]

[Avant 1656 [1].]

Monsieur,

J'ay une extreme enuie de vous voir, mais je ne puis sortir, faulte d'habit d'esté, et je noserois pas ciuillement[2] vous prier de faire le long trajest du Marais au fauxbourg, pour venir voir une personne qui ne faict que vous donner de la peine et ne vous sert de rien.

Je ne sortiray point de toute la semaine. Si vous venes ches monsieur du Puy, ou quelque aultre part pres de mon logis, vous mobligeres infiniment si vous vous donnes la peine de me venir voir.

Je ne scay si madame de Choisy aura leu ma co-

---

[1] La lettre n'est pas datée. Comme elle cite un des frères Dupuy, j'ignore lequel, et qu'ils sont morts l'un en 1651, l'autre en 1654, il est évident qu'elle est antérieure à cette dernière date. Le nom de Mme de Choisy pourra fournir peut-être une indication plus précise.

[2] « Sans manquer à la civilité. »

medie et si elle lui aura pleu ; jay bien peur quelle m'aura donné auprès delle la réputation d'un grand fou.

Tel que je suis, je lhonnore extremement, et monsieur son mary aussy.

La premiere fois que je sortiray, jiray scandalliser encore toute leur maison pour ma figure irrégulière.

Ce pendant je suis comme je serai toute ma vie,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

SCARRON.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Scarron ne peut sortir faute d'un habit d'été. Quel trait de mœurs ! C'est d'abord une preuve de pauvreté dans un tel écrivain, mais ce n'est pas là tout ce qu'il faut y voir. Sa pauvreté fut réelle, et avant d'obtenir son canonicat, comme depuis qu'il y avait renoncé pour se marier, il vécut souvent de gratifications. Il obtint ensuite cette pension de Mazarin qu'il perdit trop tôt et celle de Fouquet, qu'il garda toujours.

Mais la pauvreté de l'auteur n'est pas tout ce qu'il faut voir dans sa lettre. Ce qui doit frapper davantage, c'est qu'en ce temps on était à ce point esclave de la mode ou riche en toilette, que le même habit ne pouvait se mettre en des saisons diverses.

D'un autre côté, Scarron ne voulait pas se permettre d'engager son ami à faire le trajet du Marais au faubourg

[Saint-Germain, sans doute]. Il n'ose demander une visite que dans le cas où son ami serait dans le quartier, chez M. Dupuy, par exemple, avec qui nous avons fait connaissance tout à l'heure. C'est qu'il a quelque demande à faire, car il demandait volontiers.

A cette lettre de Scarron nous en joignons une de sa sœur, et quelques billets de Mlle d'Aubigné, depuis Mme Scarron, plus tard Mme de Maintenon.

La première de ces pièces donne quelques détails sur la situation de la veuve de Scarron, et sur les sentiments qu'elle montra de la perte de son mari.

Les autres caractérisent la femme illustre qui les écrivit.

LV.

MLLE SCARRON A M. NUBLÉ.

[Autographe. — Vienne, Bibl. imp., manuscrits Hohendorf.]

[Paris, 1660.]

Monsieur,

Je vous escris la mort de mon frère avec toute la douleur imaginable.

Sy quelque chose me peut consoler, sest la fin quil a faite, qui est la plus belle du monde.

Je vous prie de prier Dieu pour luy.

Jay desja parlé de vos interrests. Lon dit que tout ira en deconfiture et par consequent tout a la vefue. Je crois quil seroit bien appropos que vous vinssiéz faire un voiage icy. Vous scaves l'interrest que jy ay. Nayant point fait mon partage, lon ma conseillé de me prendre a la terre de madame Cigonne. Je croy que je ne vous ay point donné de consentement quand vous l'auéz acheptée. Je vous prie de men mender la verité, comme tout sest passé, le plustost que vous pouvéz.

Ma belle sœur[1] sest misse a la petitte charité, fort affligée de la mort de son mary.

---

[1] Mme Scarron (Mlle d'Aubigné).

Je vous demende la grace de me conserver une part a la mitie que vous auiéz[1] pour luy, et de me croire plus que personne du monde,

Monsieur,

Vostre tres humble seruente[2].

V. F. Scarron.

« A Monsieur Monsieur Nublé, avocat en parlement, chez M. de Choisy, à Amboise. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Mlle Scarron et M. Nublé avaient des intérêts communs. Ces intérêts étaient contraires à ceux de la veuve, et ils avaient assez d'importance pour qu'on pressât l'arrivée de l'absent. Le désir de hâter cette arrivée, voilà ce qui domine dans la lettre ; car cette arrivée est l'unique moyen d'empêcher que tout aille en déconfiture, c'est-à-dire à la veuve, ce qui est la même chose pour les deux intéressés.

Un tel aveu, dans un tel moment, est d'une naïveté blessante. On n'était pas préparé à cette opinion sur le compte de M. Nublé, avocat au parlement, honoré de l'intimité de plusieurs personnages éminents dans les lettres.

Quant aux sœurs Scarron, elles étaient habituées à voir les veuves s'emparer de tout. C'est ainsi que les choses s'étaient passées à la mort de leur père. Une belle-mère les avait dépouillés, elles et leur frère Paul, et le futur auteur

---

[1] Il y avait d'abord *auez*.

[2] Le mot *seruente* est écrit très-lisiblement, dans une autre, celui de *serviteur*. C'est le second trait de distraction dans l'auteur de cette lettre.

du *Roman comique* avait plaidé burlesquement mais en vain pour sauver leur bien. La sœur ne voulait pas que les choses se passassent encore ainsi.

Cette sœur est d'ailleurs très-attachée à la mémoire de son frère et très-convenable pour sa veuve. Si quelque chose peut la consoler c'est la bonne mort de Scarron, car il a fait *la plus belle fin du monde*, pour parler le facile et pieux langage du temps.

Quant à sa belle-sœur, M[lle] Scarron se borne à dire « qu'elle s'est mise à la petite Charité, fort affligée de la mort de son mari ; » elle n'a pas un mot d'attachement ni de douleur pour elle ; et il est évident qu'elle ne lui veut pas de bien. M[me] Scarron était un peu sèche, et fière de sa naissance ; elle n'a pas eu sans doute autant d'affection pour ses belles-sœurs que pour l'homme d'esprit qu'elle avait bien voulu épouser, afin de ne pas entrer au couvent.

Un peu de sécheresse et beaucoup de fierté perçaient à travers tout l'esprit et toutes les grâces qu'offrait le commerce de M[lle] d'Aubigné. Ses moindres lettres réfléchissent ces qualités.

Nous en avons trouvé une bien courte, qui a néanmoins ce mérite, et que nous publions avec plaisir.

LVI.

LETTRE DE MLLE D'AUBIGNÉ

[MME DE MAINTENON].

NOTE INTRODUCTIVE.

La famille de Scarron ne datait pas ses lettres. Mlle d'Aubigné avait la même habitude, et tout ce que nous pouvons dire sur le temps où les lignes si nobles qui suivent ont été tracées, c'est qu'elles sont de 1660, époque de la mort de Scarron.

MLLE D'AUBIGNÉ [MME DE MAINTENON] A M. NUBLÉ.

[Autographe. — Bibliothèque impériale de Vienne, papiers Hohendorf, fol. 135, t. I, lettre 81.]

[Paris, 1660?]

M. de Bruilly ne pouuoit mobliger[1] plus sensiblement quen me rendant de bons offices aupres de vous, et il na pu vous exagerer assez le cas que ie fais de votre merite et de lamitié que vous m'avez promise.

---

[1] Je conserve l'orthographe, mais je ponctue et je mets les alinéa.

Vous avez perdu un amy si zeelé, en la personne de feu M. Scarron, quil me semble que je dois partager vostre douleur aussy bien que vous partages la mienne.

Ie vous en suis infiniment obligée, et ie suis plus que ie ne vous saurai dire,

Vostre tres humble seruente.

F. AUBIGNE.

Sans date. Adresse : « A Monsieur Monsieur Nublé, advocat en parlement, à Amboise. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

On voit que c'est une réponse à une lettre de condoléance écrite par M. Nublé au sujet de la mort de Scarron.

A ce point de vue, rien de plus convenable, mais rien de plus mesuré et de plus sobre. On dirait que Mme Scarron a lu la lettre que sa belle-sœur vient d'écrire au même M. Nublé, et qui atteste entre eux une intelligence si peu favorable aux intérêts de la veuve. On dirait que c'est pour cela qu'elle remercie M. Nublé si brièvement de l'affection qu'il lui témoigne et de *l'amitié qu'il lui a promise.*

Il n'y a pourtant pas de sécheresse dans cette réponse : elle n'est que grave et digne ; mais elle l'est à ce point, qu'elle semble par avance porter l'empreinte de la haute destinée qui attend la jeune veuve à Versailles.

Sous le rapport du style, cette lettre est un chef-d'œuvre de précision et de finesse. Cela n'étonnera personne : Mme de Maintenon, née en 1635, contemporaine de l'Académie française, et morte en 1719, a vu toute la gloire de

ce qu'on appelle le siècle de Louis XIV, à qui elle a survécu de quatre ans.

Madame de Maintenon est une des plus pures expressions de son temps ; elle en a les mœurs, les idées, les préjugés, l'intolérance et la dévotion ; elle en a l'instruction, le langage aisé, brillant et net.

Chacun sait la vie de Mme de Maintenon ; chacun a lu ses *Lettres*, publiées par Labaumelle, ses *Mémoires*, mis au jour par le même [9 vol. in-12, 1756], et par Collin [6 vol. in-8°, 1807]. Chacun se rappelle son portrait tracé dans tous les Mémoires du temps, et particulièrement dans les *Souvenirs* de Mme de Caylus. Chacun peut donc juger de l'authenticité de cette lettre. Elle est d'ailleurs écrite tout entière de la main de Mme Scarron, qui se plaît à s'appeler Mlle d'Aubigné.

J'estime que chacun y reconnaîtrait l'auteur, n'eût-il consulté sur elle que le facile ouvrage de M. Suard, *Madame de Maintenon peinte par elle-même*, Paris, 1810.

LVII.

LE TESTAMENT DE MAIMBOURG.

NOTE INTRODUCTIVE.

Nous avons vu quelques documents de la seconde ère de Louis XIV, celle de son émancipation politique et de son émancipation morale. Nous arrivons à des documents de la troisième ère de son règne, celle de la réaction religieuse.

La femme distinguée dont nous venons de lire *une lettre de reine*, Mlle d'Aubigné, n'était pas encore assise à côté de son trône, et son influence sur le monarque, d'ailleurs frappé de la supériorité de son esprit, était peu sensible encore, que déjà l'on remarquait dans les mœurs une réaction notable.

Cette réaction se développa sous trois formes diverses. Ce fut d'abord celle de la polémique contre la dissidence, suivie de celle de la persécution; ce fut ensuite celle de la répression contre la licence des écrivains; ce fut enfin celle de la soumission absolue au dogme de l'Église.

Mme de Maintenon a peut-être conseillé quelques-unes de ces formes. En tout cas elle s'est associée à toutes, et les écrivains les plus distingués ont, pour la plupart, subi son influence ou imité l'exemple d'un monarque qui ne souffrait pas de contradiction, qui encourageait, au contraire, le culte de ses idées comme celui de sa personne.

Le premier document que nous allons donner est de l'écrivain qui a le plus marqué dans la réaction polémique; il est du jésuite Maimbourg.

On sait la valeur de ses écrits historiques, qui forment quatorze volumes in-4°. On connaît l'exagération de ses principes de gallicanisme et l'ordre qu'elle lui attira, de la part du pape, de sortir de la compagnie des jésuites. On n'ignore pas ses longues querelles avec cette compagnie, qui se refusait à ses répétitions de deniers qu'il lui avait donnés plus définitivement qu'il ne pensait.

C'étaient là les grandes affaires, les grands débats de sa vie, et son testament doit nécessairement en porter les traces. Mais ce n'est pas là ce qui rend cette pièce le plus digne d'attention. Ce qui nous y frappe, c'est l'esprit de soumission absolue, c'est la profession de foi complète; mais c'est aussi la piété vraie et sincère.

Il était bon, je crois, de faire ressortir ces traits dans la vie intime de ce jouteur si rude, de ce polémiste si ardent, et sous ce rapport c'est avec plaisir que je publie ce document.

Il faut, pour en faciliter l'intelligence, rappeler que Louis XIV, afin de dédommager cette victime d'un gallicanisme exagéré mais rare, lui fit une pension et lui accorda un asile dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris, où il mourut le 13 août 1686.

TESTAMENT DE LOUIS DE MAIMBOURG.

[Copie. — Bibliothèque impériale de Vienne, manuscrits Hohendorf, 112, in-fol.]

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, trois personnes en un seul Dieu.

Ce jourd'hui samedi 28 décembre 1685! je soussigné Louis Maimbourg, prestre de la sainte Église de Rome, où j'ay reçu mon ordination, et gentilhomme

lorrain de Nancy, élevé et habitué en France depuis environ soixante ans, et devenu par là tres humble, tres obeissant et tres fidele sujet du Roy, me trouvant par la grace de Dieu en pleine santé de corps et d'esprit, à l'âge de soixante-seize ans presque accomplis, déclare par ce testament tout écrit de ma main, sans que personne en ait eu aucune connoissance, ma dernière volonté en cette manière.

Premièrement, je veux mourir comme j'ay toujours vescu en la foy catholique, apostolique, romaine, que j'ay toujours soustenue de mon mieux, de vive voix dans mes sermons, et par ecrit dans mes livres de controverse et dans mes histoires, sans que je scache qu'il me soit rien echapé qui ne soit conforme à l'ancienne doctrine de l'Eglise, desavouant et condamnant de tout mon cœur tout ce qu'on pourroit marquer en particulier luy estre tant soit peu contraire.

Secondement, après avoir recommandé mon ame à Dieu, à la miséricorde duquel je l'abandonne, me confiant aux mérites infinis de Jésus-Christ, auquel seul j'ay recours comme à mon unique Redempteur par l'intercession de la Sainte Vierge, des anges, des saints et de mes bons amis, qui voudront bien avoir la charité de le prier pour moy, je supplie tres humblement les RR. PP. chanoines reguliers de l'abbaye royale de Saint-Victor, de vouloir enterrer mon corps, en quelque endroit qu'il leur plaira,

soit de leur cloistre, soit de leur esglise, et faire pour le repos de mon ame un service comme ils ont accoustumé de le faire pour un de leurs confrères.

Pour tous les biens qui m'appartiennent de droit, en l'estat où je suis, voicy la maniere dont j'en dispose.

Il est certain que les grands biens que mon père et ma mère [qui étoient fort riches] ont donné aux Jésuites, en considération de mon entrée dans leur compagnie, m'ont deu estre rendus selon toutes les lois divines et humaines, du moment que j'en suis sorti par force, de la manière que tout le monde sçait.

Car il est evident, par la seule lumière naturelle, qu'un père et une mère ne font pas ces grandes donations qu'à condition qu'après les avoir reçues, on ne mette pas dehors leur fils unique, en consideration duquel ils les ont faites, et que, cette condition étant violée, toutes ces donations sont nulles et que tout ce bien me doit revenir, si je n'en fais une nouvelle donation; que c'est bien assez (cela estant ainsi que je le declare) que les pères Jésuites ayent jouy plus de cinquante ans de ces biens, et que plus de dix ans avant la fondation du collége de Nancy par mes parents, ceux-ci ayent entretenu les Pères de cette maison de pain, de vin, de viandes, de linge, de couvertures, de matelas, comme on le pourra veoir dans leurs registres.

Maintenant donc, pour ce qui regarde le fonds

de ces fondations du collége de Nancy et de celui de S. Nicolas, en terres, en heritages, en fermes, en maisons, en esglises, pour ne rien oster à Dieu de ce qu'on luy a une fois donné, et pour satisfaire en mesme temps à ce qu'on doit au sang et à la nature, je fais une ample et irrévocable donation de tout cela, en quelque estat qu'il se trouve après environ cinquante ans de gestion, au R. dom Pierre d'Hiff.... mon cousin germain, prieur de la chartreuse près de Nancy, et aux religieux de cette sainte maison, qui prieront Dieu pour le repos des ames de mon père et de ma mère, de mes deux sœurs religieuses et de la mienne........

REMARQUES SUR CETTE PIÈCE.

J'en supprime la fin, qui offre moins d'intérêt. Je dirai seulement que le père Maimbourg lègue tout ce qu'il possède encore, ce qui est peu de chose, à son valet de chambre Rousselet, dont il fait le plus touchant éloge, et « qui n'a pas livré copie de ses manuscrits, malgré les séductions, et dont la fidélité lui a permis de se vouer entièrement à Dieu. »

Il n'y a rien au-dessus de ce dernier mot.

Pour ce qui est de ces manuscrits sauvés, Maimbourg les donne à MM. de Saint-Victor, dont il demande les prières gratuites, vu qu'il est hors d'état de les payer.

Enfin il nomme son exécuteur testamentaire, l'archevêque de Harlay, qu'il prie d'assurer le roi de son dévouement.

Et ici je ne puis m'empêcher de citer encore le bon reli-

gieux. « Si j'ay tasché durant ma vie, dit-il, selon mon devoir et mon inclination, de bien servir de ma plume Sa Majesté, je la servirai encore mieux par mes prières après ma mort, si Dieu me fait la grâce comme je l'espère, par les mérites de Jésus Christ, mon rédemteur, de me recevoir en son saint paradis. »

Cela peut être critiqué sous bien des points de vue, mais assurément cela indique à la fois un grand dévouement au roi et une piété profonde

---

LVIII.

RÉTRACTATION DE JEAN DE LA FONTAINE.

NOTE INTRODUCTIVE.

Voici maintenant un document sur l'ascendant assuré à la religion contre la licence. Il est tiré d'un texte peu connu, quoiqu'il ait été publié sous ce titre : *Lettre du R. P. Poujet, prêtre de l'Oratoire, à M. l'abbé d'Olivet, de l'Académie française, ou Relation de la conversion de M. de La Fontaine* [dans Desmolets, *Mémoires de Littérature*, t. I, part. I, p. 285 et suiv.].

Dans ce récit, le P. Poujet rapporte, d'une manière détaillée, les relations qu'il eut pendant près de deux ans, et à partir de décembre 1692, avec l'illustre fabuliste, en sa qualité de vicaire de la paroisse de Saint-Roch, et comment il l'amena d'abord à désavouer et à condamner solennellement ses contes, puis à jeter au feu une pièce de théâtre qu'il allait livrer aux comédiens.

L'une et l'autre de ces négociations furent assez longues.

Dans la première, sur l'article des contes, l'abbé Poujet exigea un désaveu prononcé en pleine Académie. La Fontaine s'en défendit, et sa maladie le tira d'abord d'affaire. En effet, il fut convenu que, dans l'impossibilité où il se trouvait de sortir, on remplacerait l'acte public par un autre fait devant une députation de l'Académie. Au jour fixé, c'est-à-dire le 12 février 1693, les députés se présen-

tèrent au domicile du malade. « Un grand nombre de personnes de qualité et de gens d'esprit, dit le P. Poujet, se joignirent à MM. de l'Académie, et voulurent être témoins du spectacle. » Ce fut devant tout ce monde que La Fontaine, sans attendre aucune invitation, prit spontanément la parole, pour adresser à son confesseur la rétractation suivante :

Monsieur,

J'ai prié MM. de l'Académie françoise, dont j'ai l'honneur d'être un des membres, de se trouver ici par députez, pour être les témoins de l'action que je vais faire. Il est d'une notoriété qui n'est que trop publique, que j'ai eu le malheur de composer un livre de contes infâmes. En le composant, je n'ai pas cru que ce fût un ouvrage aussi pernicieux qu'il l'est. On m'a sur cela ouvert les yeux, et je conviens que c'est un livre abominable. Je suis très fâché de l'avoir écrit et publié. J'en demande pardon à Dieu, à l'Église, à vous, Monsieur, qui êtes son ministre, à vous Messieurs de l'Académie, et à tous ceux qui sont ici présens. Je voudrois que cet ouvrage ne fût jamais sorti de ma plume, et qu'il fût en mon pouvoir de le supprimer entièrement. Je promets solemnellement, en presence de mon Dieu que je vais avoir l'honneur de recevoir, quoiqu'indigne, que je ne contribuerai jamais à son debit ni à son impression. Je renonce actuellement et pour toujours au profit qui devoit me re-

venir d'une nouvelle édition par moi retouchée, que j'ai malheureusement consenti que l'on fît actuellement en Hollande. Si Dieu me rend la santé, j'espère qu'il me fera la grace de soûtenir authentiquement la protestation publique que je fais aujourd'hui; et je suis resolu à passer le reste de mes jours dans les exercices de la penitence, autant que mes forces corporelles pouront me le permettre, et à n'employer le talent de la poësie qu'à la composition d'ouvrages de piété.

Je vous supplie, Messieurs (ajoûta-t-il en se tournant du côté des députez de l'Académie), de rendre compte à l'Académie de ce dont vous venez d'être les témoins.

NOTE SUR CETTE PIÈCE.

La Fontaine tint parole, il fit pénitence ; on connaît ce vers de Racine :

> Et l'auteur de *Joconde* est armé d'un cilice.

LIX.

DÉCLARATION DU P. POUJET.

NOTE INTRODUCTIVE.

La Fontaine, ayant survécu à sa maladie et s'en étant remis au point de pouvoir se rendre à l'Académie, y renouvela sa rétractation, qui causa une sensation profonde et qui fut suivie de près de la conversion de Mme Deshoulières.

L'abbé Poujet, qui pouvait s'attribuer un peu ces succès, et qui eut souvent à les raconter, mit par écrit ce qui regardait le célèbre fabuliste, l'an 1717, dans une lettre qui causa un peu de surprise, car on était alors en pleine régence.

Mais dès 1709, c'est-à-dire dix ans après la mort de La Fontaine, il avait rédigé à ce sujet la déclaration suivante, déclaration remarquable en ce qu'elle rapporte, par forme d'introduction, quatre faits d'une grande gravité.

Le premier, c'est que non-seulement les livres scandaleux ou licencieux s'étaient multipliés pendant les désordres de la minorité de Louis XIV, mais qu'à l'époque de sa plus grande puissance, il s'en produisait encore un tel nombre qu'il alarma les hommes religieux.

Le second, c'est qu'un membre du clergé, M. le curé de Saint-André-des-Arts, rédigea une consultation sur ce sujet, et la soumit à plusieurs docteurs en théologie.

Le troisième, c'est que cette consultation était accompagnée d'une décision, ou de résolutions prises dans des vues de répression contre les auteurs. Or, pour qu'une pa-

reille démarche eût lieu sous un gouvernement présidé par Louis XIV, conseillé par Mme de Maintenon, et porté à la sévérité, à l'intolérance même dans tout ce qui concernait la religion, il fallait assurément des motifs graves. Nous sommes donc obligés d'admettre qu'à côté de cette littérature sévère et pure du grand siècle qui nous est si cher, il se répandait des productions indignes d'une telle époque.

Le quatrième fait, c'est que la décision prise sur la proposition du curé de Saint-André fut une sorte d'application de ce que l'abbé Poujet avait fait, comme vicaire de la paroisse de Saint-Roch, à l'égard du plus illustre des écrivains. Coupable aux yeux de la religion et des mœurs, un des membres le plus universellement chéris et honorés de l'Académie française avait été contraint à se désavouer.

L'auteur de l'acte de contrainte, tout en se glorifiant de ce qu'il a fait, est d'ailleurs d'une grande discrétion. C'est à peine s'il s'explique sur la pensée intime de son célèbre pénitent. Au fond, il avait peut-être quelque doute sur la parfaite fermeté des sentiments que le bon fabuliste lui avait exprimés; mais ce doute même était si peu forcé que, tout considéré, il dit : « M. de La Fontaine fut docile : *il y a tout lieu d'espérer* que Dieu lui a fait miséricorde. »

Dans sa lettre à l'abbé d'Olivet, lettre faite avec soin et huit ans plus tard, dans un but d'édification, il affirme plus volontiers, mais c'est dans la note suivante qu'est la vérité.

[Copie. — Bibliothèque publique d'Épinal, manuscrits.]

Copie d'un Mémoire original de la main du P. Poujet de l'Oratoire, au bas d'une longue consultation sur les livres scandaleux et licencieux, proposée à plusieurs docteurs, par M. l'abbé curé de Saint-André-des-Arts.

« Je souscris de tout mon cœur à la décision ci-
« dessus, et c'est en conséquence des principes qui

« y sont si solidement établis, qu'étant vicaire de « la paroisse Saint-Roch, j'obligeai feu M. de Lafon-« taine de faire une réparation publique à l'Église, « qu'il avoit scandalisée par le livre infâme de « ses *Contes*; ce qu'il fit avec édification, en présence « d'un grand nombre de MM. de l'Académie fran-« çoise et de plusieurs autres personnes de distinc-« tion, lorsque je lui portai le saint Viatique, le « 1er mars 1693, que je ne lui aurois point porté « sans cela.

« Je l'obligeai aussi à jeter au feu une pièce de « théâtre qui n'avoit pas encore vu le jour, et qu'il « étoit prêt à remettre aux comédiens pour la re-« présenter, si nous ne nous y fussions pas opposé. « Il fut docile, et il y a tout lieu d'espérer que « Dieu lui a fait miséricorde.

« Monseigneur le duc de Bourgogne qui, dans un « âge encore fort tendre, avoit dès lors les senti-« mens de piété que tout le monde connoît en lui, « fut si édifié de cette action de feu M. de La-« fontaine, que le jour même de cette réparation « publique, qui fit grand bruit à la cour et à la « ville, il envoya à M. de Lafontaine un gentil-« homme pour le féliciter, avec ordre de lui remettre « de sa part une bourse pleine de louis d'or, pour le « dédommager du gain dont il se privoit.

« Ce dont j'ai été témoin. — Écrit et signé à « Saint-Magloire, le 18 octobre 1709. Signé Poujet, « docteur de Sorbonne, prêtre de l'Oratoire, pro-

« fesseur de théologie au séminaire de Saint-Ma-
« gloire, à Paris. »

Copié sur l'original par moi,

Dom Augustin Calmet.

REMARQUES SUR CETTE PIÈCE.

Je le sais, aux yeux de beaucoup de lecteurs, ce document rapporte un fait d'intolérance et de fanatisme, du moins de zèle outré. Ce n'est pas ainsi que je le juge. La Fontaine demande les sacrements de l'Église Ces Sacrements ne peuvent lui être accordés qu'aux conditions morales qui y sont attachées. « Je ne lui aurois point porté le saint Viatique sans cela. » Ces mots sont parfaitement autorisés.

C'est à peu près de la même manière que les choses s'étaient passées à l'égard de Scarron, et d'autres qui avaient affecté à la fois un grand respect pour les choses de la religion, et une grande licence dans les choses de mœurs.

Ce sera même à peu près ainsi que se passeront les choses, un siècle plus tard, au lit de mort d'un écrivain qui aura passé sa vie à combattre cette action religieuse que nous venons de signaler : j'entends Voltaire, à qui l'on reprochera des torts bien autrement graves que ceux de Scarron ou de La Fontaine.

Nul n'eût conçu en France les torts de Voltaire à l'époque de La Fontaine, dont la rétractation fut encouragée par l'auguste élève du prélat qui devait donner un jour l'exemple le plus éclatant de la soumission religieuse. A l'époque de La Fontaine, repentant et encouragé dans sa noble réparation par le duc de Bourgogne, personne n'eût

même osé critiquer le bizarre message du prince. Une bourse pleine de louis d'or envoyée à l'auteur de *Joconde*, par un gentilhomme de la cour, à l'occasion d'une communion édifiante, est une idée fâcheuse selon nos mœurs. Mais alors le respect des choses saintes était encore un devoir social, en même temps qu'un devoir religieux. C'est qu'alors l'Église et l'État faisaient un, et que c'eût été non-seulement de mauvais exemple, mais de mauvais goût que de ne pas se conformer à l'usage reçu, pour tout ce qui était de bienséance chrétienne.

Et partout où put arriver l'influence de Louis XIV, à la ville comme à la cour, à Versailles comme en province, régnaient les mêmes règles de convenance.

Mais une nouvelle ère commence dans les mœurs à la mort de Louis XIV, à l'avénement de la régence, à l'apparition des *Lettres philosophiques*; ère dont l'auteur de ces brillantes missives fut le plus illustre représentant au dernier siècle; ère dont Montesquieu, Fontenelle, d'Aguesseau, d'Alembert, Diderot, Malesherbes et Buffon eux-mêmes, partagèrent avec lui les tendances, quoique à des degrés divers.

Nous ne saurions mieux clore ce volume que par une série de documents sur cette ère.

LX.

LETTRE DE LOUIS XV

AU MARQUIS DU CHATELET.

NOTE INTRODUCTIVE.

Je mets à la tête de cette nouvelle série une lettre qui tient un peu à une catégorie fameuse dans l'histoire, la catégorie dite lettres de cachet.

En effet, entre ces pièces et celles que je produis, la ressemblance est sensible, et il suffit de jeter le plus léger coup d'œil sur ces actes, si arbitraires à nos yeux, si simples aux yeux des hommes d'État de l'ancien régime, pour mieux comprendre encore la mission de l'homme de lettres dans la nouvelle ère où nous entrons.

Louis XV n'était certainement ni un despote ni même un monarque absolu. Loin de là, il aimait à s'effacer jusque devant ses ministres, et il lui arrivait de plaisanter sur le peu de crédit que ses opinions trouvaient auprès d'eux. Louis XV était fils du duc de Bourgogne, élevé par Fénelon, et lui-même élevé par l'abbé Fleury, le plus aimable et le plus sage des précepteurs. Il aimait les lettres, et son esprit fin et pénétrant les appréciait avec justesse. En un mot, sauf l'article des institutions publiques, il était de son siècle, et en exagérait les mœurs frivoles plus que personne. Et cependant, quelles lettres il signe! avec quel air dégagé il y dispose de la liberté des Français!

23

Nous venons de parcourir un grand nombre de ses lettres expédiées dans les années de 1735 à 1744. C'est toujours le même arbitraire qui y règne ; point de traces de lois, de droits, de libertés assurées au peuple contre la volonté du monarque.

En voici une des plus simples, et que nous avons choisie pour la raison que sa simplicité même fait mieux ressortir l'arbitraire qui y règne.

[Original. — Bibliothèque du Roi, Ordres du Roi de 1725 à 1744. 2 vol. in-fol. Vincennes.]

Versailles, 1735.

Monsieur le marquis du Chatelet,

Je vous fais cette lettre pour vous dire de recevoir en mon château de Vincennes les nommez Rey et Varennes, et de les y détenir jusqu'à nouvel ordre de ma part.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait,

Monsieur le marquis du Chatelet,

en sa sainte garde.

Escrit à Versailles, le 10 aoust 1735.

Louis.

Phelypeaux.

Au dos : « Monsieur le marquis du Chatelet, capitaine et gouverneur de mon château de Vincennes. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Je le répète, ce n'est qu'un ordre d'admettre à Vincennes deux personnes qui doivent y être enfermées; ce n'est pas une lettre de cachet; ce n'est qu'une des phases de cet ensemble de mesures arbitraires qui constituaient la justice et la police occulte du temps.

Je ne veux ici ni indiquer ni analyser cet ensemble, je veux seulement faire remarquer qu'un ordre d'admission y jouait un rôle secondaire.

Mais c'est là précisément ce qui montre le mieux combien les institutions étaient vicieuses, et à quel point le citoyen, il faut bien employer ce mot, était privé de toute espèce de garantie et de sécurité. Le roi dit naïvement au capitaine de garder Rey et Varennes sous les verroux *jusqu'à nouvel ordre de sa part*. Quand je dis le roi, je ne veux pas charger la mémoire de Louis XV d'un fait qui n'est pas le sien. Ce prince avait quinze ans quand Phelypeaux lui demanda la signature de cet ordre. C'est donc d'un fait de Phelypeaux qu'il s'agit. Mais ce ministre n'était pas plus responsable de ses actes que le jeune prince, et c'est là, c'est cet arbitraire aussi absolu que naïf, aussi docilement subi que lestement pratiqué, qui caractérise les institutions du temps.

Il fait plus, il explique la mission des lettres au dernier siècle. Ajoutez-y l'autre ordre de faits sociaux que nous avons constaté tout à l'heure, et les tendances si vivement critiquées de l'ère qui nous occupe; ces tendances, si injustement flétries par d'autres qui furent des erreurs encore, sont exposées dans leur vrai jour.

L'arbitraire et la confusion des pouvoirs était partout. Nous le verrons, en passant avec le beau-père de Louis XV d'une prison dans une abbaye.

— — —

LXI.

LETTRE DE STANISLAS

AUX DAMES DU CHAPITRE D'ÉPINAL.

[Autographe. — Manuscrits de la bibliothèque d'Épinal.]

Lunéville, 2 juin 1737.

J'ai reçu mais[1] dames, votre du 29 du mois dernier qui maprend la mort de dame Flaixelandre, l'une des chanoinesses de votre chapitre.

Comme jai le droit de nommée a la premier prebende vacante, accause de mon joieux avenement, je vous declare, que jai fait choix de demoiselle Charlote de Montmorillon pour remplire cette place, et je luy est [ai] nommée pour tante la dame Depinal, ainsi que vous le veré par le brevet que jen ay fait expedier.

Je dois aussi vous faire connoitre que je desir voir regner parmi vous la paix et lunion, ainsi qu'il convien dans un chapitre aussi distingué, qui ne doit avoir pour but que la gloire de Dieu et ledification du prochain.

---

[1] Je conserve l'orthographe de Stanislas, mais je ponctue et je mets les alinéa.

J'ai lieux de presume que vous fere toutes ensemble et chacune en particulier tous ce qui dépendra de vous pour parvenir a un point si souhaitable.

De mon côté, vous me trouvere toujours très dispose a prendre les voix que je croire les plus propre pour ecarter tous les sujets de division et les motifes de mesintelligence, qui pourret se glicer entre vous; et je ne negligere aucun occasion de vous donner des marque de ma protection et bienveillence.

Je suis, Mes Dames, votre affectionné

STANISLAS, Roy.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

On sait que Stanislas n'était pas illettré, il s'en faut, et qu'il se plaisait dans la société des plus beaux esprits de l'époque, dans celle de la marquise du Châtelet et de Voltaire en particulier. C'est donc une chose extrêmement étrange qu'un prince aussi distingué par son esprit ne soit pas arrivé à savoir qu'il ignorait l'orthographe, et qu'il ait voulu écrire de sa propre main, sur une matière si délicate, une lettre qui devait nécessairement être examinée avec une attention d'autant plus malveillante qu'elle se permettait des critiques moins autorisées. Mais ce qui est vraiment plus étrange encore dans la bouche de Stanislas, ce sont ces critiques, suivies d'exhortations pastorales qu'un évêque seul pouvait se permettre vis-à-vis d'un chapitre. Que

Stanislas, *accause de son joyeux avenement*, nommât une chanoinesse, c'était déjà une chose bizarre, mais c'était un usage. Ce n'en était pas un assurément que, dans une lettre de nomination, le roi fît au chapitre tout entier et à chaque dame en son particulier une leçon aussi peu convenable qu'est celle du 2 juin.

Il est probable que l'opinion du temps eût approuvé beaucoup cette lettre si elle l'avait connue, mais ce ne serait là qu'un témoignage de plus de la confusion des idées, des pouvoirs et des devoirs.

Cependant, l'esprit philosophique, je ne dis pas l'esprit des libres penseurs d'Angleterre, mais l'esprit d'investigation et de critique, avait déjà fait des progrès sensibles dans tous les rangs de la société, même les plus élevés. La belle lettre de d'Aguesseau, que nous sommes heureux de publier, en est une preuve éclatante. Elle est comme l'aurore d'une nouvelle ère, où tout se transforme et se présente sous un autre aspect. En effet les foyers de lumière changent eux-mêmes et se multiplient, ainsi que les modes et les instruments de propagation.

Ce ne sont plus seulement la France et la Hollande qui sont les grands centres du mouvement littéraire. Ce n'est plus la seule Angleterre qui est le théâtre des révolutions politiques. L'Europe tout entière est en émoi et un heureux État d'Allemagne, la Prusse, est sur le continent la terre classique de la pensée affranchie. Et les peuples n'ont plus besoin du latin de Rome ancienne ou moderne pour s'entendre. Louis XIV, en exilant quelques millions de Français, a fait apprendre à tout le monde la langue que les plus beaux génies de la France ont rendue le plus bel idiome des âges modernes. Les traditions de l'ancienne monarchie empêchent parmi nous l'impression de cette littérature novatrice, hardie, téméraire, hostile d'ordinaire à tout ce qui est mauvais et souvent à ce qui est bon. Mais les presses de

la Haye, de Leyde, d'Amsterdam, de Londres, de Francfort, de Berlin, de Dresde, de Bâle, de Genève, de Lausanne et de Neufchâtel, impriment tout, et l'on relève même ce qui est médiocre par l'attrait d'une proscription illusoire.

Le premier document que nous allons donner de cette nouvelle ère a le mérite d'être de celui qui lui a imprimé son empreinte la plus majestueuse, et il a l'avantage de nous introduire dans une académie française au milieu du Brandenbourg.

LXII.

LETTRE DE D'AGUESSEAU A FORMEY.

NOTE INTRODUCTIVE.

D'Aguesseau, nommé avocat général au parlement de Paris à l'âge de vingt-deux ans, ami de Boileau et de Racine, marié avec une femme qu'on appelait « la réunion des grâces et de la vérité » [Mlle Dormesson], élevé pour son mérite personnel à la plus haute dignité de l'État, celle de chancelier, fut une des plus grandes gloires de son siècle. Il en fut surtout une des plus pures. Destitué par le Régent, pour s'être opposé au système de Law, rappelé avec éclat, exilé par le cardinal Dubois, rappelé encore en 1737, il fut toujours le même, grave, digne, supérieur à la fortune.

Doué de toutes les grâces d'une élocution facile, il eut tout le mérite d'un écrivain distingué. Chacun connaît la noblesse de sa pensée et l'harmonie de son style; mais tout le monde ne le savait pas philosophe, et je crois que la lettre suivante est propre à le faire admirer sous des points de vue nouveaux, malgré le nombre de volumes que présentent ses œuvres publiées (13 vol. in-4°) et le recueil de ses *Lettres inédites,* dû aux soins de M. Rives [1823, un vol. in-4°].

Formey a fait hommage au chancelier de France d'un de ses ouvrages. C'est à cet hommage que répond le noble vieillard.

D'AGUESSEAU A FORMEY.

[Autographe.—Collection des autographes de la bibliothèque Royale de Berlin, lettre D.]

A Versailles, le 4 janvier 1749.

Il y a longtemps, Monsieur, que j'aurois deu vous temoigner avec combien de plaisir j'ay reçu de vos mains les profondes recherches que vous avez faites sur les élémens[1]. Mais j'ay voulu me mettre en estat de vous en faire mes remerciments avec plus de connoissance, après les avoir lües et relues avec toute l'attention qu'elles méritent, et au milieu d'une multitude d'occupations qui, quoique peu agréables, n'en méritent pas moins la préférance.

Rien n'est plus difficile pour moy que de trouver le temps de lire les ouvrages qui sont le plus conformes a mon goust.

Le vôtre, sans doute, est de ce genre, Monsieur. J'ay esté charmé, non seulement de l'ordre et de la méthode qui y règnent, mais du choix et de l'énergie des expressions, qui ont esté le fruit de vos longues meditations sur une cause aussi difficile à soutenir, et même à faire entendre que celle dont vous vous estes déclaré le défenseur.

Je suis très éloigné de vouloir m'en rendre le

[1] Je conserve l'orthographe, mais je mets les accents et les alinéa, et je donne la ponctuation adoptée aujourd'hui, sauf une exception que j'indiquerai.

juge, et je me console, en quelque manière, de mon incapacité, quand je lis dans un endroit de vos recherches que les *idées de l'existence reelle et de la force, ne sçauroient nous estre connues d'une maniere distincte, et que quelque effort que fasse nostre esprit, de quelque pénétration qu'il soit doué, le voile de la chair nous dérobe constamment les idées qui n'ont aucune affinité avec nos sens.*

Il y auroit, peut-être, des philosophes de mauvaise humeur qui trouveroient qu'en parlant ainsi, vous humiliez un peu trop l'entendement humain.

Pour moy, si je me permettois de vous faire des questions, je me contenterois de vous demander, d'abord, si l'on peut dire que notre esprit est capable de découvrir la *possibilité*, la *nécessité de choses qui ne sçauroient luy estre connues d'une manière distincte*, et dont le voile de la chair luy dérobe constamment la connoissance.

Je vous prierois, ensuite, de vouloir bien nous donner une definition exacte des termes qui paroissent les plus simples, tels que ceux de *puissance*, de *force*, d'*élément* même, et de plusieurs autres expressions, qui répandent des nuages sur une matière si abstraite, qu'il faut avoir une intelligence au dessus de l'ordre commun, non seulement pour y décider, mais pour y savoir même bien douter.

Je crains quelques fois que les métaphysiciens

modernes ne soient sujets eux-mêmes, comme ils le reprochent aux géomètres, à vouloir réaliser les abstractions, et je ne sçaurois m'empescher de deplorer, en secret, le malheur de la philosophie humaine, quand je considere, qu'apres tout le progres qu'elle se flatte d'avoir fait depuis un siècle, nous sommes réduits à voir revivre les qualitez occultes, par l'attraction, et les formes substantielles, par les monades. Ne seroit-ce point la suite des efforts que plusieurs philosophes modernes semblent faire depuis quelque temps pour se passer, s'ils le pouvoient, de l'Estre Suprême dans l'explication de l'ordre qui règne dans l'Univers, comme s'ils vouloient diviniser, en quelque maniere, la *nature*, nom aussy vuide de sens que celuy de *fortune*, et la substituer à la seule cause réelle et universelle dans laquelle reside le véritable pouvoir, outre la seule force motrice, dont l'existence et l'efficacité ne puissent estre révoquées en doute ?

Vous pensez beaucoup mieux[1], Monsieur, et vous estes bien capable d'approfondir des reflexions qu'il me suffit d'indiquer, mais, surtout, d'apprendre aux hommes la véritable manière de philosopher.

C'est de quoy ils paroissent avoir plus besoin que

[1] La ponctuation de d'Aguesseau est si caractéristique que je ne puis m'empêcher d'en donner une idée. Je la conserve, dans ce but, à partir de cet alinéa.

jamais. Vous rendrez, par là, un plus grand service à l'humanité, qu'en agitant des questions, sur lesquelles, il est plus facile, sans comparaison, de détruire, que d'edifier, et qui, quelque bien traitées qu'elles soient, ne peuvent guères produire, que des disputes interminables.

Personne n'applaudira jamais plus volontiers que moy, au succès de vos travaux, Monsieur, et ne sçauroit estre avec plus d'estime parfaitement à vous.

D'AGUESSEAU.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Tout entière de la main de l'auteur; cette lettre est évidemment adressée à M. Formey.

Elle fut écrite en 1749, c'est-à-dire quand d'Aguesseau, né en 1668, avait l'âge de quatre-vingt-un ans.

C'est donc à cet âge que le ministre de la justice trouva le temps d'examiner sérieusement un livre de philosophie d'un académicien de Berlin. D'Aguesseau dit lui-même qu'il a lu et relu les profondes recherches de Formey sur les éléments. Il en a considéré l'ordre et la méthode; il en a pesé jusques aux expressions. Et il le prouve bien en s'attachant au point capital dans toute espèce de discussion philosophique, à savoir ce que sont et ce que valent nos idées, ce que valent aussi les termes et les définitions qu'on en fait. Formey avait disserté très-ingénieusement sur l'*existence* et la *force*, et avait dit néanmoins que les idées de l'existence et de la force ne sauraient nous être connues d'une

manière distincte. Il avait fini par déclarer qu'en dépit de tous les efforts de l'intelligence, le voile de la chair nous dérobe constamment les idées qui n'ont aucune affinité avec nos sens.

C'est à ce sujet que d'Aguesseau le prend à partie avec une merveilleuse lucidité.

Il lui montre surtout, avec une merveilleuse politesse, que si les philosophes ne commencent pas par se rendre un compte sérieux de leurs idées et par mesurer exactement la valeur des termes qu'ils emploient, ils prendront le change sans le donner. Tantôt ils croiront avoir des idées réelles n'ayant que des abstractions; tantôt ils élèveront des abstractions, telles que les *monades* et les *formes substantielles*, vaines conceptions, au lieu et à la place des plus grandes réalités, et même de l'Être suprême.

On n'est pas mieux inspiré, on n'est pas plus vrai que d'Aguesseau.

J'ai produit sa lettre comme une preuve que l'esprit de la bonne philosophie, de la méditation véritable, était déjà entré dans les hautes classes de la société, et dans la région du gouvernement, quand le gouvernement croyait encore pouvoir s'appuyer sur des mœurs anciennes et des institutions absolues.

Je passe à une autre série de documents de la nouvelle ère. Je commence par une lettre du plus spirituel et du plus réservé de nos libres penseurs.

LXIII.

LETTRE DE FONTENELLE A FORMEY.

NOTE INTRODUCTIVE.

Né le 11 février 1657, mort le 9 janvier 1757, Fontenelle, neveu du grave Corneille, fut dans sa jeunesse l'ami de l'abbé de Saint-Pierre et de l'abbé Vertot, ainsi que l'adversaire de Racine et de Boileau. Dans sa vieillesse, il fut l'ami de tout le monde, avec un penchant si décidé pour les nouvelles idées qu'il ne put s'empêcher de les mettre dans ses productions.

Fontenelle avait d'ailleurs trop de goût et tenait trop à son repos pour se faire ouvertement l'antagoniste des idées et des choses sous lesquelles il avait vécu pendant les cinquante premières années de sa douce carrière.

Aussi n'aborde-t-il rien de sérieux dans la lettre qui suit, et qu'il écrivit à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Mais elle est d'une finesse de pensée et d'une grâce de style bien dignes de l'auteur de *la Pluralité des Mondes*, d'*Ismène*, et des *Dialogues des Morts*. Formey, qui était ministre de la religion, avait insisté dans sa lettre sur l'importance des mœurs dans un écrivain. C'est à cette partie de la lettre que répond surtout le spirituel vieillard.

FONTENELLE A FORMEY.

[Autographe. — Bibliothèque royale de Berlin, recueil d'autographes, vol. 4.]

Monsieur,

La lettre[1], dont uous m'auez honoré, est pour moi une circonstance bien glorieuse, et bien agréable de la grace que uotre Academie m'a faite.

Il y a long temps que ie connois uotre nom illustre dans la litterature, la grande étendüe, et la grande varieté de uos connoissances, et enfin, ce qui dit tout, le choix qu'un Roi, grand connoisseur en tout genre, et qui est en grande ueneration a toute l'Europe, a fait de uous pour être un acteur principal dans une academie dont il est le père, et un père très tendre.

Il est vrai que cette lettre, qui me touche tant, est beaucoup trop obligeante, et trop flateuse, ma uanité meme ne peut s'empécher d'en conuenir, il faut en rabattre, et i'en rabats en effet, bien persuadé cependant que ie n'en rabats pas assés.

Il y a au contraire un article que ie uoudrois grossir en ma faueur, c'est celui ou uous me faites sentir de l'estime pour les gens de lettres qui auroient des mœurs, i'auoüe que ie serois très flaté

---

[1] Je conserve l'orthographe et la ponctuation ; mais je mets les alinéa et quelques majuscules.

de n'être pas tout a fait indigne de la vostre par cet endroit là, mais comme uous auriés raison de la tenir a un haut prix, ie serois peut-être trop temeraire d'y aspirer.

Du moins serai ie touiours auec beaucoup de reconnoissance et de respect,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

FONTENELLE.

De Paris, ce 11 janvier 1750.
Écriture très-lisible mais empreinte des marques de la vieillesse.

LXIV.

LETTRE DE VOLTAIRE.

NOTE INTRODUCTIVE.

Voici maintenant un premier document inédit du véritable chef de l'ère philosophique, de l'auteur des *Lettres anglaises*.

Ce n'est qu'un billet, et on ne sait à qui l'auteur l'adresse. Mais qu'il porte bien le cachet de l'homme de génie qui l'a jeté, suivant son habitude, sur un assez mauvais chiffon de papier! Que de vérités, mais aussi que d'assertions au moins douteuses, et quelle orthographe dans ce peu de lignes !

[Autographe.—Berlin, bibliothèque Royale, collection d'autographes, vol. 7.]

9 septembre 1750.

Ma mauvaise santé, Monsieur, et encor plus celle de madame la markgrave de Bareith m'ont empeché de venir vous voir.

Voicy tout ce que jay de mes guenilles imprimées.

Je n'ay jamais fait dedition complette.

Je voudrais que touttes celles qu'on s'est avisé de faire fussent dans le feu.

On est inondé de livres. Jay honte des miens.

Je m'occupe a present a corriger comme je peux ledition de Dresde.

Plus on avance en age, plus on connaît ses fautes.

V. th. et ob. serv.

VOLTAIRE.

REMARQUES SUR CE BILLET.

Il est d'une très-belle écriture.

Le compliment qui précède le nom est écrit tel que je le mets.

On a demandé à Voltaire la collection de ses œuvres, sans doute pour l'académie de Berlin ou pour la bibliothèque Royale de cette ville.

Voltaire se serait bien gardé d'envoyer le tout, même s'il l'avait eu à sa disposition. Mais on conçoit qu'il n'ait pas eu en possession tout ce qu'il avait publié à cette époque. Aussi, au lieu d'envoyer une collection de ses œuvres complètes, en donne-t-il, non pas une appréciation, mais une sorte de critique, par forme de boutade. Ce qu'il a, ce sont *des guenilles*; ce qu'il n'a pas, n'est bon qu'à être jeté dans le feu.

Mais à la suite de ces saillies, vient la raison : « Plus on avance en âge, plus on connaît ses fautes. » Cela est si plein de sens qu'on pardonne tout le reste. Le tout est d'ailleurs écrit d'un style inimitable.

En général l'ère philosophique est encore l'ère du style.

Voici une série de pièces dont le langage a presque le défaut d'être trop beau, le tour trop ingénieux.

LXV.

BUFFON [A FORMEY?].

Autographe. — Bibliothèque royale de Berlin, collection d'autographes, lettre B.]

Paris, le 6 décembre 1750.

J'ai, Monsieur, des excuses sans nombre à vous faire[1].

Quelque bonté et quelqu'indulgence que vous aïez, je ne scais ce que vous devez penser de moy, d'abord, de ne vous avoir pas remercié de touttes les attentions obligeantes que vous m'avez marquées, et ensuitte, d'avoir même oublié de vous marquer ma reconnoissance des présents que vous m'avez faits.

J'avois envie de prendre un médiateur auprès de vous. Je voulois ecrire a M. le president de Maupertuis, de vous demander grace pour moy. Il auroit pu vous dire en même temps l'estime particuliere que j'ai concu pour vous, Monsieur, et le cas que

---

[1] Je conserve l'orthographe; mais je corrige la ponctuation et je mets les alinéa.

je fais depuis longtems des productions de votre esprit.

Vous pensez avec une facilité et une fécondité qui me charment, et vous ecrivez comme vous pensez.

J'ai lu les *Songes*, l'*Existence de Dieu*, etc., avec bien du plaisir, et je voudrois bien voir ce que vous avez écrit au sujet de mon livre d'histoire naturelle. Mais aucun de nos libraires ne connoît la *Bibliothèque impartiale*.

J'ai remis a leur destination les livres que vous venez de m'envoier et ceux que vous aviez envoié precédemment.

Le projet du *Dictionnaire Encyclopédique* paroît icy depuis quelques jours. Vous etes nommé, Monsieur, avec les eloges qui vous sont dus, et non seulement comme autheur, mais comme un galant homme, qui sacrifie son bien particulier à l'avantage public.

Au reste cet ouvrage, dont les autheurs m'ont communiqué plusieurs articles, sera bon.

On reimprime icy l'*Astronomie nautique* et la *Venus physique* de M. de Maupertuis. J'auray l'honneur de luy ecrire bientot, et de luy en donner des nouvelles.

Je vous offre, Monsieur, mes services en ce pays-cy, et je vous supplie d'être persuadé de la sincerité de mes sentiments, et du desir que j'aurois de vous en donner des preuves.

J'ai l'honneur d'etre avec la plus parfaite estime,
Monsieur,
Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

BUFFON.

Du Jardin du Roy, le 6 décembre 1750.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Personne n'ignore combien Buffon soignait et corrigeait son style. Il recopia jusqu'à onze fois, dit-on, ses *Époques de la Nature*. Ses lettres, on le sait, ne donnent pas toutes une idée également juste de la beauté de son langage. Mais celle-ci au moins est une exception sous ce rapport.

Sauf la ponctuation, qui est presque nulle dans l'original, et l'orthographe, qui ne respecte aucune des règles du participe, elle porte toutes les traces d'une sérieuse attention.

On y remarquera l'éloge un peu anticipé de l'*Encyclopédie*.

LXVI.

LETTRE DE DIDEROT.

NOTE INTRODUCTIVE.

L'Académie de Berlin, se considérant comme une sœur de l'Académie française, de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions, avec une mission plus directe et plus spéciale en ce qui concernait la philosophie, s'empressa de s'associer, vers le milieu du dernier siècle, nos écrivains *et* nos savants les plus distingués.

Il en résulta moins une véritable fraternité qu'une correspondance officielle, ou du moins une série de lettres qui furent en quelque sorte des discours académiques en abrégé.

Telle est la nature des trois documents qui suivent.

DIDEROT A FORMEY.

[Autographe. — Bibliothèque royale de Berlin, autographes, vol. 4.]

Paris, 5 mars 1751.

Monsieur,

On ne peut etre plus sensible que je le suis à l'honneur que vous m'annoncez.

Pour sçavoir à quel titre je dois l'accepter, je n'ai

qu'à me juger en parcourant les noms célèbres auxquels l'Académie n'a pas dédaigné de joindre le mien. Il est heureux que, pour la seule fois qu'elle eut à se relâcher de ses maximes, ce fût en ma faveur; et qu'elle ait accordé à l'esperance d'encourager en moi quelque talent, ce qu'on n'avoit obtenu d'elle, jusqu'à ce jour, que sur des preuves d'un mérite supérieur.

Tels sont, Monsieur, les sentimens avec lesquels j'ai reçu son diplome, et que je vous supplie de lui rendre dans les expressions les plus fortes. Moins j'avois lieu de m'attendre à une grace de sa part, plus j'en dois être pénétré.

Nous nous sommes promis, mon illustre collegue Monsieur d'Alembert et moi, de lui presenter les volumes de l'*Encyclopédie* à mesure qu'ils seront publiés. L'avantage que j'ai d'appartenir à un corps aussi illustre, m'est une forte raison pour souhaiter qu'entre les articles que j'ai faits dans cet ouvrage, il s'en rencontre quelques uns qui ne soient pas indignes de paroître a coté des vôtres.

Je suis avec devouement et respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Diderot.

A Paris, ce 5 mars 1751.

Diderot avait une très-belle écriture et cette lettre est fort bien peinte.

LXVII.

LETTRE DE TRONCHIN A FORMEY.

NOTE INTRODUCTIVE.

Tronchin, né en 1709, mourut le 30 novembre 1780. Il put ainsi assister à tout ce qu'on appelle le mouvement des esprits au dernier siècle. Il s'y associa comme ami de Voltaire, de Diderot, de Rousseau, mais sans professer, du moins sans afficher la hardiesse de leurs opinions. Leur témérité était contraire à ses habitudes de calme et de convenance, et surtout au désir qu'il avait de garder de bonnes relations avec tout le monde. Né à Genève, élevé en Hollande et en Angleterre, venant fréquemment à Paris, où il se fixa enfin, il était lié avec toute l'Europe.

Sa correspondance demandait beaucoup de temps; il la soignait comme sa chevelure, avec une coquetterie dont la lettre à Formey est un exemple.

TRONCHIN A FORMEY.

[Autographe. — Bibliothèque royale de Berlin. Collection d'autographes, vol. 7.]

Amsterdam, 22 mars 1751.

Monsieur,

S'il étoit aussi facile de mériter l'honneur que l'Académie Royale me fait, qu'il est naturel d'y être sensible, il ne manqueroit à ma satisfaction que l'art de vous l'exprimer. Mais ne trouvant en moi que de l'intention et des sentimens, il faudra,

Monsieur, que les efforts que je ferai suppléent à ce qui me manque. En dirigeant ces efforts, l'exemple les animera. J'en ferai même pour me rappeller tous les prodiges de l'exemple, et dussè-je me faire illusion, j'espérerai du moins un instant ce que je souhaiterai toute ma vie.

Je ne craindrai qu'une résolution, prise peut-être malgré moi, mais devenue habituelle, [celle] de ne me flatter de rien, laquelle peut empêcher l'effet, même l'effet imaginaire que produirait sur tout autre le nombre, la nature et la force des modèles en tout genre que l'Académie de Prusse fournit.

Son protecteur, vous le savez, Monsieur, mieux que personne, est le modèle des Rois, et il le seroit des hommes, s'il n'étoit né qu'homme.

Les siècles à venir n'ajouteront rien à la réputation de son président, parce que le nôtre aura tout dit; et lorsqu'ils parleront de ses curateurs, ils répèteront aussi.

Ce ne sera qu'en parlant de vous, Monsieur, qu'ils publieront ce que votre modestie m'oblige de taire; ils diront ce que votre siecle a pensé, et que pensera toute sa vie,

Celui qui a l'honneur d'etre avec la plus haute estime,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

Théodore Tronchin,
Inspecteur du collége des médecins d'Amsterdam.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Dans cette lettre d'un médecin célèbre, ce n'est plus seulement le style académique qui règne, c'est la coquetterie du bel esprit, c'en est même l'afféterie la plus prétentieuse.

C'est à peine si l'on peut se persuader, en lisant de telles phrases, que l'auteur n'a pas eu l'intention de parodier le genre où il tombe.

Si Molière eût connu cette pièce, il n'eût pas manqué d'y faire allusion dans ses *Précieuses*.

Il faut le dire, cela est tout charmant. Seulement cela a l'inconvénient de s'évanouir de l'intelligence, aussitôt que la lecture en est achevée.

Le document qui suit est d'un tout autre écrivain.

LXVIII.

LETTRE DE MONTESQUIEU A FORMEY.

NOTE INTRODUCTIVE.

Montesquieu, celui de tous les écrivains du dernier siècle qui exerça sur les idées générales, les mœurs et les institutions, l'influence la plus profonde, était un esprit réservé aussi. Mais cette réserve était celle de la gravité, de la profondeur ; ce n'était pas celle du calcul personnel.

Montesquieu a manqué deux fois à son génie, car il a deux fois manqué à cette réserve ; il a deux fois payé son tribut à la frivolité du siècle ; mais *l'Esprit des Lois* et la *Grandeur des Romains* ont couvert de leur éclat les *Lettres Persannes* et le *Temple de Gnide*.

C'est la gloire de Formey d'avoir laissé cela de côté, d'avoir été un des premiers à comprendre le livre de *l'Esprit des Lois*, et à le faire classer dans l'opinion. Et Montesquieu sent bien, on va le voir, le service qu'on lui a rendu.

[Autographe. — Collection d'autographes de la bibliothèque royale de Berlin, lettre M.]

Bordeaux, 30 octobre 1751.

Je n'ay, Monsieur, lu que tres tard le bel extrait de *lEsprit des lois* qui est dans la *Bibliotheque im-*

partialle[1], que j'ay fait venir de Hollande sur la seule reputation de votre nom, ayant toûtjours recherché vos écrits comme l'on a coutume de chercher la lumiere.

Il y a longtems que je desirois l'honneur de vôtre amitié, et ce n'étoit pas assés pour moy que celuy d'être votre confrere.

Or, Monsieur, j'ay cru voir dans cet extrait que vous aviés de la bonté pour moy; et je me suis senti flatté de l'idée que vous n'auriés pas dit tant de bien du livre, si vous n'aviés pas eu quelque sentiment de bienveillance pour l'auteur.

Voila, Monsieur, ce qui me determine à vous écrire. Les grand-hommes [*sic*] comme vous sont recherchés, on se jette à leur tête.

J'ay l'honneur d'être, Monsieur, avec les sentiments de la plus parfaite estime,

Vôtre tres humble et tres obeissant serviteur.

MONTESQUIEU.

A Bordeaux, ce 30 septembre 1731.

« Monsieur Monsieur Formey, secrétaire de la Société royalle de Prusse, à Berlin. »

---

[1] Autant il est naturel que, dans un ouvrage, on donne à Montesquieu l'orthographe qui a prévalu, autant je crois qu'il est obligatoire que dans ses lettres on lui laisse la sienne.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Montesquieu sait mieux que personne que Formey n'est pas un grand homme, qu'il n'est pas même un grand écrivain, malgré le nombre de ses ouvrages. Mais Formey est un philosophe[1] et il a rendu un compte favorable du livre *de l'Esprit des Lois*. Or les auteurs ont toujours bonne opinion de ceux qui apprécient bien leurs ouvrages. D'ailleurs Formey est pour Montesquieu le représentant d'une institution fondée par un grand roi, l'Académie de Berlin. Il est enfin pour lui l'ami d'un prince célèbre, d'un admirateur éminent de toute œuvre de génie. A tous ces titres, Formey est un grand homme, même pour Montesquieu, dont le livre est proscrit en Autriche pendant qu'il est applaudi en Prusse.

En effet, on tenait singulièrement en France à être apprécié à Berlin.

Voici du moins une lettre d'un des hommes les plus éminents de l'époque, d'un homme qui n'aimait que la science et la retraite, et qui se montre aussi familier avec ce qui se fait à Berlin qu'avec ce qui se passe à Paris.

---

[1] Il est auteur de *la belle Wolfienne*, ou d'un Abrégé de la philosophie de Wolf (6 vol. in-8°, Amsterdam, 1741-53), et d'une foule d'autres ouvrages.

LXIX.

LETTRE DE RÉAUMUR A FORMEY.

NOTE INTRODUCTIVE.

Il nous faut rappeler, pour faciliter l'intelligence de cette lettre, que le réformateur du baromètre ne cessait de réformer et de perfectionner les arts les plus utiles, celui de faire éclore les œufs des oiseaux, comme celui de fabriquer la porcelaine, et celui de forger le fer, qui lui avait valu, de la part du Régent, une pension de 12,000 francs.

Il nous faut dire un mot aussi pour faire comprendre ce qui se rapporte à la douleur de Koenig, ce même académicien dont Voltaire nous parle si souvent.

Koenig, esprit distingué, était à la fois élève de Wolf en philosophie et de Bernoulli en physique. Sa haute capacité lui valut des places et des distinctions flatteuses. Le prince stathouder le nomma conseiller et bibliothécaire; les États l'appelèrent à la chaire de philosophie de l'Académie militaire à La Haye. C'est le stathouder qu'il eut à pleurer.

RÉAUMUR A FORMEY.

[Autographe. — Bibliothèque royale de Berlin. Collection d'autographes, vol. 6.]

A Paris, ce 3 décembre 1751.

Ce n'est pas, Monsieur, pour vous procurer une lecture amusante que je vous envoye un exemplaire

de la nouvelle edition de *l'Art de faire eclorre et d'elever les oiseaux domestiques*, et un de *la Pratique* de cet art[1].

Je n'exige pas mesme que vous lisiez ces petits volumes. Il doit vous être tres indifferent de scavoir comment on peut faire naître et elever des poulets et d'autres oiseaux; mais il ne me l'est pas de saisir une occasion de me rappeller dans votre souvenir et de vous montrer le desir que j'aurois d'avoir a vous offrir un ouvrage plus agréable.

Notre pauvre ami Koenig ne peut revenir de l'accablement dans lequel l'a jetté la perte d'un prince si estimable et si cher a touts les gents de letres. Il en étoit veritablement aimé. L'etat dans lequel cette perte l'a mis fait grand honneur à son cœur. J'aime bien qu'on ne soit pas philosophe dans de pareils évènements; mais je suis faché d'avoir lieu d'etre allarmé pour sa santé. Je suis plus tranquille pour sa fortune, qui probablement restera telle qu'elle étoit. Il l'eust volontiers sacrifiée pour sauver un prince si chéri et que j'ai aussi des raisons de regretter qui me sont particulieres.

Je scais l'espece de compliment qu'il faudroit faire à la Societe royale des sciences sur la mort de la Metrie. Ce n'eust pas ete dans son lit qu'eust du périr ce monstre en horreur à touts les honnestes gents, et l'opprobre de la nature humaine.

---

[1] Je conserve l'orthographe caractéristique, mais je mets les accents et les apostrophes, que négligeait Réaumur, tout en ponctuant avec soin.

Heureusement qu'elle a à se glorifier d'avoir des hommes qui comme vous, Monsieur, sont également estimables par les qualités du cœur et par celles de l'esprit.

Aussi me fais-je gloire d'être avec un parfait et respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE REAUMUR.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

C'est, sous tous les rapports, une pièce d'une singulière importance. Le savant Réaumur, qui n'est plus connu parmi nous qu'en sa qualité de physicien, s'y montre écrivain distingué, brillant, gracieux. Il n'est rien de plus ingénieux, de mieux dit que ce qu'il écrit au secrétaire de l'Académie de Berlin, à propos des ouvrages qu'il lui adresse.

Mais cette lettre fait autant d'honneur à son cœur qu'à son esprit. Son affection pour Koenig est pure, sincère, profonde ; et rien n'est plus beau que ce mot : « J'aime bien qu'en pareille circonstance on ne soit pas trop philosophe. »

Toutefois, ce qui étonne le plus dans cette lettre, c'est le jugement porté sur La Mettrie ; c'est cette appréciation si énergique qu'elle en paraît violente, et si forte qu'elle semble inspirée par quelque ressentiment personnel plutôt que par une haute raison.

M. de Réaumur était élève des jésuites de Poitiers, et appartenait à un ordre d'idées très-hostile aux exagérations du pauvre et ignorant La Mettrie : mais n'était-ce pas là un motif de plus pour s'exprimer sur son compte avec plus de réserve, et ne valait-il pas mieux garder le silence que de jeter l'injure sur une tombe à peine fermée?

LXX.

LETTRE DE D'ALEMBERT A FORMEY.

NOTE INTRODUCTIVE.

Voici encore une pièce qui atteste l'intimité des relations de Berlin et de Paris au milieu du dernier siècle. Ce n'est pas une lettre de politesse, une sorte de discours de réception par forme épistolaire; c'est un billet pour affaires, mais un billet qui touche à l'une des plus grandes entreprises de l'esprit philosophique du dernier siècle.

Ce qui étonne un peu dans ces lignes, c'est le découragement si prompt, la renonciation si rapide et si absolue à toute participation aux travaux de l'*Encyclopédie* qu'annonce le célèbre philosophe. On sait que d'Alembert aimait singulièrement la paix; mais on n'avait pas de lui l'idée qu'il sacrifiait à ce penchant, si peu digne d'un philosophe, ses amitiés les plus intimes et ses principes les plus invariables. Or ici il recule dès qu'il se présente des difficultés; et cependant, moins la presse avait alors de liberté, plus il était du devoir de ceux qui en demandaient davantage de combattre avec quelque persistance.

[Autographe. — Collection d'autographes de la bibliothèque Royale de Berlin, vol. 3.]

Paris, 1er mars 1752.

Monsieur,

Oserois-je vous supplier de remettre à M. de Maupertuis cette lettre? J'ay mes raisons pour ne pas la luy envoyer en droiture.

25

Vous aurez sans doute appris la suppression de l'*Encyclopédie*. Je ne sçai si l'ouvrage sera continué ; ce que je puis vous assurer, cest que ce ne sera point par moy.

J'ay l'honneur d'etre avec la plus grande consideration, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

D'ALEMBERT.

Paris, le 1er mars 1762.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Je m'empresse de le dire, le découragement si peu digne de d'Alembert ne fut que la faiblesse d'un instant. Le penseur éminent, le savant géomètre, l'écrivain le plus distingué d'entre les encyclopédistes proprement dits, n'abandonna pas ses confrères. Il garda, au contraire, la direction de toute la partie mathématique de l'*Encyclopédie.*

Sa désertion eût été pour cette œuvre une perte irréparable. D'Alembert excellait par la sagesse et la convenance autant que par la science, et il marcha après Voltaire, dont il fut toujours l'ami, soit comme écrivain, soit comme homme de goût. Il lui fut peut-être supérieur comme appréciateur de la situation générale des lettres, et du rôle qu'elles avaient à jouer au milieu du conflit des opinions ou des crises du temps.

D'Alembert est un des plus beaux types de l'homme de lettres en son temps, de l'homme de lettres recherché et fêté par toutes les puissances, conseiller des nations en vertu de sa mission intime et de la conscience de ses lumières.

C'est en même temps un des beaux types de l'homme de lettres indépendant, empressé de faire part de ses vues, plus empressé de garder sa liberté. En effet, d'Alembert refusa les sollicitations de l'impératrice de Russie, qui voulait l'avoir près d'elle, comme les propositions du roi de Prusse, qui lui offrait la présidence de son Académie.

En général l'homme de lettres du dernier siècle ressemble peu à celui du seizième et du dix-septième. Il accepte des pensions et des honneurs avec un air de gracieuse supériorité; il ne les recherche plus avec l'empressement soumis et l'obséquieuse adulation des Casaubon, des Heinsius, des Gronovius. Il sait qu'il est à la fois le juge des mœurs anciennes et le prophète d'institutions nouvelles, et le sentiment de sa supériorité lui donne une attitude nouvelle.

L'écrivain secondaire prend lui-même quelque chose de cette dignité.

L'homme de lettres protégé, pensionné, dévoué au service d'un prince ou d'une cour existait encore; mais entre lui et son confrère de l'ère nouvelle, qui n'avait d'autre maître que sa conscience, sa raison, sa nation, l'humanité, il y avait une telle différence, que c'est à peine s'il existait quelques rapports entre leurs vœux les plus intimes.

Voici un document d'un homme de lettres pensionné et dévoué au service de la cour, professant des principes bien opposés à ceux de ses confrères.

---

beau jeu pour en composer les titres. Elle traçoit sans s'en appercevoir l'enumération de ses qualités personnelles.

Une chose qui doit bien le flater, cest de jouir à la fois de sa renommée et de sa réputation. Il peut, sans se tromper, viure dès à présent dans l'auenir. Les motifs de l'admiration qu'il s'atire sont et seront stables.

Faites ma cour, je vous supplie, à Sa Majesté chaque fois que vous en pouvez saisir l'occasion.

J'apprends avec bien du déplaisir, par M. de Maupertuis, le mauvais etat de sa santé. Je l'exhorte à songer a la retablir, comme si c'étoit celle d'un autre. Car je l'ai veu souvent la regarder avec un désintéressement qui mène a faire, sans y songer, tout ce qui peut la détruire.

Celle de M. de Voltaire, à ce que m'a dit madame sa niece, n'est pas meilleure. Mais il y a lieu de croire que, pour peu qu'il se départe de sa conduite ordinaire comme médecin de lui même, il poura se rétablir.

Madame de Rupelmonde vient de mourir sans auoir pu lui pardonner de lui auoir aualé, au cheuet de son lit, par belle gourmandise, une médecine qu'elle alloit prendre par nécessité.

La conuoitise de cette espece est rare : M. de Voltaire ne put pas y resister. Il en est une d'une autre sorte, à laquelle un auteur périodique vient de succomber de manière à scandaliser tous les hon-

nêtes gens. Je lui ai conseillé de s'adresser à M. de Voltaire lui même, pour réparer cette faute et la faire oublier. Je souhaite qu'il m'en croye. Je suis sur que M. de Voltaire oublira tout, si M. Fréron se rend justice de bonne foi vis a vis le public et M. de Voltaire lui-même, qui seul peut le mettre dans le cas d'expier dans l'esprit du gouvernement l'abus qu'il a fait dans ses feuilles de la tolérance à la faueur de laquelle il les mettoit au jour.

Faites moi, je vous supplie, l'honneur et le plaisir de me donner quelquesfois de vos nouvelles comme à la personne qui vous a voüé l'estime et l'attachement le plus sincère.

C'est auec ses (*sic*) sentimens que j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

DE MONCRIF.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

C'est une espèce de gazette qui rappelle un peu les lettres de Ménage, sauf la tournure de discours académique qui dépare le commencement de celle-ci. Quelques locutions plus ambitieuses que justes en déparent la suite, et les *tourbillons*, qui ne laissent pas à l'auteur le temps d'entretenir les *commerces* qui lui plaisent, présentent une figure assez vicieuse. Cependant le style de Moncrif a des côtés brillants, et sa pensée est souvent aussi ingénieuse qu'elle est bien rendue.

Ce qui domine dans la forme et dans la pensée du spirituel correspondant, c'est le désir de plaire. Il veut plaire à Formey, à d'Arget, au roi de Prusse, auquel Formey doit faire sa cour *chaque fois qu'il en pourra saisir l'occasion*, à M. de Maupertuis, à M. de Voltaire.

Il voudrait plaire à Fréron lui-même, si le gazetier, en rendant compte, dans sa feuille périodique, d'un ouvrage de M. de Voltaire, n'avait pas abusé de la *tolérance* que lui accordait le gouvernement.

LXXII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES DE 1753.

NOTE INTRODUCTIVE.

Les lettres que nous venons de publier ne pouvaient exprimer la pensée du siècle avec une liberté entière. On s'adressait à un secrétaire d'académie ; on voulait être lu par une compagnie savante ; on avait l'ambition d'être cité à Sans-Souci. C'étaient là presque des lettres officielles.

Mais, à côté de cette correspondance ostensible, apprêtée, parée pour une académie ou une cour, il se faisait, au siècle dernier, et surtout pour les princes du Nord, un grand nombre de correspondances où l'on mettait, sous le titre de *Nouvelles littéraires de Paris*, toutes sortes de faits, de satires, de chansons et d'anecdotes, qui caractérisent beaucoup mieux le rôle des lettres et celui des écrivains.

Nous avons exploré à la bibliothèque royale de Munich, mon fils Albert et moi, plusieurs volumes in-4° de ces *Nouvelles littéraires*. Ces volumes sont trop importants pour que je n'y appelle pas l'attention par la publication des quatre pièces suivantes.

La première est une nouvelle ; la seconde, une lettre ministérielle ; la troisième, une réponse municipale ; la quatrième, une de ces chansons qui tempéraient l'absolutisme de notre ancienne monarchie.

UNE NOUVELLE DE 1753.

[Copie. — Bibliothèque Royale de Munich, *cod. Gall.* 400.]

Paris, 1753.

.... Il semble qu'un esprit de vertige s'empare des têtes, et sème la division dans tous les États.

Le directeur d'une troupe de comédiens établie à Marseille ayant fait venir Mlle Dumesnil, la première actrice de notre théâtre pour le tragique, et s'étant engagé à lui donner 8,000 liv. pour quarante représentations, il a obtenu en conséquence la permission du duc de Villars, gouverneur de la province, d'augmenter le prix des places. Mais n'ayant pas eu l'attention d'en prévenir le public, ce même public, offensé, a déserté d'un commun accord le spectacle, au point que le malheureux directeur a été obligé de quitter la ville.

Il est allé s'établir à Aix.

Cet événement a donné lieu aux deux lettres dont on donne ici la copie.

La première est de M. le comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'État, aux échevins de Marseille, et la seconde est la réponse de ces mêmes échevins.

Elles n'ont besoin de commentaire ni l'une ni l'autre pour être bien entendues....

LXXIII.

LETTRE DE M. LE COMTE DE St-FLORENTIN A MM. LES ÉCHEVINS DE MARSEILLE.

Je suis informé, Monsieur, que dans l'espérance d'une diminution du prix des places de la comédie, et pour la rendre pour ainsi dire nécessaire, il s'est fait des cabales pour ne plus y aller; qu'il y a des paris ouverts à qui n'y ira pas, et qu'il y a eu des gens assés mal intentionnés pour tâcher de diminuer le crédit des directeurs.

Les bontés que j'ai pour la ville m'engagent à vous prévenir des inconvénients auxquels elle s'expose.

Il n'y a absolument aucune diminution à espérer; le Roi ne veut pas en entendre parler.

Si par entêtement, par intérêt ou par fausse vanité, on s'obstine à abandonner le spectacle, et que par ce moyen et par d'autres manœuvres le directeur ne puisse plus se soutenir, je proposerai au Roi de donner des deffenses pour qu'il ne puisse à l'avenir s'établir aucune troupe dans la ville.

Vous ne scauriés trop communiquer ma lettre, ni faire trop d'attention à ce que je vous marque, parce que l'effet suivra certainement la menace.

Je suis, etc.

LXXIV.

LETTRE DE MM. LES ÉCHEVINS DE MARSEILLE A M. LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN.

Monseigneur,

Nous avons répandu dans le public, suivant les ordres de V. G., la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire le 23.

Les tenans de la Comédie, ceux qui la frequentoient avec le plus d'assiduité, n'en sont plus empressés.

Peut-être l'éloquence et le zèle de M. l'évêque ne contribuent pas moins à ce changement que l'*intérêt*, l'*entêtement* et la *fausse vanité*.

Le prélat déclame et fait déclamer sans cesse contre lè théâtre, les spectateurs et les spectacles.

Si le Roi deffend qu'il ne s'établisse à l'avenir aucune troupe dans notre ville, nous reprendrons une des anciennes coutumes de nos illustres ancêtres. Vous savez, Monseigneur, que dans les beaux jours de notre République, lorsque nous donnions des loix au lieu d'en recevoir, nous fermions scrupuleusement nos portes aux histrions, de crainte qu'ils ne vinsent altérer la pureté de nos mœurs.

Nous avons l'honneur d'être, Monseigneur, etc.

LXXV.

VERS DES MARSEILLAIS

SUR LA MENACE QUI LEUR A ÉTÉ FAITE DE LEUR ÔTER LA COMÉDIE.

Ministre du Gaulois empire,
Où, malgré la triste raison,
Le dieu Momus donne le ton :
Pour nous divertir et pour rire,
Qu'avons-nous besoin d'histrion?
Tous nos druides en furie,
Avec leur constitution,
Leurs billets de confession,
Et leurs travers et leur folie;
Tout ce qu'à Paris, à la cour
L'on voit éclore chaque jour,
N'est-ce pas une comédie?

ÉPIGRAMME SUR LE MÊME SUJET.

A Paris on tempête, on crie
Pour billets de confession;
Pour des billets de comédie,
A Marseille on est en furie;
Hélas! en quel siècle vit-on?

REMARQUES SUR CES PIÈCES.

Quand je considère, dans la réponse de MM. les échevins, l'appel si brusque et si direct à leurs anciennes institutions, « à leur ancienne république qui donnait des lois au lieu d'en recevoir ; » quand je considère leur attaque si vive et si peu mesurée contre l'évêque du diocèse, je suis presque tenté de croire apocryphe une pièce si contraire aux usages et aux formes qui avaient encore l'air d'être en vigueur ; je suis tenté de croire que toute cette correspondance est de l'invention de quelque homme de lettres de Paris. Mais, quand même elles seraient inventées, ce qu'il m'est impossible de vérifier sur les registres de l'ancienne administration, et ce qu'en définitive je n'admets pas, elles n'en auraient que plus de signification. Elles prêteraient, par anticipation, aux chefs des Marseillais et à propos de spectacle, un appel à la république, qui serait fort étrange s'il n'était pas provoqué par un singulier acte d'absolutisme.

Car, en vérité, c'en est un fort singulier, que de vouloir tarifer au gré du gouvernement le plaisir que peuvent prendre Messieurs de Marseille aux jeux de Melpomène et de Thalie ; de changer arbitrairement, sans les en prévenir, et dans le seul intérêt d'un directeur de spectacle, les usages établis. C'est de la part d'un ministre un acte d'étrange imprudence, que de commettre l'autorité suprême avec les intérêts du peuple, en venant lui déclarer que le roi est bien résolu à ne consentir à aucune diminution dans le prix des stalles d'orchestre ou d'avant-scène.

On n'est pas plus insensé, quand on gouverne en plein XVIII[e] siècle.

En effet, déjà toutes les voix, celles de la noblesse comme celles du peuple, demandaient en toutes choses le gouver-

nement de la raison, celui de la saine raison, je ne dis pas de la folle; et déjà la *saine philosophie* était proclamée l'arbitre suprême des choses humaines.

Du moins les regards des hommes les plus sensés se tournaient-ils du côté où l'on pensait qu'elle avait son empire.

Une lettre du comte de Tressan, qui ne fut pas philosophe, et dont la correspondance a un tout autre caractère, va nous donner une preuve de plus, et une preuve remarquable, de ce grand fait : c'est que vers le milieu du dernier siècle tout homme raisonnable aimait à faire l'éloge de la philosophie.

LXXVI.

LETTRE DU COMTE DE TRESSAN.

NOTE INTRODUCTIVE.

Le comte de Tressan, né en 1705, élevé dans la société de Fontenelle, de Voltaire, de Montesquieu et de Massillon, mais aussi dans celle de Moncrif et de Gentil Bernard, avait pris fort jeune le goût des romans de chevalerie. Il en avait découvert à Rome écrits en langue romane ou provençale, et il ne cessa de s'occuper de ce genre de littérature pendant ses trois carrières, la carrière militaire, la carrière administrative, la carrière littéraire.

Il était gouverneur du Toulois et de la Lorraine française, lorsque le roi Stanislas l'appela à Lunéville avec le titre de grand maréchal de sa cour. Il était déjà au service de ce prince, qu'il appelle *son maître*, et membre de l'académie de Berlin, quand il écrivit la lettre suivante, qui porte le cachet d'un grand enthousiasme pour le roi de Prusse et la philosophie; mais cet enthousiasme n'en était pas plus solide.

LE COMTE DE TRESSAN [A FORMEY].

[Autographe. — Bibliothèque Royale de Berlin, collection d'autographes, vol. 7.]

Trois-Évêchés, à Toul, ce 15 juin 1754.

Monsieur et illustre confrère,

Je crois ne pouvoir mieux vous prouver le desir que j'ay de vous plaire qu'en vous donnant des nouvelles de notre cher et illustre president.

Il a bien voulu m'accorder un jour en passant; il revient en bonne santé, l'air natal a racomodé la poitrine : il est plus en etat que jamais de se rendre utile à son auguste maître, de faire le bonheur de ses amis et d'éclairer l'univers.

Nous allons demain passer un jour à la cour du Roy de Pologne, qui desire de le voir non seulement comme un grand homme, mais comme quelquun de protégé et aymé d'un Roy pour lequel il est penetré d'admiration et de tendresse.

Le Roy de Pologne s'occupe sans cesse de l'imiter dans les parties de gouvernement qui sont à sa portée et qu'il peut executer. Cest ainsi qu'un Roy de soixante-dix-sept ans rend un homage pur, et prouvé par les faits, à un jeune Roy que la victoire et toutes les muses couronnent sans cesse.

Notre cher president vient d'essuier un cruel spectacle. Un frere digne de toutte sa tendresse est mort dans ses bras. Il a pensé perdre sa sœur. Vous qui connoissez sa sensibilité, jugez de ce que son cœur a souffert. Il part pour se rendre aux pieds de son maître, et n'entend déjà presque plus les cris de ses amis, qui le perdent et le regrettent. Il retourne au sein de la saine philosophie; il retourne a Pozdam, comme dans le sanctuaire qu'elle habite. Son ancienne amitié pour moy m'encourage à demander la permission à mon maître, d'aller aux pieds du grand Frédéric. Je compte demander un congé de deux mois, au comencement de l'a-

née prochaine, et le plus beau jour de ma vie sera celuy où je verray, dans un grand Roy, un général qui n'a jamais perdu de batailles, un législateur qui rend les peuples sages et heureux; un philosophe qui n'a jamais parlé sans instruire, et, si j'osois le dire, un prince qui sent le plaisir d'aimer, et qui possède tous les dons enchanteurs qui peuvent eclairer ou plaire.

Permettez moy de faire milles [sic] tendres compliments à M. Mekel.

Je suis charmé que vous voyez de pres M. le comte de Gisors. Plût à Dieu que nos jeunes François luy ressemblassent. Celuy-cy a des vertus solides, une aimable simplicité, et restera fidelle à l'honneur et à l'amitié. Il ne peut que se perfectionner à votre cour. Il est accompagné d'un homme de condition, de Bretagne, nommé M. de Keralio, officier de distinction et très estimé. L'un et l'autre sont propres à faire honneur à la nation françoise, et je desirerois qu'il n'en parut jamais d'autres aux yeux d'un grand prince, dont l'aprobation est le plus doux prix que puisse recevoir un homme qui pense.

Honorez moy de votre amitié en faveur de celle que M. de Maupertuis a pour moy, et soyez persuadé de tout l'attachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre,

Monsieur et illustre confrere,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur.

Le comte DE TRESSAN.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Le comte de Tressan aimait beaucoup la correspondance, et soignait singulièrement ses lettres, sauf l'orthographe, la ponctuation, les points et les alinéa. Mais il apportait dans son commerce épistolaire, qui est d'un grand charme, cette causticité qui est rarement compatible avec la bonté du cœur et la fermeté de la raison. Celle de Tressan lui fit de puissants adversaires et le priva de la bienveillance de Louis XV.

Le roi de Prusse, pour l'en consoler, lui offrit un asile honorable et un beau grade; mais on put apprécier alors son enthousiasme pour ce prince. Il refusa, de la manière la plus ingénieuse, il est vrai, mais il refusa, et il prouva par ce refus qu'il n'ambitionnait pas l'honneur d'habiter le *sanctuaire de la saine philosophie*.

Il prouva, dans une autre occasion, qu'il n'aimait pas jusqu'à lui faire des sacrifices, la philosophie dont il ne cessait de faire l'éloge. Le roi Stanislas, qui n'aimait pas non plus la philosophie avancée, qui n'aimait que les lettres, ayant exigé de lui, sur les plaintes du Père de Menoux, qu'il justifiât ou rétractât les principes qu'il avait émis dans un de ses discours, il se hâta de répondre qu'au besoin il ne lui en coûterait pas d'imiter Fénelon, et soumit aussitôt son discours à la Sorbonne. Celle-ci n'y trouva rien à reprendre. D'après le récit qu'il fit de cette affaire à ses amis, il aurait fait à Stanislas une réponse fort piquante. Mais sa version, quoique adoptée par Condorcet, est dénuée de vérité.

M. de Tressan montra toute sa faiblesse dans ses rapports avec la philosophie, qu'il connaissait peu, et avec les philosophes de son temps, qu'il flatta beaucoup, dans une autre occasion encore. D'Alembert et Rousseau jouèrent un rôle opposé en cette affaire, dont je parlerai tout à l'heure

au sujet d'une lettre de La Condamine. Au dernier siècle tout le monde se mêlait de philosophie, mais beaucoup la trahissaient.

M. Meckel, à qui le comte de Tressan fait ses compliments les plus tendres, est le célèbre anatomiste qui attirait à Berlin un grand nombre de médecins étrangers, surtout ceux de Paris et de Strasbourg.

Je n'ajoute plus ici qu'une seule remarque, c'est que le comte de Tressan n'était pas encore de l'Académie française quand il écrivit cette lettre; mais que déjà il en était digne, et que, sous le rapport du ton et du style, cette pièce est un chef-d'œuvre.

LXXVII.

LETTRE DE CONDILLAC.

NOTE INTRODUCTIVE.

Ce qui faisait croire au comte de Tressan et à tous les gens de lettres du dernier siècle qu'ils étaient philosophes, c'est que le principal philosophe du temps, à l'exemple de Locke, et comme pour se tromper lui-même sur la gravité des problèmes qu'il agitait, avait mis cette science à la portée de tout le monde, et l'avait jetée partout, dans tout le domaine de la pensée.

En effet, Condillac, dont l'intelligence était aussi lucide que facile, communiquait les qualités de son esprit à tous les sujets qu'il traitait, et il les traitait tous, l'histoire, le commerce, la politique et le calcul, comme la grammaire, la logique, la métaphysique et la morale. Rien ne l'arrêtait, et il ne s'arrêtait sur rien.

Or, l'abbé de Condillac, né à Grenoble en 1715 [mort en 1780], et son frère, l'abbé Mably, étaient liés avec tout le monde, avec les gens d'Église et les gens de lettres, comme avec les philosophes, Diderot, Rousseau, Duclos. Condillac était très-réservé et n'aimait pas à se dissiper, à se répandre dans le monde, où tout s'efface en se nivelant. Il cessa même d'aller à l'Académie dès qu'il y eut été reçu, conduite peu digne d'un philosophe. Mais il aimait singulièrement, comme tous les penseurs et tous les écrivains, à régner par sa pensée et ses écrits. Il recherchait par consé-

quent les juges et les arbitres de la renommée. Il ne put ni ne voulut se dispenser de faire sa cour au tribunal le plus libre et le plus impartial que la philosophie eût alors en Europe. Il adressa quelques-uns de ses ouvrages au secrétaire de l'académie de Berlin, obtint immédiatement un article flatteur dans le journal de Formey, et une invitation à faire connaître tous ses écrits à ce dernier.

C'est à cette lettre de Formey qu'il répond la suivante.

CONDILLAC [A FORMEY].

[Autographe.—Même dépôt.]

Paris, 22 décembre 1755.

Je suis bien flatté, Monsieur, des marques d'estime dont vous m'honorez. Je désirois fort que des juges tels que vous fussent contens de mes ouvrages; et je vois avec autant de plaisir que de reconnoissance l'empressement que vous avez eu à en faire l'extrait.

Je n'ai qu'un regret, c'est que vos occupations ne vous ayent pas permis d'y répandre toutes les réflexions qui vous sont venues. Je ne doute pas qu'elles ne donnassent du jour aux matières que j'ai traittées, et qu'elles ne donnassent lieu à traiter de nouvelles questions. Si vos affaires vous le permettent, nous pourrons en agiter dans nos lettres. Je serai charmé d'avoir cette occasion de m'entretenir avec vous, et de cultiver votre amitié.

Je vous serai fort obligé de m'envoyer votre extrait à la première occasion.

Je vous prie, Monsieur, de me rappeler dans le souvenir de M. de Maupertuis, et de lui faire mes compliments sur le retour de sa santé. M. l'abbé Trublet ne m'a pas laissé ignorer la manière obligeante dont M. de Maupertuis parle de moi dans les lettres qu'il lui écrit : vous pouvez penser combien j'y suis sensible.

Mais il y a un reproche que je serois très fâché d'avoir mérité, et dont je voudrois bien avoir occasion de me laver. Il s'agit de quelques petites injustices contre M. de Buffon. S'il y en a dans mes ouvrages, c'est certainement contre mon intention. Je cite scrupuleusement, et je me fais un devoir de ne lui faire dire que ce qu'il dit.

Voici, Monsieur, la notice de mes ouvrages :

En 1746 j'ai donné un *Essai sur l'Origine des Connaissances humaines;*

En 49 le *Traité des Sentimens;*

En 54 le *Traité des Sensations;*

En 55 le *Traité des Animaux.*

Je vous prie, Monsieur, de me conserver toujours quelque part dans votre estime et dans votre amitié, et d'être persuadé que je suis avec la considération la plus parfaite,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

CONDILLAC.

Paris, le 22 décembre 1755.

« A Monsieur Formey, secrétaire de l'Académie de Berlin. »

LXXVIII.

LETTRE DE M. DE MALESHERBES

A M. GROSLEY.

NOTE INTRODUCTIVE.

M. de Malesherbes, né en 1721, élevé par le père Porée, le célèbre instituteur de Voltaire, fut nommé conseiller au parlement à vingt-quatre ans, directeur de la librairie, et président de la Cour des aides, à trente.

Il tint à peu près la même conduite que le philosophe dont nous venons de parler. Il fut grave et réservé par caractère et par position, mais il ne s'en lia pas moins avec Voltaire, Rousseau et Grimm. Il favorisa tant qu'il put les publications patentes ou la circulation clandestine des écrits publiés par les plus libres penseurs du siècle, et en particulier l'œuvre qui les résumait, l'*Encyclopédie*.

C'était ainsi qu'il préludait à ses célèbres *Remontrances* de 1771, qui ouvrirent, dans nos théories de droit public, de gouvernement et d'administration, une ère nouvelle, et que Voltaire lui-même trouva d'une énergie trop dure.

Il n'en était pas encore là, lorsqu'il écrivit à Grosley la lettre suivante.

Grosley, né à Troyes en 1718, avait été élevé à Paris et s'y était lié avec Voltaire, Piron, Lefranc, Bouchardon et beaucoup d'autres beaux-esprits. Aussi ne s'occupa-t-il que de littérature quoiqu'il eût une charge d'avocat. Il con-

courut, en 1751, pour le fameux prix de l'Académie de Dijon, décerné à Rousseau. Mais il ne fût pas sorti de son obscurité, s'il n'eût publié, dès 1750, un *Supplément aux Mémoires de Camusat sur l'Histoire ecclésiastique de Troyes*. Ce petit livre in-12 fit sa fortune. Il fut enlevé à son entrée à Paris et brûlé.

En 1757, Grosley eut de nouvelles difficultés avec la justice. Ce fut au sujet de ses *Éphémérides troyennes*, qu'on dénonça au garde des sceaux comme « l'œuvre d'un homme en qui l'impiété avait étouffé tout sentiment d'honneur, d'humanité et de religion. »

Est-ce pour le premier ou le dernier de ces ouvrages qu'il réclama près du directeur de la librairie?

C'est ce que j'ignore. La réponse de M. de Malesherbes est également piquante dans l'un ou l'autre cas.

M. DE MALESHERBES A M. GROSLEY.

[Original signé. — Vienne, bibliothèque Impériale, collection d'autographes.]

Paris, ce 17 mars 1758.

Je suis faché[1], Monsieur, de n'avoir pas de bonne reponse a vous faire; mais tous les livres saisis à la poste sont brules impitoyablement par ordre expres du Roy, et les vostres ont subi cette destinée.

On ne voit point deux fois le rivage des morts: ainsy il n'y faut plus compter.

---

[1] Je conserve l'orthographe.

Soyez persuadé de tout le regret avec lequel je suis tres parfaitement,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur.

DE LAMOIGNON DE MALESHERBES[1].

« M. Grosley, avocat à Troyes. »

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

Cette lettre est écrite par ordre de Malesherbes, cela n'est pas douteux. Mais il est impossible qu'elle ait été rédigée ou dictée par ce magistrat. C'est un morceau de style prétentieux, écrit par un bel esprit du temps; ce n'est pas une lettre d'affaire.

« On ne voit point deux fois le rivage des morts. » Cela est pour le moins d'un style leste en administration.

On dirait que l'auteur du morceau a voulu écrire d'un ton nargueur. « Ainsi il n'y faut plus compter, » est impayable sous ce rapport.

Si je m'explique la signature de Malesherbes au bas d'une telle pièce, c'est qu'elle s'adresse à un écrivain bizarre et burlesque, qui avait pris sans doute ses aises avec M. le directeur de la librairie, et auquel on n'est pas fâché de parler aussi lestement qu'il a fait lui-même.

Mais comment M. de Malesherbes a-t-il pu signer cette phrase : *Tous les livres saisis à la poste sont brûlés impitoyablement par ordre exprès du Roi?*

---

[1] Il n'y a que la signature qui soit de la main de Malesherbes.

Quand M. de Saint-Florentin écrivait aux Marseillais, il ne faisait pas mieux, il est vrai. Mais du moins ne connaissait-il ni le droit naturel ni le droit de la raison, dont Malesherbes avait fait une étude spéciale, et dont il ne cessa de faire l'éloge à juste titre; et du moins M. de Saint-Florentin n'est-il pas venu dire à Louis XVI, en 1774 : *On a introduit en France un gouvernement plus funeste que le despotisme, et digne de la barbarie orientale.*

Si je fais cette remarque au sujet de M. de Malesherbes, prenant si lestement son parti sur un acte si despotique, c'est en raison même de l'admiration que je professe pour la part que sa haute sagesse a prise au progrès de nos institutions et à celui de nos mœurs.

LXXIX.

LETTRE DE M. DE LA CONDAMINE.

NOTE INTRODUCTIVE.

Voici encore deux lettres qui attestent les rapports de plus en plus intimes des Académies de Paris et de Berlin.

Il s'agit de l'éloge de Maupertuis. M. Formey, secrétaire de l'Académie de Berlin, doit en faire un ; M. de Fouchy, secrétaire de l'Académie des sciences de Paris, veut en faire un autre. Les deux secrétaires s'entendent. L'abbé Trublet, qui était de Saint-Malo comme Maupertuis ; l'abbé Trublet, qui aura toujours, dans l'histoire des lettres françaises, le mérite d'avoir jugé le *Télémaque* comme il devait l'être, et quand ce beau livre était encore proscrit en France ; l'abbé Trublet, qui avait osé jeter sur la *Henriade* le vers de Boileau fait pour le poëme de Chapelain :

> Et je ne sais pourquoi je bâille en la lisant ;

l'abbé Trublet, que les saillies de Voltaire ont effleuré comme tant d'autres, a porté des lettres de Formey à La Condamine sur ledit éloge.

C'est à cette communication que La Condamine répond dans la lettre suivante.

On voit, par l'anecdote qu'il y met sur Voltaire et par le trait épigrammatique qu'il y rattache, que l'abbé Trublet et lui venaient de causer sur le seigneur de Ferney.

M. de Fouchy, qui est si souvent nommé, était né en 1707.

Il mourut en 1788. Il avait succédé dans le secrétariat perpétuel à M. Mairan ; il le laissa à Condorcet.

La Condamine, né à Paris le 28 janvier 1701, et mort le 4 février 1774, est principalement connu comme voyageur, et il mérite de l'être à ce titre, car, après dix années d'explorations lointaines, il n'a cessé de parcourir avec une curiosité féconde des régions plus rapprochées de sa résidence habituelle.

Mais La Condamine fut membre de l'Académie française comme de celle des sciences, et il va nous donner, sur les affaires littéraires de son temps, des détails encore plus curieux que ceux qu'il prodigue ailleurs sur ses débats personnéls avec Bouguer, débats qui ont empoisonné son existence, et dont l'exemple devrait apprendre une fois de plus à tout écrivain que toute querelle est une faute.

LA CONDAMINE A FORMEY.

Au château d'Étouilli, près Ham en Picardie, le 28 septembre 1759.

Monsieur, j'ai reçu par M. l'abbé Trublet, le 17 sept., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 30 aoust, en réponse à la mienne.

Je sais que feu M. de Maupertuis vous était attaché par les liens de l'estime et de l'amitié. Je l'ai toujours connu rempli de ces sentimens pour vous. J'ai été touché de voir l'expression des votres envers l'illustre défunt, dans la lettre que vous avez écrite à M. de Tressan, qu'il m'a communiquée, ainsi que le discours que vous avez prononcé le 23 aoust dans l'Académie.

J'attends de M. Moreau de la Primerais, son cousin germain et son exécuteur testamentaire, des

mémoires sur les premières années de sa vie, et les dattes des faits qui peuvent entrer dans l'éloge académique dont M. de Fouchy est chargé comme secrétaire de l'Académie. Je ne manquerai pas de vous en faire part.

En attendant je vous envoye le premier jet de la première ébauche d'une épitafe que M. le comte de Tressan m'avoit demandée pour le défunt. M. Bernoulli m'a mandé qu'on n'en pouvoit faire usage, qu'elle est trop étendue pour la pierre du monument de Dornac, lieu de la sépulture, à laquelle il fait travailler. Il s'est adressé à un de ses amis, et il me mande que l'intention du défunt etoit qu'on n'en fit point. Si sa famille veut élever, dans quelque église de S. Malo, un autre monument a sa mémoire, ils verront sils jugent a propos de tirer parti de mon projet d'épitafe. En attendant je vous l'envoye; vous y trouverés peut etre quelque circonstance qui vous etoit inconnue. Il y a plusieurs choses à réformer, et je profiterai avec plaisir des avis que vous voudrés bien me donner, et que je vous demande, quoique j'ignore encore le parti que prendra sa famille a cet égard.

J'ai vu dans votre lettre a M. de Tressan, que vous croyés que M. de Maupertuis etoit de 1697. M. Moreau, qui a son extrait batistaire, me mande qu'il est né le 28 sept. 1698; ainsi il n'avoit pas encore 61 an [s]. Toutes les gazettes se sont trompées sur son age, même celle de France, quoique

j'eusse envoyé cette datte a l'auteur. Elle n'est exactement que dans le *Mercure* de septembre, où je l'ai corrigée sur l'epreuve même.

Je desirerois savoir en quelle année le Roi de Prusse la honoré de l'ordre du mérite : je crois, Monsieur, que vous seul pouvés m'en instruire.

Je viens en ce moment meme de recevoir quelques memoires de M. Moreau de La Primerais sur les premières années du defunt, jusqu'a son arrivée à Paris, et son entrée à l'Academie. Il me les envoye pour M. de Fouchi, qui en doit faire usage a la rentree publique de la S. Martin. Je vous en enverrai une copie, a laquelle je joindrai ce que je pourrai savoir d'ailleurs. Vous n'en etes pas pressé, a ce qu'il me paroit, n'en pouvant faire usage avant le mois de janvier. Je ne prens ce délai que pour tacher de rendre le memoire plus complet, et je vous l'enverrai plustot, si vous le desirés.

Je desirerois fort que S. M. P.[1], qui n'a pas dedaigné prendre sa défense contre V.[2], eut le loisir de faire a sa memoire le même honneur qu'il a fait a celle de plusieurs academiciens qui lui ont eté attachés; je doute que les circonstances présentes le lui permettent, quoiqu'il trouve du temps pour tout, et qu'on puisse dire de ce monarque :

Pluribus intentus superest ad singula sensus.

J'admire, Monsieur, votre tranquillité philoso-

[1] Sa Majesté Prussienne. — [2] Voltaire.

phique au milieu des troubles présens : elle est comparable a celle d'Archimede, mais elle sera plus heureuse. Je ne sais comment vous pouvés suffire a vos travaux et trouver du tems pour tout. Je serois tres flaté d'entretenir avec vous une correspondance réglée, mais je craindrois qu'elle ne fut pas aussi reguliere de ma part que je le desirerois. Je suis fort arrieré de toutes celles que javois en peis étrangers. Mon nouvel état[1] a multiplié mes occupations; et mes voyages fréquents en Province, ou je passe la moitié de l'année, n'étant pas en état d'avoir un menage a Paris, ne me permettent de remplir que fort imparfaitement les devoirs de la société. Mes amis particuliers sont ceux de qui j'exige le plus d'indulgence; mais vous me trouverez tres ponctuel, Monsieur, quand il sagira de quelque affaire qui vous interessera personellement et qu'elle dependra de moi ou de ma bonne volonté.

J'ai pris, sans avoir l'hónneur de vous connaitre particulierement, le plus tendre interet a la perte que vous avez faite de Mesdemoiselles vos filles.

Je sais, Monsieur, que vous travaillez au *Journal encyclopédique*, qui donne de tres bons extraits et qui me parait, de tous les journaux d'Europe, le plus repandu.

J'ai appris aussi que vous aviés fait une traduction de Pline, ouvrage qui me paroit exiger la vie entière d'un homme tres savant et tres laborieux,

[1] La Condamine avait épousé sa jeune nièce.

ouvrage que M. de Malesherbes avoit eu dessein de confier à plusieurs savans, en chargeant chacun de sa partie, et auquel je vois qu'il a renoncé.

Tout cela ne vous empeche pas de faire vos fonctions de secrétaire de l'Académie, qui seules rempliraient le tems d'un autre; de precher régulierement[1]; de faire un ouvrage périodique, et avec cela d'entretenir regulierement des correspondances. Je n'imagine pas comment un copiste pourroit suffire a ce qui sort de votre plume; a plus forte raison comment vous avés le tems de composer. Le peu que j'ecris me coute beaucoup de tems, et je ne le recopie point sans trouver de quoi faire plus d'une rature a chaque ligne[2].

Je ferai part a M. le comte de Tressan des memoires que m'a envoyes M. de la Primerais, pour qu'il les remette à M. de Solignac; car, pour lui, il n'en fera pas d'usage, du moins directement[3]. Il a reçu une lettre de M. de V.[4], qui poursuit le défunt jusqu'au delà du tombeau, et M. de Tressan ne voudra pas se brouiller avec cet homme dangereux. Je n'avois personellement lieu que de me louer de lui; il y a plus de trente ans que je l'ai connu et vu familièrement; nous nous écrivions même, et je me suis souvent fait honnir en prenant sa défense; mais depuis qu'en me remerciant de

---

[1] Formey était pasteur de la colonie française de Berlin.
[2] La Condamine parvint enfin à l'Académie française. — [3] Erreur.
[4] Voltaire, dont les querelles avec Maupertuis sont connues.

quelques remarques que je lui avois envoyées sur le siècle de Louis XIV, il m'assura qu'il n'avoit pas la moindre part à toutes les satyres et libelles qui couroient contre M. de Maupertuis (et c'etoit dans le temps même ou il ecrivoit l'*Akakia*, qui avoit été précédé de quelques autres) — depuis qu'il me réitéra la même assurance dans la même lettre; depuis ce tems, dis-je, j'ai cessé tout commerce avec lui. Je ne lui ai pas même parlé a Plombieres, ou je l'ai rencontré[1].

Je doute qu'il hérite de la presidence de l'Académie, qu'il convoitoit et qu'il envioit beaucoup au défunt. Il se vante cependant de recevoir des lettres de la main de S. M. P. (je crois qu'il en montre de vieille datte) et des invitations de retourner en le laissant, dit-il, le maitre des conditions. Mais celui qui dit cela est le même qui m'assuroit n'avoir aucune part aux libelles.

M. de Voltaire sait que l'amour propre des autres doit être humilié de sa supériorité, il a voulu les consoler, mais il les console trop.

Jai l'honneur d'etre avec une estime respectueuse, monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

La Condamine.

---

[1] Voltaire a eu de mauvaises chances à ces eaux; il lui fallut une autre fois y retarder son arrivée de trois semaines pour y éviter Maupertuis.

LXXX.

LETTRE DE M. DE LA CONDAMINE.

NOTE INTRODUCTIVE.

Voici le but spécial de cette nouvelle lettre.

Formey a fait l'éloge de Maupertuis. Il a soumis son travail à La Condamine, toujours enthousiaste de ce savant. Il y a parlé de la querelle que lui avait faite Koenig. Ce dernier avait contesté une découverte de Maupertuis, pour la revendiquer à Leibnitz. Il avait produit, pour prouver l'antériorité, une lettre du célèbre philosophe. Mais cette lettre n'était pas authentique.

La Condamine ne se borne pas à l'affaire de Maupertuis. Il fait une lettre-gazette, et une lettre charmante. Il passe aux ouvrages de Formey, qu'il avait dit n'être pas au goût des bureaux d'esprit de Paris. Il fait une piquante peinture de ces bureaux, et répond à d'autres réclamations de son correspondant.

Il répond à ses plaintes au sujet de M. de Fouchy, à ses questions sur le séjour de M[me] de Grignan au château de ce nom.

Il parle des projets de paix qu'il avait mis dans une lettre à Formey, et que celui-ci a montrés en haut lieu.

Il donne enfin une quantité de nouvelles, dont l'une mérite une attention spéciale : l'affaire de la comédie des Philosophes.

LA CONDAMINE [A FORMEY].

[Autographe. — Bibliothèque royale de Berlin. Collection d'autographes.]

Paris, 11 mai 1760.

Monsieur,

Je reçois dans le moment, Monsieur, votre lettre du 29 avril en réponse à ma lettre du 10. Je ne pers pas un moment a vous répondre.

Je travaille, a tous les momens que je puis dérober a mes affaires les plus pressées, aux remarques que je vous ai promises, et je vous les enverrai avant qu'il soit huit jours. J'ai déja revu près des deux tiers de l'ouvrage. Je serois bien faché, par plusieurs raisons que vous verrez, que l'éloge parut avant que vous les eussiés reçues, sauf a vous a les adopter ou non.

M. de Tressan a fait usage de toutes celles que je lui ai communiquées.

Je me suis un peu étendu, et vous trouverez quelques anecdotes sur les disputes de l'Académie et ce qui concerne les voyage du Nord et du Perou, qui surement ne vous déplairont pas. Je vous parle avec la même franchise que j'exigerois de vous en pareil cas, et je crois que vous m'en saurez gré : j'ai fait exactement ce que je desirerois qu'on fit pour moi.

J'ai numéroté tous les paragrafes, pour que vous puissiez trouver les renvois, et je les désigne ordi-

nairement par les premiers mots. Tout cela devient fort long.

Il y a des changements nécessaires, et d'autres qui ne sont que convenables et dont vous conviendrez. Sur ce qui regarde la dispute de Kœnig, vous pouvez tirer de grands eclaircissements de M. Euler, et surtout de M. Merian, qui avoit fait un ouvrage sur cela, que M. de Maupertuis n'a pas voulu qui parut depuis la mort de Kœnig. Il jugeoit que le public étoit refroidi sur cette dispute, ne liroit pas un volume, et que les preuves de la suposition de la lettre qui y étoient clairement establies, ne seroient pas aperçues de ceux qui ne font que parcourir. Elles résultent du seul ensemble.

J'enverrai le paquet par Hambourg pour le plus sur, a cause que par la route ordinaire cela pourroit eprouver en ce moment quelque retardement ou contretems. Je les ferai adresser à mad. de Maupertuis, pour vous epargner le port du paquet. Je l'en préviendrai par une lettre directe, par la voye ordinaire, et que j'adresse à Magdebourg.

Je vous ai parlé par occasion et par plaisanterie de nos bureaux d'esprit.

C'est ainsi qu'on appelle les assemblées qui se tiennent chez de beaux esprits femelles qui donnent a diner ; mais je pense que non seulement les dames, mais tous les lecteurs, même ceux qui sont faits pour juger, trouveront que vos ouvrages gagneront à être moins diffus et plus serrés.

M. de Fouchy a gardé, a la vérité, votre eloge a sa campagne pendant pres de trois semaines; mais il n'y a puisé que quelques dates et peut-être quelques faits, et il n'a rien pris dont vous ayiés a vous plaindre. Son ouvrage n'a pas le tiers du votre, et la moitié est employée à des notices raisonnées de ceux du défunt, tant de ceux qui sont dans ses œuvres que ceux qui ne sont pas dans *nos* memoires.

Le plus grand fruit que j'ai retiré de mes voyages est davoir rectifié mes idées sur la plupart des choses que j'ai vû. Quelque exacte que soit une relation, elle n'indique que des points; l'imagination supplée les intervalles, et il y a mille façons de suppleer, quoiqu'on ait beaucoup de points donnés, et suposés exactement determinés.

Grignan est en Provence, et je n'ai pas oui dire dans le péis, qu'il y ait rien de singulier ni qui meriteroit une attention particulière.

Le jour même, ou le lendemain de la nouvelle de la mort de M. de Voltaire, je seus que cette nouvelle etoit fausse. Son notaire avoit reçu de ses lettres.

Je sais d'original que c'est Bonneville qui a vendu le manuscrit des œuvres du philosophe de Sans-Soucis a Lyon et en Hollande : il en faisoit trafic.

Je ne me plains pas de l'usage que vous avés fait de ma lettre de cet hyver; mais si j'avois seu que vous la montreriés, je l'aurois rendue plus digne d'etre vue. Vous aves vu dans les gazettes des

projets de pacification beaucoup moins raisonnables.

Mes tres humbles compliments a M. Euler, pour la personne et le savoir duquel j'ai la plus grande vénération. Je vous fais mon compliment de tout mon cœur de l'alliance que vous contractez avec lui.

J'ai pris beaucoup de part aux pertes douloureuses que vous avez faites. Je fais les souhaits les plus sinceres pour votre conservation et celle de madame votre epouse. La santé de la mienne n'est pas aussi bonne que je le voudrois.

Je crois vous avoir ecrit depuis le 10 avril.

Je vous ai envoyé, je crois, par M. Pajon mes deux lettres a M. Bernoulli. Je le crois parti. En ce cas je vous renverrai la lettre dont vous me charges pour lui.

M. Toussaint n'est point de l'Académie des sciences de Paris.

Je m'acquitterai de vos compliments à M. l'abbé Trublet.

Je compte, aussitôt que j'aurai fini mes remarques et quelques autres affaires, d'ici à 8 ou 10 jours, partir pour Montpellier, ou je vais prendre les eaux de Balaruc pour ma surdité. Elles ont fait des cures, et on me les a conseillées. Ce sera un voyage de deux mois au plus.

Je vous prie de m'y adresser votre réponse sous l'enveloppe de M. l'abbé de La Ville, de l'Académie françoise, a Versailles, qui me la fera tenir. Comme

cela fait 150 lieues de plus, le port devient un objet, surtout pour quelqu'un qui perd plus de la moitié de son revenu.

Je compte, en passant par Lyon, proposer a Bruyrel [?] l'éditeur de M. de Maupertuis, d'imprimer votre ouvrage, et je crois qu'il s'en chargera volontiers.

Je vois, dans votre lettre précédente, que je relis, Monsieur, que vous me recommandies, que la copie de votre eloge ne passat pas en d'autres mains et ne se multipliat pas. J'ai compris que toute la précaution à prendre etoit qu'il ne fut copié; et à cet égard j'étois bien sur que M. de Fouchy n'en laisseroit point prendre copie. Il n'y a que lui et M. labbé Trublet qui l'ayent vu. Je vous promets en revanche une copie du sien.

Vous aures recu le discours de M. Lefranc de Pompignan à l'Acad. francoise. Le ton de declamateur vehement, qu'il a pris, n'a pas plû généralement.

Vous aures vu les *Quand* de Voltaire à ce sujet, petite feuille tres maligne.

On joue une comédie ou M. Diderot, Duclos, Rousseau de Genève et Helvétius, sont fort mal traités et cruellement dechirés. M. Dalembert a été épargné, parce que son libraire est celui de Palissot, auteur de la pièce des *Philosophes;* M. de Buffon, parce que l'auteur l'a craint et qu'il a du crédit à la cour. M. le comte de Lauragais y était aussi

mal mené, mais l'auteur a craint les coups de bâton.

On va l'imprimer incessamment.

J'ai fait remettre vos lettres dans le tems a leur adresse, à M. Metra, M. Grosley, Brunon, etc.

J'ai l'honneur d'etre avec le plus sincere attachement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

LA CONDAMINE.

REMARQUES SUR CETTE LETTRE.

La seule nouvelle qui demande un mot d'explication, c'est celle qui concerne la comédie, aujourd'hui un peu oubliée, de Palissot, mais qui gardera toujours une place dans l'histoire philosophique du dernier siècle.

Palissot de Montenoy, homme de lettres qui n'était pas dépourvu de talent, mais qui manquait de goût et d'élévation, qualités beaucoup plus rares, préluda à sa comédie des *Philosophes* par une autre, intitulée *le Cercle ou les Originaux*.

Cette pièce avait pour objet de verser le ridicule sur plusieurs écrivains distingués de l'époque, surtout ceux qu'on appelait les philosophes. Elle fut représentée à Nancy pour l'inauguration de la statue de Louis XV en 1755, et elle fit grand bruit.

Palissot était de l'académie de Nancy, dont le comte de Tressan était président. Le sage d'Alembert, qui aimait beaucoup les lumières et les progrès de la tolérance, mais qui n'aimait pas qu'on troublât sa paix, le somma vivement de faire rayer Palissot du tableau des académiciens. Rousseau, qui était le plus maltraité et dépeint de manière à

pouvoir s'en offenser, mais qui comprenait mieux le jeu des libertés publiques, demandait au contraire qu'on n'en fît rien. Le plus embarrassé dans l'affaire, c'était le comte de Tressan, qui voulait bien proclamer son enthousiasme pour la philosophie, mais qui ne se souciait pas de la pratiquer. Aussi tout le monde se plaignit-il de sa conduite.

On peut voir dans les *Mémoires* de Palissot, qu'il ne se piqua pas d'une grande estime pour son président.

Mais les gens indépendants, qui savaient comme La Condamine, que Palissot partageait beaucoup de tendances de ceux qu'il maltraitait, ne se piquèrent pas non plus d'une grande estime pour lui. On voit que, sur l'article des relations, comme sur tant d'autres, les mœurs du dernier siècle avaient encore une sorte d'austérité, et étaient beaucoup moins altérées que les nôtres.

Palissot de Montenoy, élevé à l'Oratoire, n'était pas dans l'origine un méchant écrivain. C'était un auteur précoce, que Dom Calmet honorait de sa bienveillance. Mais la polémique perdit son âme irritable, son esprit faible et peu instruit. Bientôt, adversaire imprudent d'un parti éclairé et populaire, il n'eut plus dans le monde lettré que des ennemis ardents. La comédie qui les avait soulevés contre lui fut suivie de *Petites lettres contre de grands philosophes* [où il maltraita surtout Diderot], de la comédie des *Philosophes* [où il ne ménagea personne] et de *la Dunciade* [où il malmena les encyclopédistes comme les philosophes].

Ces productions achevèrent de le perdre dans l'opinion des uns, sans le relever dans celle des autres, et sa vie d'écrivain ne fut plus désormais que celle d'un esprit étroit, jugé mauvais, et condamné même par les rares amis qu'il pouvait garder avec un tel renom.

J'ai dit que sa comédie, *le Cercle,* avait paru en 1755. Celle des *Philosophes* fut représentée avec succès en 1760. *La Dunciade* fut publiée en 1764.

Palissot, qui mourut en 1814, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, ne cessa d'exagérer les principes de ses deux comédies et d'étendre le cadre de sa satire. Il finit par mettre Marat lui-même dans cette dernière.

La Condamine, qui écrivit à Formey en 1760, ne connaît pas *la Dunciade,* et ne parle pas du *Cercle.* Ce qu'il dit ne se rapporte qu'à la pièce des *Philosophes,* et l'illustre voyageur, qui sait, par sa querelle avec Bouguer, combien la polémique est vilaine chose, se garde bien de prendre parti dans cette affaire. Il réfère avec esprit. On s'imagine d'ordinaire que cela répond à tout. En temps de paix, c'est quelque chose; c'est peu de chose en temps de guerre. Aux jours de lutte, on est avec de la science et de l'esprit un savant utile; mais on n'est pas un écrivain populaire; car on n'est ni un combattant ni un arbitre. Or, en temps de guerre, il faut aux peuples des combattants et des arbitres.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

[illegible]

Ceea

